



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SUD EST MANCEAU**



En collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans



et en partenariat avec



## Table des matières

Préambule .....	5
Article 1 - Objet du contrat.....	5
1.1. Evolution du CTE et du TI vers un CRTE.....	6
1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours.....	6
Stratégie interterritoriale .....	7
Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux.....	8
Article 2 - Une stratégie interterritoriale dans une complémentarité urbain / rural portée par le Pays du Mans.....	8
Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation .....	8
Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique » .....	10
Article 3 - Les axes communs du CRTE .....	12
Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence .....	12
Les axes stratégiques du CRTE Pays du Mans / EPCI.....	13
Article 4 - Une stratégie locale au niveau de l'intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale) .....	14
PROJET DE TERRITOIRE DU SUD-EST MANCEAU .....	15
Article 5 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes Sud-Est Manceau .....	16
Article 6 – Les orientations stratégiques.....	18
Article 7 – Le Plan d'action .....	19
7.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat.....	21
7.2. Validation des actions .....	22
7.3. Projets et actions en maturation.....	23
7.4. Les actions de coopération interterritoriale .....	23
Article 8 : modalités d'accompagnement en ingénierie .....	25
Article 9 - Engagements des partenaires.....	26
9.1. Dispositions générales concernant les financements .....	26
9.2. Le territoire signataire.....	26
9.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	27
9.4. Engagements de la Région .....	27
9.5. Engagements du Département .....	28
9.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	28
9.8. Maquette financière.....	28
Article 10 – Gouvernance du CRTE.....	30
10.1. Le comité de pilotage .....	30

10.2. Le comité technique .....	30
10.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	31
Article 11 - Suivi et évaluation du CRTE .....	32
Article 12 - Résultats attendus du CRTE .....	32
Article 13 – Entrée en vigueur et durée du CRTE .....	32
Article 14 – Evolution et mise à jour du CRTE .....	32
Article 15 - Résiliation du CRTE .....	32
Article 16 – Traitement des litiges.....	33

**Annexe n°1 – Diagnostic de Territoire**

**Annexe n°2 – Orientations stratégiques - Projet de Territoire**

**Annexe n°3 – Schémas directeurs d'assainissement des communes**

**Annexe n°4 – Fiches Actions**

**Annexe n°5 – Fiches Projets**

**Annexe n° 6- Liste des actions soutenues par l'Etat**

**Annexe n° 7- Liste des actions soutenues par la Région Pays de la Loire**

**Annexe n°8 – Tableau de synthèse des fiches par orientations**

## ENTRE

### **La Communauté de Communes Sud Est Manceau**

Représenté par Monsieur Nicolas ROUANET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 juin 2020,

Ci-après désigné par « le Président »,

D'une part,

## ET

### **L'État,**

Représenté par Monsieur le Préfet Patrick DALLENNES,

Ci-après désigné par « l'État » ;

### **Le Conseil Régional des Pays de la Loire,**

Représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021

Ci-après désignée par « la Région »

### **Le Département de la Sarthe,**

Représentée par Monsieur le Président Dominique LE MENER,

Ci-après désignée par « le Département » ;

### **Le Syndicat Mixte du Pays du Mans**

Représentée par Monsieur le Président Stéphane LE FOLL,

Ci-après désignée par « le Pays du Mans » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de commune Sud Est Manceau autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### 1.1. Evolution du CTE et du TI vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Écologique qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE, puis exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département, avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.

Le périmètre des CTE et TI du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, qui ne correspondent pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, ont été confirmés d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige ou contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Les contrats CTE et TI sont portés à une échelle interterritoriale. Ainsi, la stratégie territoriale du CRTE de la Communauté de Communes Sud Est Manceau intègre pleinement ces contrats et leurs actions. Une référence à ces actions sera faite dans les fiches actions du CRTE lorsqu'elle concerneront directement Sud Est Manceau. Les actions interterritoriales seront retranscrites dans le volet stratégique commun des EPCI du Pays du Mans.

Le contenu du CTE et du TI et l'ensemble de leurs annexes sont pris en compte dans le CRTE. L'ensemble des engagements des contrats sont repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

### 1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de Communes Sud Est Manceau et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Cf – Annexe n°1

# Stratégie interterritoriale

# Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de Communes Sud Est Manceau constitue une réponse à deux niveaux :

- **A l'échelle Pays du Mans**, dimension interterritoriale illustrant une stratégie commune aux 6 collectivités membres basée sur un projet de territoire partagé correspondant au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et au Plan Climat Air Energie (PCAET) du Pays du Mans.
- **A l'échelle des six intercommunalités pour** une déclinaison locale du projet commun en prenant en compte les spécificités et les compétences des EPCI concernés.

## Article 2 - Une stratégie interterritoriale dans une complémentarité urbain / rural portée par le Pays du Mans

### Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation

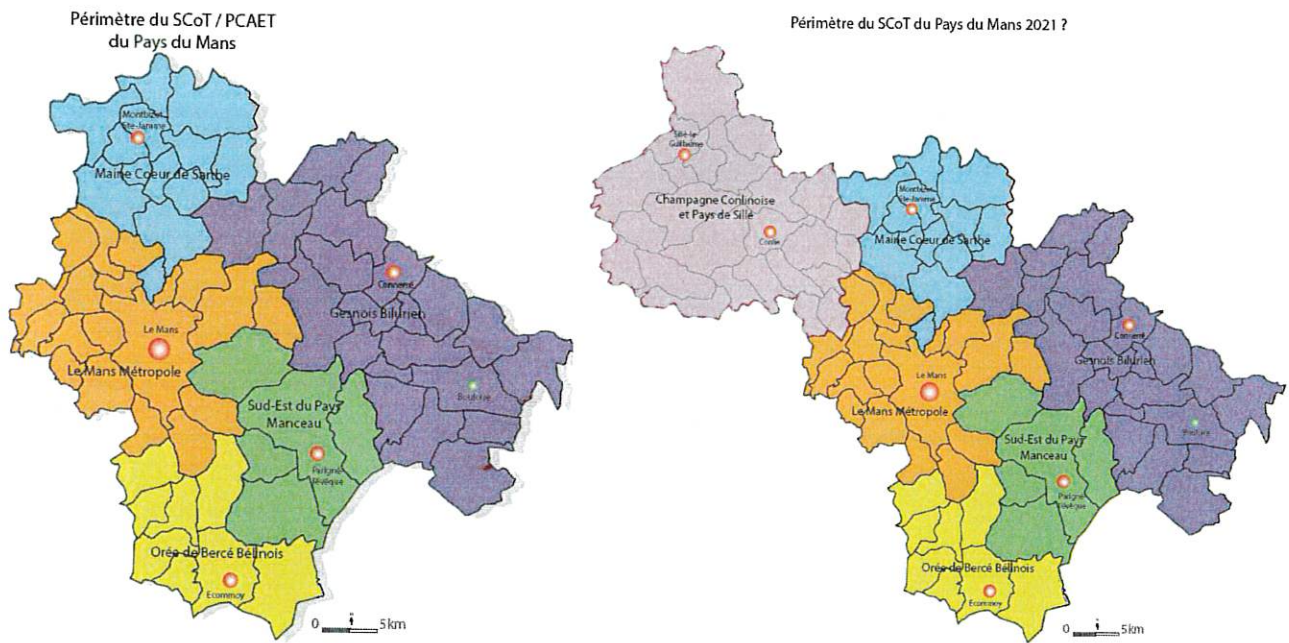
Le Pays du Mans, à l'interface entre le Grand Ouest et la région parisienne, est aujourd'hui composé de 5 EPCI, les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud Est du Pays Manceau, et Orée de Bercé Belinois et la communauté urbaine Le Mans Métropole, réparties sur **1 215 km<sup>2</sup>**, représentant **68 communes** et comptant environ **301 000 habitants** (population totale, 2018, INSEE). Le Pays du Mans est un espace d'animation, un territoire de projets œuvrant dans une démarche de développement durable. Il s'inscrit dans un esprit de complémentarité ville-campagne.

### Vers un élargissement du périmètre à la Communauté de Communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé

À la suite de la dissolution du Pays Haute Sarthe fin juin 2021, une extension du périmètre est prévue d'ici le second semestre 2021, et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2022, au territoire de la Champagne Conlinoise et du Pays du Sillé. Ainsi, le territoire serait composé de **6 EPCI**, réparties sur 1 646 km<sup>2</sup>, représentant **92 communes** et comptant **319 768 habitants** (population totale, 2018, INSEE).

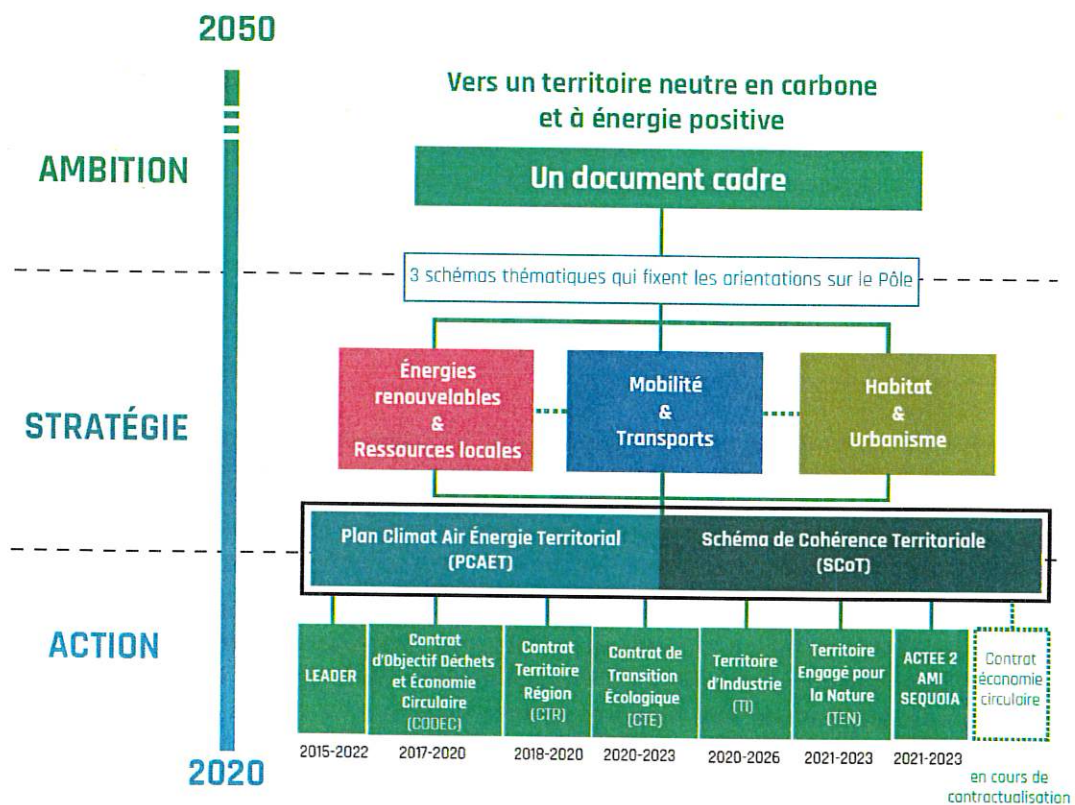
Les intercommunalités membres ont délégué deux compétences au Pays du Mans, que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2014 et actuellement en révision, et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2019.





**Cette échelle stratégique répond aux enjeux de mise en place des CRTE sur les points suivants :**

- La stratégie globale portée par le SCoT / PCAET au niveau du Pays du Mans est comme une feuille de route dans laquelle les intercommunalités s'inscrivent (projets de territoire, contrats...)
- Le Pays du Mans / Pôle métropolitain intervient déjà sur les enjeux liés aux transitions économique, énergétique, écologique, numérique et démographique, en lien avec ses territoires membres. C'est aussi une échelle de contractualisation avec l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département, l'ARS Pays de la Loire, l'ADEME, ...



	Liste des Plans, Schémas et Contrats en cours	Période	ITEMS ETAT : COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
STRATEGIE TERRITORIALE	Planification Echelle globale Région Pays de la Loire		
	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET approuvé 2022)	2050	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Planification Echelle globale : Pays du Mans / Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Schéma de Cohérence Territoriale (délib objectifs révision SCoT 04/02/19)	2013/2030	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Plan Climat Air énergie Territorial	2020/2025	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Schéma d'Orientations Stratégiques Pôle Métropolitain (Habitat/Urbanisme, Ressources/Energie, Mobilités)	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
CONTRACTUALISATION (MISE EN ŒUVRE)	Contractualisation Echelle globale : Pays du Mans / Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Territoire d'Industrie (TI)	2020-2026	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Contrat de Transition Ecologique (CTE)	2019/2022	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Appel à projets PRSE3 2021 - Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé dans le cadre de la révision du SCoT	2021/2022	COHESION / ECOLOGIE
	Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	2020/2023	ECOLOGIE
	Programme d'actions Economie Circulaire (ECi)	2021-2024	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	AMI SEQUOIA - Programme ACTEE - FNCCR	2021/2023	ECOLOGIE
	Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE)	2021/2023	COHESION / ECOLOGIE
	Convention de valorisation des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) CertiNergy	2021/2022	ECOLOGIE
	Convention audits énergétiques (ADEME)	2017/2022	ECOLOGIE
	Convention ANAH et Département Etude Pré-opérationnelle Habitat Privé	2020/2022	COHESION / ECOLOGIE

- L'Etat recherchant une mise en cohérence des périmètres de contractualisation, pour éviter de fractionner la mise en œuvre des politiques publiques, **le Pays du Mans apporte une réponse concrète étant porteur de la stratégie et planification territoriale (PCAET, SCoT) mais aussi de contrats / appels à projets** importants en coordination avec les intercommunalités membres (Territoire d'industrie, Contrat de Transition Ecologique, Démarche Urbanisme Favorable à la Santé, Territoire Engagé pour la Nature, la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).
- **Le Pays du Mans / pôle métropolitain est un acteur relais de la région Pays de la Loire pour décliner localement la stratégie régionale** portée par le SRADDET arrêté fin décembre 2020. Cette déclinaison s'établit à travers la révision du SCoT, la mise en œuvre du SRADDET à l'échelle du Pays du Mans mais aussi l'élaboration d'une stratégie locale de mobilité à l'échelle du pôle métropolitain ou la stratégie régionale de Biodiversité, le Pays du Mans étant lauréat du dispositif Territoire Engagé pour la Nature...

### Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique »

En 2019, **les élus et les acteurs socio-économiques du territoire** ont travaillé de manière concertée sur l'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial** pour faire ressortir les pistes d'actions sur différentes thématiques (mobilité, énergies renouvelables, habitat, agriculture, stockage carbone, déchets, alimentation, écologie industrielle et territoriale, ...).

Ces échanges ont permis de constituer des programmes d'actions opérationnels qui s'intègrent aux chantiers identifiés par les élus lors du **forum métropolitain (17 mai 2019)**. Lors de ce 1<sup>er</sup> forum, les élus ont plus particulièrement travaillé sur trois thématiques : **la mobilité durable, les énergies renouvelables et les ressources locales ainsi que l'habitat du futur**. Au Coeur des discussions, chacun a affirmé sa volonté de **ne pas opposer l'urbain, le périurbain et le rural**, mais, au contraire, de **faire avancer la ville et la campagne dans le même sens** en développant des **synergies originales au profit de tous les habitants et des entreprises**.

Les élus du territoire ont signé le 20 décembre 2019 un Contrat de Transition Écologique **marquant leur engagement commun à répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux de demain.**

Cet **engagement commun** s'inscrit **dans la continuité des actions et contrats déjà engagés en faveur de la Transition Écologique.** En effet, les collectivités qui composent le Pays du Mans et Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, au travers du Département et des Pays du Mans, de la Vallée de la Sarthe et de la Haute-Sarthe, ont été à plusieurs reprises reconnues comme « Territoire Zéro Gaspi, Zéro Déchet », « TEPCV », « LEADER », « COTER ».

La stratégie du territoire est inscrite dans les objectifs du Plan Climat du Pays du Mans, est d'être **un territoire neutre en carbone et à énergie positive en 2050.**

Les élus Pays du Mans et Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe, ont déjà engagé une démarche de construction d'une stratégie santé à travers plusieurs actions engagées depuis 2017 pour répondre notamment au manque de médecins et de certaines professions médicales sur le territoire. Le Pays du Mans est lauréat depuis juin 2021 à l'appel à projet PRSE3 piloté par l'ARS Pays de la Loire pour la mise en place d'une démarche urbanisme favorable à la santé dans le cadre de la révision du SCoT.

La stratégie proposée par le Pays du Mans se base sur le SCoT de 2014, fer de lance d'une politique durable où la transition écologique est un axe transverse à toutes les thématiques de sa politique publique, en complémentarité avec le PCAET. Elle s'inscrit également dans la stratégie régionale de biodiversité ainsi que le SRADDET (arrêt de projet en 2020) notamment la partie correspondant au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et fait aussi le lien avec la loi énergie-climat qui fixe l'objectif de neutralité carbone.

### Article 3 - Les axes communs du CRTE

#### Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence

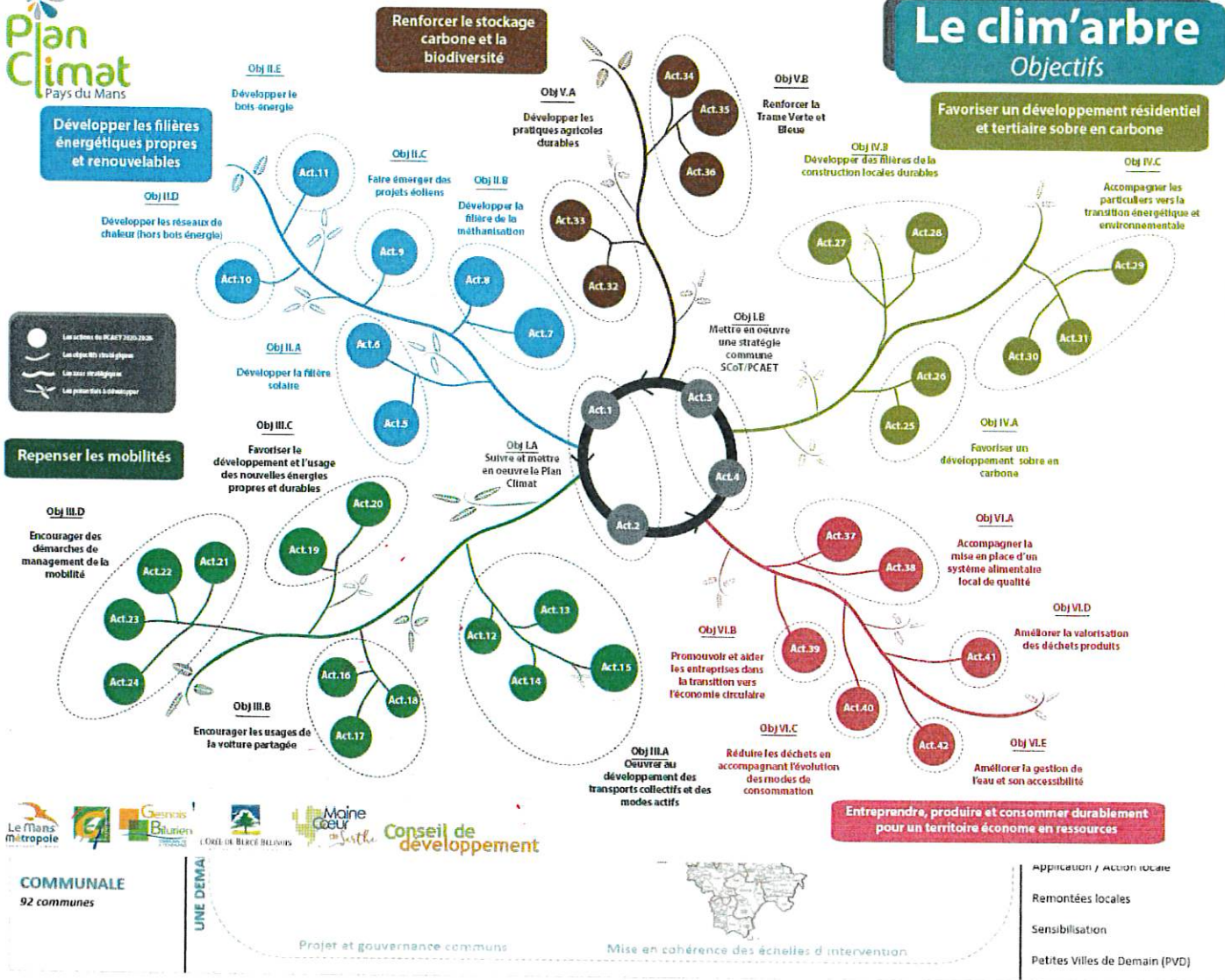
La construction des axes communs du CRTE ne doit pas partir de zéro, car le Pays du Mans coconstruit depuis 2014 (date d'approbation du SCoT), une stratégie commune avec les territoires.

Aussi, il est proposé d'élaborer la stratégie sur les bases des documents cadre approuvés et partagés par les élus :

- **Les schémas d'Orientations Stratégiques du Pôle Métropolitain**
  - o Habitat / Urbanisme
  - o Ressources et énergie
  - o Mobilités
  
- **Le SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014** dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique de territoire à l'horizon 2030 comprenait
  - o Le principe complémentarité ville/campagne issue de la charte de territoire du Pays
  - o AXE 1 – TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT ET D'UN RAYONNEMENT ATTRACTIFS
  - o AXE 2 - DEVELOPPER UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITES ET D'INITIATIVES
  - o AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER UN TERRITOIRE RICHE DE RESSOURCES
  - o AXE 4 – ORGANISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ ET EQUILIBRÉ
  
- **Le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 20 décembre 2019 dont la note stratégique avait pour ambition de faire du Pays du Mans un territoire neutre en carbone et à énergie positive. Les axes de développement étaient les suivants :**
  - o 1 - Faire vivre le Plan Climat
  - o 2 - Développer les filières énergétiques renouvelables et propres
  - o 3 - Repenser les mobilités
  - o 4 - Renforcer le stockage carbone et la biodiversité
  - o 5 - Favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone
  - o 6 - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources
  - o Un programme d'actions perçu comme une politique Air-Énergie-Climat intégrée et systémique se présente sous forme de Clim'Arbre

# Le clim'arbre

## Objectifs



Pour répondre aux besoins de la relance économique (attractivité, compétitivité) mais aussi aux enjeux d'équilibre en termes de services notamment l'accès aux soins, il est proposé d'ajouter un quatrième pilier stratégique : l'attractivité / cohésion.

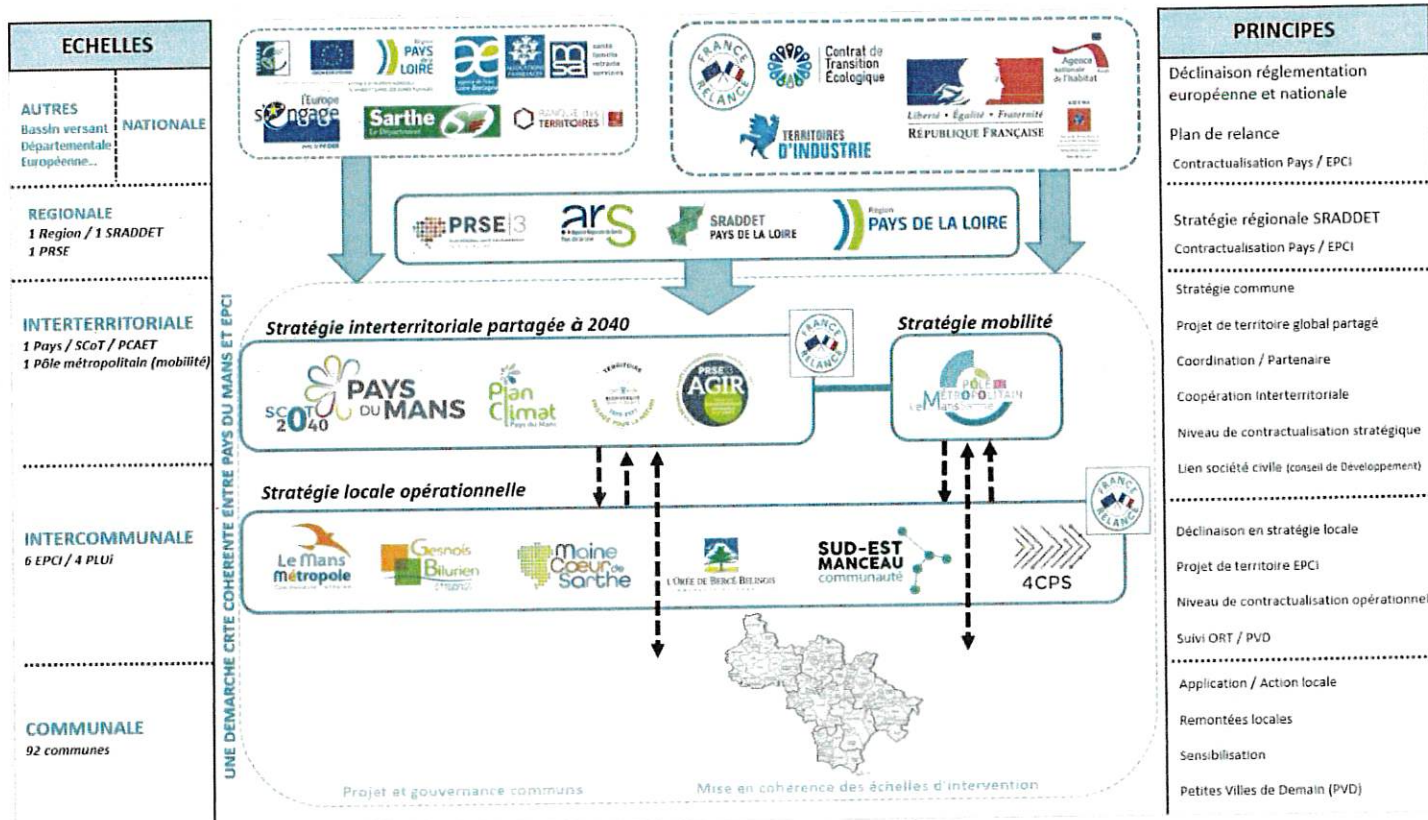
Ainsi on peut dégager les 4 axes stratégiques suivants qui structurent la politique d'aménagement du territoire du Pays du Mans et de ses collectivités membres.

### Les axes stratégiques du CRTE Pays du Mans / EPCI

- **AXE 1 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE**
- **AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET MAITRISE**
- **AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU PAYS DU MANS ET TENDRE VERS UNE NEUTRALITE CARBONE**
- **AXE 4 - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE MOBILITE DURABLE ET PARTAGÉE**
- **AXE 5 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE**

## Article 4 - Une stratégie locale au niveau de l'intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale)

Le deuxième niveau d'action du Contrat de Relance et de Transition Ecologique est l'intercommunalité. Il s'agit d'un niveau plus opérationnel, le Pays du Mans n'étant compétent que sur le SCoT et le PCAET, la communauté urbaine de Le Mans Métropole et les cinq autres communautés de communes, par leurs compétences plus opérationnelles, déclinent et mettent en œuvre localement le projet de territoire Pays du Mans. Les EPCI membres du Pays du Mans sont aussi des territoires de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département, la CAF/MSA, l'ANAH...



**PROJET DE  
TERRITOIRE DU  
SUD-EST MANCEAU**

## Article 5 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes Sud-Est Manceau

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration de la vision stratégique a été construite sur :

- L'identification des enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- Leur déclinaisons en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision a été élaborée en s'appuyant sur l'existant. Elle a été construite et partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, etc. Le partenariat construit autour de ce contrat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

La vision stratégique du Sud Est Manceau est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

### • Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

Avec sa proximité immédiate de la Métropole du Mans, avec son cadre de vie préservé (territoire boisé à plus de 40%, grande diversité naturelle qui va des bois de feuillus et de résineux jusqu'aux landes et aux tourbières en passant par des étangs et des cours d'eau, 300 km de sentiers de randonnée balisés), avec ses équipements adaptés et ses infrastructures performantes, le territoire communautaire est un espace péri-urbain attractif pour les entreprises et pour une population en croissance constante.

Cette augmentation nécessite d'adapter sans cesse les services et les équipements publics sur l'ensemble du territoire (crèches, écoles, salles de sports, etc....) A partir d'une pyramide des âges équilibrée, l'objectif privilégié est d'offrir à chaque âge de la vie un accueil sur le territoire et un accompagnement de qualité.

En entrant résolument dans la transition écologique, la Communauté de Communes a souhaité élaborer un projet de territoire pour Demain en concertation avec les habitants, les acteurs du territoire, ainsi qu'avec les élus municipaux.





## SEMez pour demain : la démarche

L'élaboration du projet de territoire pour le mandat 2020-2026 a donné lieu à une démarche originale en plusieurs étapes qui a associé élus, citoyens et agents.

Dans un premier temps, les élus se sont réunis au sein des commissions communautaires thématiques afin de réfléchir à des pistes de travail. Celles-ci ont ensuite été confrontées aux attentes des citoyens via un processus de démocratie participative mené en deux temps.

D'abord, une enquête a été lancée pour connaître les problèmes, envies et projets souhaités pour leur territoire dans tous les domaines de la vie courante (213 retours).

**LES ATELIERS CRÉATIFS**  
**SEMez pour demain!**  
participez au projet de territoire du Sud-Est Manceau

**SUD-EST MANCEAU**  
Communauté de communes

**THÈME DE LA SOIRÉE : MOBILITÉS**  
Venez proposer des solutions pour développer l'offre de transports en commun et améliorer plus de voies douces et cyclables sur le territoire !  
lundi 10 mai - 20h30  
foyer loisirs  
Parigné-l'Évêque

**THÈME DE LA SOIRÉE : ENVIRONNEMENT**  
Venez proposer des solutions pour développer les énergies renouvelables et optimiser l'organisation des déchetteries sur le territoire !  
lundi 17 mai - 20h30  
foyer loisirs  
Parigné-l'Évêque

**THÈME DE LA SOIRÉE : SANTÉ**  
Venez proposer des solutions pour accroître la présence de médecins et praticiens de santé sur le territoire !  
jeudi 20 mai - 20h30  
foyer loisirs  
Parigné-l'Évêque

**THÈME DE LA SOIRÉE : VIVRE ENSEMBLE**  
Venez proposer des solutions pour développer l'organisation de temps forts et d'espaces de rencontre sur le territoire !  
jeudi 27 mai - 20h30  
foyer loisirs  
Parigné-l'Évêque

Puis, sur la base des résultats du questionnaire, les élus du Bureau communautaire ont retenu 4 thématiques à traiter en priorité – Mobilités, Environnement, Santé et Vivre Ensemble – qui ont donné lieu à 4 ateliers créatifs (75 participants). Au cours de ces soirées, habitants, élus et agents du territoire ont été invités à proposer des solutions concrètes, résumées sous forme de schémas. Les plus pertinentes ont été retenues et, associées aux travaux des commissions, elles forment la colonne vertébrale du projet « SEMez pour demain ».

**Le Sud-Est Manceau vu par les habitants en 3 mots**  
« Agréable », « en développement », « vert ».

**Le Sud-Est Manceau vu par les élus en 3 mots**  
« dynamisme », « complémentarité », « proximité ».

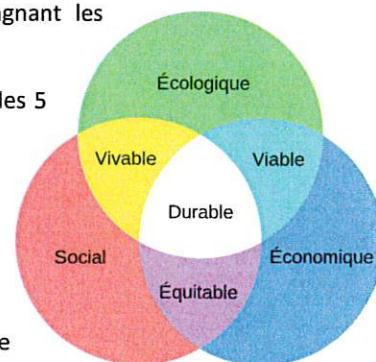
## LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DU PROJET

A travers le développement durable le Sud Est Manceau veut :

- Favoriser le maintien et l'implantation d'emplois sur le territoire, en accompagnant les entreprises existantes et en facilitant de nouvelles implantations.
- Introduire une approche écologique et environnementale dans la vie quotidienne des 5 villes.
- Créer un territoire résilient.

Afin de préserver une qualité de vie où se côtoie au plus proches les uns des autres, des lieux d'habitat, des lieux d'activité, des lieux de services et des espaces naturels de qualité, la collectivité souhaite s'appuyer sur « Petites Villes de Demain » et sur l'Opération de Revitalisation de Territoire afin de s'assurer de la cohérence de l'ensemble des actions communales et communautaires et ainsi avoir une vision partagée du territoire.

**Le territoire du Sud Est Manceau veut s'offrir un avenir attrayant, dans un environnement exemplaire.**



## **Article 6 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 29 juin 2021 par le conseil communautaire :

### **PILIER 1 : L'ENVIRONNEMENT**

- 1. Orientation 1 : réduire la production de déchets des ménages, des collectivités et des entreprises**
- 2. Orientation 2 : devenir un territoire plus économe et plus propre en matière d'énergies**

### **PILIER 2 : LE SOCIAL**

- 1. Orientation 1 : améliorer l'accès à la santé**
- 2. Orientation 2 : accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire**
- 3. Orientation 3 : diversifier l'accompagnement des personnes et des familles**
- 4. Orientation 4 : développer la démocratie participative communautaire**

### **PILIER 3 : L'ÉCONOMIE**

- 1. Orientation 1 : diversifier l'offre foncière afin de renforcer l'attractivité du territoire pour tous types d'entreprises**
- 2. Orientation 2 : proposer une offre de transports alternatifs à la voiture rapides et pratiques sur tout le territoire**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexes 4 et 5. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 7 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

La Communauté de Communes est engagée avec l’État dans plusieurs contrats et dispositifs préexistants et ont vocation à intégrer le CRTE.

Sont ainsi identifiés :

### Les programmes territorialisés de l’ANCT :

PETITES VILLES DE DEMAIN : ce programme mobilisera près de trois milliards d’euros sur six ans et s’adresse en priorité aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il vient soutenir le dynamisme de transition par un soutien en, l’accès à un réseau et des financements de mesures thématiques ciblées. Parigné l’Evêque et la Communauté de Communes sont en cours de signature de la convention.

TERRITOIRES D’INDUSTRIE : Rassembler les pouvoirs publics et les industriels d’un même territoire pour concentrer les moyens d’action et apporter des solutions aux besoins identifiés avec une approche qui repose sur trois principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir nos entreprises sur les territoires à forts enjeux industriels.
- Un principe de gestion décentralisée : les projets devront d’abord être gérés et animés par les acteurs locaux : acteurs industriels, maires, présidents d’EPCI, avec un pilotage au niveau de la Région.
- Un principe de concentration des moyens : ces moyens sont à la fois financiers, avec plus d’un milliard d’euros de financements orientés en priorité vers ces territoires, administratifs, techniques et humains.

ESPACES FRANCE SERVICES : la mise en place du réseau France Services est destinée à rapprocher le service public des usagers. Il est composé de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. L’objectif est de proposer une offre élargie de services au plus près des territoires, en particulier en zones rurales et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un accompagnement dans les démarches et l’usage de l’outil numérique. Chaque structure bénéficie d’une subvention de 30K€ par an, prise en charge pour moitié par l’ANCT et pour l’autre moitié par un fonds inter partenaires. Les dépenses liées à la formation des agents, l’animation du réseau et le déploiement d’outils informatiques sont prises en charge par l’ANCT et la Banque des Territoires. La Communauté de Communes a fait le choix d’implanter des permanences d’Espaces France Services dans les 5 communes du territoire. Ce service est mis en œuvre depuis juillet 2021.

ORT (opération de revitalisation de territoire) : outil de mise en œuvre d’un projet global de revitalisation des centres-villes, porté, à minima, par la commune principale et son intercommunalité, il porte une approche multisectorielle et transversale d’un territoire intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain du territoire, afin d’améliorer son attractivité. L’ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l’habitat indigne, de réhabiliter l’immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d’innovation et de développement durable. Il crée des droits et permet un accompagnement renforcé, permet d’expérimenter de nouveaux outils et donne notamment accès au nouveau dispositif d’aide fiscale à l’investissement locatif privé (Denormandie ancien) en faveur de la rénovation des logements. Dans le cadre de la signature des conventions « Petites Villes de Demain »,

la Communauté de Communes va mettre en place une ORT, ainsi l'ensemble des communes pourront bénéficier de ses avantages.

OPAH : les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), financées par l'ANAH, ont pour objectif la réhabilitation du parc de logement et le développement d'une offre de logement à loyer modéré. Les thématiques de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements, ainsi que la lutte contre l'habitat indigne sont intégrées à ces opérations et pourront se retrouver dans les actions du CRTE. Une étude pré-opérationnelle a été initiée par le Pays du Mans.

## 7.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

La Communauté de Communes est engagée dans plusieurs contractualisation :

Liste des Plans, Schémas et Contrats en cours	Période	ITEMS ETAT : COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE	Pays du Mans / Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe	SUD EST MANCEAU	DEPARTEMENT SARTHE	REGION PAYS DE LA LOIRE	ETAT
Planification Echelle globale Région Pays de la Loire							
<i>Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET approuvé 2022)</i>	2050	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE	Compatibilité SRADDET/SCoT	Déclinaison par le SCoT en révision		Arrêté 16/12/2020	Approbation par arrêté Préfet Région 2022
Planification Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe							
<i>Schéma de Cohérence Territoriale 2014 + (délib objectifs révision SCoT 04/02/19)</i>	2013/2030	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE	En révision	Application SCoT approuvé 29/01/2014		FRES + Déclinaison locale SRADDET	Dotation (DGD) et Validation
<i>Plan Climat Air énergie Territorial</i>	2020/2025	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE	Mise en œuvre	Application PCAET approuvé 20/12/2019		FRES + Déclinaison locale SRADDET	Validation
<i>Schéma d'Orientations Stratégiques Pôle Métropolitain (Habitat/Urbanisme, Ressources/Energie, Mobilités)</i>	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE	Mise en œuvre	Mise en œuvre locale des schémas d'orientations métropolitains		Déclinaison locale SRADDET	
Planification Echelle locale EPCI : SUD EST MANCEAU							
<i>Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</i>		COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE		Compétence non transférée			
<i>Programme Local Habitat</i>		COHESION		Pas compétent			
<i>Projet de territoire</i>	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE	Déclinaison locale stratégie Pays (SCoT / PCAET)	En cours			
<i>Schéma directeur des modes actifs adopté 22/09/2020</i>	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE	Déclinaison locale stratégie Pays (SCoT / PCAET)	Mise en œuvre	Partenaire	Partenaire	Partenaire
<i>Petites Villes de Demain</i>	2021/ 2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE	Partenaire	Mise en œuvre	Financeurs	Financeurs	Financeurs
<i>Territoire d'Industrie</i>		COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE	Mise en œuvre	Mise en œuvre locale	Financeurs	Financeurs	Financeurs

## 7.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexes 4 et 5.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

### 7.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les contrats de l'Etat transversaux :

- Le programme Petites Villes de Demain engagé sur Parigné l'Evêque et la Communauté de Communes
- La convention territoriale globale en cours de rédaction avec la CAF

#### Contrats coordonnés avec le Pays du Mans

	Liste des Plans, Schémas et Contrats en cours	Période	ITEMS ETAT : COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
STRATEGIE TERRITORIALE	<b>Planification Echelle globale Région Pays de la Loire</b>		
	<i>Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET approuvé 2022)</i>	2050	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	<b>Planification Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe</b>		
	<i>Schéma de Cohérence Territoriale (délib objectifs révision SCoT 04/02/19)</i>	2013/2030	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	<i>Plan Climat Air énergie Territorial</i>	2020/2025	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	<i>Schéma d'Orientations Stratégiques Pôle Métropolitain (Habitat/Urbanisme, Ressources/Energie, Mobilités)</i>	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
CONTRACTUALISATION (MISE EN ŒUVRE)	<b>Contractualisation Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe</b>		
	<b>Territoire d'Industrie (TI)</b>	2020-2026	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	<b>Contrat de Transition Ecologique (CTE)</b>	2019/2022	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	<b>Appel à projets PRSE3 2021 - Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé dans le cadre de la révision du SCoT</b>	2021/2022	COHESION/ ECOLOGIE
	<b>Territoire Engagé pour la Nature (TEN)</b>	2020/2023	ECOLOGIE
	<b>Programme d'actions Economie Circulaire (ECI)</b>	2021-2024	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	<b>AMI SEQUOIA - Programme ACTEE - FNCCR</b>	2021/2023	ECOLOGIE
	<b>Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE)</b>	2021/2023	COHESION/ ECOLOGIE
	<b>Convention de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) CertiNergy</b>	2021/2022	ECOLOGIE
	<b>Convention audits énergétiques (ADEME)</b>	2017/2022	ECOLOGIE
	<b>Convention ANAH et Département Etude Pré-opérationnelle Habitat Privé</b>	2020/2022	COHESION/ ECOLOGIE

### 7.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires à proximité du Sud Est Manceau.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;

- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Le Syndicat mixte du Pays du Mans favorisera les synergies et complémentarité entre les 6 intercommunalités membres en assurant une cohérence des interventions, notamment dans le cadre du suivi transversal des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Pour rappel, le syndicat Mixte du Pays du Mans est compétent en matière de SCoT et de PCAET, pour le compte de ses collectivités membres. A ce titre, le syndicat mixte du Pays du Mans a souhaité être signataire du CRTE pour porter des actions en faveur de la transition écologique et en complémentarité des projets de territoire des intercommunalités. Le Pays du Mans s'appuiera notamment sur les contrats existants (TEN, ECI, ...) et pourra porter de nouveaux contrats et études pour le compte de ses collectivités membres.

Le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, quant à lui, se structurera prochainement sous forme d'un syndicat dit Loi SRU, afin d'être Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) et de porter la compétence mobilité pour ses EPCI membres (hors Le Mans Métropole).

Il pourra ainsi être à même de solliciter un accompagnement technique et financier dans le cadre d'études diverses (ex : enquêtes ménages), de réalisation de Schémas Directeurs des Modes Actifs, ..., qui pourront intégrer le CRTE de chacune des intercommunalités membres.

Le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe porte à l'heure actuelle un CTE et un contrat TI (référence à l'article 1.1 de ce dit CRTE). Il s'appuiera sur ces contrats pour développer jusqu'à leurs termes respectifs des actions de coopération interterritoriale en faveur de la relance et de la transition écologique.



## **Article 8 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 9 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 9.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 9.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Communauté de Communes Sud-Est Manceau assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon

déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 9.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### 9.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

## 9.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

## 9.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

### *L'implication citoyenne*

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux diverses actions. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. La volonté du Sud Est Manceau est de laisser toute sa place à la participation citoyenne qui est un élément essentiel à prendre en compte dans la gouvernance, les citoyens étant source de compétences et force de proposition. Il apparaît également nécessaire de les associer pour emporter leur adhésion et leur soutien aux politiques intercommunales et aux politiques publiques de manière plus générale.

Cette dynamique s'inscrit dans le cadre du nouveau « Pacte de gouvernance » de la Communauté de Communes.

### *Les acteurs socio-économiques*

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La Communauté de Communes s'appuiera sur les temps d'échanges formalisés avec le club d'entreprises du territoire, ainsi que les différentes associations et organismes consulaires.

## 9.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## Article 10 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 10.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté de Communes Sud-Est Manceau des services de l'Etat, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 10.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes Sud-Est Manceau. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de :

- du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture
- de la Direction du Sud Est Manceau
- de la Direction du pôle cadre de vie du Sud Est Manceau
- de la Direction du pôle attractivité du Sud Est Manceau
- de la Direction Départementale des Territoires
- de l'ADEME
- le Pays du Mans
- de tout autre service, établissement ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur une thématique particulière

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **10.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 11 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 12 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 13 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 14 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 15 - Résiliation du CRTE**



## Article 15 - Résiliation du CRTE

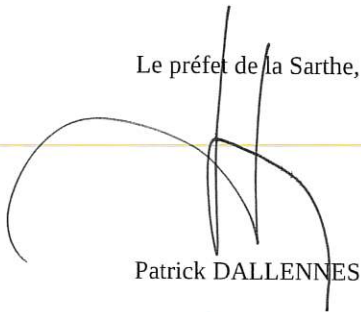
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 16 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

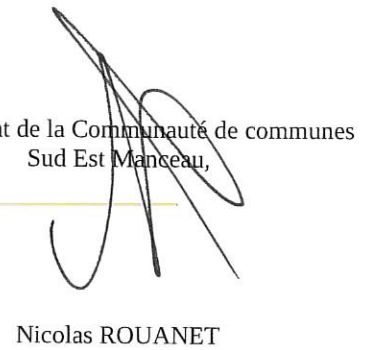
Signé à Le Mans, le 6 décembre 2021

Le préfet de la Sarthe,



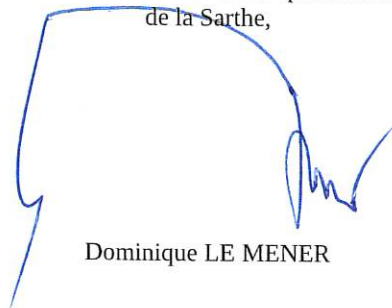
Patrick DALLENNES

Le Président de la Communauté de communes  
Sud Est Manceau,



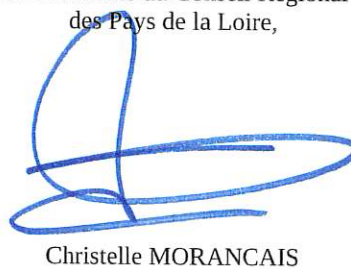
Nicolas ROUANET

Le Président du Conseil Départemental  
de la Sarthe,



Dominique LE MENER

La Présidente du Conseil Régional  
des Pays de la Loire,

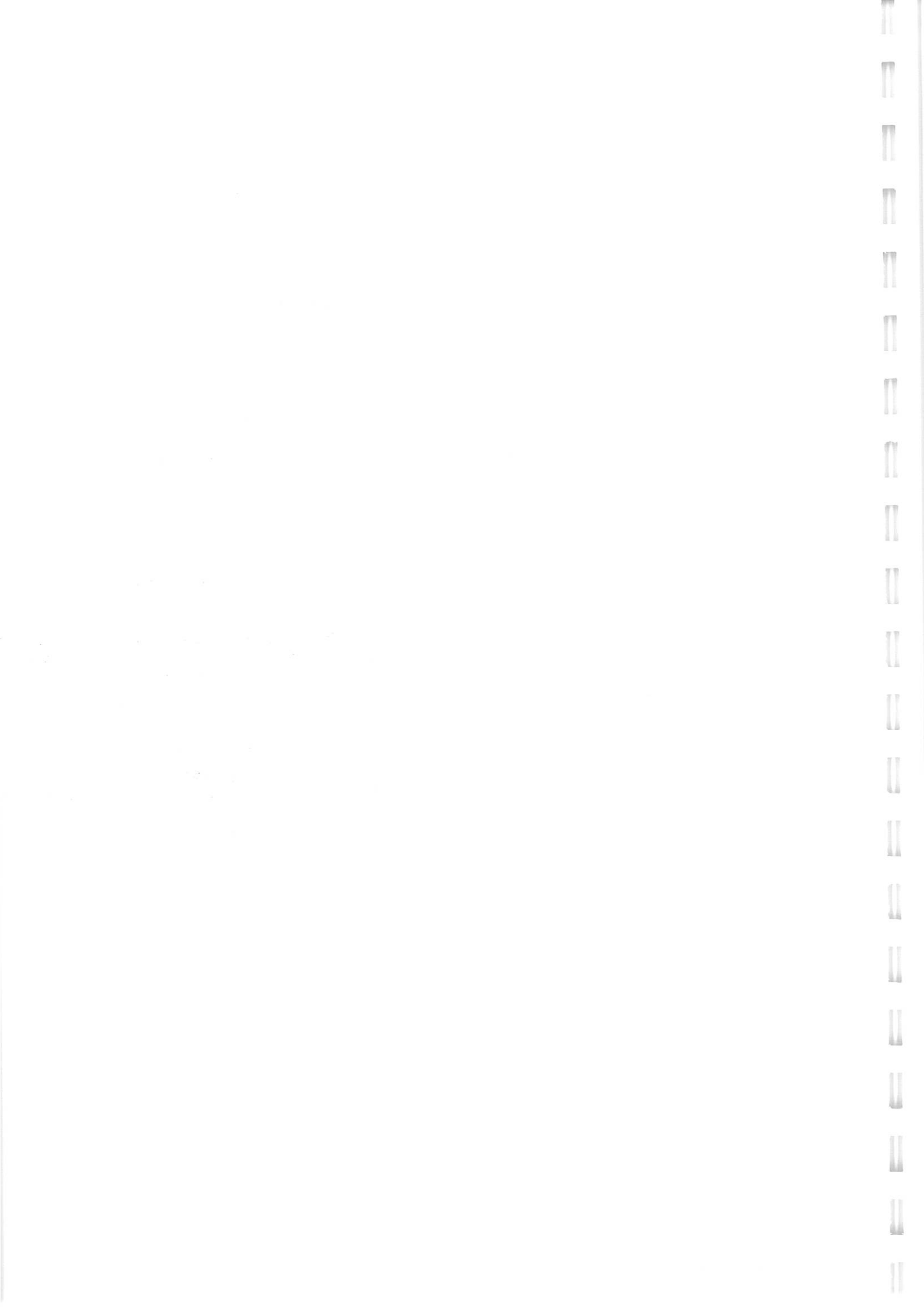


Christelle MORANCAIS

Le Président du Syndicat mixte du  
Pays du Mans et du Syndicat mixte du  
Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe,



Stéphane LE FOLL





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



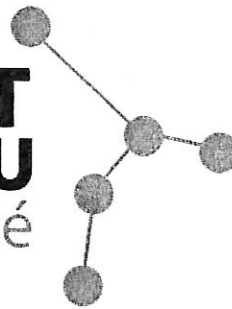
**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SUD EST MANCEAU

**SUD-EST  
MANCEAU**  
communauté

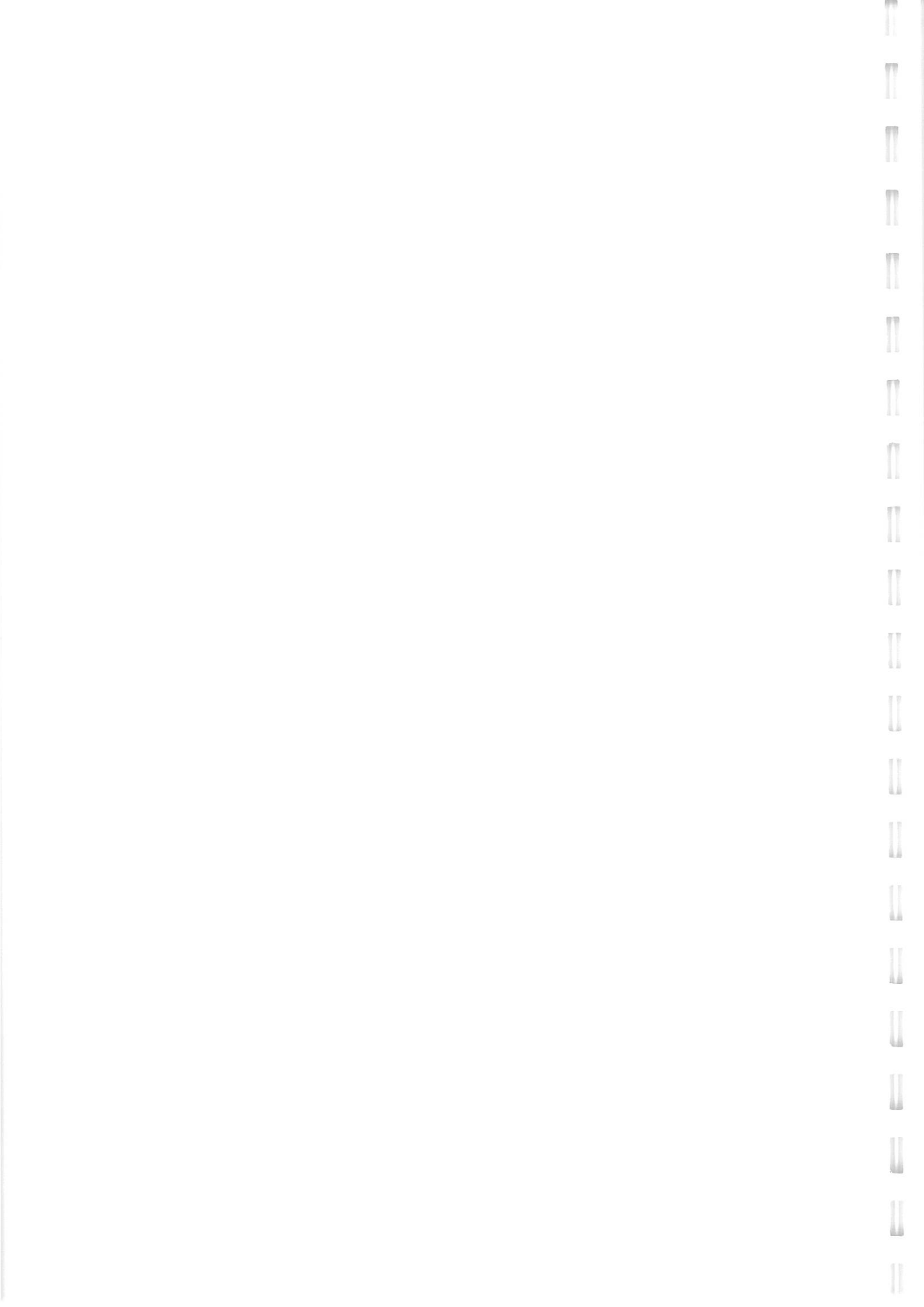


En collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans



et en partenariat avec





## Table des matières

1 - PROFIL DU TERRITOIRE .....	3
2 - COHÉSION.....	12
3 - COMPÉTITIVITÉ ATTRACTIVITÉ.....	32
4 - ÉCOLOGIE .....	41
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC .....	58



## Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de communes Sud Est Manceau et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

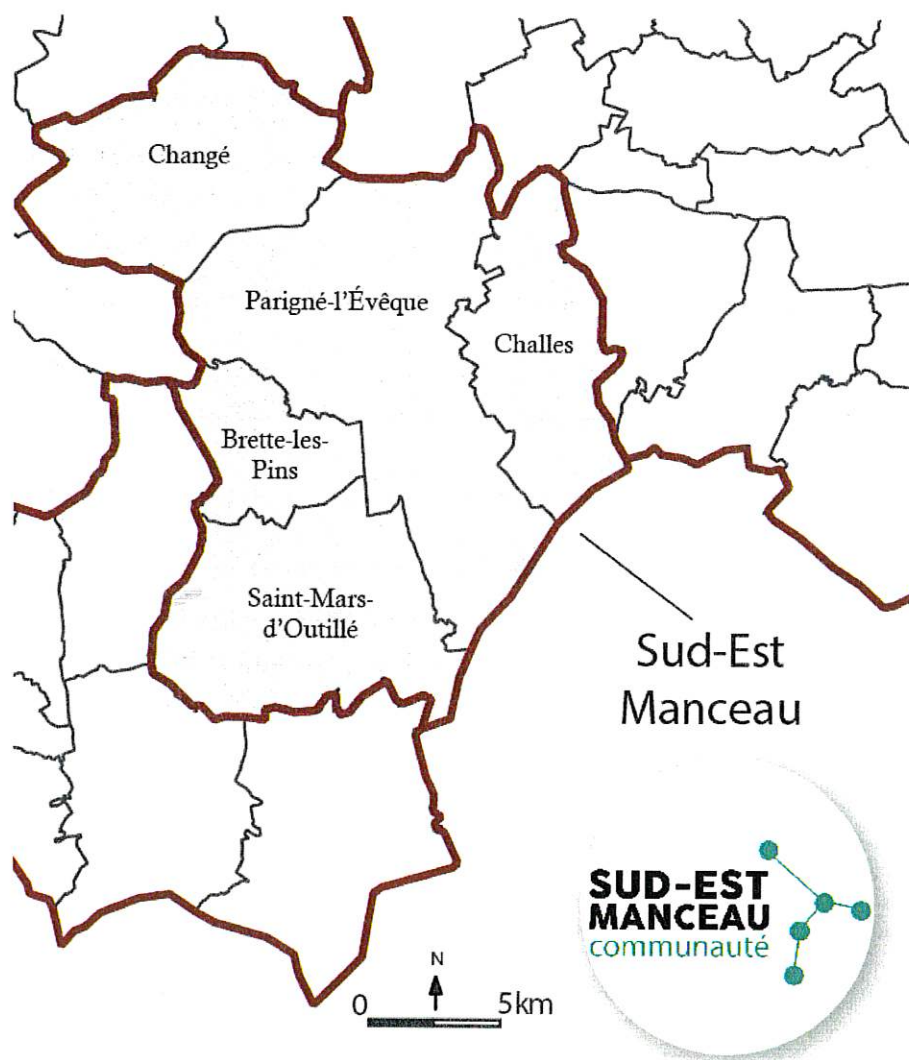
Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

# PROFIL DU TERRITOIRE

## Présentation du territoire

La communauté de communes du Sud Est Manceau regroupe 5 communes et s'étend sur 176,8 km<sup>2</sup>. En 2018, la population du territoire s'élève à 17 508 habitants (population municipale), avec deux villes d'importance que sont Changé et Parigné-l'Évêque, comprenant respectivement 6 549 et 5 173 habitants.

Avec sa proximité immédiate de la Métropole du Mans, avec son cadre de vie préservé (territoire boisé à plus de 40%), avec ses équipements adaptés et ses infrastructures performantes, le territoire communautaire est un espace péri-urbain attractif pour les entreprises et pour une population en croissance constante.



## Les changements climatiques

En France, depuis 1900, les températures moyennes ont augmenté de 1,4°C avec une accentuation sensible de ce réchauffement depuis les années 1990. Le réchauffement a connu un rythme particulier oscillant entre fortes chaleurs et années très froides. Malgré tout, sur la période 1959-2009, la tendance observée est + 0,3°C par décennie. Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 ont été observées au XXI<sup>ème</sup> siècle (2014, 2011 et 2015).

Les précipitations n'ont pas évolué de manière significative à l'échelle de la France même si les différences entre régions sont importantes. La France métropolitaine est divisée en deux grandes parties. Il y a une augmentation du nombre de vagues de chaleur qui s'accompagne par un assèchement assez important des sols surtout en août et septembre. Ainsi, les événements pluvieux et secs (qui ont une fréquence toujours plus marquée vers les extrêmes) provoquent une érosion significative des sols à certaines périodes clés de l'année

**Sur Le Mans**, Météo France montre que les températures moyennes annuelles ont augmenté sensiblement entre 0,2°C et 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009 avec une forte accélération de ce réchauffement depuis les années 90. L'année à l'écart le plus important fut celle de 2011 avec près de + 2°C par rapport à la référence de 1961-1990.

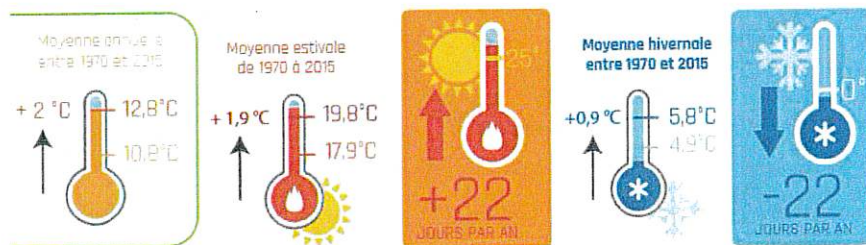
Entre 1971-2015, le nombre de journées chaudes annuelles (supérieures à 25°C) a augmentée de 22. Les jours de gel annuels ont diminué de 22 sur la même période. Le nombre de jours de gel fort (<-5°C) n'a pas évolué de manière significative sur le territoire.

**Les changements climatiques** vont accroître les périodes de sécheresse, accentuant le risque de retrait-gonflement des sols argileux et l'exposition des forêts aux feux. En matière de pluviométrie, les scénarios de Météo France démontrent une évolution peu marquée des précipitations sur notre département. Cependant, les évolutions doivent être surveillées et en particulier les phénomènes de combinaison de sols asséchés et secs et de pluies intenses qui provoquent des ruissellements importants et des inondations.

## Les changements climatiques

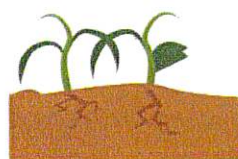
Après **analyse des risques naturels majeurs liés aux changements climatiques**, il est constaté que la communauté de commune du Sud Est Manceau est très vulnérable aux aléas feux de forêts, à l'instar du Sud du territoire, comparé au Nord du Pays du Mans

### Quels changements climatiques actuels ?



ÉVOLUTION DU CUMUL ANNUEL DES PRÉCIPITATIONS SUR LA PÉRIODE 1971-2015

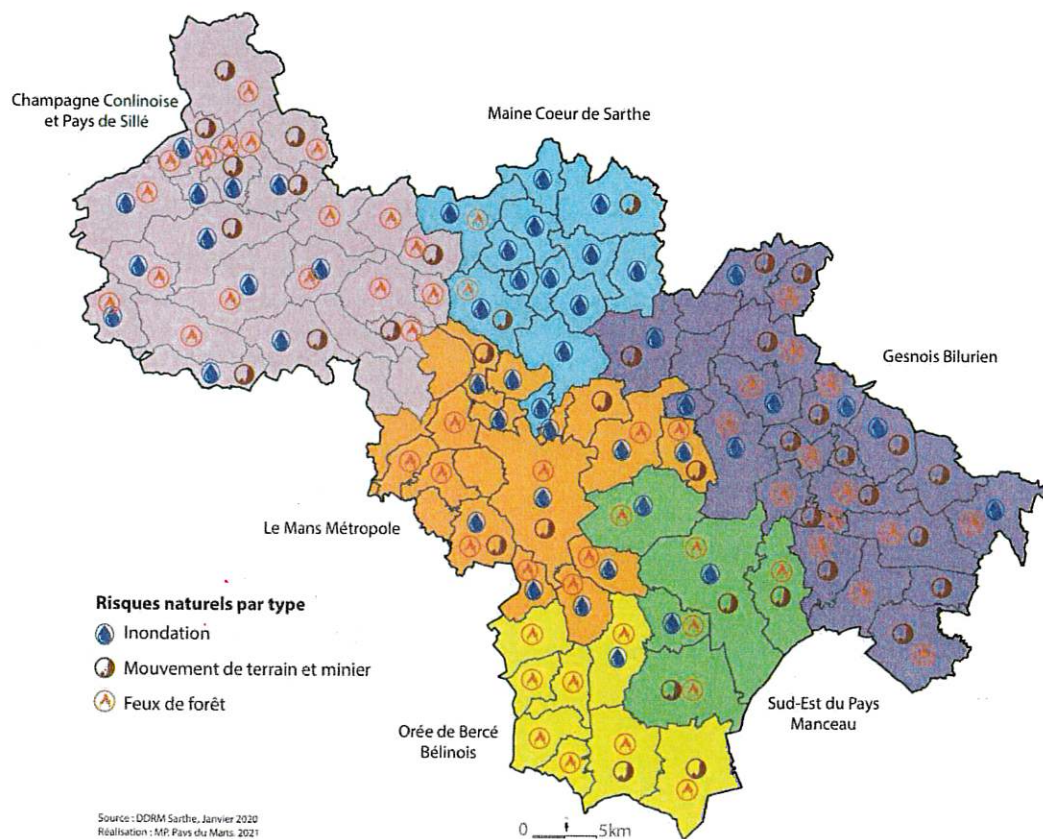
Difficile interprétation de ces dynamiques et des modélisations futures



Un assèchement lent mais progressif des sols en toute saison



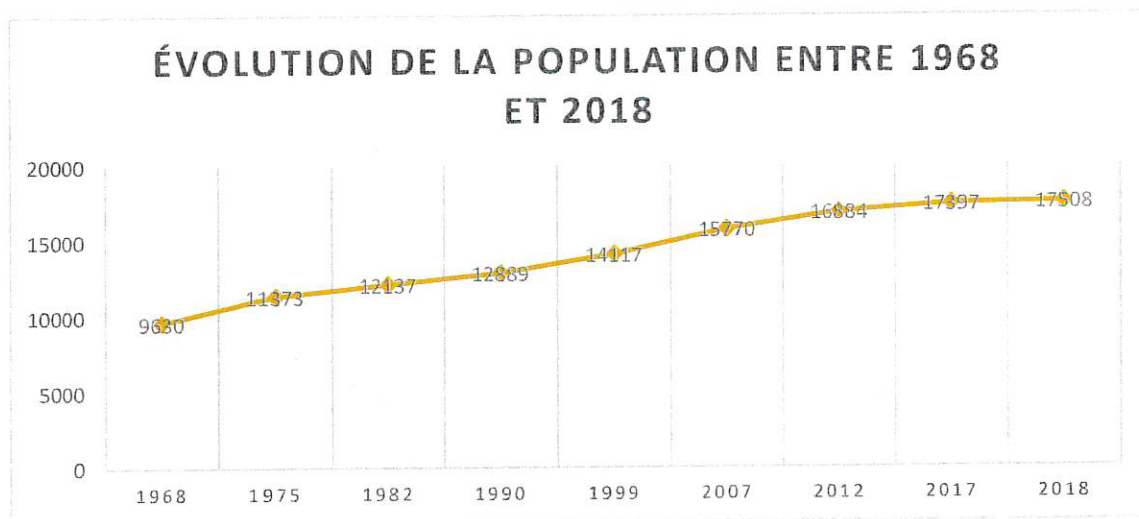
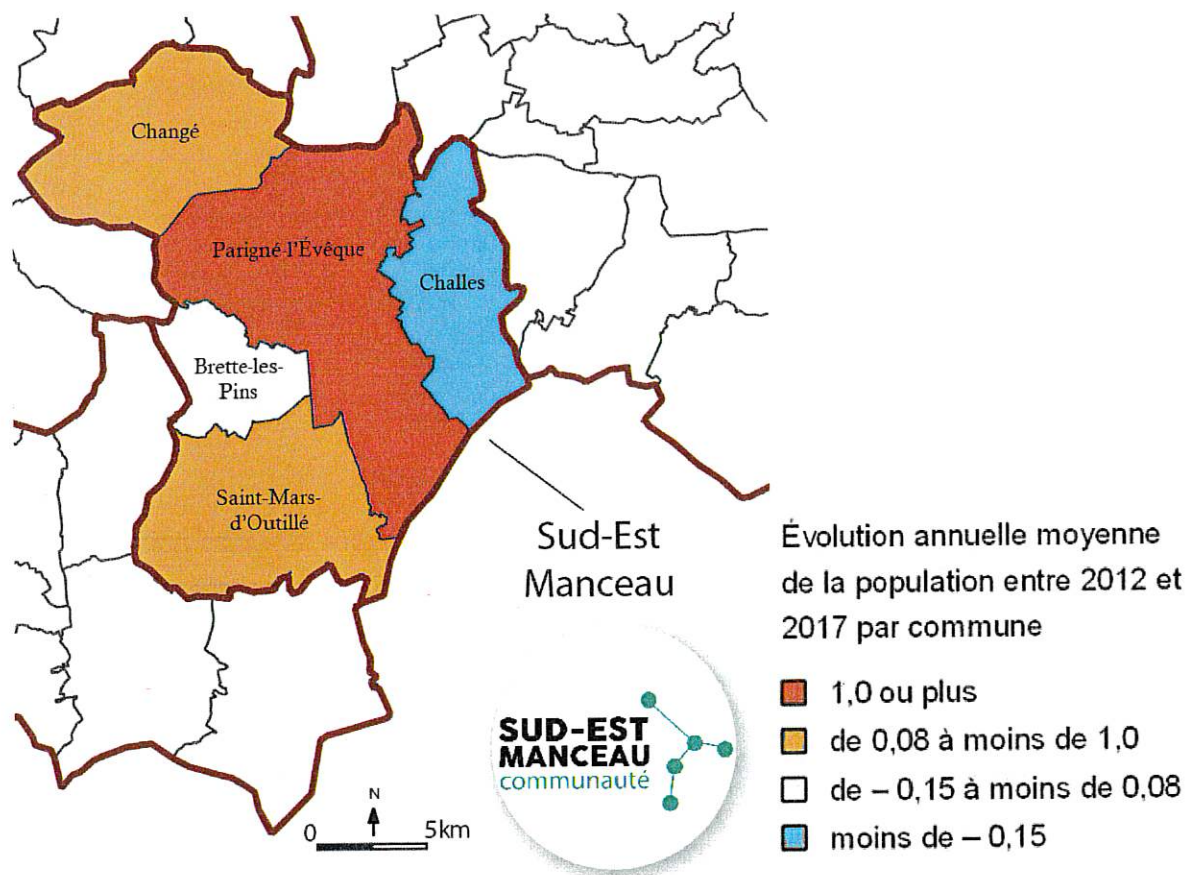
notamment le territoire de Maine Cœur de Sarthe, davantage confronté aux aléas inondations.



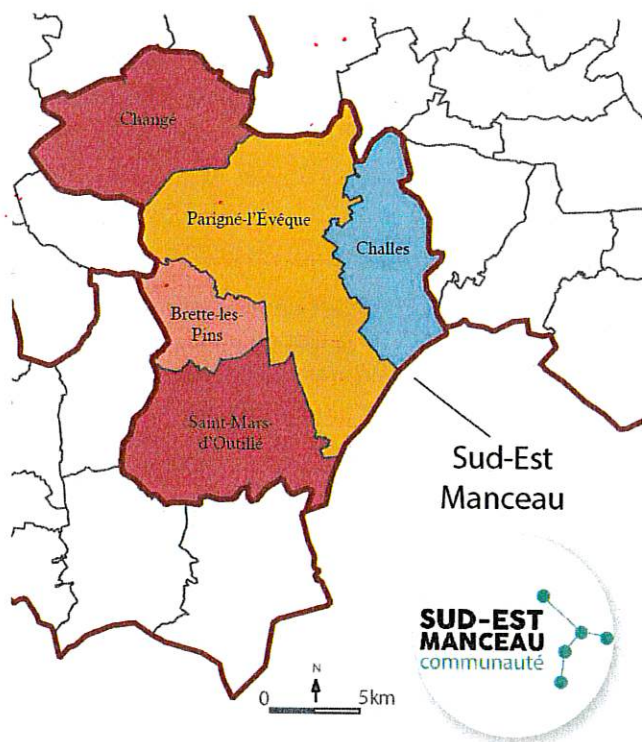
## Tendances démographiques

Pour rappel, les principales tendances démographiques de la communauté de communes sont les suivantes :

- Evolution de la population : en 2018, la population du Sud Est Manceau était de 17 508 habitants. Celle-ci connaît depuis 60 ans une nette augmentation : elle était d'environ 9 229 habitants en 1962



## Tendances démographiques



Typologie des soldes naturel et migratoire apparent 2012 - 2017  
Observatoire des territoires, ANCT 2021

- Croissance totale
- Croissance liée à un solde naturel positif
- Croissance liée à un solde migratoire apparent positif
- Décroissance liée à un solde migratoire apparent négatif
- Décroissance liée à un solde naturel négatif
- Décroissance totale

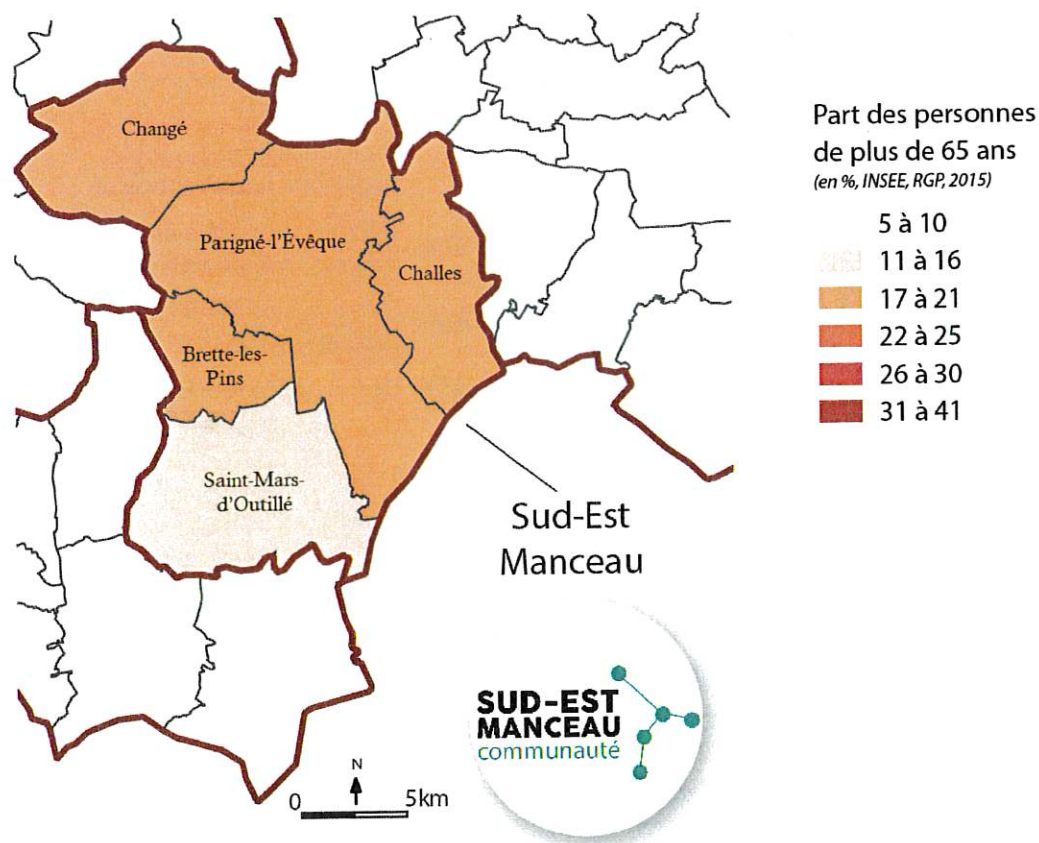
Le nombre de ménages d'une personne et le nombre de famille monoparentale augmente sur le territoire.

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2007	%	2012	%	2017	%	2007	2012	2017
<b>Ensemble</b>	5 923	100,0	6 389	100,0	6 776	100,0	15 210	16 293	16 846
<b>Ménages d'une personne</b>	1 242	21,0	1 363	21,3	1 559	23,0	1 242	1 363	1 559
Hommes seuls	508	8,6	590	9,2	677	10,0	508	590	677
Femmes seules	734	12,4	773	12,1	882	13,0	734	773	882
<b>Autres ménages sans famille</b>	78	1,3	89	1,4	86	1,3	172	190	192
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	4 603	77,7	4 937	77,3	5 131	75,7	13 796	14 740	15 095
Un couple sans enfant	2 059	34,8	2 186	34,2	2 295	33,9	4 171	4 465	4 669
Un couple avec enfant(s)	2 279	38,5	2 397	37,5	2 375	35,0	8 931	9 339	9 215
Une famille monoparentale	265	4,5	355	5,6	461	6,8	693	936	1 212

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

## Tendances démographiques

• Vieillesse de la population : La population de la communauté de communes a connu une dynamique de vieillissement inférieure à celle de la population française au cours des dernières décennies. Son indice de vieillissement est de 72, inférieur de 8 points à la valeur nationale.

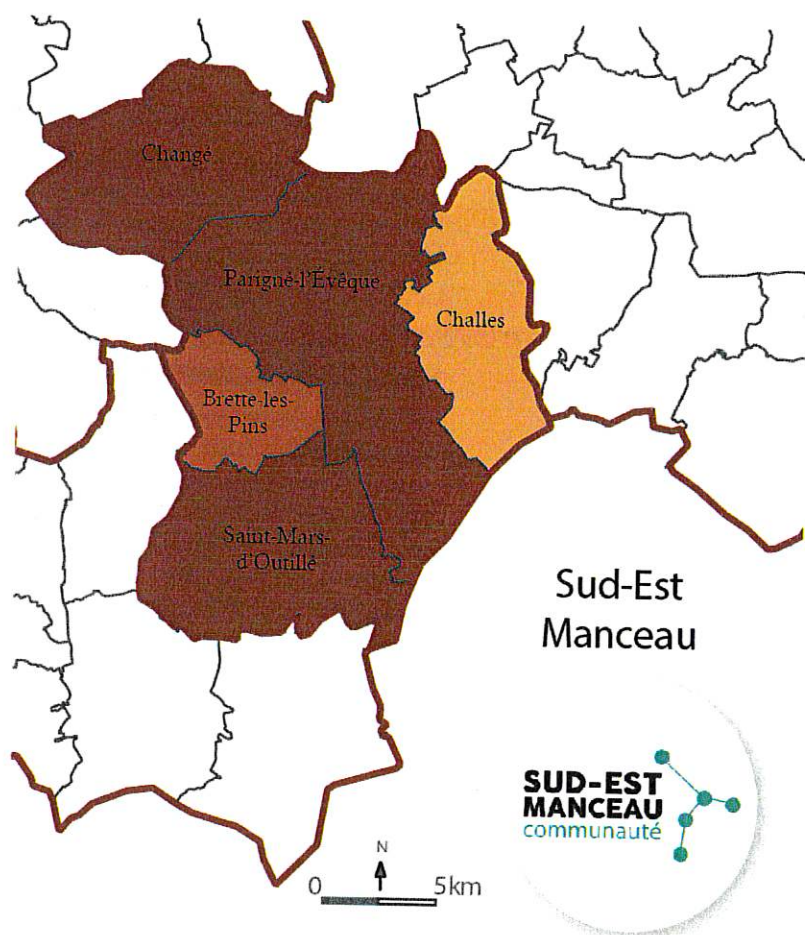


	Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%) en 2017	Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%), en 2017	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées
Changé	30,3%	15%	104
Parigné-l'Évêque	37%	30,2%	107
Brette-les-Pins	28,1%	0%	0
Challes	44%	0%	0
Saint-Mars-d'Outillé	45,2%	0%	0
<b>EPCI</b>	<b>34,7%</b>	<b>15,9%</b>	<b>211</b>

## Occupation du sol

Sur le territoire du Sud Est Manceau, l'artificialisation des sols, définie à partir de l'exploitation de la base OCSGE (organisée selon les catégories suivantes : zones bâties, végétation d'agrément, zones non bâties correspondant aux parkings, voirie...), a augmenté de 28,26 ha entre 2013 et 2016 dont 6,5 ha en zones bâties. Ce phénomène d'artificialisation des sols ne se fait pas ressentir au niveau des zones d'activités puisque les zones artificialisées entre 2013 et 2016 y ont évolué de 3,5 ha. Cependant, l'aménagement de ces zones mériterait d'être optimisé puisque l'artificialisation résulte principalement d'une augmentation des surfaces en zones non bâties (2,12 ha contre 0,49 en zones bâties).

Les communes où la part d'artificialisation est supérieure à 20 Ha, entre 2009 et 2019, sont les suivantes :



### Flux d'artificialisation pour la période 2009 -2019

(en m<sup>2</sup>, Portail artificialisation des sols, nov 2020)

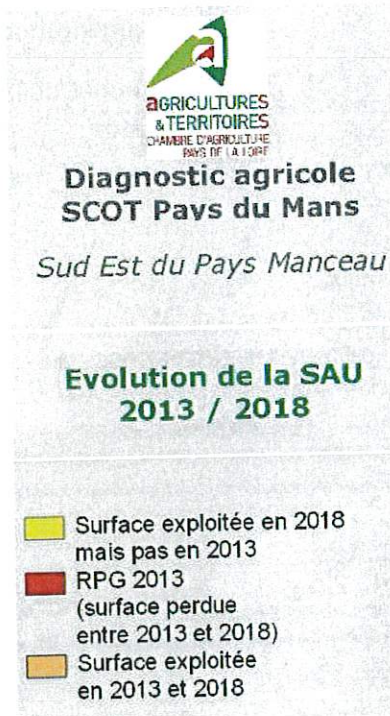
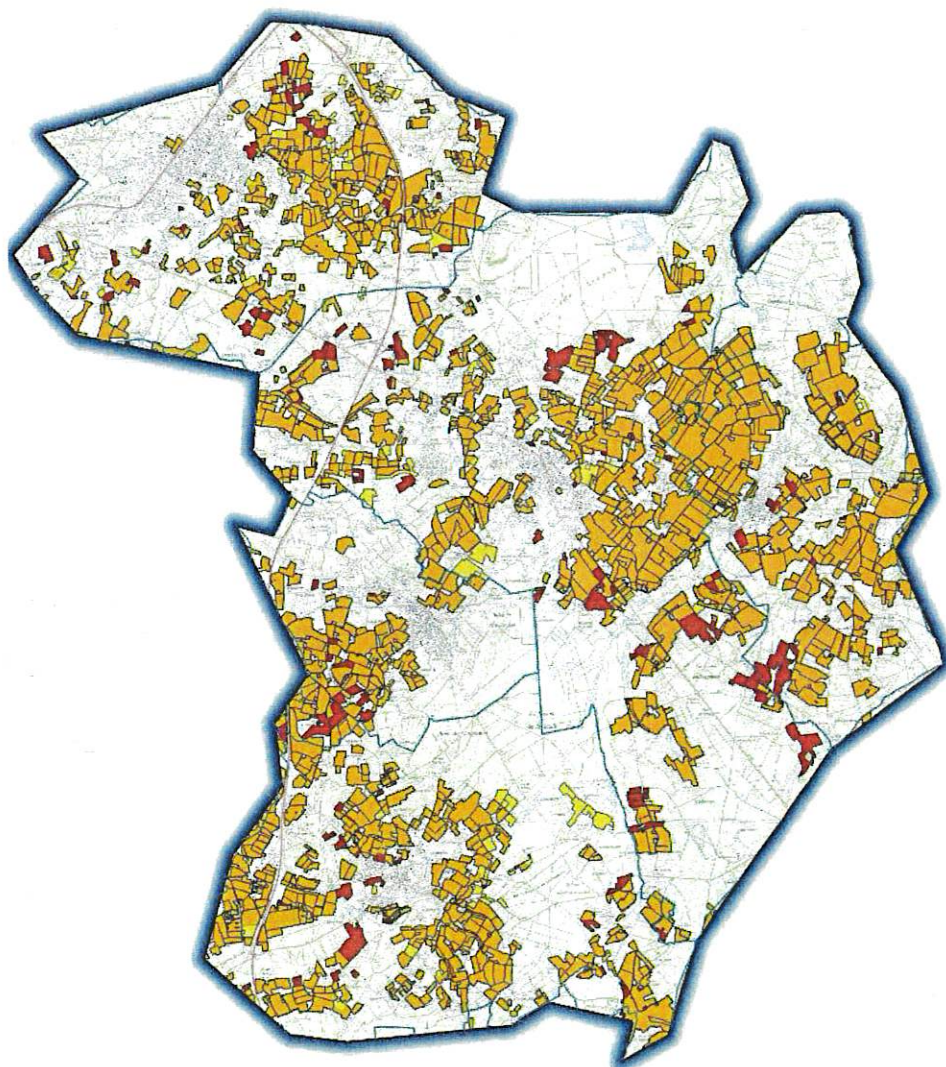
- de 0 à 10 000 m<sup>2</sup>
- de 10 000 à 20 000 m<sup>2</sup>
- de 20 000 à 50 000 m<sup>2</sup>
- de 50 000 à 100 000 m<sup>2</sup>
- de 100 000 à 200 000 m<sup>2</sup>
- plus de 200 000 m<sup>2</sup>

Saint-Mars-d'Outillé	213 380 m <sup>2</sup>
Change	512 042 m <sup>2</sup>
Parigné-l'Évêque	695 596 m <sup>2</sup>

## Occupation du sol

D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture réalisée en 2020, la surface agricole utile (SAU) du territoire intercommunal diminue en moyenne de 2,9% entre 2010 et 2019. La perte de SAU est plus importante sur la période 2015 - 2019 que sur la période précédente (2010 - 2015).

Les surfaces perdues sont illustrées en rouge sur la carte ci-dessous.



Evolution de la SAU en % de 2010 à 2019 :

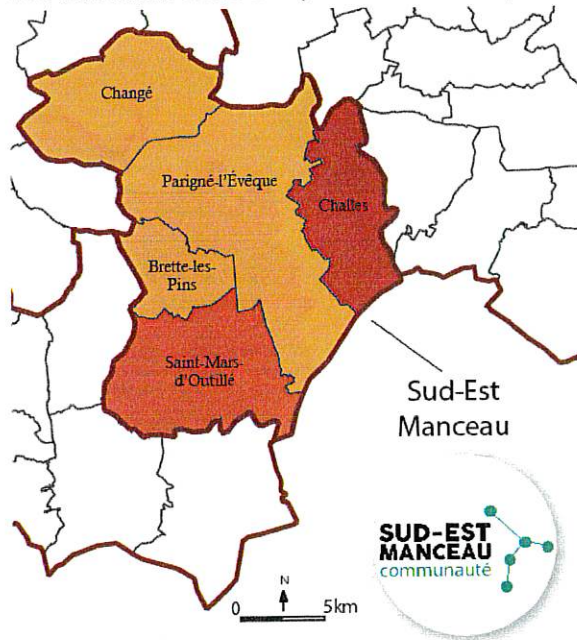
	SAU du SEM
2010 à 2015	-0,71%
2015 à 2019	-2,19%
2010 à 2019	-2,90%

## 2 - COHÉSION

## Accès aux soins

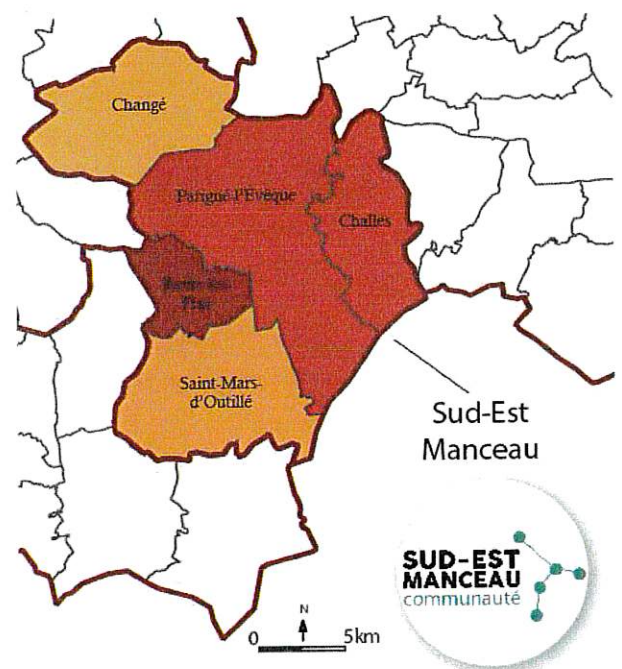
La Sarthe connaît une démographie médicale parmi la plus basse des départements de France, tant sur la ressource en médecins généralistes qu'en médecins spécialistes. La densité, pour 100 000 habitants, de médecins généralistes est de 66,2, de 6 pour les ophtalmologues et de 37,2 pour les chirurgiens-dentistes (hors médecins salariés). Cette fragilité concerne aussi bien le milieu libéral que le milieu hospitalier. De nombreuses autres professions paramédicales sont aussi en tensions ; infirmiers, aides-soignants, orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs...

Sur le territoire du Sud Est Manceau, la densité de médecins généralistes (40,2), ophtalmologues (0) et chirurgiens-dentistes (28,7) pour 100 000 habitants est inférieure à la moyenne départementale. Il en va de même pour les infirmières libérales (51,7 pour 100 000 habitants contre 78,4 dans la Sarthe).



Temps d'accès moyen  
aux services de santé  
(INSEE, BPE 2018, RP, 2016)

- moins de 4 min
- de 5 à 8 min
- de 8 à 11 min
- de 11 à 15 min
- plus de 15 min



Accessibilité potentielle  
localisée aux médecins  
(DREES, SNIIRAM, Population municipale, 2018)

- plus de 4
- 2,5 à 4
- 1,6 à 2,5
- moins de 1,6

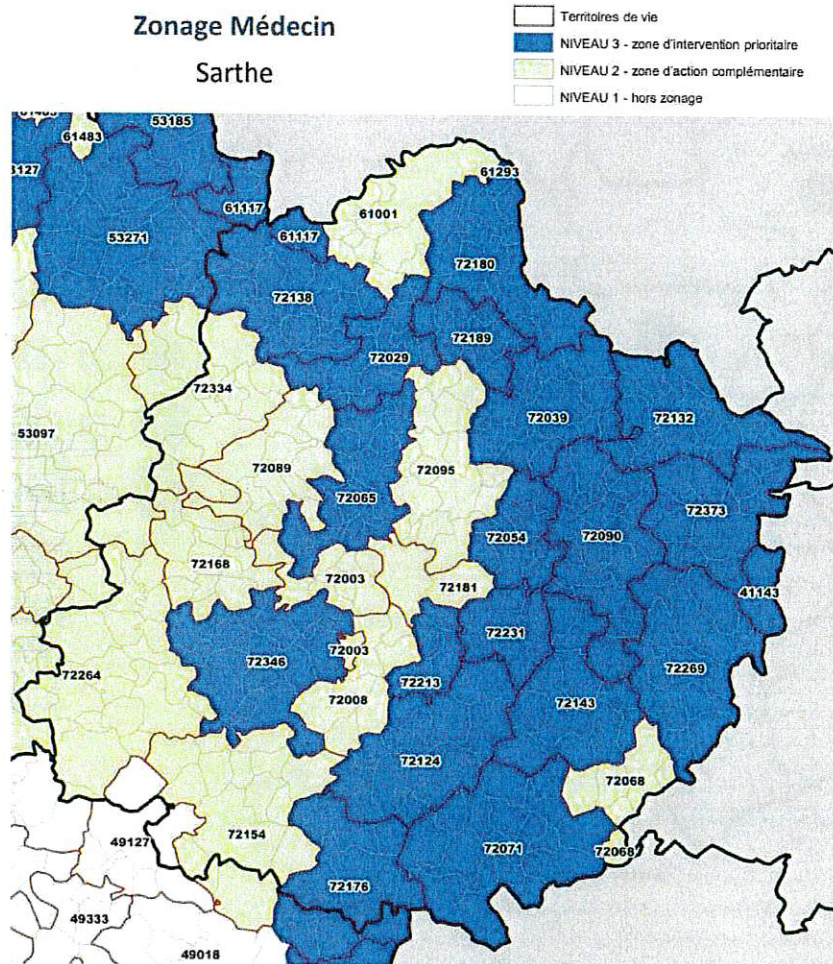
*L'indicateur de l'accessibilité potentielle localisée aux médecins est calculé en nombre de consultations et/ou visites accessibles par habitant. Ainsi, à titre d'exemple les habitants de la commune de Challes ont accès en moyenne à 2,5 consultations/an et par habitant.*



## Accès aux soins

Après un avis favorable de la Commission Régionale Santé Autonomie (CRSA) et de l'Union Régionale des Professionnels de santé des médecins (URPS), l'ARS Pays de la Loire arrête les nouvelles zones caractérisées par une offre de soins insuffisante pour la profession de médecins. Il permet d'accentuer les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins. Sur le territoire intercommunal, toutes les communes à l'exception de Changé, sont classées en zones d'intervention prioritaire.

Un futur Plan démographie médicale 2021-2023 doit aussi être instauré à l'échelle départementale.

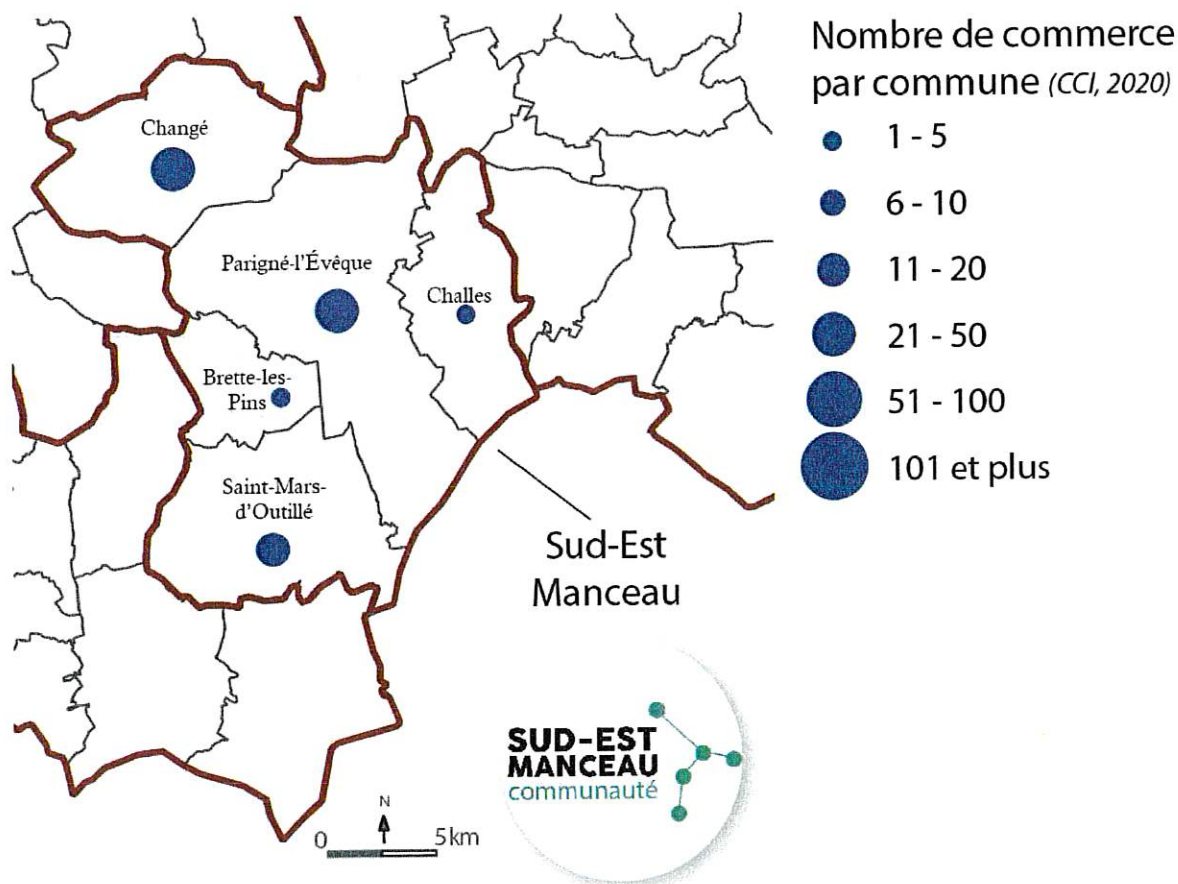


Sur le territoire du Sud Est Manceau, l'objectif est de mettre en place un projet de santé territorialisé autour d'un dispositif qui incite l'ensemble des acteurs de la santé curative et préventive à articuler leurs actions et envisager de nouvelles modalités de collaborations afin de mieux répondre aux enjeux de santé du territoire.

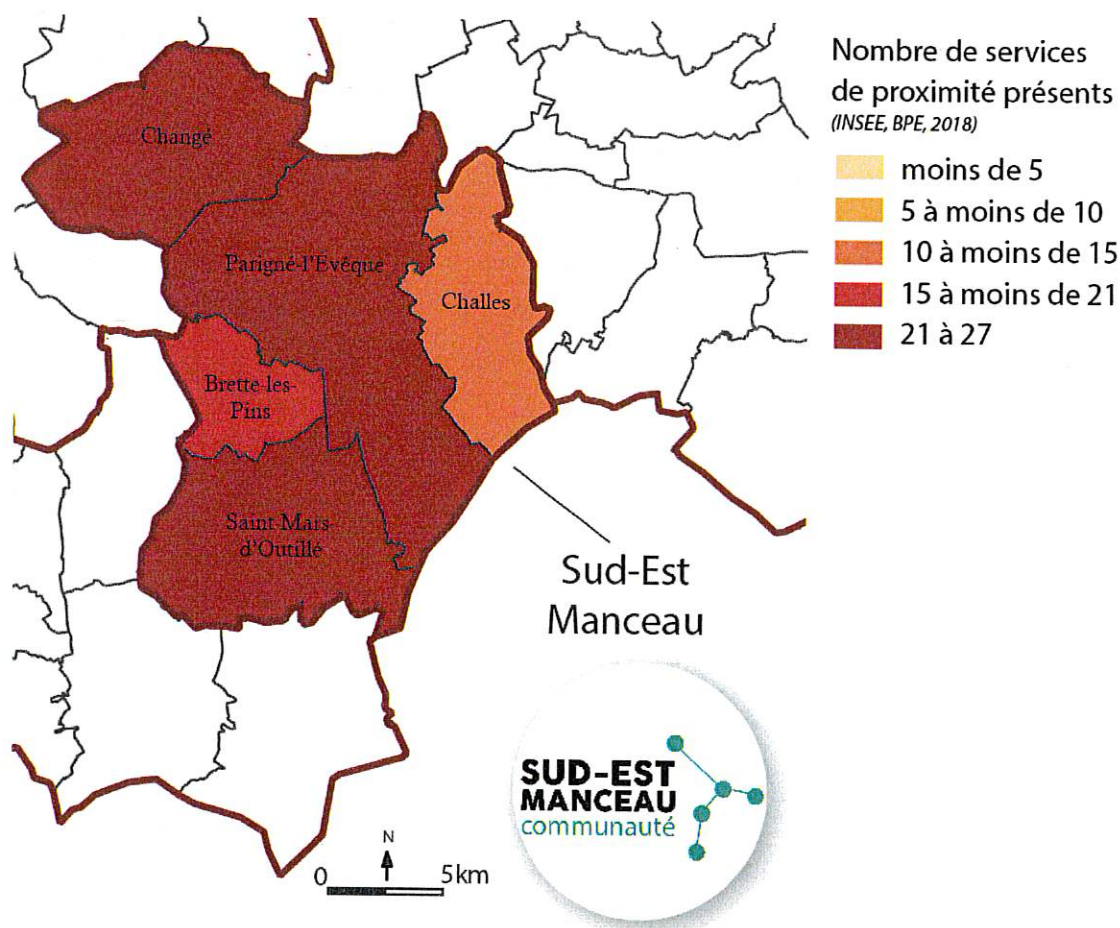
## Accès aux services

Un projet de création d'une Maison France Services multisites à l'échelle de la communauté de communes est en cours. D'après le retour de l'enquête, 83,1% des personnes auraient besoin de cet Espace France Service, notamment pour l'aide aux démarches administratives (impôts, état civil).

Sur le territoire, il n'existe aucune commune où le temps d'accès au panier de la vie courante est inférieur à 4 minutes. Dans 4 communes cependant, le temps d'accès au panier de la vie courante est inférieur à 7 minutes.



## Accès aux services



La gamme service de proximité regroupe 28 services qui sont les suivants : Bureau de poste, Réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier / peintre, menuisier / charpentier / serrurier, plombier / couvreur / chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant / restaurant rapide, agence immobilière, institut de beauté/onglerie, épicerie / supérette, boulangerie, boucherie / charcuterie, fleuriste / jardinerie / animalerie, école élémentaire, médecin généraliste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi – VTC, boulodrome, tennis, salle ou terrain multisports, terrain de grands jeux, bibliothèque.

### Écoles et capacité :

	Écoles maternelles		Écoles élémentaires		Collège		Lycée	
	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif
Brette-les-Pins	0	-	1	213	0	-	-	-
Challes	0	-	1	141	0	-	-	-
Change	1	219	1	424	1	367	-	-
Parigné-l'Évêque	1	182	2	322	1	522	-	-

Saint-Mars-d'Outillé	1	102	1	154	0	-	-	-
TOTAL	3	503	6	1 254	2	889	-	-

Source : Ministère de l'Éducation National et de la Jeunesse, 2019-2020

## Accès aux services

D'après le diagnostic de 2016, issu du Contrat Enfance Jeunesse de la CAF de la Sarthe, il est dénombré 2 492 allocataires Caf sur le territoire intercommunal, répartis comme suit :

Part des allocataires en couple/ ensemble des allocataires	Part de familles monoparentales/ ensemble des allocataires	Part des allocataires avec enfants	Part des familles monoparentales avec au moins 3 enfants/ allocataire isolés avec enfants	Part des familles nombreuses parmi les allocataires avec enfants
67,30%	12,72%	76,68%	16,09%	23,86%

Concernant les enfants, la majorité ont entre 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 ans révolus en 2016, dont vous trouverez le détail ci-après :

Proportion d'enfants de 0 à 5 ans parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 12 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus
30,32%	36,7%	32,98%	69,68%

Les services Petite enfance et enfance/jeunesse mis en place donnent satisfaction aux utilisateurs.

Le contrat enfance/jeunesse de la communauté de communes sont les suivantes :

- Maintien de l'Alsh des mercredis, petites vacances et été,
- Maintien des séjours,
- Maintien du local ados,
- Maintien des multi accueils,
- Maintien du RAM pour 1,8 ETP,
- Maintien de la coordination Centre Social pour 1,5 ETP.

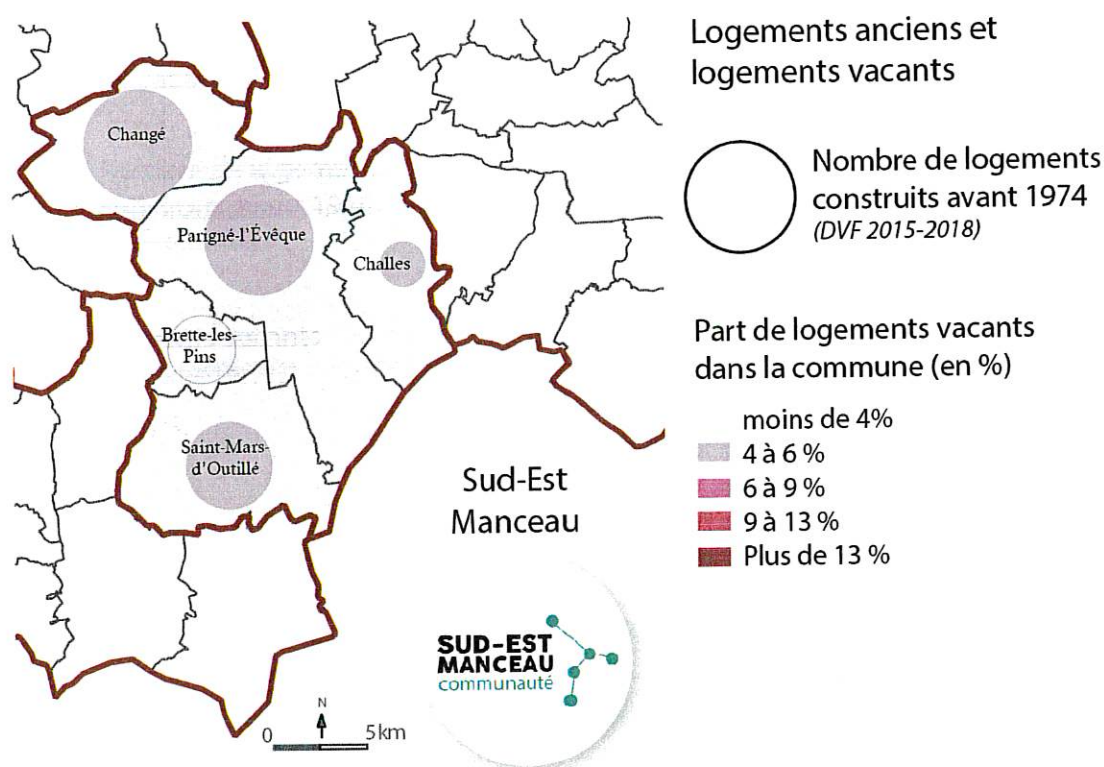
La communauté de communes souhaite également développer de nouveaux services pour répondre aux besoins de sa population, à savoir la mise en place d'une coordination globale de services aux familles (0,5 ETP enfance et 0,5 ETP jeunesse).

## Accès au logement

Les moteurs d'accueil de la population sur le territoire du Sud Est Manceau s'articulent autour de la filière diffuse (55%) et du lotissement (34%). Entre 2015 et 2018, la production de logements s'élève à 85 logements/an.

Le parc de logements anciens, construit avant 1974, représente 47% du parc de logements, soit 3 620 logements au sein de l'intercommunalité. Ils se répartissent entre anciens lotissements, centre-bourg et hameaux.

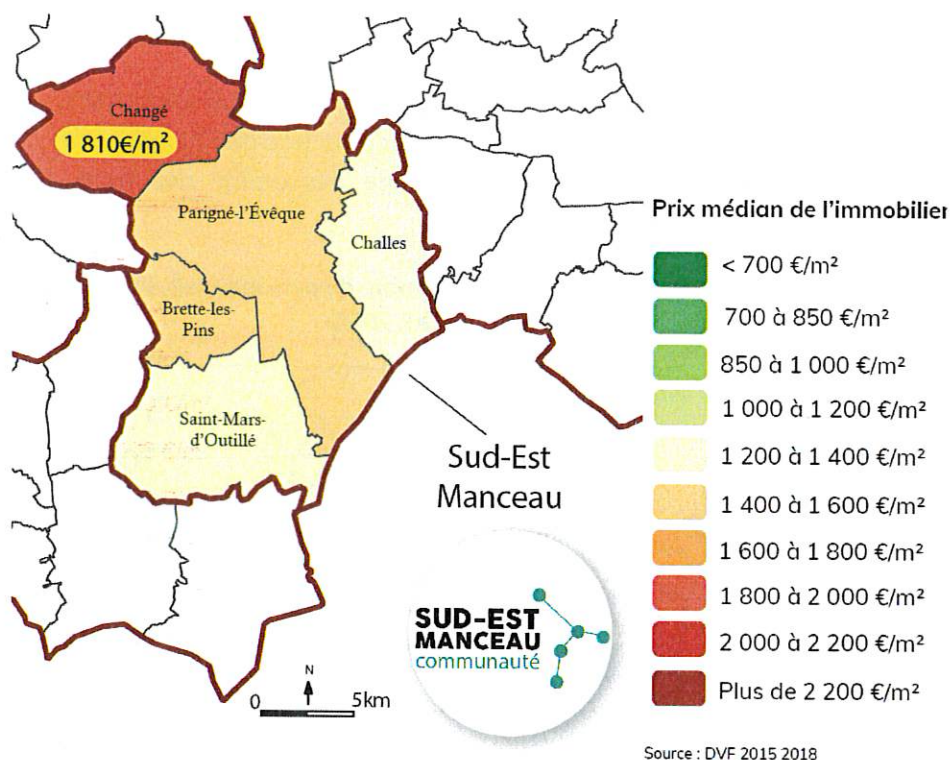
La part de logements vacants est modérée sur le territoire avec des quartiers ponctuellement touchés dans les bourgs. Ce sont 370 logements vacants recensés sur le territoire intercommunal, soit 5% du parc de logements.



La part des ménages fiscaux imposés sur le territoire du Sud Est Manceau s'élève à 56,4%, avec un revenu moyen des foyers fiscaux s'élevant à 22 490 € en moyenne (23 780 € pour Changé).

## Accès au logement

Le prix médian de l'immobilier sur l'intercommunalité varie entre 1 200€ à 2 000€/m<sup>2</sup> en fonction des communes, avec un prix médian, de moins en moins élevé plus l'éloignement de la ville-centre (Le Mans) est important.



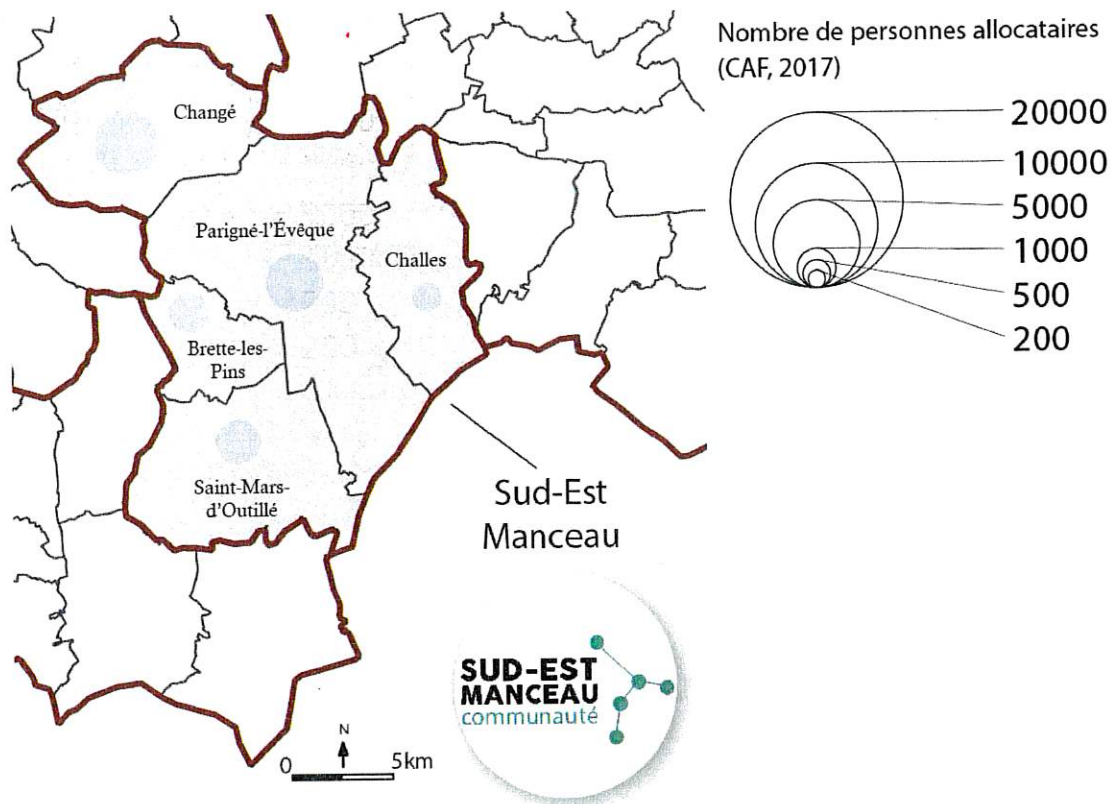
Dans la Sarthe 26 021 résidences principales soit 10,4 % des résidences sont chauffées au fioul (données 2017). Ce taux est plus élevé à l'échelle de la communauté de communes du Sud Est Manceau où 14,7 % des résidences principales sont chauffées au fioul. Le pôle Métropolitain auquel est rattaché la Communauté de Communes du Sud Est Manceau a lancé en 2020 une étude pré-opérationnelle sur l'habitat privé et une étude pour la mise en œuvre d'une PTRE sur le territoire. A la suite des premiers résultats de l'étude, des questions se posent encore sur la construction des plateformes (pertinence de l'échelle, quelles articulations, quelles mutualisations...) Dès 2022, fin de l'étude pré-opérationnelle de l'habitat privé, les communautés de communes pourront déterminer l'échelle de déploiement de PTRE en articulation avec les différents programmes d'habitat privé qui seront mobilisés sur le territoire.

## Accès au logement

Le taux de résidences principales en mauvais état (catégories 7 et 81) est de 3,25 % sur le Sud Est Manceau et de 4,10 % sur la Sarthe (Insee 2017). La part des logements locatifs sociaux avec DPE2 = E, F ou G en Sarthe est de 22 % en 2020, ce qui place la Sarthe parmi les départements de la région les plus en retard sur ce plan. Sur la communauté de communes, elle n'est que de 20 %. Pour le parc locatif privé, la base de données régionale SICLOP fait état de 36 % de logements locatifs privés classés en étiquettes énergétiques E à G sur le Sud Est Manceau.

Le nombre de logements sociaux présents dans le parc de logements en 2019 est de 433 pour la communauté de commune, dont la moitié est localisé sur la commune de Changé.

Le nombre de personnes couvertes par foyer allocataires en 2017 est de 8 120 personnes, avec respectivement 2 818 et 2 274 personnes résidents sur la commune de Changé et de Parigné-l'Évêque. Le nombre d'enfants à charge au sein de l'ensemble des foyers allocataires de l'intercommunalité est de 3 971.





## Accès à l'alimentation

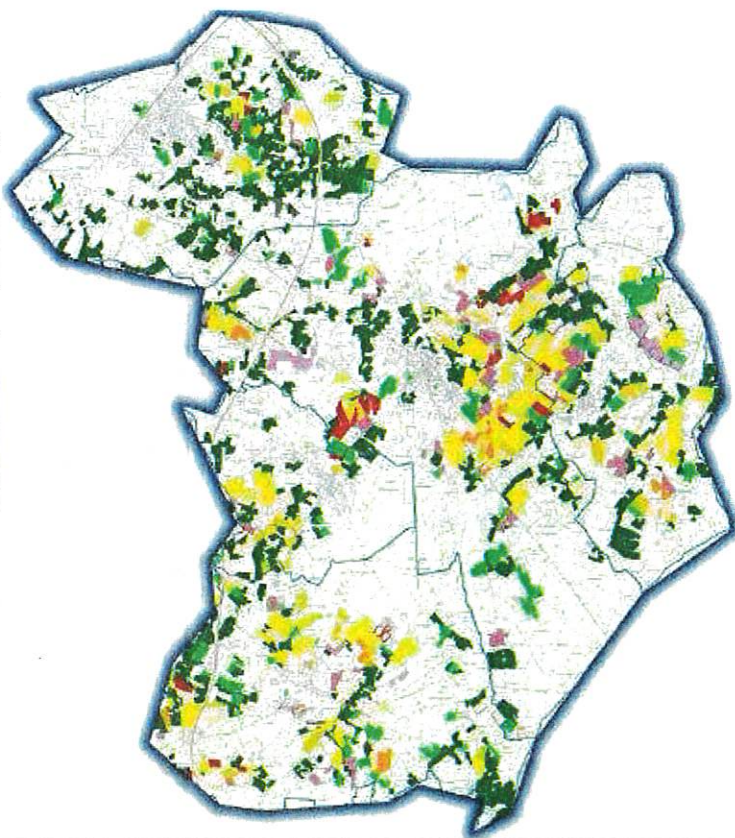
La crise de la Covid 19 a entraîné la malnutrition d'une partie de la population qui était déjà en grande difficulté financière ou sociale. Des services d'aide alimentaire ont été déployés à l'échelle nationale afin de soutenir ces populations modestes et ont montré toute leur utilité pendant la crise sanitaire. Fondée sur l'action bénévole et associative, et la valorisation de denrées alimentaires ou de produits locaux, leur organisation au sein des territoires doit être mieux structurée pour donner plus de proximité à ce service capital dans la lutte contre l'exclusion et le décrochage social.

A l'échelle de la Communauté de Communes du Sud Est Manceau, 6 exploitations en agriculture biologique représentent 217 ha de SAU, soit 4,26 % de la SAU du territoire, ce qui est inférieur à la moyenne départementale.

Occupation des terres agricoles (RPG 2019) :

D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture (2020), le sol, selon le type de culture est décomposé comme suit ; 2 263,01 Ha en terres labourables (47%), 1 908,46 Ha en prairies permanentes (40%), 477,83 Ha en prairies temporaires (10%), 14,55 Ha en cultures pérennes et divers (3%).

## Accès à l'alimentation



Actuellement trois communes sont adhérentes à la Charte Qualité Proximité du Pays du Mans (en vert dans le tableau), charte qui met en valeur les bonnes pratiques des professionnels engagés dans une démarche en faveur des circuits courts de proximité.

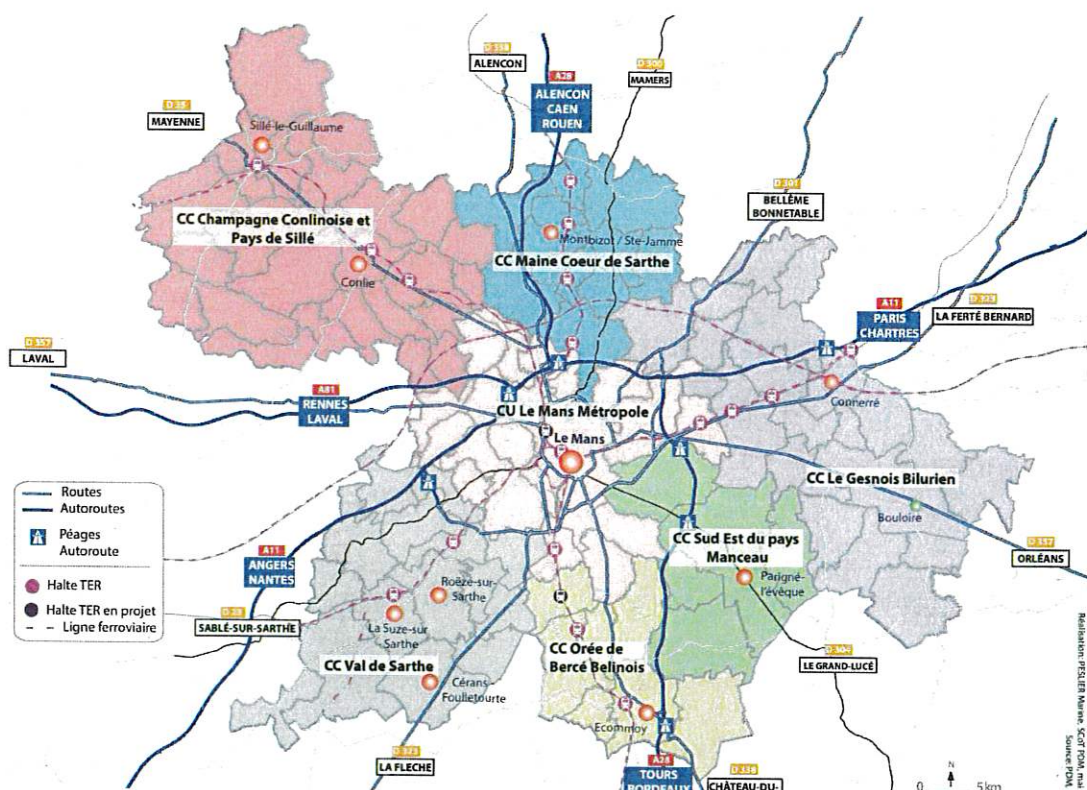
Par ailleurs, deux AMAP sont également installées sur le territoire, sur les communes de Changé et de Parigné-l'Évêque. D'autres producteurs de fruits et légumes, de

pain/confitures/miel, et de boissons sont présents sur ces mêmes communes et celle de Saint-Mars-d'Outillé.

Sur l'intercommunalité, 5 marchés sont présents les matins :

- Challes : Place de l'Église, le jeudi, 08h-12h
- Changé : Place de l'Église, le jeudi, 08h-12h
- Parigné-l'Évêque : Place de la Mairie, le jeudi et le samedi, 8h-12h30
- Saint-Mars-d'Outillé : Place Victor Hugo, le jeudi (uniquement fromager), 08h-12h30

## Accès aux transports



Sur le territoire du Sud Est Manceau, le parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable représente 0,42 % (0,35 % en Sarthe). Dans la communauté de communes, 82,1 % des actifs occupés travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et 60,8 % des ménages possèdent deux voitures ou plus sur ce territoire. Les actifs se déplacent en automobile pour 89,5 % (79 % en Sarthe) et seulement 1 % utilisent le vélo. 2,2 % utilisent les transports en commun.

Pour répondre aux besoins des territoires dépourvus de service, la multiplicité et la diversité des modes de transport demeurent l'alternative aux besoins des populations rurales. L'autosolisme est un réel enjeu sur ces territoires et non celui de l'usage de la voiture. De nombreuses solutions innovantes ont déjà été appliquées dans les territoires ruraux, bien d'autres restent à inventer ou à adapter à partir de modèles existants.

## Accès aux transports

### MOBILITÉS VERS LE MANS

#### DÉPLACEMENTS

- Nombre d'actifs : 4 151
- Nombre de scolaires : 1 133
- Estimation des déplacements tous motifs : 18 339 déplacements (*estimation moyenne*)

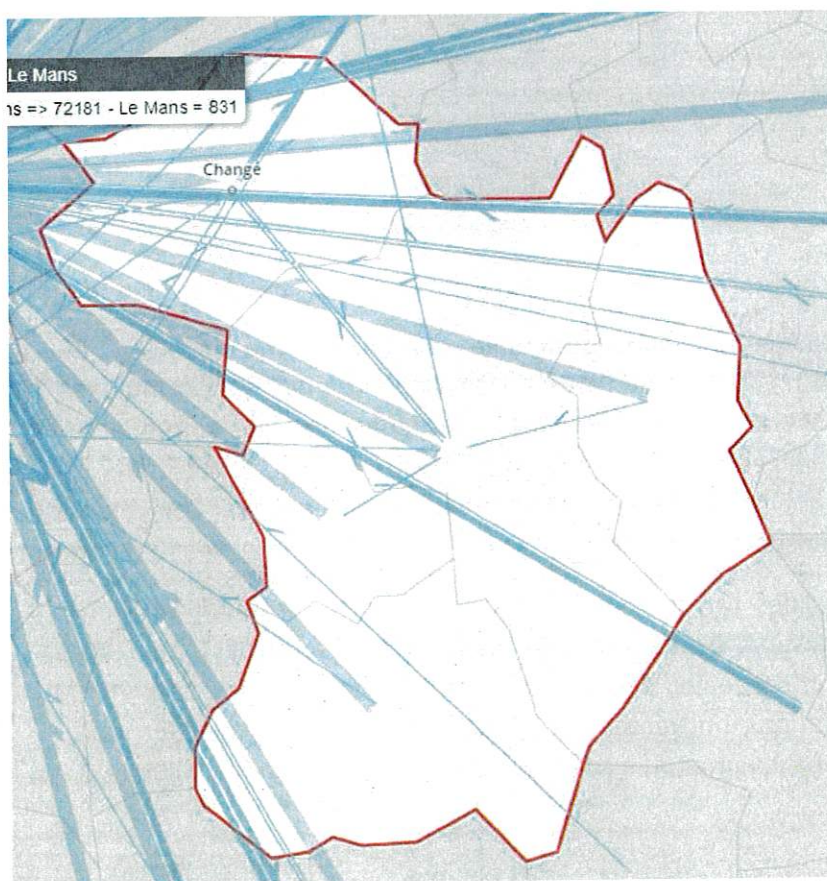
#### OFFRES

- VAOTRAM pour la commune de Changé
- 2 lignes de car régulière ALEOP :
  - L216 : 12 AR / jour + 7 AR express
  - L217 : 8 AR / jour

# MOBILITÉS DOMICILE TRAVAIL VERS LE SUD EST MANCEAU

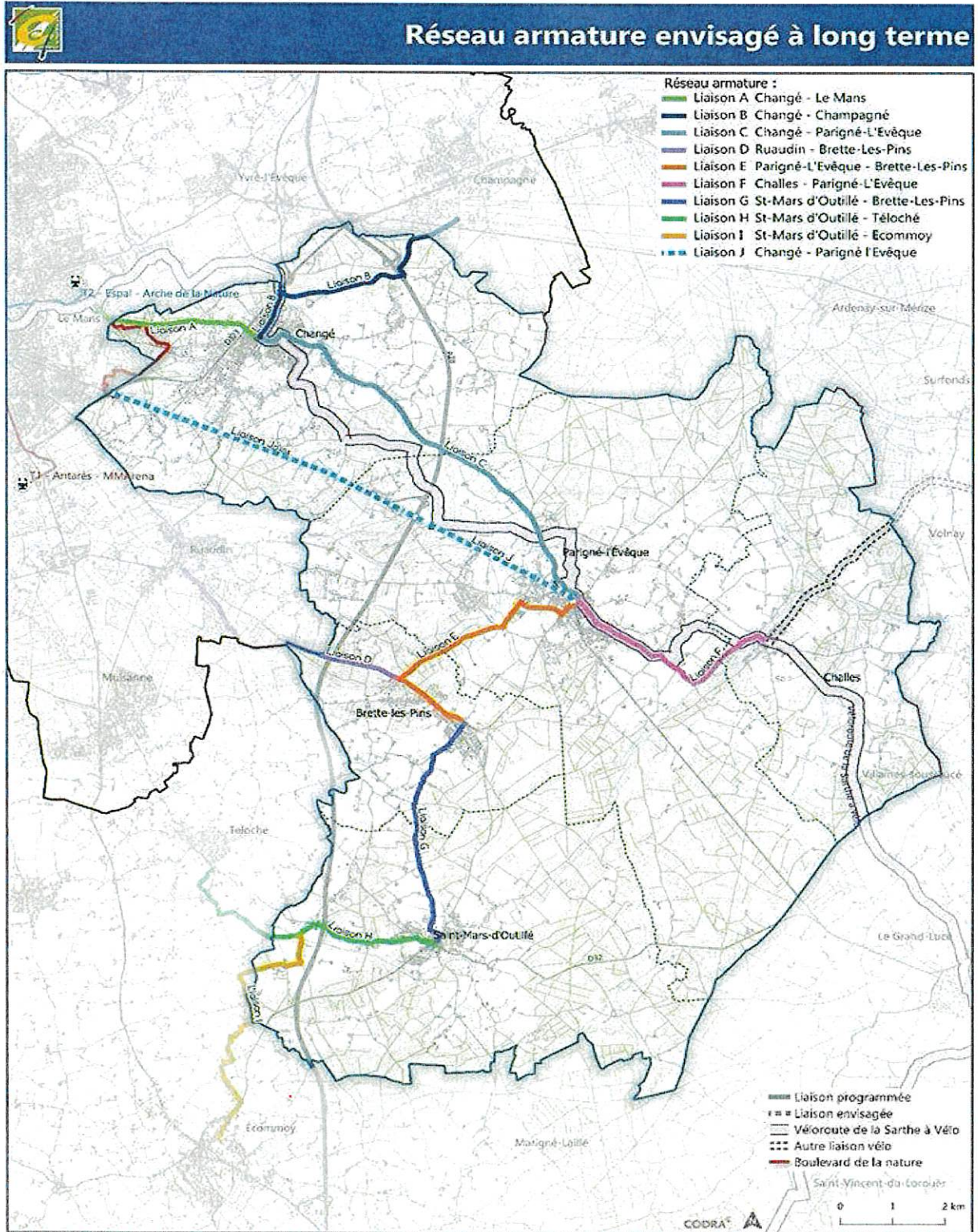
Nombre de navettes domicile-travail (flux)		
Changé	Parigné-l'Évêque	60
Le Mans	Changé	345
Ruaudin	Changé	75
Le Mans	Parigné-l'Évêque	209
Parigné-l'Évêque	Changé	80
Brette-les-Pins	Parigné-l'Évêque	80
Challes	Parigné-l'Évêque	66

Source INSEE, RP, 2018



## Accès aux transports

La communauté de communes du Sud Est Manceau s'est engagée dans un Schéma Directeur des Modes Actifs qui est mis en œuvre depuis 2020 et ce jusqu'en 2035. Son principal objectif est l'aménagement d'un réseau cyclable structurant.



## Accès aux transports

Selon l'étude réalisée, les freins à la pratique du vélo étaient majoritairement liés à la durée des trajets trop importante (42%), les itinéraires non adaptés au vélo (50%) et le trafic routier/ comportements des automobilistes gênants (53%).

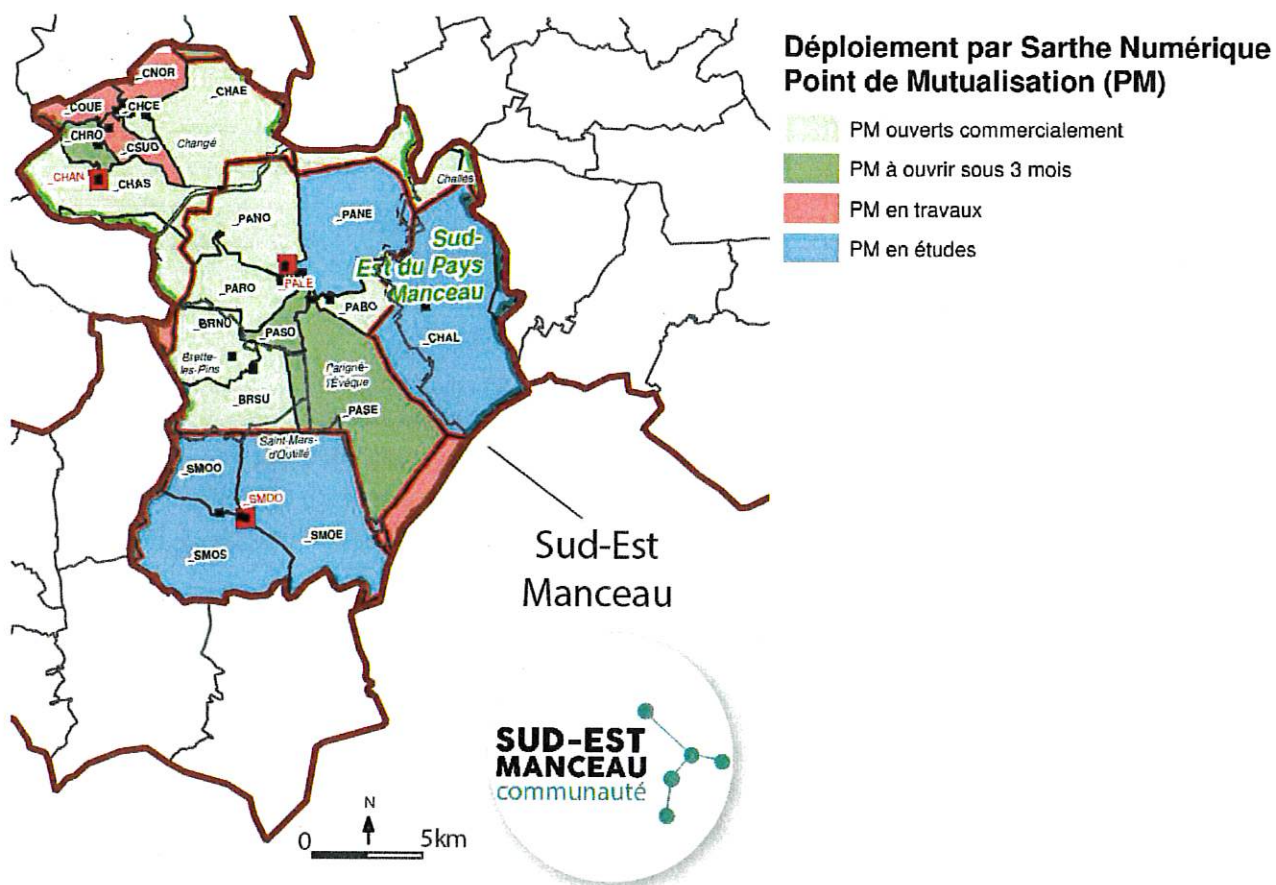
82% des personnes auraient des dispositions à se déplacer plus souvent en vélo, notamment pour des usages ponctuels et non usagers motivés par le vélo (49%).

Au total, ce sont 37,6 km de linéaires qui devront être réalisés, représentant un coût de réalisation du réseau armature estimé à 2 078 000€.

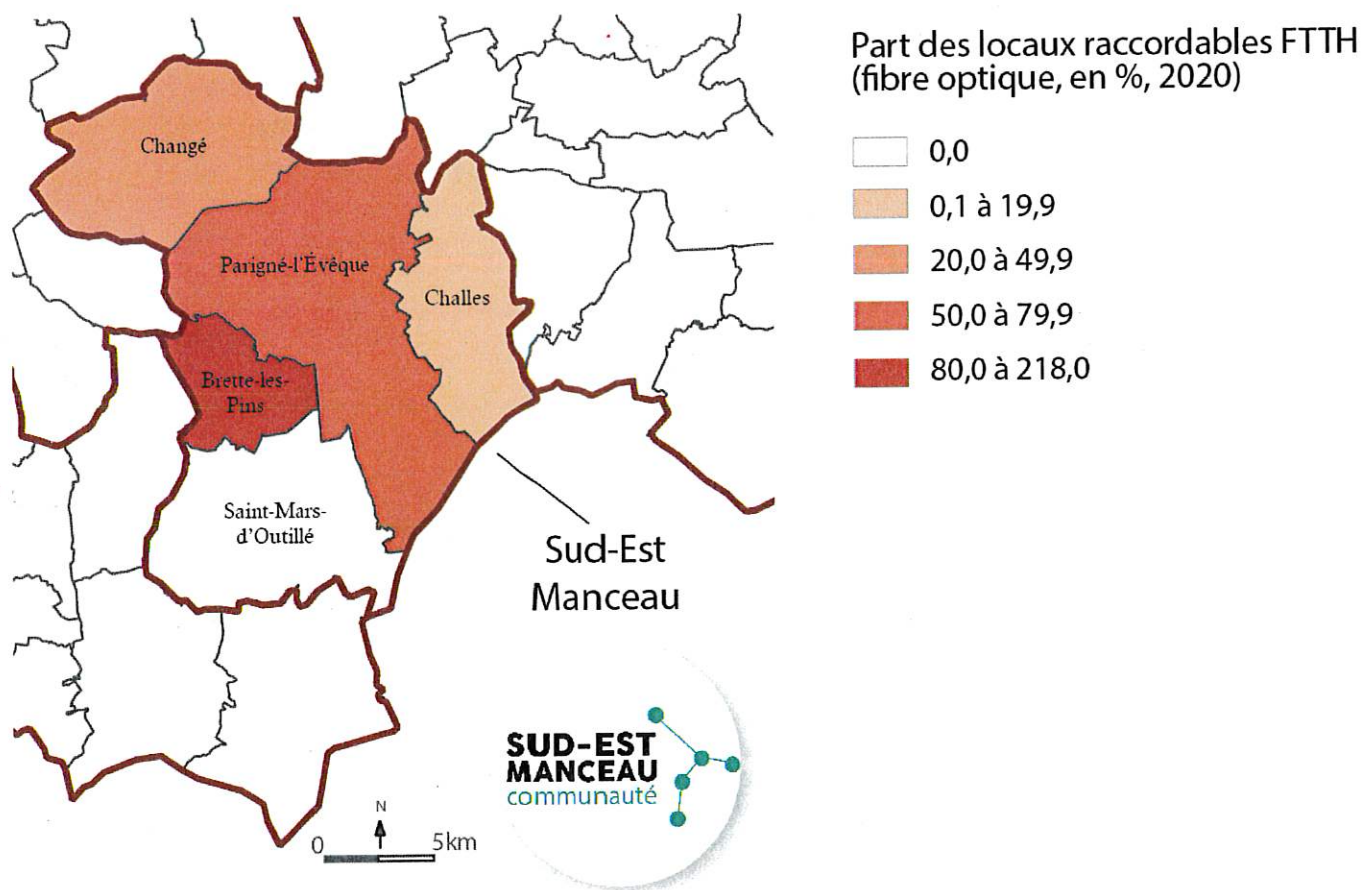
Liaison	Linéaire total (en km)	Linéaire aménagé (en km)	Linéaire restant à aménager (en km)
A - Changé - Le Mans	2,9	1,2	1,7
B - Changé - Champagné	4,4		4,4
C - Changé - Parigné l'Evêque	9,1	1,1	8,0
D - Brette-les-Pins - Ruaudin	2,3		2,3
E - Parigné l'Evêque - Brette-les-Pins	5,8		5,8
F - Parigné l'Evêque - Challes	4,7		4,7
G - Brette-les-Pins - Saint-Mars d'Outille	5,3		5,3
H - Saint-Mars d'Outille - Téloché	3,4		3,4
I - Saint-Mars d'Outille - Ecommoy	2,2		2,2
<b>Total</b>	<b>39,9</b>	<b>2,3</b>	<b>37,6</b>

## Accès au numérique

Sur le territoire du Sud Est Manceau, 43,3 % des locaux (logements ou locaux à usage professionnel) sont raccordables à la fibre optique avec des disparités. Ainsi, près de 40% des communes n'ont pas accès à la fibre ou ont moins de 20% de locaux raccordables (2 communes) mais 100% du territoire est couvert en 4G par a minima un opérateur. Pour autant, des travaux d'installation de la fibre optique s'opèrent actuellement sur le territoire.



## Accès au numérique



La communauté de communes est également adhérente au SMiDEN (Syndicat mixte pour le Développement Numérique) dont l'objet est le développement du numérique dans le territoire à destination de tout public (accès à un outil informatique, accès internet, accompagnement).

Ce syndicat est composé en trois pôles :

- **Le pôle multimédia** ; les missions sont de gérer les deux espaces numériques et créer et animer des ateliers numériques à destination de tout public, d'organiser et répondre aux demandes du public et des collectivités membres, développer les prestations numériques, spécifiques en partenariat avec les services concernés, diffuser les informations propres au SMiDEN auprès de ses collectivités membres et du public
- **Le pôle SIG** ; les missions sont de veiller au bon fonctionnement de l'outil SIG et d'administrer les solutions mises à disposition, de guider les personnels et élus dans la prise en main et l'utilisation de ces solutions (formations et assistance), d'accompagner les collectivités dans leurs opérations (marchés de numérisation ou bien de prestations au sens large) donnant lieu à la production / fabrication de données géographiques informatisées, procéder à la construction de bases de données nouvelles et à la mise à jour de celles existantes, de réaliser des documents cartographiques pour une impression grand format au besoin





## Accès au numérique

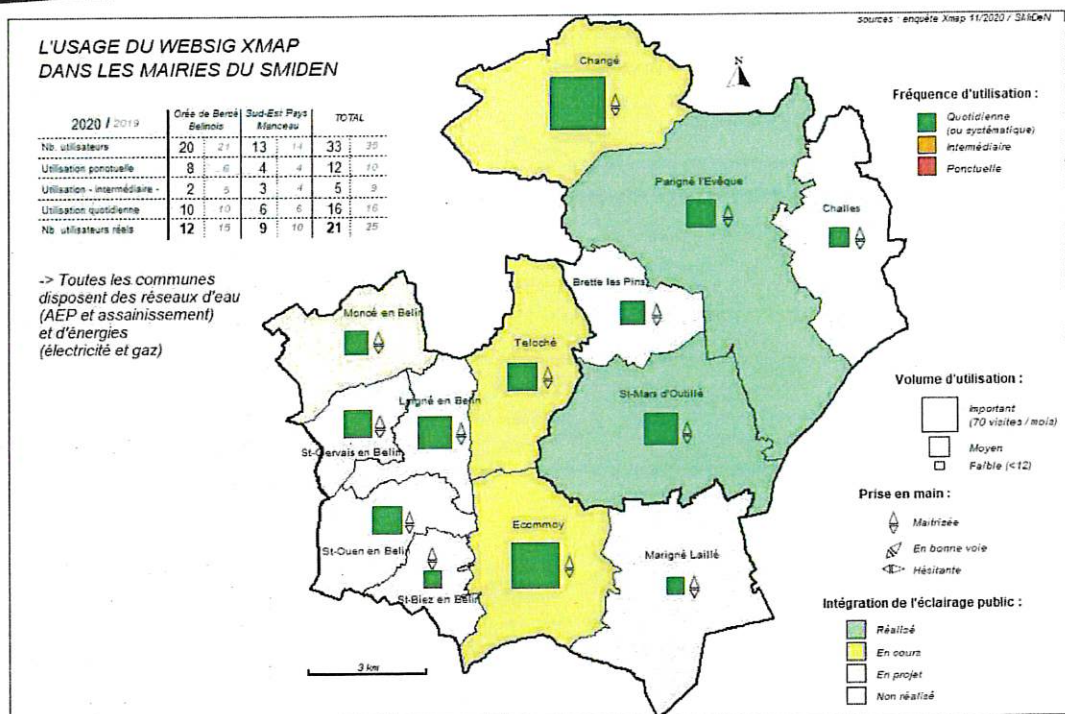
Le bilan de 2020 fait apparaître un total global de 642 visiteurs au sein des 2 EPN, dont 268 sur le territoire. Au prorata du nombre de demi-journées d'ouverture, les fréquentations libres au sein des cyber centres ont été stables durant ces dernières années. A noter que 2020 a été une année particulière suite au protocole sanitaire imposé dans le cadre de la COIVD-19.

### Cybercentre du SEM 20 ans

	Visiteurs annuels	Demi-journées d'ouvertures
2017	771	3
2018	717	3
2019	686	3
2020	268	3

Au regard de l'enquête utilisateurs (novembre 2020) ainsi que des statistiques de visites, il apparaît que l'outil WebSIG est définitivement ancré dans les habitudes de travail. Il ressort entre autres que, de manière générale, le nombre et la distribution des utilisateurs n'ont pas changé, ce qui démontre que les territoires disposent chacun d'un socle bien établi en la matière. En moyenne et tous acteurs confondus, sur 2020, 730 utilisations par mois ont été recensées, ce qui est très satisfaisant.

#### Statistiques SIG

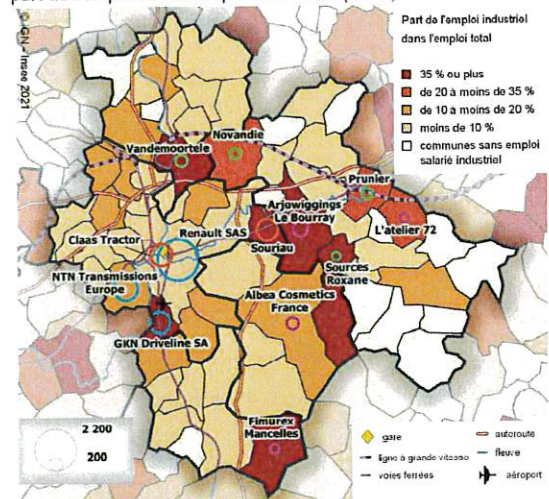


# **3 - COMPÉTITIVITÉ ATTRACTIVITÉ**

## Situation de l'emploi et de l'économie

A l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, l'économie du territoire se singularise plus particulièrement par l'industrie automobile, l'industrie agroalimentaire, la fabrication de machines et d'équipements industriels, la fabrication d'équipements électriques ainsi que les activités tertiaires et d'assurances. Ces spécificités tiennent à la présence d'entreprises industrielles et d'établissements tertiaires emblématiques depuis de nombreuses années sur ce territoire.

Localisation des plus gros établissements industriels employeurs part de l'emploi industriel par commune (en %)



Le territoire du Sud Est Manceau fait partie du dispositif Territoire

**TERRITOIRES D'INDUSTRIE**

d'Industrie du Pôle métropolitain. L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des

territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.



Le territoire communautaire participe à la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la démarche d'EIT (formation groupée, collecte mutualisée de déchets, travail avec les entreprises de l'ESS pour le développement de nouvelles filières).

## Situation de l'emploi et de l'économie

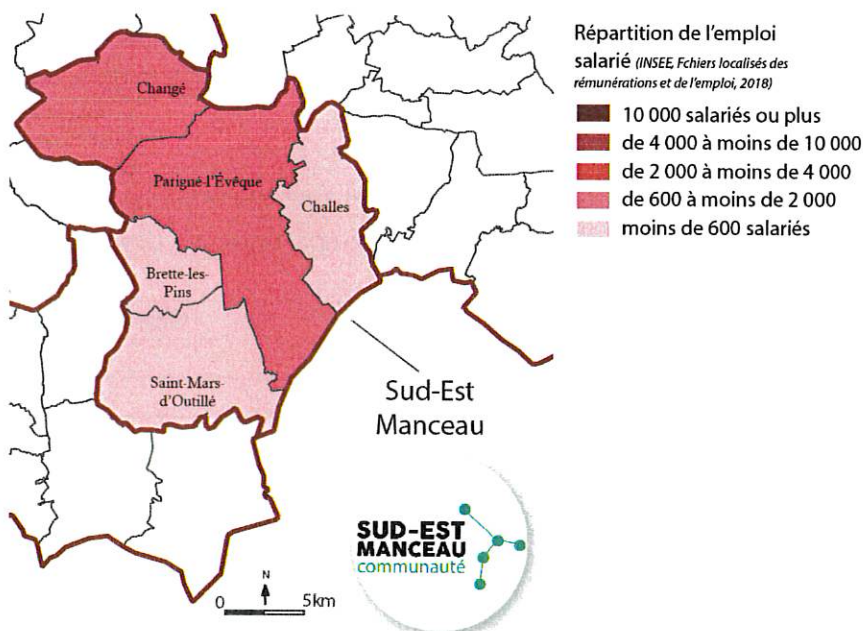
Sur le territoire du Sud Est Manceau, la démarche a été initiée par le Pays du Mans, la communauté de communes et la CCI et a pris appui sur le club d'entreprises Agoora pour mobiliser les entreprises.

- 25 entreprises rencontrées par la CCI
- 4 synergies de mutualisation prioritaires :
  - Gestion des déchets mutualisée
  - Formations groupées
  - Prestations de services mutualisée :
  - Nettoyage des locaux et entretiens des espaces verts
- Volonté de développer les échanges entre deux entreprises (substitution)
- 2 synergies déployées :
  - 1 session de formation mutualisée SST : 10 salariés
  - Gestion mutualisée des déchets d'entreprises :
    - Étude sur les gisements de déchets des entreprises dans le cadre d'un projet tutoré avec Le Mans Université
    - Expérimentation avec un Collectif d'entreprises de l'ESS sur la mise en place d'une gestion mutualisée des déchets diffus d'entreprises (soutenue par l'ADEME dans le cadre d'un AaP ADEME/Région/DREAL)

## Situation de l'emploi et de l'économie

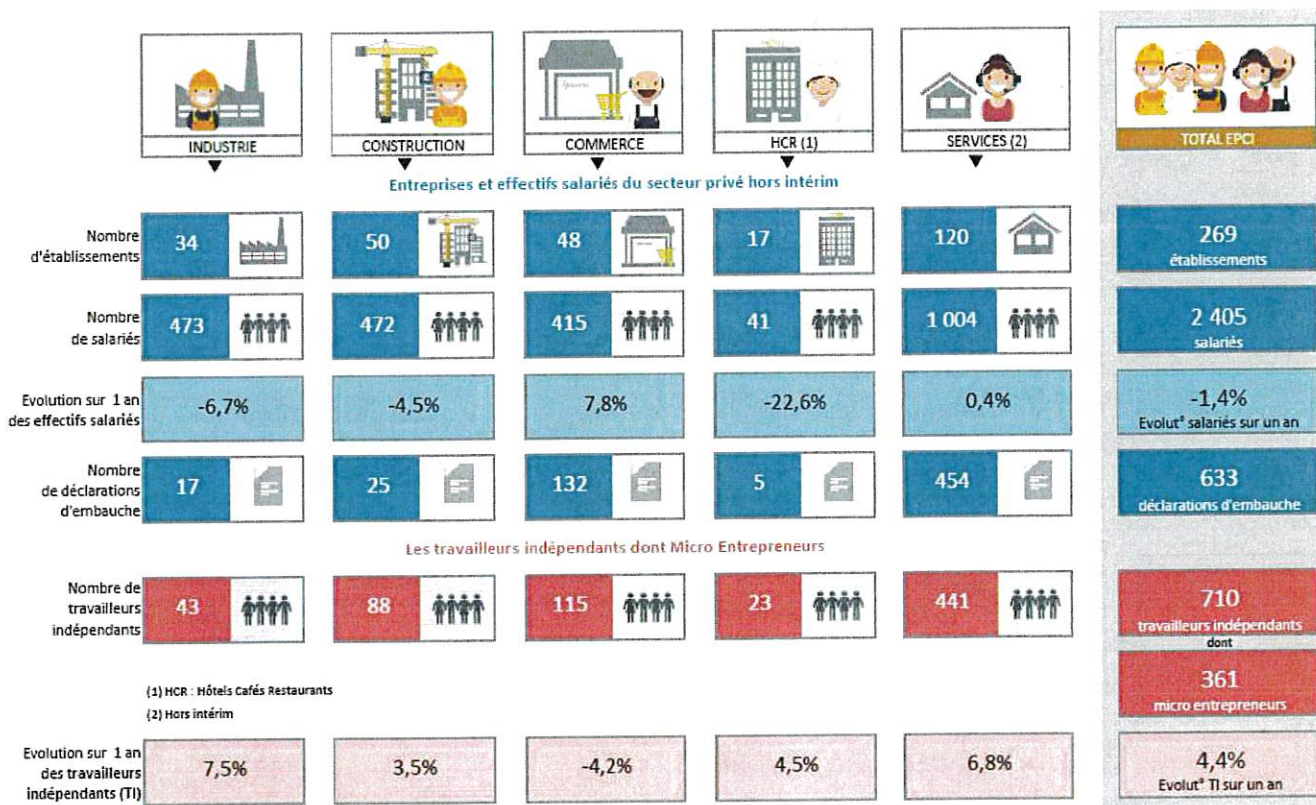
Sur la communauté de communes, la répartition des emplois entre les différents secteurs est la suivante :

- 3 % dans l'agriculture, équivalent à la moyenne nationale ;
- 11,4 % dans la construction, surreprésentée par rapport à la moyenne nationale ;
- 15,7 % dans l'industrie, surreprésentée par rapport à la moyenne nationale ;
- 69,9 % dans le tertiaire, sous-représentée par rapport à la moyenne nationale.



## Situation de l'emploi et de l'économie

Les chiffres clés par secteurs d'activité au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (source URSSAF) :



La communauté de communes connaît un taux de création d'entreprises équivalent au taux moyen national : 16 % en 2019 contre 16,3 % au plan national. Une majorité de salariés appartient à une micro-entreprise (64,6 % d'entre eux travaillent dans une structure n'ayant aucun salarié) ou dans une TPE/PME (27 % dans une structure ayant entre 1 et 9 salariés).

Le nombre d'entreprises créées en 2019 sur le territoire du Sud Est Manceau s'élève à 118, dont vous trouverez ci-dessous la répartition par commune :

	Nombre d'entreprises créées
Brette-les-Pins	18
Challes	9
Changé	50
Parigné-l'Évêque	25
Saint-Mars-d'Outille	16
TOTAL	118

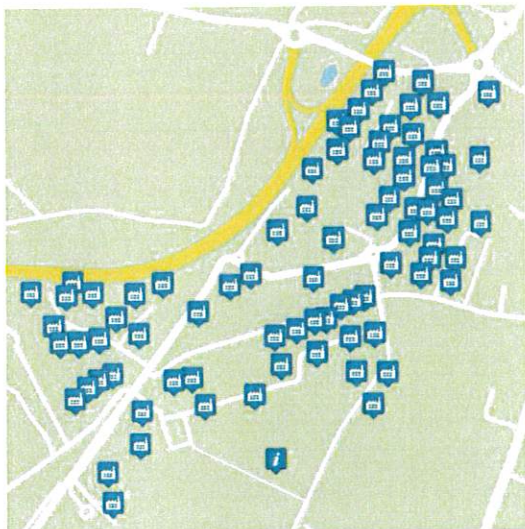
L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Sur le territoire du Sud Est Manceau, il s'élève à 55,4 emplois pour 100 actifs occupés en 2017.

	Indice de concentration de l'emploi (emploi pour 100 actifs occupés) en 2017
Brette-les-Pins	25,8
Challes	39,3
Changé	68,4
Parigné-l'Évêque	71,5
Saint-Mars-d'Outillé	24,8
TOTAL	55,4

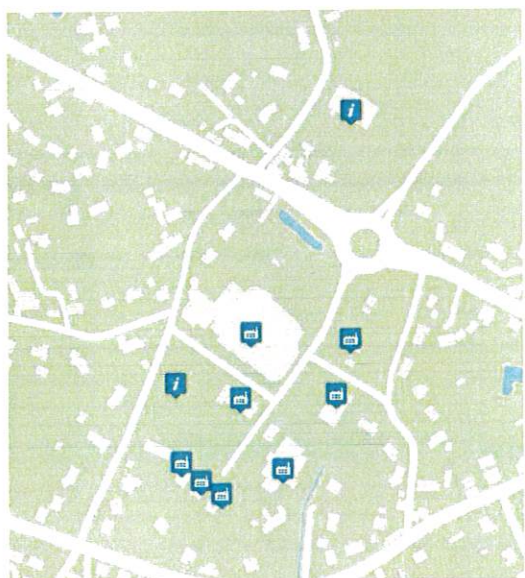
## Situation de l'emploi et de l'économie

La communauté de communes dispose de 3 zones d'activités économiques que sont :

- La Chenardière à Changé (50 Ha), située aux portes de la métropole du Mans



- La ZA du Ruisseau à Parigné-l'Évêque, espace à vocation essentiellement commerciale. Quelques entreprises y sont installées.
- Le Parc de la Boussardière à Parigné-l'Évêque (30 Ha).





## L'accès à l'emploi des publics en difficulté

Pour rappel, les indicateurs du chômage sur le territoire sont à un niveau plus favorable dans la communauté de communes par rapport à la moyenne nationale.

- Taux de chômage : 8,4 % en 2017 (contre 13,9 % au plan national)
- Taux de chômage des femmes : 9,4 % (contre 14,6 % au plan national)
- Taux de chômage des hommes : 7,5 % (contre 13,2 % au plan national)
- Taux de chômage des jeunes : 23 % (contre 28,5 % au plan national)
- Taux de chômage des seniors : 7,6 % (contre 11,2 % au plan national)

Les politiques publiques en faveur de l'accès à l'emploi seront déclinées localement et agiront via trois leviers :

- Attirer ou fixer les jeunes actifs dans les territoires par des aides aux recrutements pour les entreprises
- Accompagner les entreprises du territoire dans leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines, par un repérage des demandeurs d'emploi en situation d'employabilité et un accompagnement des recrutements
- Accompagner vers l'emploi les publics locaux qui en sont le plus éloignés (personnes faiblement qualifiées, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, migrants statutaires, publics QPV)

De plus, les dispositifs locaux spécifiques adaptés aux particularités des publics les plus éloignés de l'emploi seront également mobilisés : dispositif IOD, organismes de l'IAE, mesures réfugiés, action un toit un emploi.

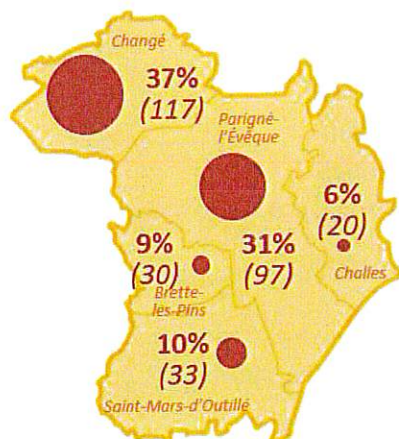
Les jeunes sans emploi ni formation sont sous-représentés dans la communauté de communes : 3,3 % des 15- 24 ans ne sont ni en formation ni en emploi, contre 16,8 % en moyenne au plan national.

A noter que la communauté de communes a déjà mis en place un dispositif d'apprentissage du français et d'accompagnement vers l'emploi (PIAL, garantie jeune et le Relais de l'emploi) des migrants statutaires.

## L'accès à l'emploi des publics en difficulté

Le territoire est doté de 2 permanences de la Mission Locale, sur les communes de Changé et de Parigné-l'Évêque. En 2020, 104 jeunes ont été accompagnés, et 42 situations d'emploi ont été déclenchées.

## Répartition par commune



7% (21 personnes)  
hors territoire

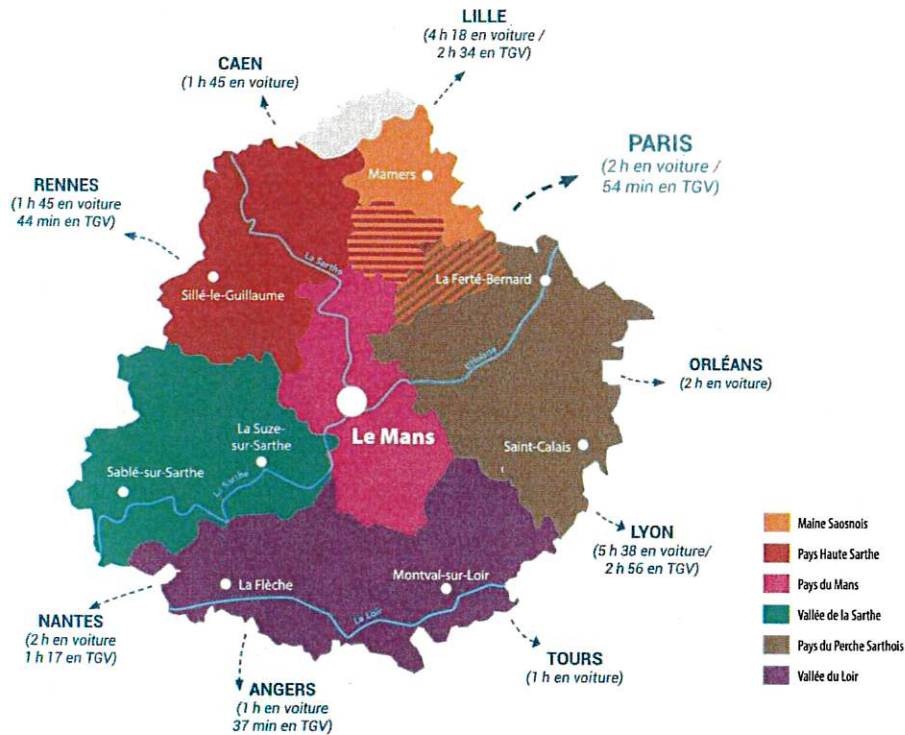
Au 30/09/2019, la communauté de communes compte 1 178 demandeurs d'emploi toutes catégories dont 51% de femmes. Au total, 308 usagers ont été suivies sur l'année 2019, dont 113 nouveaux usagers.

Ce sont 1 198 visites sur les deux sites qui ont été enregistrées et 1 178 entretiens téléphoniques réalisés.

106 offres d'emploi ont été déposées au Service Emploi Communautaire (83 offres en 2018).

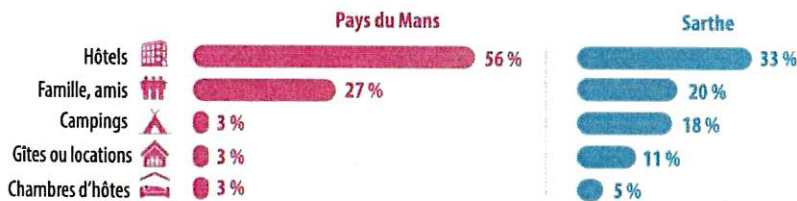
*Provenance des usages de l'espace emploi/formation*

# Tourisme



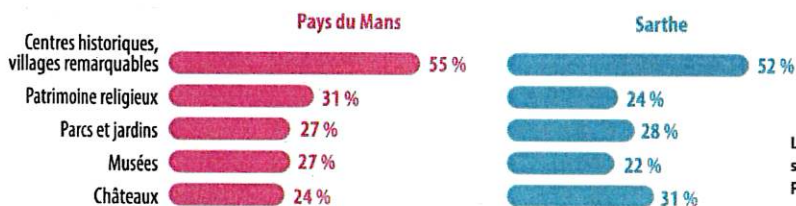
## Types d'hébergement privilégiés dans le Pays du Mans

D'abord l'hôtellerie puis l'hébergement chez de la famille ou des amis



## Les visites et découvertes

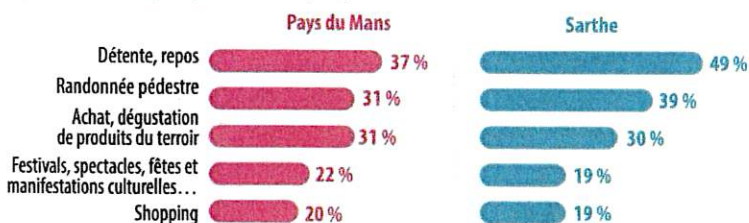
Top 5 des visites et découvertes réalisées (Plusieurs réponses possibles)



Le patrimoine religieux et les musées sont davantage fréquentés dans le Pays du Mans que dans la Sarthe.

## Les activités

Top 5 des activités pratiquées (Plusieurs réponses possibles)

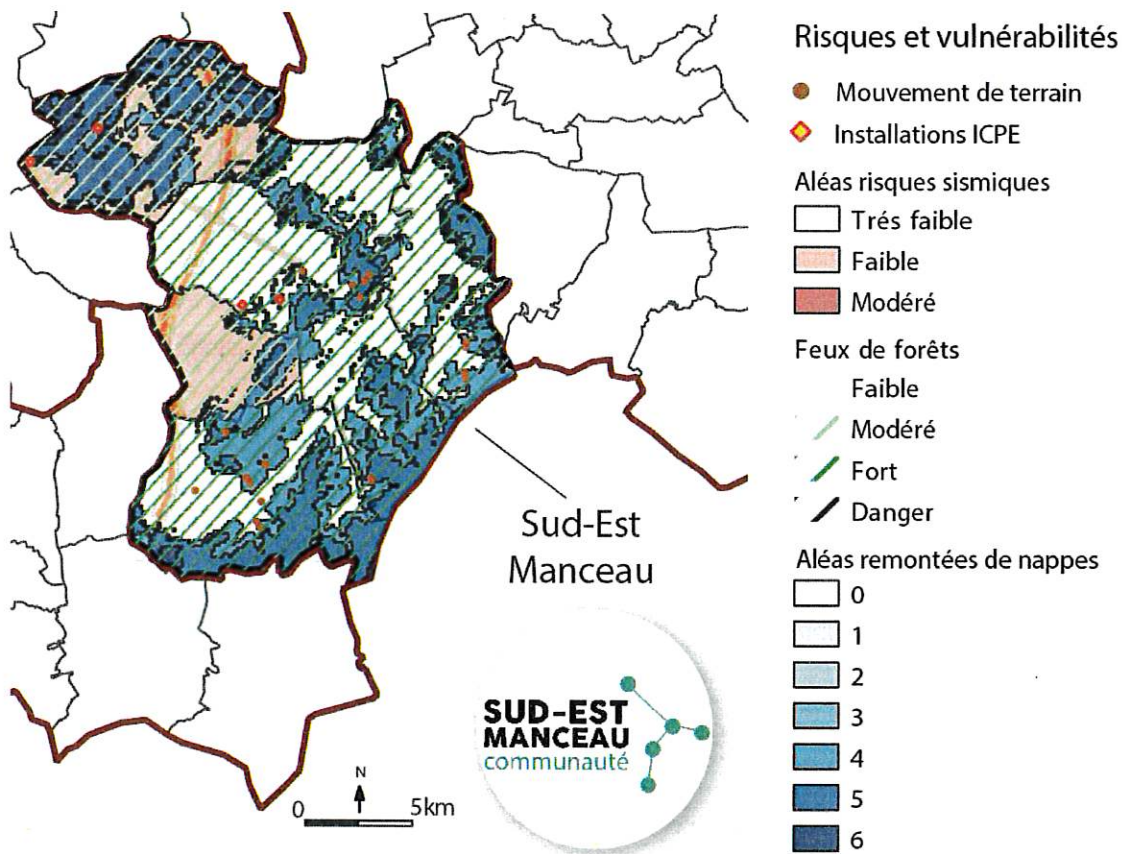


Le Pays du Mans est un territoire propice à la détente et au repos. Les touristes apprécient y faire des randonnées et des balades. Le Pays du Mans est également prisé pour le shopping et ses animations culturelles.

# 4 - ÉCOLOGIE

## Vulnérabilités et risques majeurs

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Sarthe recense 3 communes du territoire concernées par l'Atlas des Zones Inondables du Roule-Crottes. La commune de Parigné-l'Évêque est considérée à vulnérabilité forte aux mouvements de terrain (il n'existe pas de Plan de prévention des risques). Par ailleurs, 24 arrêtés de catastrophes naturelles ont fait l'objet d'une publication au J.O. depuis 1982 sur le territoire de la communauté de communes. 2 communes n'ont pas réalisé le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).



Catégories de risques	CC Sud Est Manceau
Transport de marchandises dangereuses	5/5 communes
Phénomènes météorologiques	5/5 communes
Inondation	3/5 communes
Feux de forêt	5/5 communes
Mouvement de terrain	3/5 communes
Séisme faible	2/5 communes
Séisme très faible	3/5 communes

## Profil air – énergie - GES

En matière de données Air-Énergie-GES, l'association Air Pays de la Loire délivre les chiffres actualisés (compatibles aux format PCAET) pour le compte des collectivités. Le développement durable implique une maîtrise de la consommation d'énergie, notamment dans les secteurs les plus consommateurs, alors même que la population et donc ses besoins vont probablement continuer à augmenter dans les années à venir.

La Communauté de Communes du Sud-Est Manceau est un territoire peu consommateur d'énergie et émetteur de CO<sup>2</sup> et polluants atmosphériques à l'échelle du Pays du Mans. Les émissions de polluants atmosphériques ont également tendance à diminuer fortement sauf les émissions d'Ammoniac (NH<sub>3</sub>) qui diminuent que très légèrement.

En matière de consommation d'énergie, le Sud-Est Manceau a vu ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à Effet de Serre augmenter entre 2008 et 2018. Toutefois, les émissions augmentent beaucoup moins que les consommations de GES ce qui signifie une lente décarbonation des activités.

### Consommation énergétique

		<b>CC du Sud Est du Pays Manceau</b>					
		<b>Consommations d'énergie finale en GWh/an</b>					
		Autres énergies renouvelables (EnR)	Bois-énergie (EnR)	Electricité	Gaz naturel	Produits pétroliers	Total général
<b>2008</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>77</b>	<b>28</b>	<b>250</b>	<b>385</b>
	Agriculture			1		11	12
	Industrie hors branche énergie			7		6	13
	Résidentiel		19	47	19	31	117
	Tertiaire			22	8	10	40
	Transport routier Autres transports	11		2,64E-04	0,04	192	203
<b>2012</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>85</b>	<b>31</b>	<b>246</b>	<b>393</b>
	Agriculture			1		10	10
	Industrie hors branche énergie			7		6	12
	Résidentiel		19	54	21	28	122
	Tertiaire			24	9	9	41
	Transport routier Autres transports	12		4,89E-03	0,1	195	207
<b>2018</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>85</b>	<b>29</b>	<b>269</b>	<b>418</b>
	Agriculture			2		11	13
	Industrie hors branche énergie			8	0,5	6	15
	Résidentiel		18	52	18	23	110
	Tertiaire		0,4	23	10	7	40
	Transport routier Autres transports	17		0,1	0,1	223	240

## **Profil air – énergie - GES**

### Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et stockage carbone

Les émissions de GES non énergétiques sont principalement liées au secteur agricole. Ce même secteur est le principal émetteur d'Ammoniac.

<b>2012</b>	<b>TOTAL</b>
	Agriculture
	Branche énergie
	Déchets
	Industrie hors branche énergie
	Résidentiel
	Tertiaire
	Transport routier
	Autres transports
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>	
<b>2018</b>	<b>TOTAL</b>
	Agriculture
	Branche énergie
	Déchets
	Industrie hors branche énergie
	Résidentiel
	Tertiaire
	Transport routier
	Autres transports
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>
<i>Emission non inclus dans le total SECTEN **</i>	

<b>CC du Sud Est du Pays Manceau</b>		
<b>Emissions de GES (teqCO2/an)</b>		
Origine énergétique	Origine non-énergétique	Total émissions GES
<b>81 479</b>	<b>19 138</b>	<b>100 617</b>
2 825	14 383	17 208
	84	84
	641	641
1 882	203	2 085
17 986	1 015	19 001
6 402	1 345	7 746
52 385	1 467	53 852
	-45 476	-45 476
	493	493
<b>84 196</b>	<b>18 927</b>	<b>103 123</b>
3 175	14 097	17 273
	85	85
	664	664
2 149	201	2 350
13 642	1 289	14 931
5 276	660	5 937
59 953	-1 931	61 884
	-46 751	-46 751
	502	502

# Profil air – énergie - GES

## Émissions de polluants atmosphériques

		<b>CC du Sud Est du Pays Manceau</b>					
		<b>Emissions de polluants atmosphériques (kg/an)</b>					
		SO2 (kg/an)	NOx (kg/an)	PM10 (kg/an)	PM2,5 (kg/an)	NH3 (kg/an)	COVNM (kg/an)
<b>2008</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 514</b>	<b>352 370</b>	<b>75 716</b>	<b>55 768</b>	<b>120 914</b>	<b>174 886</b>
	Agriculture	1 648	34 603	17 956	6 409	117 233	10 055
	Branche énergie						2 330
	Industrie hors branche énergie	1 016	13 896	8 364	3 116	21	56 889
	Déchets						0,0
	Résidentiel	4 785	14 960	31 207	30 549	0,2	73 110
	Tertiaire	1 322	5 054	117	117	4	1 566
	Transport routier Autres transports	1 743	283 857	18 072	15 577	3 656	30 936
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		21 558	9 275	5 008	22 627	221 571	
<b>2018</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 791</b>	<b>253 304</b>	<b>66 971</b>	<b>42 657</b>	<b>119 904</b>	<b>122 548</b>
	Agriculture	50	13 291	20 653	4 954	117 539	4 002
	Branche énergie						1 466
	Industrie hors branche énergie	31	7 828	9 681	4 641	19	48 888
	Déchets						0,1
	Résidentiel	3 444	11 551	24 331	23 815	0,2	56 516
	Tertiaire	854	4 483	137	115	52	1 154
	Transport routier Autres transports	412	216 150	12 170	9 132	2 294	10 522
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		19 372	11 522	6 222	21 145	422 549	



## Production d'énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien terrestre, de la méthanisation, de l'hydrogène et du solaire, permet de viser l'autonomie énergétique des territoires, et en favorisant le portage citoyen des projets, d'augmenter les retombées économiques pour le territoire.

Le territoire du Sud-Est Manceau a vu sa production d'énergies renouvelables augmenter légèrement entre 2008 et 2018 et principalement via l'augmentation des pompes à chaleur.

Le bois énergie constitue la source d'énergie renouvelable la plus importante du territoire.

		Production d'énergie en GWh/an										
Territoire	Energie renouvelable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CC du Sud Est du Pays Manceau												
Energie primaire (hors agrocarburants)		22	23	27	19	24	27	22	24	26	26	26
Chaleur	Pompes à Chaleur	3	3	5	3	4	4	4	4	5	6	6
Chaleur	Solaire thermique	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Combustible	Bois-énergie	19	20	22	16	19	21	17	18	19	18	18
Electricité	Solaire photovoltaïque	0,05	0,1	0,3	0,6	1	1	1	1	1	1	1
Energie secondaire (hors agrocarburants)		9	10	11	8	10	10	8	9	10	9	9
Chaleur	Bois-énergie	9	10	11	8	10	10	8	9	10	9	9

À la suite de la réalisation du PCAET du Pays du Mans, une étude de potentiel énergétique renouvelable a permis d'identifier les potentiels des filières énergétiques sur chaque EPCI.

Le Sud-Est Manceau dispose d'un potentiel bois-énergie important compte-tenu des surfaces de forêt présentes sur son territoire. L'énergie solaire photovoltaïque est également une filière intéressante à développer sur le territoire compte-tenu des zones d'activités et résidentielles importantes sur certaines communes (Changé et Parigné-l'Évêque).

D'après l'étude EnR, le territoire du Sud-Est Manceau dispose des potentiels énergétiques suivants (qu'ils restent à préciser au cas par cas et sous l'influence de modifications législatives). Il s'agit des potentiels inscrits comme objectif d'ici 2050 dans le PCAET.

<b>Géothermie PAC aérothermie (pompe à chaleur)</b>	66.68 GWh	<b>Éolien</b>	72.00 GWh
<b>Bois Energie</b>	99.00 GWh	<b>Biogaz</b>	42.00 GWh
<b>EnR&amp;R UVED</b>	0.00 GWh	<b>Solaire Thermique</b>	8.00 GWh
<b>Photovoltaïque</b>	69.00 GWh	<b>Hydraulique</b>	0.00 GWh

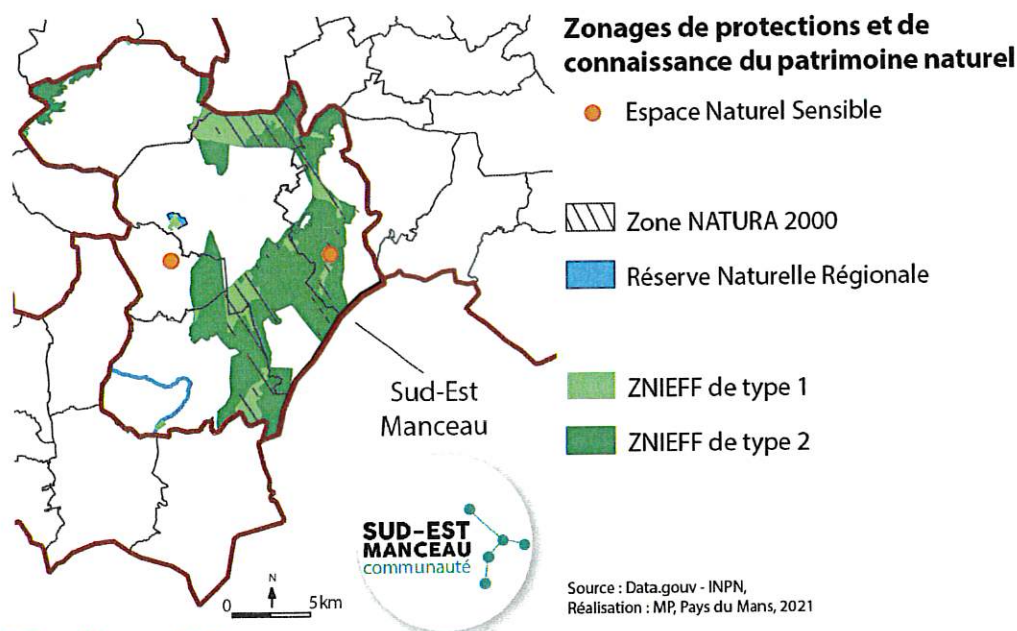
## Biodiversité

Le territoire du Sud Est Manceau appartient à l'unité paysagère des « Clairières entre Sarthe et Loir », d'après l'atlas régional. Le territoire est ainsi caractérisé par un fort boisement, où les essences résineuses dominent. Le paysage s'articule entre ces ensembles boisés et des espaces plus ouverts qualifiés de « clairières », avec la présence d'espaces cultivés (plaine céréalière, maraîchage de plein champ, grandes cultures), et d'espaces bocagers, avec un bâti important et dispersé.

Le territoire est doté d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR) sur la commune de Parigné-l'Évêque, qui s'étend sur 38 Ha et présente un très riche patrimoine naturel lié à la présence de bas-marais tourbeux, habitat rare en Sarthe.

S'ajoute également 2 Espaces Naturels Sensibles (ENS) permettant de protéger un patrimoine naturel, paysager et géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable, situé sur la commune de Challes et sur la commune de Brette-les-Pins.

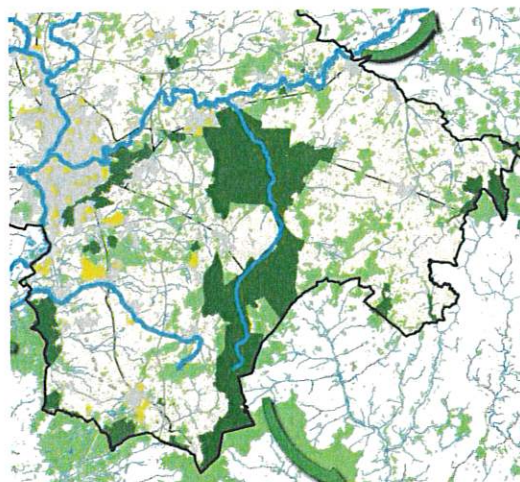
Par ailleurs, le territoire comporte 1 site NATURA 2000 « la Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan » ainsi que 1 ZNIEFF, véritable support de biodiversité.



## Biodiversité

Le territoire s'inscrit dans une trame verte et bleue plus globale, définie à l'échelle du SCoT du Pays du Mans, et en interaction immédiate avec les communautés de communes limitrophes du Gesnois Bilurien, de l'Orée de Bercé-Belinois, et de la communauté urbaine du Mans Métropole.

A noter que la communauté de communes souhaite mettre en œuvre une charte forestière de territoire, dont les premiers travaux devraient débuter fin 2021.



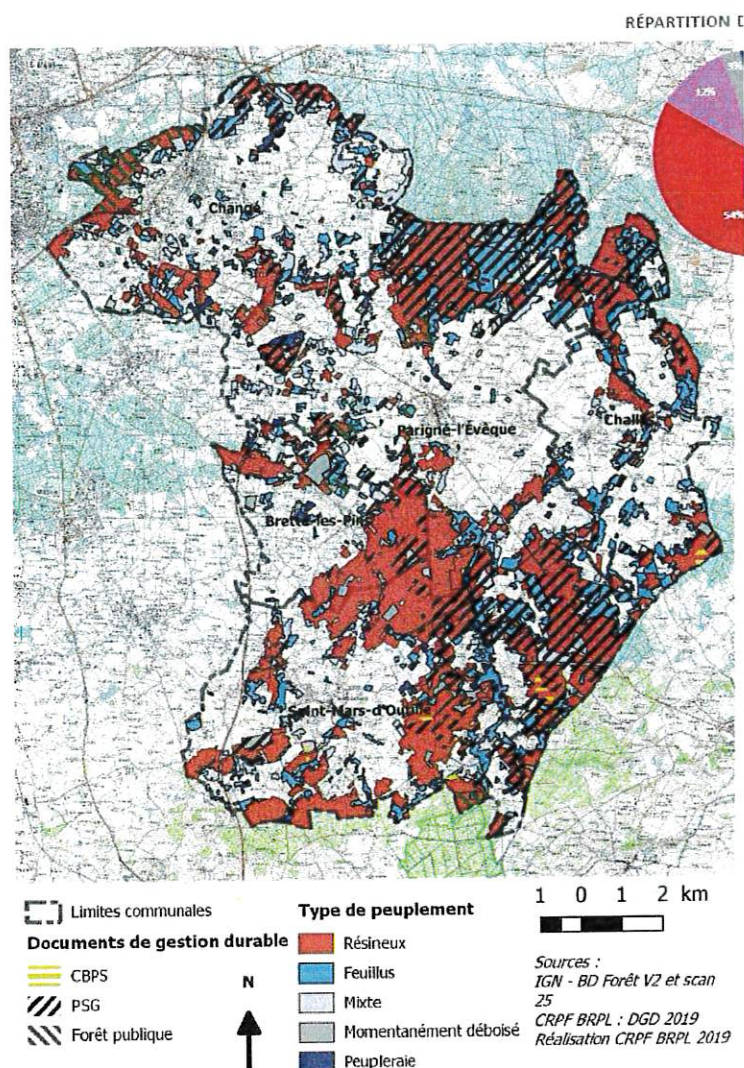
Cette charte forestière a pour but d'accompagner les propriétaires forestiers, les élus, les entreprises d'exploitation et de transformation du bois, mais aussi l'intégralité du public côtoyant la forêt pour assurer une gestion durable des espaces boisés et leur insertion dans l'économie locale.

Sur les communes du Sud Est Manceau, 97% de la surface forestière est privée.

Communes	Surface de forêt fermée (ha)	Nombre de propriétaires	Pourcentage de surface sous DGD
BRETTE-LES-PINS	688	395	13%
CHALLES	1165	326	22%
CHANGE	1193	411	43%
PARIGNE-L'EVEQUE	3136	500	79%
SAINT-MARS-D'OUTILLE	1899	674	18%
total	8080	2306	45%

## Biodiversité

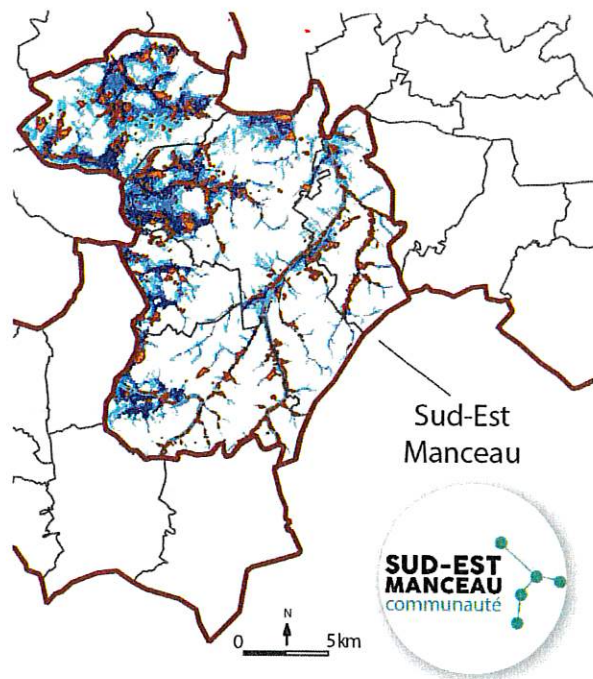
Une majorité de la couverture forestière est fournie en peuplements résineux. 45% de la surface forestière est dotée d'un document de gestion durable, dont la majorité sont des Plans Simples de Gestion (PSG), document composé d'un état des lieux de la forêt et d'un programme d'interventions (coupes et travaux) pour une durée de 10 à 20 ans au choix du propriétaire.




Les communes et la collectivité sont engagés dans le programme Territoire Engagé pour la Nature. Quatre projets communaux et deux projets intercommunaux y sont inscrits.

## Biodiversité

Quelques zones humides sont présentes au sein du Sud Est Manceau. Il s'agit de milieux « ordinaires » de prairies humides, de fauche et de pâturage aux abords des cours d'eau ou de boisements humides, mais aussi quelques zones de marais, de landes humides et de tourbières, comme c'est le cas dans la Vallée du Narais.




**Prélocalisation des zones humides  
sur le Pays du Mans**

 Prélocalisation DREAL

Prélocalisation INRA-AGROCAMPUS Ouest

Milieus potentiellement humides :

 probabilité assez forte

 probabilité forte

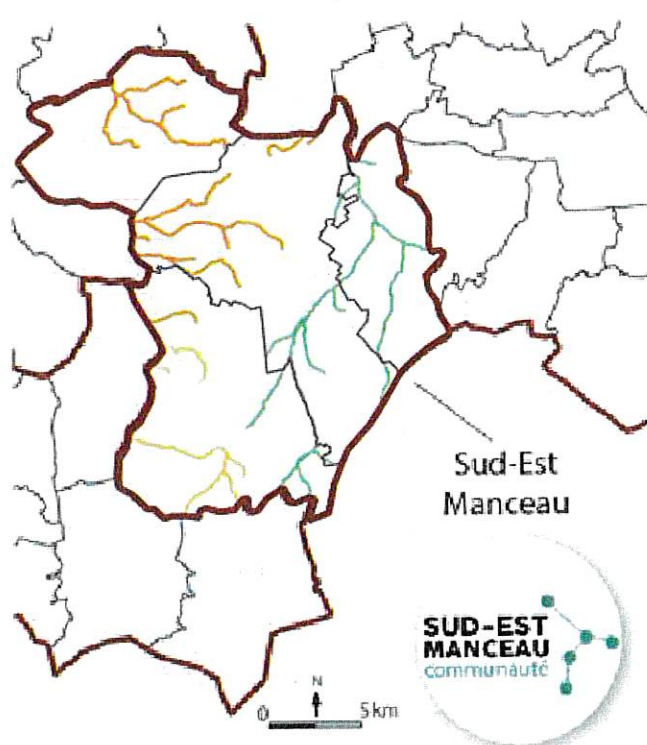
 probabilité très forte

Source : DREAL - INRA Agrocampus Ouest, Réalisation : MP, Pays du Mans, 2021

## Qualité et gestion de la ressource en eau

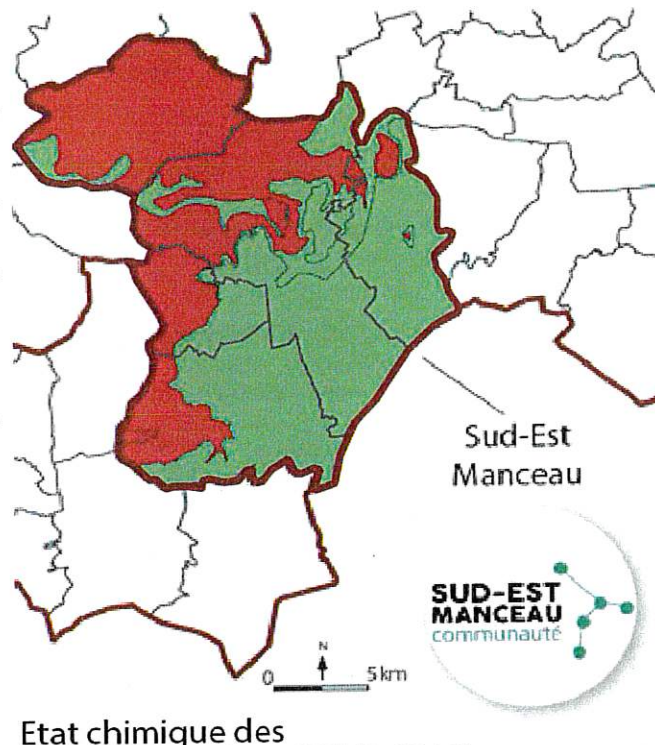
La part des cours d'eau en bon état écologique en 2017 du Sud Est Manceau est de 41,2 %. Le territoire est touché par la problématique pesticides. Un nouvel arrêté cadre sécheresse a été signé en juin 2020. Il existe un déficit hivernal quantitatif ainsi qu'un déficit estival avérés sur le bassin versant du Dué-Narais.

D'après le diagnostic de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de 2019, l'état chimique des eaux souterraines est considéré en bon état sur la partie Sud du territoire. Le Nord du territoire est considéré en « mauvais » état.



Etat écologique  
des cours d'eau (AELB, 2017)

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Etat chimique des  
eaux souterraines (AELB, 2019)

- Mauvais état
- Bon état

## Qualité et gestion de la ressource en eau

Des campagnes de prélèvement et d'analyse qui ont été réalisées sur près de 6 100 points placent le territoire sarthois comme le département au plan régional avec le plus grand nombre de non-conformités (à fin 2020 environ 250 situations non encore résolues).

Depuis 2019, la mise à niveau des systèmes d'assainissement collectif du département est cadrée par une stratégie départementale validée par le préfet. En Sarthe, 50,1 % des stations de traitement des eaux usées (soit 174 sur 347 stations) sont conformes aux normes européennes (en 2019) contre 77,2 % pour la région.

Sur le territoire du Sud Est Manceau, cette part est de 14,3 %. La Sarthe compte 9 captages prioritaires (aucun situé sur le Sud Est Manceau) et, au total, plus de 150 captages utilisés pour la production d'eau potable et répartis dans tout le département, dont il convient de protéger la qualité vis-à-vis des pollutions ponctuelles et diffuses. Aucun n'est présent sur le territoire.

Commune	Capacité d'épuration (EH)	Méthode
Brette-les-Pins	2 233	AB
Challes	850	INF
Changé	5 333	AB
Parigné-l'Evêque	160	AB
	250	AB
	3 500	BIO
Saint-Mars-d'Outillé	1 200	AB

Non conforme en équipement



Conforme en équipement mais non conforme en performance



Conforme en équipement et en performance



Pas d'informations, stations non recensées sur le portail



**Méthode d'épuration** (données AELB, 2019)

Aération (Boues activées)	AB
Lagunage	L
Filtre Planté	FP
Biologique (disques ou filtres)	BIO
Infiltration	INF
Lit bactérien	LB

## Qualité et gestion de la ressource en eau

La Communauté de Communes adhère à 3 syndicats : Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié (SMSEAU), Syndicat Bassin Versant Huisne Sarthe et le Syndicat de Bassin de la Sarthe (SBS)

Les syndicats de rivière assurent la gestion et la restauration des milieux aquatiques sur le territoire afin de répondre aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et sont inscrits dans des contrats territoriaux.

Ils répondent à 3 principaux objectifs :

- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau conformément à la DCE
- Améliorer l'écoulement de l'eau dans le respect de l'équilibre des milieux
- Concilier tous les usages liés à l'eau

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe est porteur du SAGE.

La compétence est exercée en direct sur le bassin versant du Roule Crottes, bassin orphelin sur lequel aucune action n'a été menée depuis longtemps. Une étude groupée avec les 3 collectivités du bassin a été lancée afin d'établir les travaux à envisager et leur coût financier. L'objectif étant à terme d'intégrer ce bassin dans le SMSEAU.



## La gestion des déchets

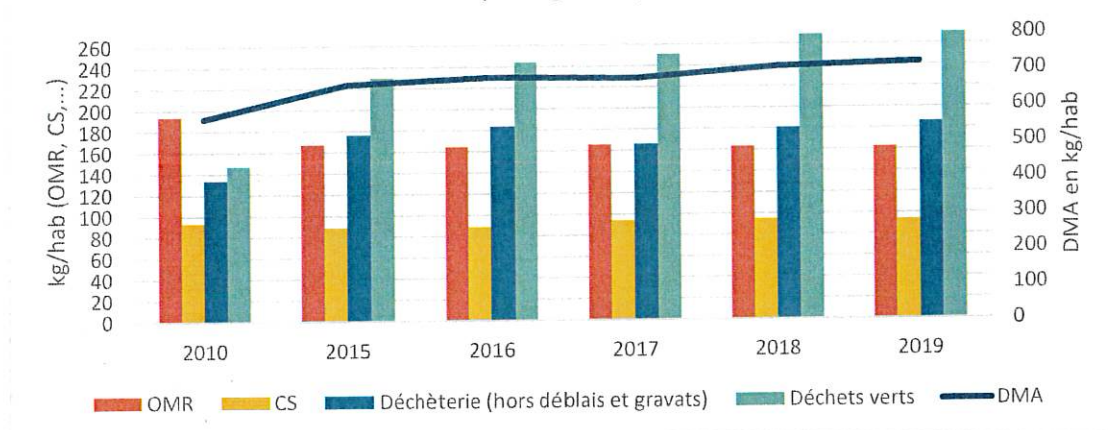
Le territoire du Pays du Mans dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) et d'un centre de tri basés à proximité l'un de l'autre, en zone industrielle sud du Mans. À 8 km de ces 2 infrastructures, le territoire dispose également d'une plateforme de compostage des déchets verts ainsi que d'un centre de traitement des mâchefers. Enfin, le territoire recense un réseau de 22 déchèteries intercommunales. Ces différentes infrastructures sont représentées sur la figure ci-dessus.



Sur le territoire du Sud Est Manceau, 12 320 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectées en 2019, soit 719 kg par habitant (513 kg/an/hab en France en 2017).

## La gestion des déchets

Évolution de la production de déchets au Sud Est Manceau  
(en kg/hab)



Entre 2010 et 2019, la production de déchets ménagers et assimilés par habitant a augmenté de 26,6%, or l'objectif national était de réduire de 10% les DMA entre 2010 et 2020.

CdC Sud Est Manceau								
	2015-2017		2015-2018		2015-2019		2010-2019	
Évolution du nombre d'habitants	0,4%		0,4%		0,9%		8,6%	
Évolution de la production de déchets	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant
OMR	-0,4%	-0,8%	-1,9%	-2,3%	-2%	-3%	-9,0%	-16,2%
CS	6,3%	5,9%	7,2%	6,8%	7%	6%	9,7%	1,0%
Déchète (hors déblais et gravats)	-5,2%	-5,6%	3,2%	2,7%	6%	5%	50,7%	38,9%
Déchets verts	9,6%	9,1%	17,3%	16,8%	21%	20%	104,1%	88,0%
<b>DMA</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,3%</b>	<b>7,3%</b>	<b>6,9%</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>	<b>37,4%</b>	<b>26,6%</b>

Malgré la production constante de DMA sur la période 2010-2019, on observe des évolutions au sein des différentes catégories de déchets. Ainsi, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a diminué de 16,2%. La production de déchets issus de la Collecte Sélective (CS) a augmenté de 1,0% sur la période 2010-2019, mais elle augmente davantage sur la période 2015-2019. Ceci s'explique par l'extension des consignes de tri déployées sur l'ensemble du territoire du Pays du Mans. Les apports en déchèterie augmentent de manière importante. Le territoire du SEM est la collectivité du Pays du Mans où les ratios par habitant de déchets apportés en déchèterie (notamment les déchets verts) sont les plus élevés.

## La gestion des déchets

Ceci peut s'expliquer par la présence 4 déchèteries (presque 1 par commune) sur le territoire. La hausse des déchets verts est en forte augmentation sur le territoire (+ 88 %).

On peut notamment expliquer cette hausse par différentes raisons : l'interdiction du brûlage, les conditions météorologiques (les tontes débutent plus vite et se terminent plus tard dans l'année), l'aménagement d'habitats pavillonnaires et le nombre plus important d'infrastructures pour gérer et accueillir ces déchets verts.

Le Pays du Mans doit s'inscrire dans l'objectif de réduction fixé par la loi AGEC, à savoir une réduction des DMA de 15% entre 2010 et 2030. Sur la communauté de commune, l'objectif est d'atteindre 483kg/hab en 2030.

CdC Sud Est Manceau						
Autres indicateurs	2017		2018		2019	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Valorisation matière (et organique)	7 075	62%	7 373	62%	7 978	65%
Valorisation énergétique	2 941	26%	4 496	38%	4 295	35%
Enfouissement	1 373	12%	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>11 389</b>	<b>100%</b>	<b>11 868</b>	<b>100%</b>	<b>12 272</b>	<b>100%</b>

Sur le territoire du Sud Est Manceau, 100 % des DMA subissent une valorisation matière et organique ou énergétique avec respectivement 65% et 35 %.

À la suite du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) achevé en 2020, le Pays du Mans souhaite se doter d'une nouvelle politique économie circulaire. Pour ce faire un soutien financier a été sollicité auprès de l'ADEME (étude et validation le 06/07/2021) pour le déploiement d'un nouveau programme d'actions. Celui-ci a été construit en prenant en compte les nouveaux enjeux réglementaires de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire promulguée le 10 février 2020.

Le programme d'actions pluriannuel (2021-2024) se compose de 5 axes de travail déclinés en 16 actions. Voici les axes de travail :

- La gestion de proximité des biodéchets
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Objectif Zéro Déchet
- L'allongement de la durée de vie des produits
- Les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale

## La gestion des déchets

# LES COLLECTES Tonnages • 2017 • 2018 • 2019

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

2 827,98 t.  
= 165,89 kg/an/habitant

2 785,62 t.  
= 163,41 kg/an/habitant

2781,94  
= 162,45 kg/an/habitant

- La collecte est effectuée en porte-à-porte une fois par semaine :
- Lundi : Brette-les-Pins, La Vaudère et route de Ruaudin à Parigné-l'Évêque.
  - Mardi : Saint-Mars-d'Outille.
  - Mercredi : Changé (à compter du 01/04/2018)
  - Jeudi : Challes et Parigné-l'Évêque.



## COLLECTE SÉLECTIVE HORS VERRE

944,12 t.  
= 55,38 kg/an/habitant

963,22 t.  
= 56,50 kg/an/habitant

954,76 t.  
= 55,75 kg/an/habitant

- La collecte est réalisée en porte-à-porte une fois toutes les deux semaines.
- Semaine 01 :
- Lundi : Changé secteur 2.
  - Mardi : Challes/Changé secteur 3.
  - Mercredi : Parigné-l'Évêque secteur 1.
  - Vendredi : Saint-Mars-d'Outille.
- Semaine 02 :
- Lundi : Changé secteur 1.
  - Mardi : Brette-les-Pins.
  - Mercredi : Parigné-l'Évêque secteur 2.

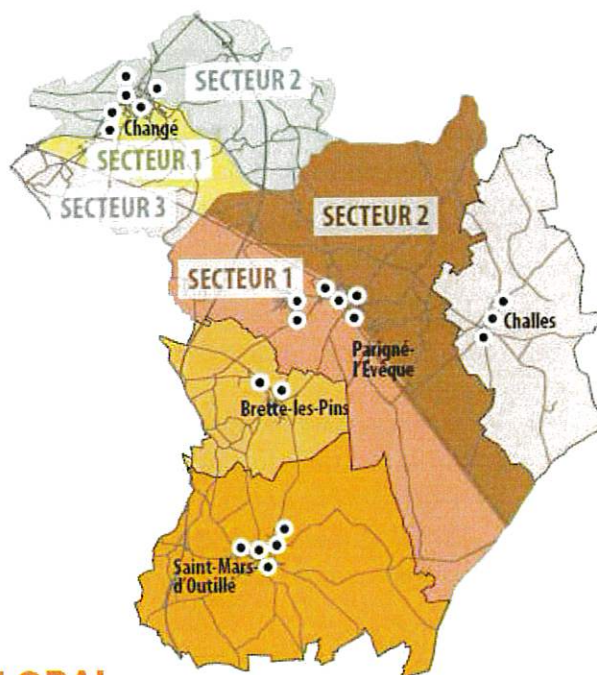
## COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

661,92 t.  
= 38,83 kg/an/habitant

656,10 t.  
= 38,83 kg/an/habitant

655,73 t.  
= 38,29 kg/an/habitant

- 22 points d'apport volontaire (voir ● sur carte) sont disponibles sur tout le territoire pour la collecte du verre, ce qui représente 44 colonnes accessibles.



## COLLECTE SÉLECTIVE GLOBALE

1 606,04 t.  
= 94,21 kg/an/habitant

1 619,32 t.  
= 95,00 kg/an/habitant

1 610,49 t.  
= 94,04 kg/an/habitant

## VALORISATION DES EMBALLAGES : GLOBAL

1 478,33 t.  
= 86,72 kg/an/habitant

1 433,53 t.  
= 84,09 kg/an/habitant


1 420,22 t.  
= 83 kg/an/habitant



# SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
DEMOGRAPHIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique globale réelle, en constante croissance depuis 1968</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique démographique hétérogène sur le territoire (Challes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Captation des migrations résidentielles des actifs de l'aire d'attraction du Mans voire de la région parisienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tendance à la stagnation de la population</li> <li>Ralentissement de la croissance démographique</li> </ul>
LOGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu ou pas de vacance de logements</li> <li>Valorisation des centres-bourgs avec la démarche Petites Villes de Demain (Parigné-l'Évêque)</li> <li>Lancement du dispositif opérationnel de l'habitat suite à l'étude pré opérationnelle habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre de logements neufs peu diversifiée et inadaptée au desserrement des ménages</li> <li>Manque de logements sociaux (rattrapage en cours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Potentiel densification douce BIMBY</li> <li>Rythme de construction soutenu</li> <li>Attractivité résidentielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du prix de l'immobilier sur les communes proches de l'agglomération mancelle</li> <li>Dégradation du parc de logement privé vieillissant d'avant 1974, également énergivore, inadapté au vieillissement de la population</li> <li>Diminution du foncier disponible</li> </ul>
ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>ZA dynamiques et attractives aux portes de l'agglomération mancelle</li> <li>Cadre de vie campagne à proximité de l'agglomération mancelle</li> <li>Bon niveau d'équipements, services et commerces</li> <li>Attractivité touristique et loisirs liée aux espaces naturels et boisés (randonnées, vélo ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répartition des emplois concentrée sur Changé et Parigné l'Évêque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire d'industrie</li> <li>Mutation, optimisation et modernisation des ZA existantes et vieillissantes</li> <li>Taux de chômage faible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des secteurs agricoles dynamiques menacés par le développement urbain et de loisirs</li> </ul>
MOBILITES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre Navette VAOGRAM (Changé)</li> <li>Offre de mobilité partagée : Autopartage (Mouv'nGo) et Covoiturage (QuestGo + aires de covoiturage)</li> <li>Compétence « Organisation de la mobilité » acquise - AOM à l'échelle Pôle métropolitain en cours de formalisation</li> <li>Existence d'un Schéma Directeur des Modes Actifs en cours de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forte dépendance à l'automobile</li> <li>Absence de desserte ferroviaire</li> <li>Conditions d'accès aux offres de transport inégales entre les communes du territoire</li> <li>Absence d'un réseau cyclable structurant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseaux routiers et autoroutiers qualitatifs</li> <li>Offre ALEOP Car</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du coût des carburants classiques au cours des prochaines années</li> </ul>
TRANSITION ECOLOGIQUE / ENERGIE / PAYSAGES	<ul style="list-style-type: none"> <li>PCAET approuvé en 2019</li> <li>100% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont valorisés</li> <li>Rénovation énergétique privée / public</li> <li>Charte Forestière de Territoire</li> <li>Label Territoire Engagé pour la Nature</li> <li>Programmation Économie Circulaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de Surface Agricole Utile (SAU) importante</li> <li>État des cours d'eau moyen à médiocre sur la partie Ouest du territoire</li> <li>Forte hausse des déchets verts (+88%)</li> <li>Consommations d'énergies et émissions GES en hausse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Filière bois-énergie, solaire et éolien</li> <li>Stockage carbone (stock et potentiel)</li> <li>Réseaux GRDF (2 communes)</li> <li>Présence de nombreux espaces naturels (RNR, NATURA 2000, ENS, ZNIEFF)</li> <li>Surface forestière importante (40% du territoire)</li> <li>Diversification de la production agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acceptabilité des projets ENR (éolien)</li> <li>Mise en conformité des STEP</li> <li>Prise en compte des Zones Humides en amont des projets d'aménagement</li> <li>Risques liés aux changements climatiques : inondation, feux de forêts</li> </ul>
COHESION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire bien pourvu en commerces et services de proximité</li> <li>Présence de 2 Missions Locales</li> <li>Présence d'un Espace France Services sur les 5 communes du territoire</li> <li>Dispositif d'accompagnement vers l'emploi</li> <li>Présence et accompagnement SMIDEN (Syndicat Mixte pour le Développement Numérique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux soins compliqué ; accessibilité potentielle aux médecins généralistes faible et temps d'accès aux soins disparates.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé (Pays du Mans) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vieillesse du personnel médical ; assurer leurs remplacements</li> <li>Déficit de démographie de professionnels de santé</li> </ul>





# SEMEZ pour demain!

projet de territoire du Sud Est Manceau



Notre projet de territoire en Sud-Est Manceau est un projet de territoire innovant. Innovant par la façon dont il a été construit et innovant par son contenu.

Sa construction est le fruit d'un travail éminemment collectif. Les commissions communautaires ont fait des propositions. La population a été largement consultée grâce à notre démarche «SEMez pour demain». Un questionnaire puis des ateliers participatifs ont associé élus, citoyens, agents et acteurs du territoire pour travailler sur des enjeux majeurs.

Le résultat est là. Plus qu'un catalogue d'idées ou d'actions, ce projet nous donne un horizon avec comme moteur le développement durable. Car c'est bien de cela dont il s'agit : **développer durablement le Sud-Est Manceau**. Répondre aux attentes des habitants en matière de santé, de mobilités. Continuer à être attractif en préservant notre formidable patrimoine écologique. Voilà les défis que nous devons relever ensemble !

Comme pour la co-construction de ce projet, pour sa mise en œuvre nous continuerons à vous associer vous, habitants ou acteurs du territoire, car **ce n'est qu'ensemble que nous réussirons**.

Bien à vous.



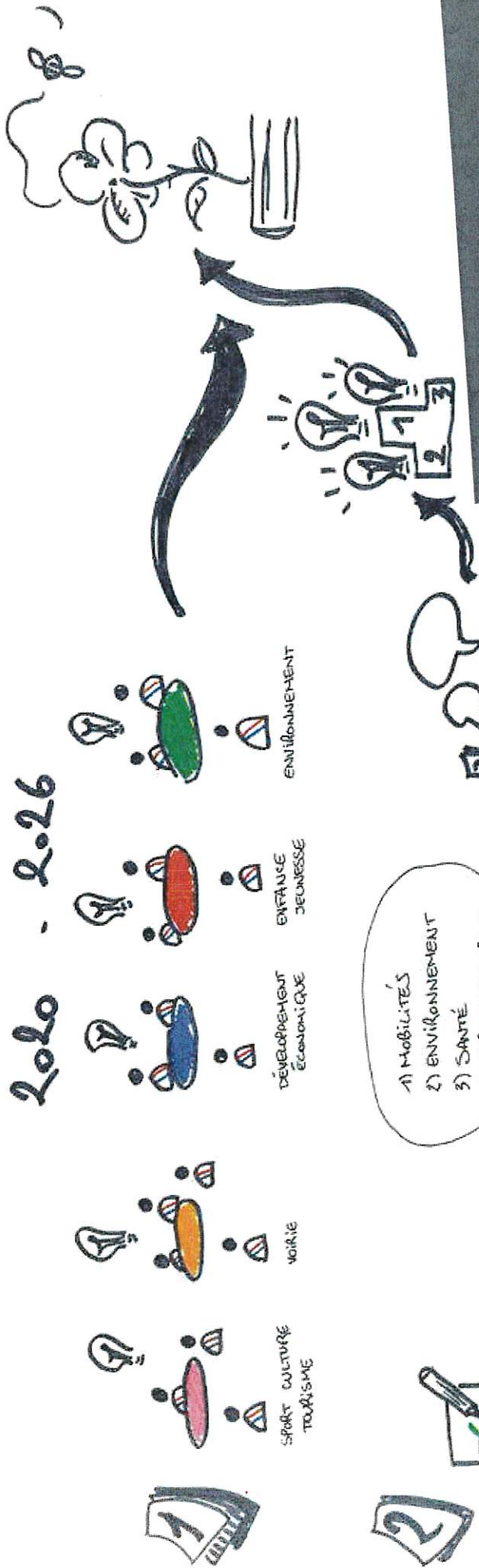
**Nicolas Rouanet,**

Président de la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau

# SEMEZ POUR DEMAIN

## PROJET DU TERRITOIRE DU Sud-Est MANCEAU

2020 - 2026

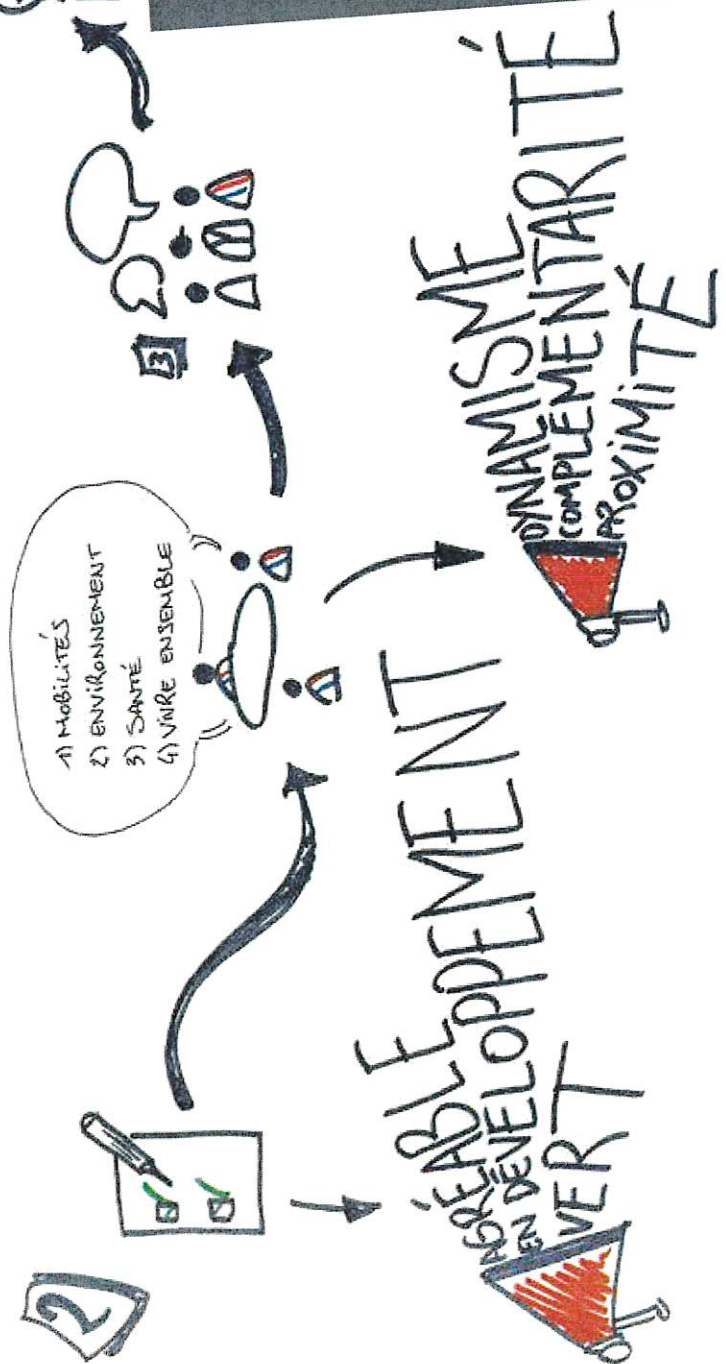


### SEMEZ pour demain : la démarche

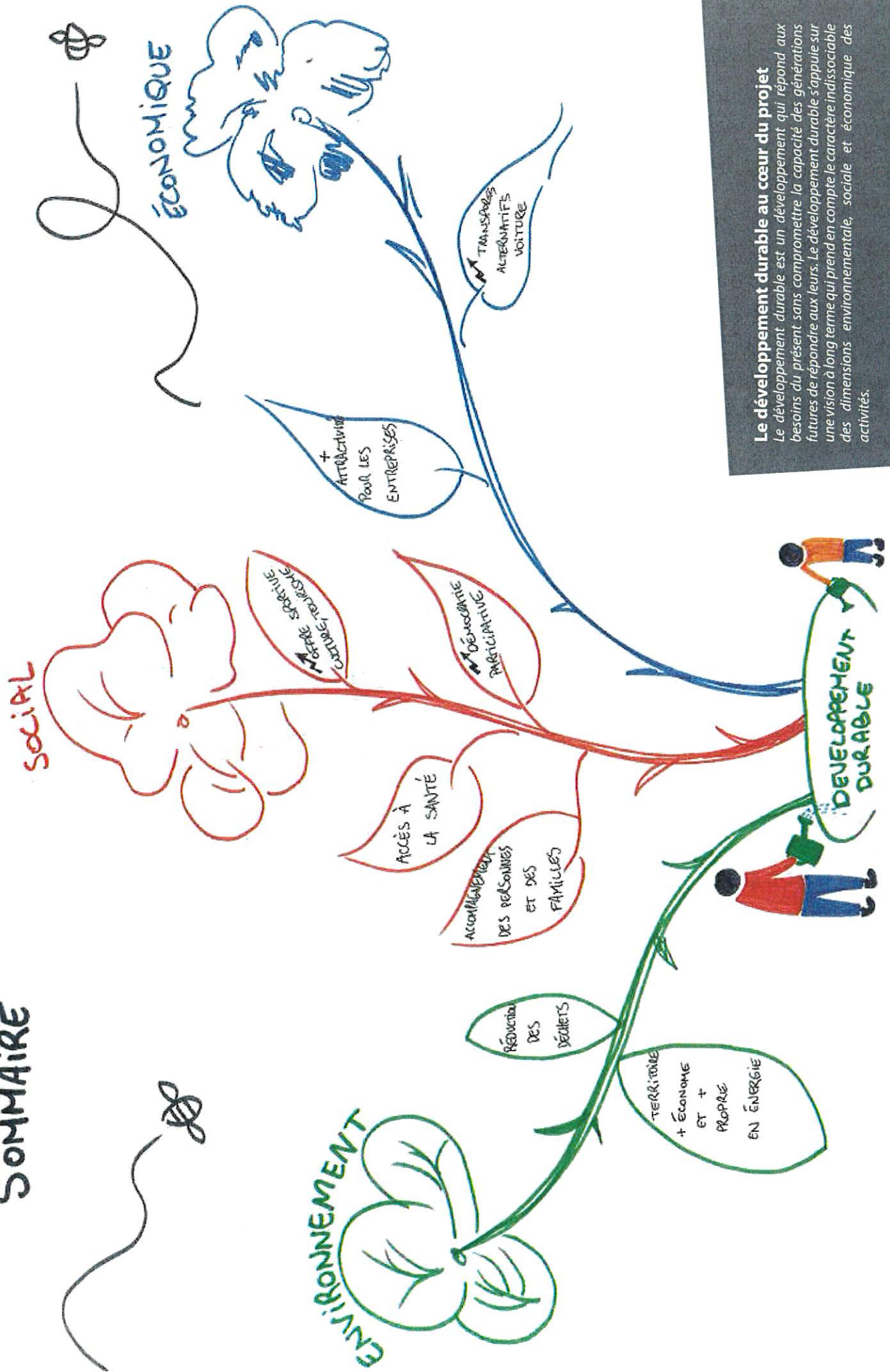
L'élaboration du projet de territoire pour le mandat 2020-2026 a donné lieu à une démarche originale en plusieurs étapes qui a associé élus, citoyens et agents.

Dans un premier temps, les élus se sont réunis au sein des commissions communautaires thématiques afin de réfléchir à des pistes de travail. Celles-ci ont ensuite été confrontées aux attentes des citoyens via un processus de démocratie participative mené en deux temps. D'abord, une enquête a été lancée pour connaître les problèmes, envies et projets souhaités pour leur territoire dans tous les domaines de la vie courante. Les citoyens ont aussi pu décrire leur vision du Sud-Est Manceau, qu'ils qualifient d'agréable, en développement et vert.

Puis, sur la base des résultats du questionnaire, les élus du Bureau communautaire ont retenu 4 thématiques à traiter en priorité - Mobilités, Environnement, Santé et Vivre Ensemble - qui ont donné lieu à 4 ateliers créatifs. Eux aussi ont exprimé leur vision du Sud-Est Manceau, représentée par les mots dynamisme, complémentarité et proximité. Au cours des soirées créatives, habitants, élus et agents du territoire ont été invités à proposer des solutions concrètes, résumées sous forme de schémas. Les plus pertinentes ont été retenues et associées aux travaux des commissions, elles forment la colonne vertébrale du projet « SEMEZ pour demain ».



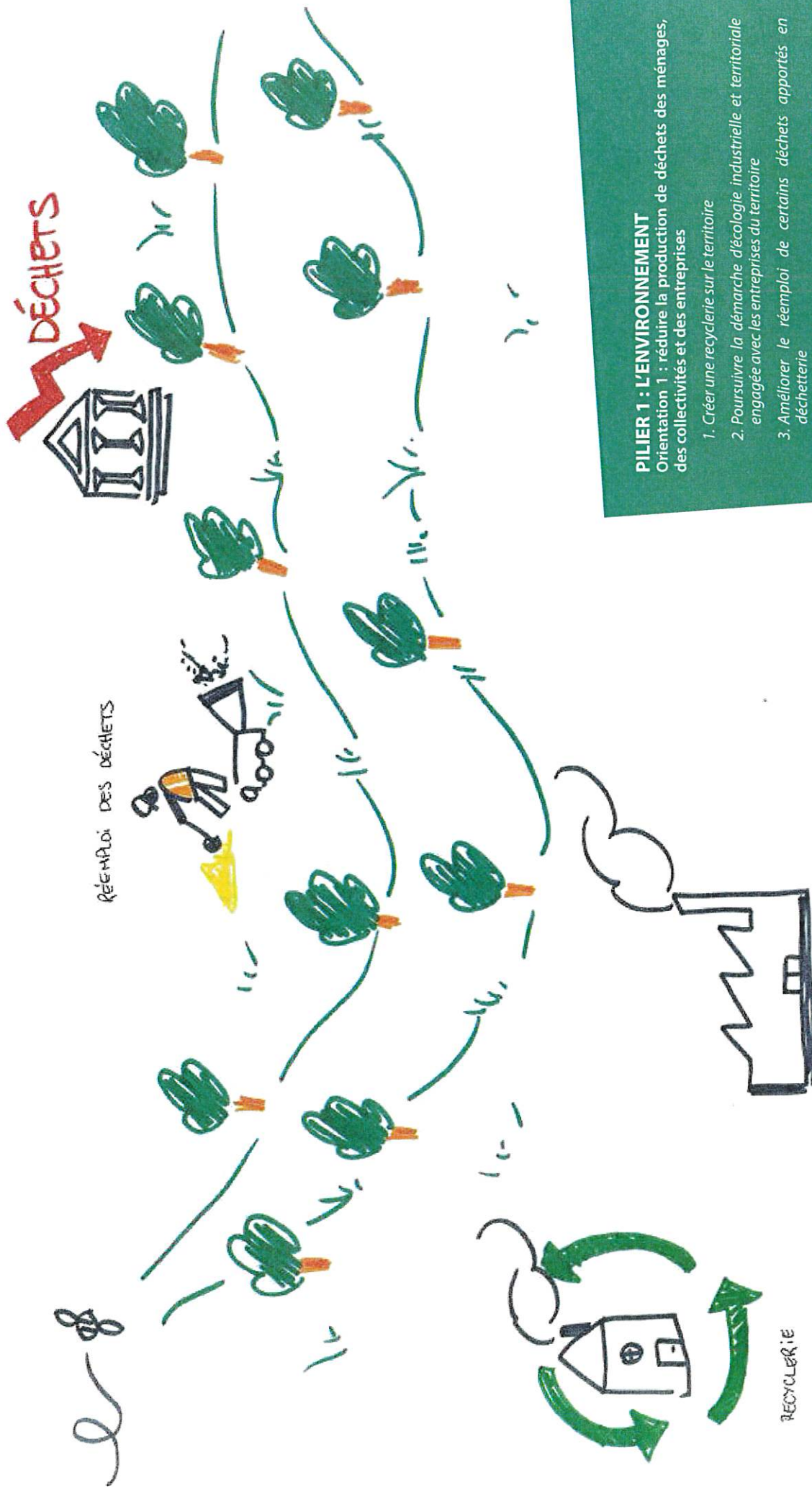
# SOMMAIRE



## Le développement durable au cœur du projet

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités.

# ENVIRONNEMENT : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DES MÉNAGES, DES COLLECTIVITÉS ET DES ENTREPRISES



## PILIER 1 : L'ENVIRONNEMENT

Orientation 1 : réduire la production de déchets des ménages, des collectivités et des entreprises

1. Créer une recyclerie sur le territoire
2. Poursuivre la démarche d'écologie industrielle et territoriale engagée avec les entreprises du territoire
3. Améliorer le réemploi de certains déchets apportés en déchetterie  
Exemple : réemploi des gravats et broyage des déchets verts
4. Réduire la production de déchets au sein des bâtiments et espaces publics  
Exemple : mise en place d'un écopâturage à l'hôtel communautaire

# ENVIRONNEMENT : DEVENIR UN TERRITOIRE PLUS ÉCONOME ET PLUS PROPRE EN MATIÈRE D'ÉNERGIES

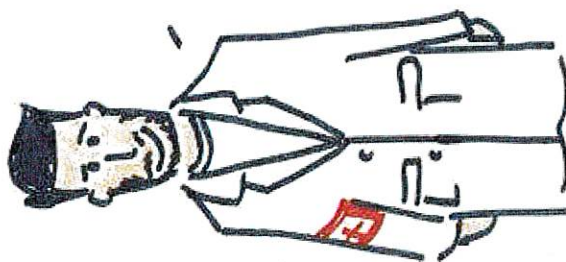
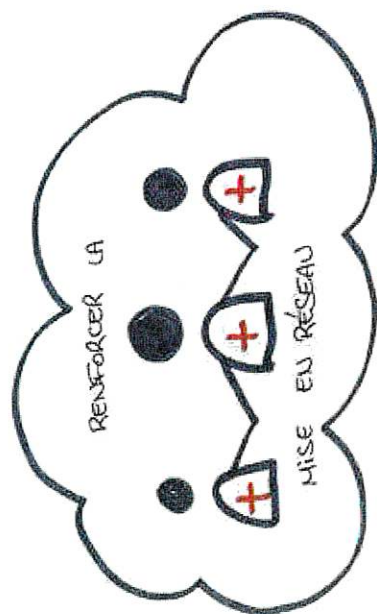


## PILIER 1 : L'ENVIRONNEMENT

Orientation 2 : devenir un territoire plus économe et plus propre en matière d'énergies

1. Informer et accompagner les particuliers en matière de rénovation énergétique et d'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable à domicile  
Exemple : mise en place d'un guichet d'information unique
2. Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics via le diagnostic et la rénovation
3. Développer la production d'énergie photovoltaïque en Sud-Est  
Manceau  
Exemple : mise en place d'ombrières
4. Mettre en place une gestion durable des forêts du territoire en visant à terme le développement d'une filière bois-énergie  
Exemple : développement de réseaux de chaleur

# SOCIAL: AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ

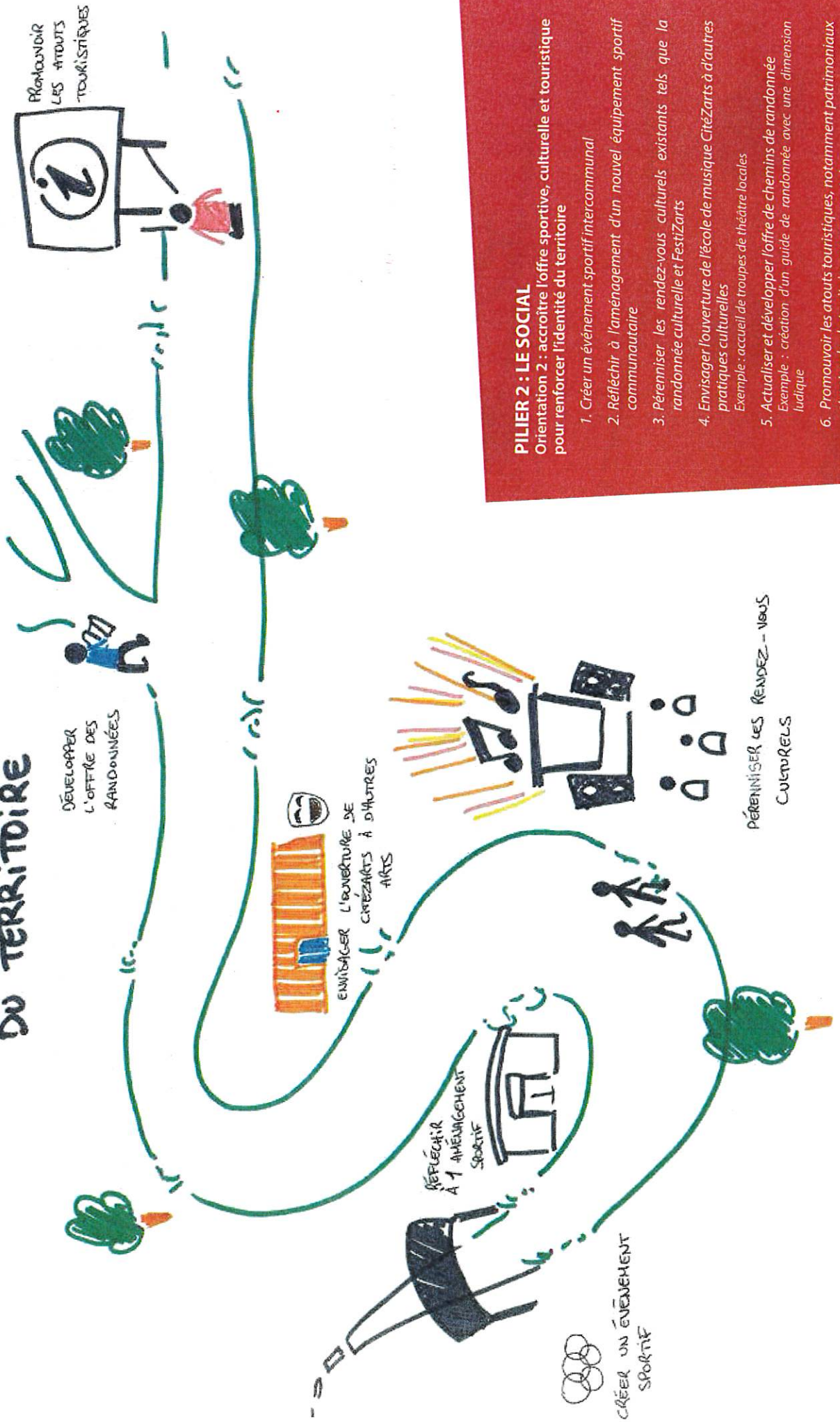


## PILIER 2 : LE SOCIAL

Orientation 1 : améliorer l'accès à la santé

1. Renforcer la mise en réseau des praticiens de santé du territoire afin de créer un écosystème favorable à l'accueil de nouveaux médecins
2. Favoriser la venue de nouveaux médecins et praticiens en développant la communication autour des atouts du territoire

# SOCIAL: ACCROÎTRE L'OFFRE SPORTIVE, CULTURELLE ET TOURISTIQUE POUR RENFORCER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

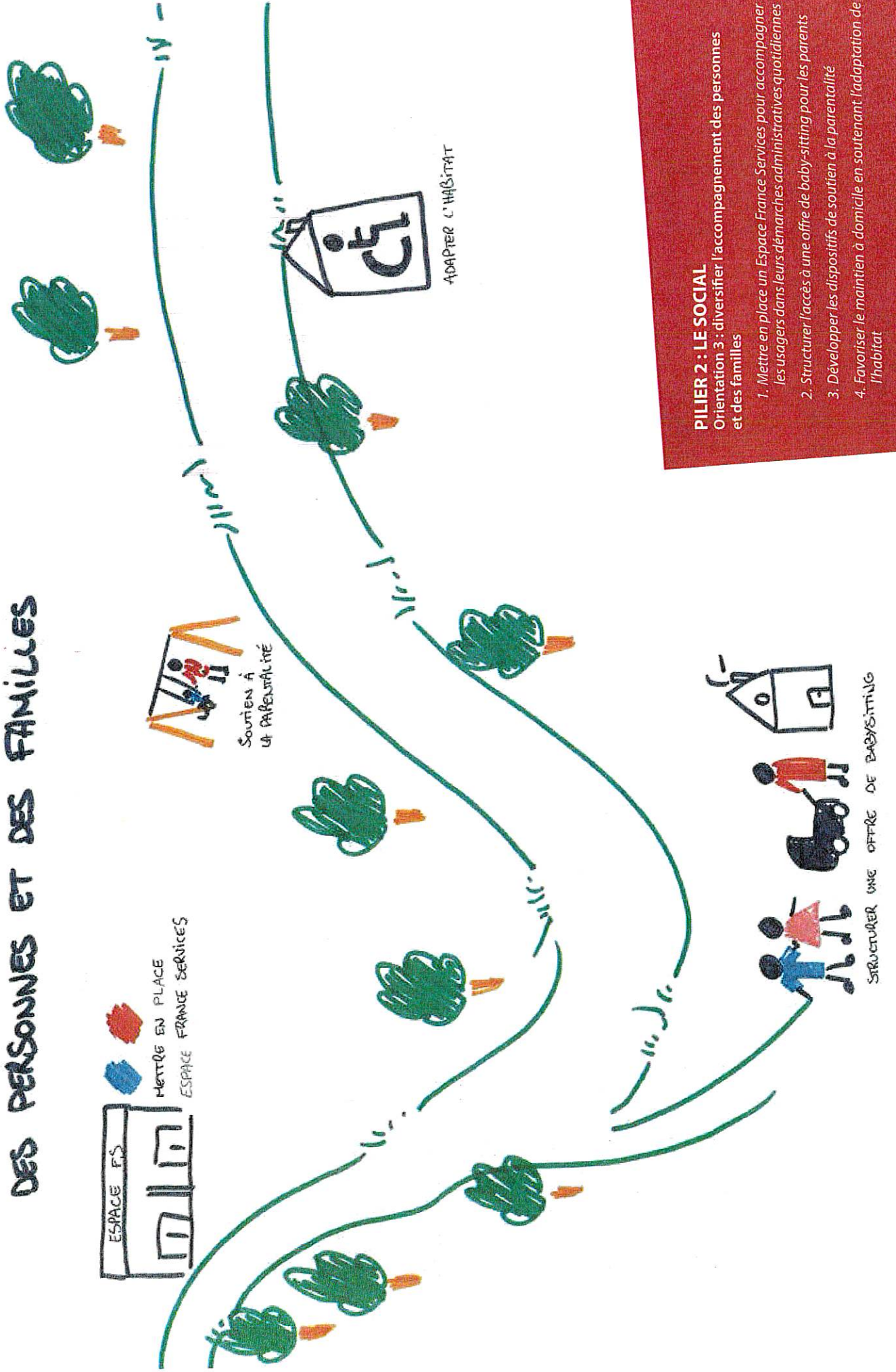


## PILIER 2 : LE SOCIAL

Orientation 2 : accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire

1. Créer un événement sportif intercommunal
2. Réfléchir à l'aménagement d'un nouvel équipement sportif communautaire
3. Pérenniser les rendez-vous culturels existants tels que la randonnée culturelle et Festizarts
4. Envisager l'ouverture de l'école de musique CitéZarts à d'autres pratiques culturelles  
Exemple : accueil de troupes de théâtre locales
5. Actualiser et développer l'offre de chemins de randonnée ludique  
Exemple : création d'un guide de randonnée avec une dimension ludique
6. Promouvoir les atouts touristiques, notamment patrimoniaux et naturels, du territoire communautaire

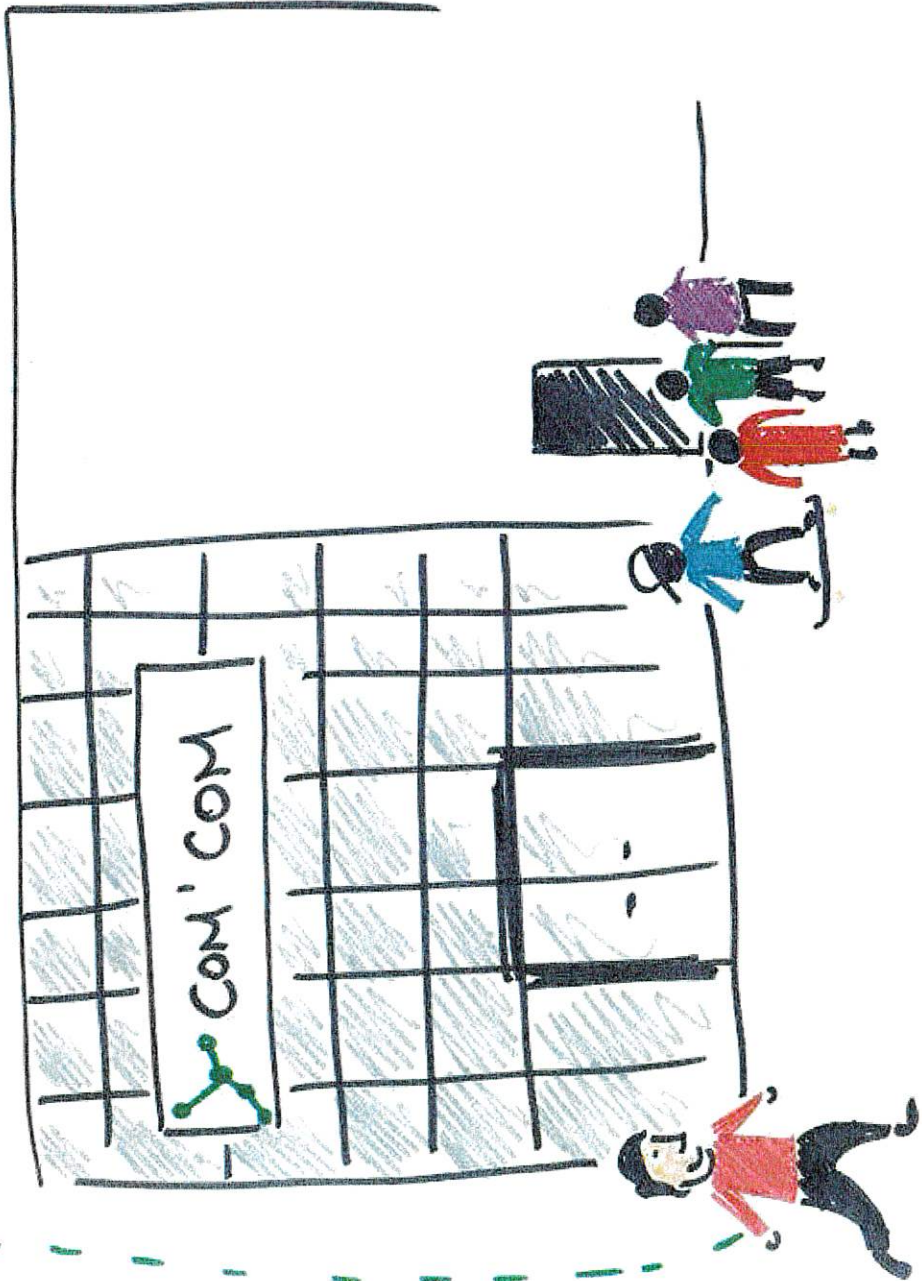
# SOCIAL: DIVERSIFIER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET DES FAMILLES





# SOCIAL: DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE COMMUNAUTAIRE

COMITÉS DE PROJETS  
AUTRES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS



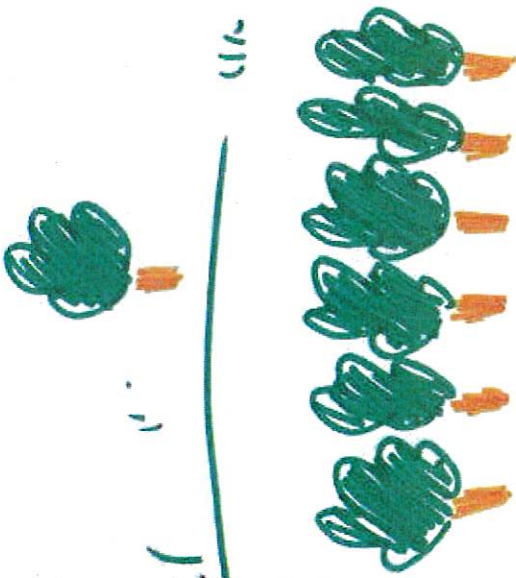
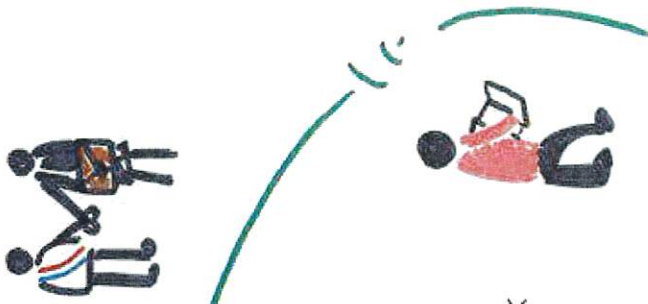
## PILIER 2 : LE SOCIAL

Orientation 4 : développer la démocratie participative communautaire

1. Mettre en place des comités de projets rassemblant citoyens, élus et agents autour d'une problématique spécifique
2. Ouvrir la réflexion à la création d'autres instances et dispositifs participatifs, notamment auprès du public jeune  
Exemple : création d'une page dédiée aux plus jeunes dans l'Echo communautaire, co-construite à chaque numéro avec un enfant du territoire

# ÉCONOMIE: RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR TOUTES LES ENTREPRISES

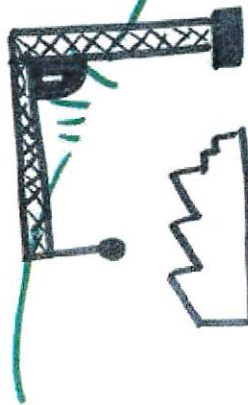
ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS



PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



TERRAINS ADAPTÉS POUR ARTISANS ET PME



DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS



CONSOLIDER LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRENEURS

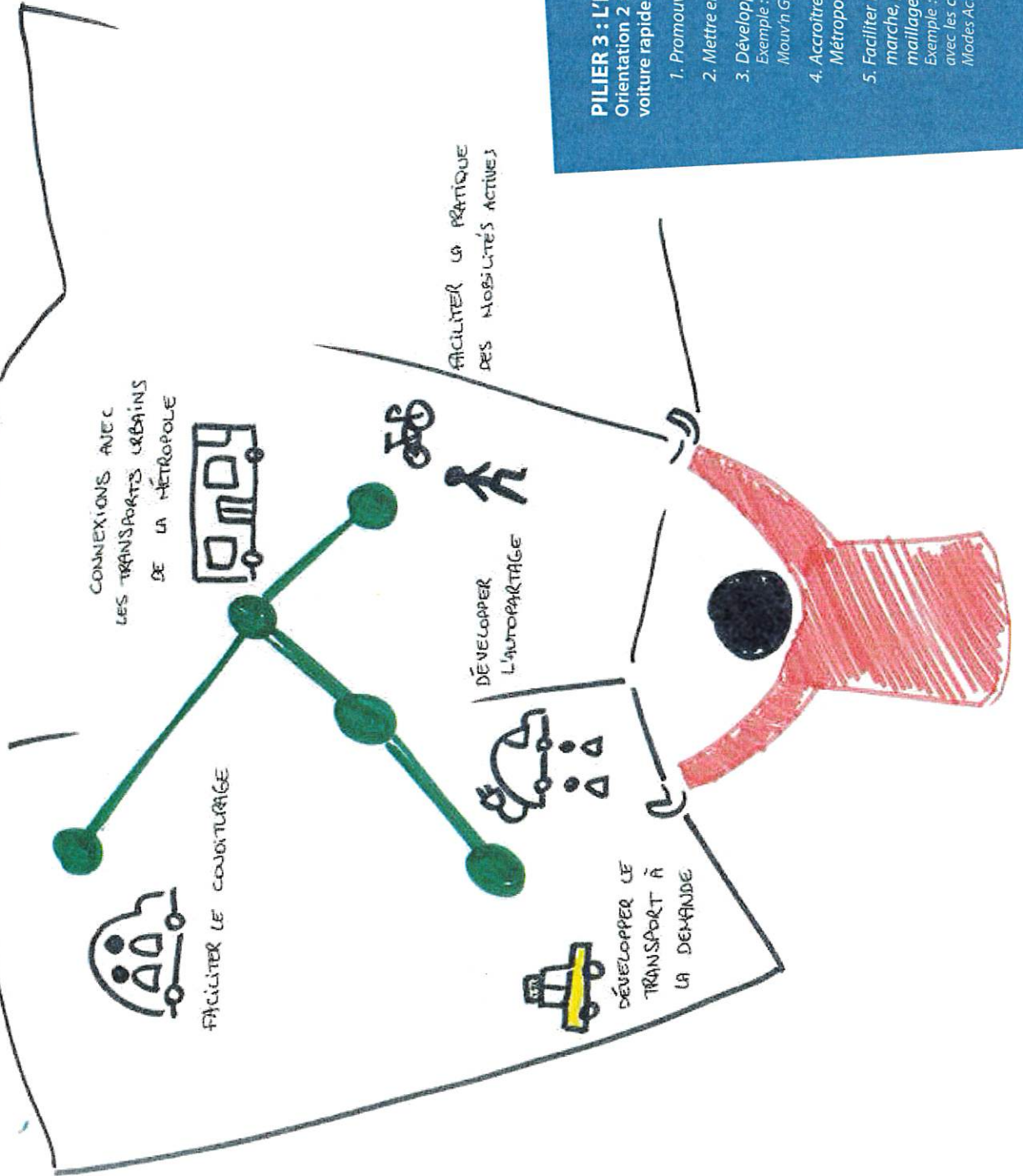


## PILIER 3 : L'ÉCONOMIE

Orientation 1 : renforcer l'attractivité du territoire pour tous types d'entreprises

1. Proposer des terrains adaptés aux besoins des artisans et PME  
Exemple : projet de viabilisation de terrains à l'Aubèrdière à Parigné-l'Évêque
2. Poursuivre le développement des Zones d'Activité communautaires pour accroître leur capacité d'accueil  
Exemple : projet d'aménagement d'une nouvelle tranche dans la zone de la Chenardière à Changé
3. Prendre en compte les enjeux environnementaux dans l'aménagement et la gestion des Zones d'Activité
4. Consolider le partenariat avec les entrepreneurs du territoire
5. Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet souhaitant s'installer en Sud-Est Manceau

# ÉCONOMIE: PROPOSER UNE OFFRE DE TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE RAPIDES ET PRATIQUES SUR TOUT LE TERRITOIRE



## PILIER 3 : L'ÉCONOMIE

Orientation 2 : proposer une offre de transports alternatifs à la voiture rapides et pratiques sur tout le territoire

1. Promouvoir et faciliter l'accès au covoiturage
2. Mettre en place une véritable offre de transports à la demande
3. Développer l'autopartage électrique  
Exemple : accompagnement de la mise en place de nouvelles stations Mov'n Go sur le territoire communautaire
4. Accroître les connexions avec les transports urbains de la Métropole
5. Faciliter la pratique des mobilités actives, comme le vélo et la marche, pour des trajets utilitaires et de loisirs en renforçant le maillage du territoire en voies douces  
Exemple : développement de nouvelles voies entre les communes et avec les communes extérieures en suivant le Schéma Directeurs des Modes Actifs approuvé en 2020

ET MAINTENANT,  
AGISSONS  
ENSEMBLE!

072-247200421-20210713-DELL202169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2021

Publication : 19/07/2021

**Directeur de publication : Nicolas Rouanet**  
**Rédaction et mise en page : service Communication du Sud-Est Manceau**  
**Illustrations : Arthur Pineau**  
**Juin 2021**

SG Conseils

8 Sente prunier

76 130 MONT SAINT AIGNAN



Monsieur,

La mairie de Saint Mars d'Outillé nous a confié une mission d'assistante à maîtrise d'ouvrage pour lancer l'appel d'offre pour la réalisation de son schéma directeur assainissement.

Nous avons lancé cette consultation à la mi-août pour une remise des plis en date du 30 septembre.

Nous avons reçu 4 dossiers des entreprises suivantes :

- ADES
- ADM
- IRH
- SAFEGE

L'analyse est en cours, nous avons obtenu 4 offres de bonne qualité technique. Nous regardons l'ensemble des dossiers d'un point de vue technique et économique afin de sélectionner l'entreprise la plus adaptée pour la réalisation du schéma directeur assainissement de la commune de Saint Mars d'Outillé.

Cette analyse sera terminée pour le 10 novembre et nous notifierons les entreprises pour la fin du mois de novembre.

La réunion de lancement du dossier est prévue sur la première quinzaine de décembre.

Je vous adresse ce courrier pour faire valoir ce que de droit, et je reste à votre entière disposition pour toutes questions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

David FECAMP



Département de la Sarthe (72)

Brette les Pins

# Rapport de Schéma Directeur

Étude diagnostique réseau-station d'épuration  
Schéma directeur d'assainissement  
de Brette les Pins



Agence d'Angers  
8 rue Olivier de Serres  
CS 37289

49072 BEAUCOUZE CEDEX

Tél. : +33 (0)2 41 73 21 11 - Fax : +33 (0)2 41 73 38 58

[www.groupeirhenvironnement.com](http://www.groupeirhenvironnement.com)

 **Groupe IRH Environnement**

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## CLIENT

Raison sociale	Commune de Brette les Pins
Coordonnées	Place des Acacias 72 250 Brette les Pins
Contact	M. Le Maire de Brette les Pins

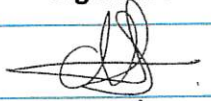

## SITE D'INTERVENTION

Raison sociale	Commune de Brette les Pins
Coordonnées	Place des Acacias 72 250 Brette les Pins
Famille d'activité	Collectivité
Domaine	Assainissement

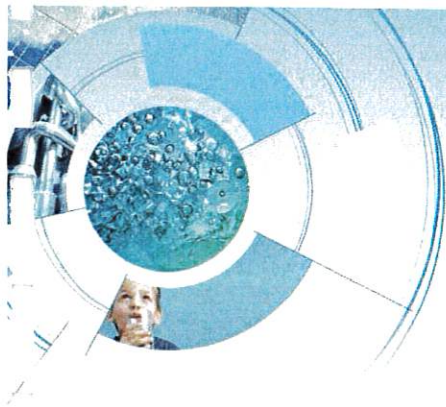
## DOCUMENT

Destinataires	Commune de Brette les Pins, DDT72, AELB, SATESE72
Date de remise	14/03/2019
Nombre d'exemplaire remis	1
Pièces jointes	-
Responsable Commercial	Patrick PELLOUIN

N° Rapport	PDLP170511 - 4
Révision	0

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	P. CORDIER	Chargée d'Etudes	14/03/2019	
Vérification	M. BOUVIER	Responsable Cellule Etudes	14/03/2019	





# Sommaire

<b>RAPPORT DE SCHEMA DIRECTEUR.....</b>	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>2. OBJECTIFS DE L'ETUDE .....</b>	<b>6</b>
<b>3. SYNTHESE DES DONNEES COLLECTEES AU COURS DE L'ETUDE .....</b>	<b>7</b>
3.1 Eaux Claires Parasites Permanentes (E CPP).....	7
3.2 Drainage de tranchées .....	8
3.3 Eaux Claires Parasites Météoriques (Surface Active).....	8
3.4 Charges polluantes.....	10
3.5 Tracé des réseaux .....	10
<b>4. SITUATION FUTURE.....</b>	<b>12</b>
4.1 Population.....	12
4.2 Urbanisme.....	13
4.3 Projet d'aménagement identifié.....	14
<b>5. OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR .....</b>	<b>15</b>
5.1 Réduction des apports en eaux claires météoriques.....	15
5.1.1 Constats.....	15
5.1.2 Préconisations .....	15
5.1.3 Séparation EU/EP chez le particulier.....	16
<b>5.2 Réduction des apports de drainage de nappe/tranchée .....</b>	<b>17</b>
5.2.1 Contexte .....	17
5.2.2 Solutions de réhabilitations des réseaux sans tranchée.....	17
5.3 Stratégie mise en œuvre dans le schéma directeur.....	24
<b>6. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, PROPOSITIONS DE TRAVAUX PAR SECTEURS .....</b>	<b>27</b>
6.1 Travaux sud-est rue des Biches et Bassin EP Sittelles vers rue des Ajoncs .....	27
6.1.1 Travaux étudiés .....	27
6.1.2 Modélisation sous Canoé .....	29
6.1.3 Dimensionnement et chiffrage des travaux .....	30
6.2 Travaux sud-est rue des Biches et Bassin EP Sittelles vers rue des Coquelicots .....	31
6.2.1 Travaux étudiés .....	31
6.2.2 Modélisation sous Canoé .....	33
6.3 Travaux sud-est rue des Biches et Bassin EP Sittelles vers nouvel exutoire rue des Sapins .....	35
6.3.1 Travaux étudiés .....	35
6.3.2 Modélisation sous Canoé .....	37
6.3.3 Dimensionnement et chiffrage des travaux .....	38
6.4 Travaux nord-est rue des Faisans, lotissement « Le Chesneau » - Scénario 1.....	39
6.4.1 Travaux étudiés .....	39
6.4.2 Modélisation sous Canoé .....	41
6.4.3 Dimensionnement et chiffrage des travaux .....	42
6.5 Travaux nord-est rue des Faisans, lotissement « Le Chesneau » - Scénario 2.....	43
6.5.1 Travaux étudiés .....	43
6.5.2 Modélisation sous Canoé .....	46

6.5.3	Dimensionnement et chiffrage des travaux .....	47
6.6	Travaux de déconnexion d'avaloirs carrefour rues des Bruyères/Bleuets/Tulipes/Glycines.....	48
6.6.1	Travaux étudiés .....	48
6.6.2	Modélisation sous Canoé .....	48
6.6.3	Dimensionnement et chiffrage des travaux .....	49
6.7	Fonctionnement du Déversoir d'Orage (DO) .....	50
6.7.1	Travaux étudiés .....	50
6.7.2	Résultats de la simulation.....	52
6.7.3	Dimensionnement et chiffrage des travaux .....	55
6.8	Intérêt des travaux.....	56
6.8.1	Mise en séparatif des réseaux du centre bourg .....	56
6.8.2	Réduction des pertes de pollution .....	58
<b>7.</b>	<b>TRAVAUX SUR STATION D'EPURATION .....</b>	<b>65</b>
7.1	Rappel des caractéristiques .....	65
7.2	Rappel des conditions d'alimentations.....	66
7.2.1	Suivi autosurveillance .....	66
7.2.2	Bilan IRH (temps sec nappe haute).....	68
7.3	Alimentation en situation future .....	68
7.4	Conformité de l'autosurveillance.....	69
<b>8.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>70</b>
8.1	Synthèse et conclusion .....	70
8.2	Tableau récapitulatif des travaux.....	70

# 1. Introduction

La commune de Brette les Pins dispose d'une station d'épuration traitant les effluents du réseau collectif de la commune. Les réseaux et la station d'épuration sont gérés en régie avec une prestation de service confiée à Suez Environnement.

Afin de collecter les eaux usées traitées sur cette station d'épuration, la commune dispose d'un réseau de collecte des eaux usées collectif unitaire dans sa plus grande partie (80%), et séparatif dans les lotissements les plus récents.

Le réseau est sensible aux eaux parasites, provoquant un dépassement de la capacité hydraulique de la station et parfois de la capacité organique.

La commune de Brette les Pins a donc décidé de lancer une étude diagnostique de son système d'assainissement.

IRH Ingénieur Conseil a été sollicité pour réaliser une étude diagnostique de ce système d'assainissement, puis établir un schéma directeur d'assainissement regroupant les principaux travaux à mettre en œuvre dans les prochaines années.

## 2. Objectifs de l'étude

Le système d'assainissement de la commune présente plusieurs désordres comme des surcharges hydrauliques régulières notamment liées aux eaux parasites.

Avant d'engager des travaux de réhabilitation ou de renforcement sur les réseaux, il a semblé important à la collectivité de faire le point sur le fonctionnement de son système d'assainissement collectif en prenant en compte l'ensemble des problèmes réseaux – station – milieu naturel.

Une étude diagnostique de son système d'assainissement et un schéma directeur d'assainissement ont donc été souhaités.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Avoir une meilleure lisibilité quant au fonctionnement du système de collecte, et notamment de constituer une base de données informatisée de type SIG.
- Améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale du système d'assainissement.
- Apporter des solutions pour résoudre les problèmes récurrents rencontrés en certains points des réseaux et en particulier réduire les apports d'eaux claires en période de nappe haute et en période pluvieuse,
- Etablir un diagnostic de l'état de fonctionnement des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration
- Répondre à la fois aux problématiques techniques rencontrées mais également aux enjeux réglementaires,
- Déterminer les apports sur la station d'épuration,
- Améliorer le transfert des eaux usées vers la station d'épuration
- Quantifier les rejets directs au milieu récepteur, et évaluer les impacts des rejets dans le milieu naturel.
- Etablir un schéma directeur d'assainissement qui aura pour vocation de définir les travaux à mener dans les prochaines années pour la commune et donc les gains progressifs attendus en matière de collecte, de traitement des effluents et de protection du milieu naturel.
- Initier ou compléter le dispositif d'autosurveillance et de diagnostic permanent du système d'assainissement.

Cette étude doit dans un premier temps permettre de faire l'état des lieux des structures d'assainissement à partir des différents éléments disponibles et des campagnes de mesures complémentaires sur le terrain.

Dans un deuxième temps, et c'est l'objectif de ce rapport de schéma directeur, elle permettra de définir les types de réhabilitation à mettre en place et de proposer un programme de travaux à réaliser pour limiter ces apports.

### 3. Synthèse des données collectées au cours de l'étude

Les résultats pris en compte pour la réalisation du schéma directeur sont rassemblés dans les tableaux ci-dessous.

#### 3.1 Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)

Synoptique	Données Théoriques		Temps sec stabilisé Nappe Haute				Données calculées	
	Débit sanitaire en m <sup>3</sup> /j	Débit nocturne théorique en m <sup>3</sup> /h	Débit journalier semaine en m <sup>3</sup> /j	Débit journalier weekend en m <sup>3</sup> /j	Débit nocturne en m <sup>3</sup> /h	Débit de pointe en m <sup>3</sup> /h	Rapport Nyctéméral	ECP m <sup>3</sup> /j
STEP	168	2,1	350,7	340,5	9,6	20	0,59	170
Pompe Temps Sec	168	2,1	350,7	340,5	9,6	20	0,59	170
TP Bassin tampon			0	0	0	0		
Pompes Temps de Pluie			0	0	0	0		
TP PR			0	0	0	0		
PR STEP								
DO Primevères			0	0	0	0		
(par calcul) BC3	55,0	0,7	123	113	3,30			55
BC1 : Bourg	73,0	0,9	139	140	3,70	7,8	0,57	66
BC2 : Rue des Pins	40,0	0,5	88	87	2,6	5,1	0,63	49

Les apports d'ECP ont été estimés à :

- 170 m<sup>3</sup>/j en entrée station,
- Dont 66 m<sup>3</sup>/j au niveau du point de mesure 1, « Bourg »,
- Et 49 m<sup>3</sup>/j au niveau du point de mesure 2, « rue des Pins »,
- Soit, par déduction, 55 m<sup>3</sup>/j collectées entre l'entrée station et les deux points de mesure.

### 3.2 Drainage de tranchées

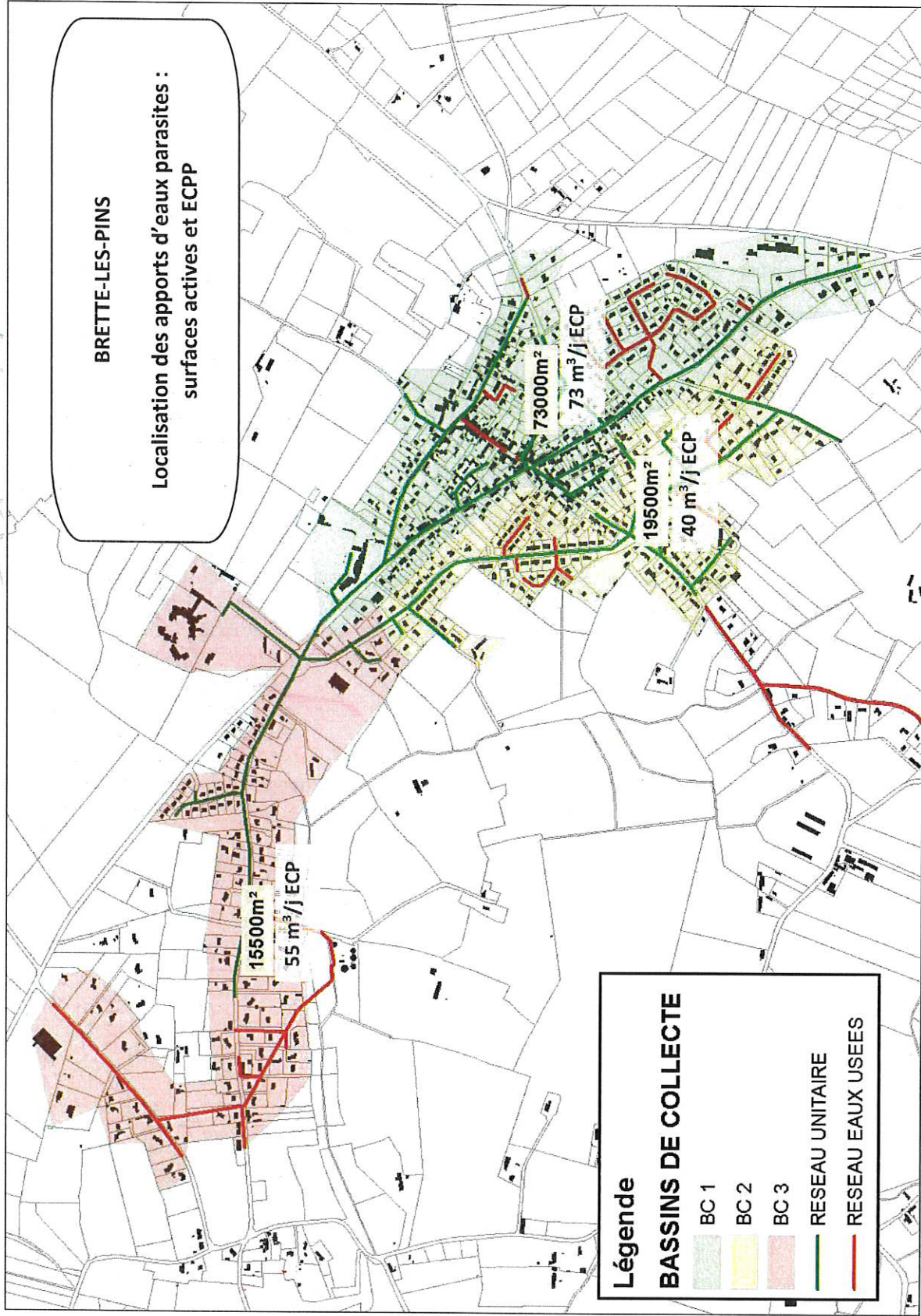
Il n'y a pas eu de drainage de tranchées identifié au niveau des points de mesure. Le sous-sol de nature sableux permet le drainage rapide des eaux dans le sol.

### 3.3 Eaux Claires Parasites Météoriques (Surface Active)

Synoptique	Données Théoriques		Temps sec stabilisé Nappe Haute		Temps de pluie Nappe Haute		
	Débit sanitaire en m <sup>3</sup> /j	Débit nocturne théorique en m <sup>3</sup> /h	Données Mesurées		Données Mesurées		Données calculées
			Débit journalier semaine en m <sup>3</sup> /j	Débit de pointe en m <sup>3</sup> /h	Débit maxi collecté en m <sup>3</sup> /j	Débit de pointe maxi en m <sup>3</sup> /h	
STEP	168	2.1	350.7	20	983	160	108 000
Pompe Temps Sec	168	2.1	350.7	20	380	7	108 000
TP Bassin Tampon			0	0	523	150	
Pompes Temps de Pluie			0	0	1126	199	108 000
TP PR							
PR STEP							
DO Primaires			0	0	929	278	
(par différence) BC3	55.0	0.7	123		427		15 500
BC1 - Bourg	73.0	0.9	139	7.8	1573	429	73 000
BC2 - Rue des Pins	40.0	0.5	88	5.1	435	22	19 500

Les surfaces actives ont été estimées à :

- 108 000 m<sup>2</sup> en entrée station,
- 107 000 m<sup>2</sup> en amont du DO,
- Dont 15 500 m<sup>2</sup> au niveau du point de mesure 1, « Bourg » (soit le BC1),
- Et 73 000 m<sup>2</sup> au niveau du point de mesure 2, « rue des Pins » (soit le BC2),
- Soit, par déduction, 19 500 m<sup>2</sup> collectées entre l'entrée station et les deux points de mesure (soit le BC3).



### 3.4 Charges polluantes

Un bilan 24h (temps sec) a été réalisé lors de la campagne nappe haute. Ce bilan a été effectué au niveau du PR de la station d'épuration, en temps sec. Pendant ce bilan, le déversoir, équipé d'une mesure de débit de surverse n'a pas surversé.

Les résultats des bilans sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Débit (m <sup>3</sup> /jour)	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		N-NO <sub>2</sub>		N-NO <sub>3</sub>		NGL		Pt	
	Flux	Conc.	Flux	Conc.	Flux	Conc.	Flux	Conc.	Flux	Conc.	Flux	Conc.	Flux	Conc.	Flux	Conc.
	(Kg/j)	(mg/l)	(Kg/j)	(mg/l)	(Kg/j)	(mg/l)	(Kg/j)	(mg/l)	(Kg/j)	(mg/l)	(Kg/j)	(mg/l)	(Kg/j)	(mg/l)	(Kg/j)	(mg/l)
389	58	150	177	454	54	140	27	68	0	0,01	0	0,42	27	69	2	5,1

Sur la base de ce bilan, la charge polluante a été quantifiée à **58 kg/DBO<sub>5</sub>/jour**. Cela correspond à **967 EH** sur la base de 60 g/hab/EH et 1 289 habitants sur la base de 45 g/hab/j. La station d'épuration est donc sollicitée à environ **43,3 %** de sa capacité de traitement (charge organique).

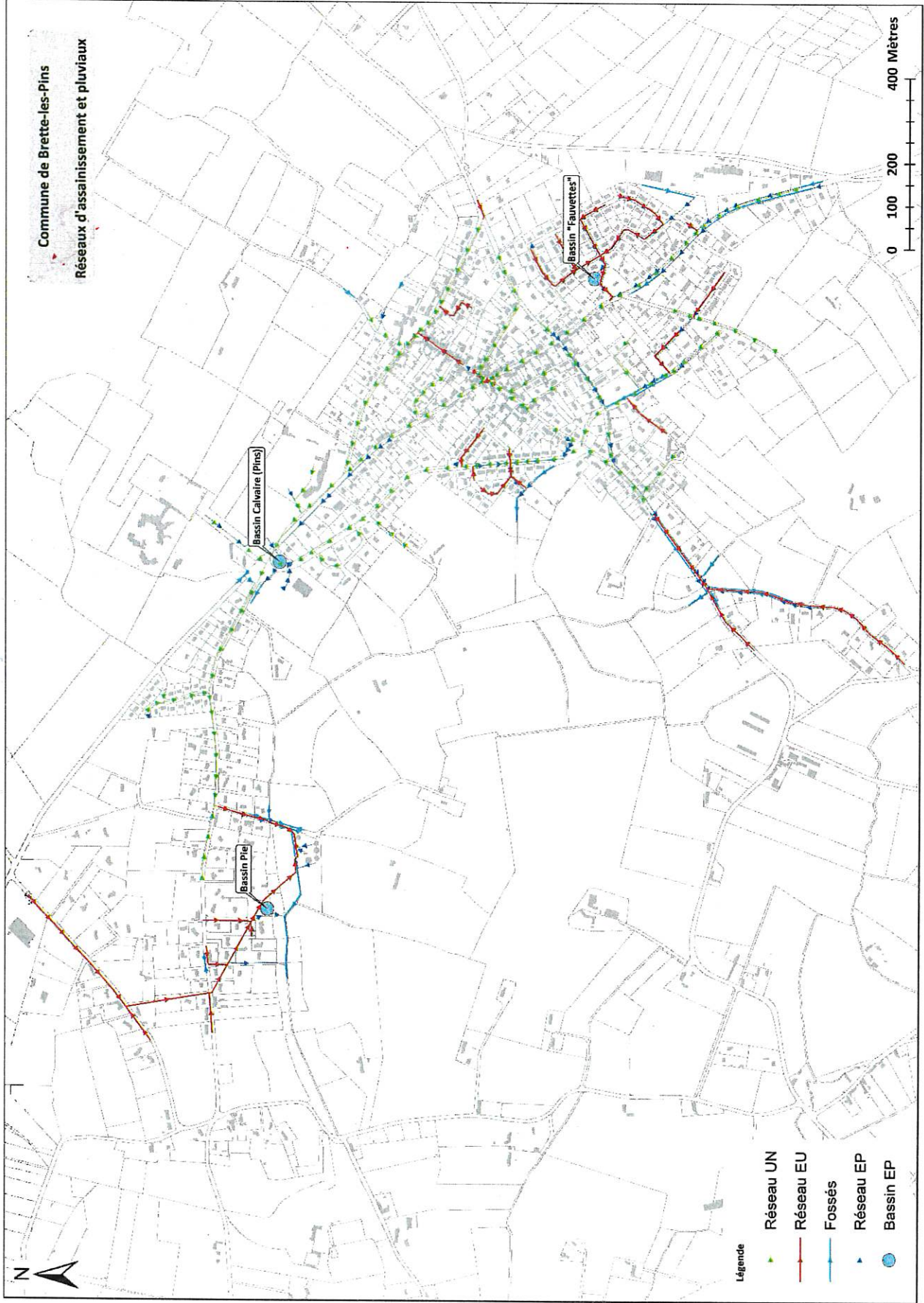
Cette analyse nous permet aussi de déterminer le classement réglementaire du DO impasse des Primevères. Il est traversé par un flux inférieur à 120 kg/DBO<sub>5</sub>/jour. A ce titre, il n'est pas soumis à l'obligation d'équipements d'autosurveillance en vertu de l'arrêté du 21 juillet 2015.

### 3.5 Tracé des réseaux

Les réseaux d'assainissement EU, UN et EP ont fait l'objet d'un levé topographique complet dans le cadre de l'étude afin d'établir un tracé fiable et détaillé.

La carte de la page suivante permet de visualiser, en situation actuelle, les réseaux d'assainissement de la commune de Brette-les-Pins.





## 4. Situation future

L'étude a permis de faire le point sur le point sur les conditions actuelles de fonctionnement. Une estimation des conditions futures doit cependant être faite. Elle se base sur les projets de la commune et les perspectives d'augmentation de population.

### 4.1 Population

D'après les données de l'INSEE, en 2014, la population de la commune de Brette-les-Pins était de 2 142 habitants. On note une augmentation constante de la population ces dernières années : entre 1999 et 2014, elle est passée de 1 491 à 2 142 habitants soit +651 habitants en 15 ans soit une croissance de +2.9 %/an sur cette période.

POP T1 - Population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014
Population.	1 176	1 337	1 352	1 385	1 491	2 074	2 142
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	81,0	92,1	93,2	95,5	102,8	142,9	147,6

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,9	0,2	0,3	0,8	3,4	0,6
due au solde naturel en %	1,0	0,4	0,5	0,7	0,9	0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,9	-0,2	-0,2	0,1	2,5	-0,2
Taux de natalité (‰)	17,2	9,9	10,8	13,6	16,1	13,3
Taux de mortalité (‰)	7,4	6,1	5,9	6,5	7,3	5,0

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014
<b>Ensemble</b>	<b>385</b>	<b>447</b>	<b>502</b>	<b>548</b>	<b>614</b>	<b>802</b>	<b>843</b>
Résidences principales	323	373	431	481	556	747	786
Résidences secondaires et logements occasionnels	43	51	51	38	31	24	17
Logements vacants	19	23	20	29	27	30	40

En 2014, le nombre d'habitants était de 2142 pour 786 résidences principales. **Le nombre moyen d'habitants par résidence principale est d'environ 2,73** ce qui traduit la part importante des familles (couples avec 1 ou 2 enfants).

Pour les années futures, il est difficile d'estimer la population de la commune qui dépend de beaucoup de paramètres tels que l'attractivité de la commune, la volonté municipale de la création de nouveaux habitats, l'attractivité économique de la région, le vieillissement de la population...

Le PLU indique néanmoins une orientation des élus à développer modérément l'habitat dans les dents creuses et dans des zones proches du centre bourg. Le scénario adopté dans ce cadre anticipe une dynamique de création de **8 à 9 logements par an jusqu'en 2025 pour une population approximative de 2 350 habitants à cette date.**

La tendance des dernières années sur la commune est une augmentation constante du nombre de résidences principales et une rapide augmentation de la population entre 1999 et 2014. Le nombre de personnes par résidence principale, lui, décroît avec les années.

La discussion avec les élus lors de la réunion de phase I a permis de déterminer une population cible maximum de **2 500 habitants à horizon 2025.**

## 4.2 Urbanisme

Le PLU définit les surfaces suivantes :

### Surfaces réservées pour l'urbanisation

#### Habitat

Ce secteur correspond aux zones d'extension du bourg qui ne sont pas encore équipées. Ces zones se répartissent sur trois secteurs accolés au bourg, deux dents creuses à l'ouest et une au nord. La surface totale de la zone AUh couvre une surface de 5,83 ha ce qui doit permettre d'assurer l'accueil de nouveaux habitants.

Les zones Auh situées à l'ouest du bourg, de 2 hectares ont été choisies pour plusieurs raisons :

- il s'agit d'une dent creuse
- le site est desservi par la voirie et les réseaux
- La proximité avec le bourg.

De plus, l'aménagement de la parcelle 2253, d'une superficie de 1,54 hectare permettra de limiter les zones de contacts entre l'activité agricole et l'espace urbain.

#### Activités

Le PLU ne désigne pas de zone spécifique destinée à accueillir de nouvelles activités.

### Analyse de la consommation d'espace

Depuis l'adoption de la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, le code de l'urbanisme précise à son article L. 123-1-2 que le rapport de présentation doit présenter une analyse de la consommation d'espace agricole, naturel et forestier.

La méthode d'analyse retenue compare les photographies aériennes de 2000 et de 2012.

Elle établit les consommations d'espaces suivantes : **26,57 ha** consommés par les opérations d'aménagement à destination d'habitat entre 2000 et 2012

*Le rythme de construction observé sur la période 2000-2012 est de 660 logements (source PLU de Brette les Pins), soit 55 logements par an en moyenne.*

**Soit une densité moyenne des secteurs d'habitat aménagés sur cette période de 24,8 logements / ha.**

### 4.3 Projet d'aménagement identifié

La société Sarthe Foncier a déposé un permis d'aménager pour un projet de lotissement « Le Chesneau » implanté, au nord de la rue des Ecureuils, sur les parcelles n°130 et 131 de la section cadastrale AA et 1490 de la section cadastrale B, classées en zone AU h dans le PLU.

Le permis envisage la réalisation de 69 logements, soit, sur la base d'un taux d'occupation de 2.5 habitants par logement une population de 173 habitants.

La gestion des eaux pluviales se fera à la parcelle et avec un réseau de noues intégrant un bassin dimensionné sur la base de la pluie centennale.

Il n'y a pas d'autre projets d'urbanisme significatifs connus à ce jour par les services municipaux.

## 5. Objectifs du Schéma directeur

### 5.1 Réduction des apports en eaux claires météoriques

#### 5.1.1 Constats

L'apport d'eau issu des eaux pluviales dans un réseau séparatif eaux usées est un phénomène anormal et une mise en conformité des mauvais branchements doit être réalisée.

Afin de limiter ce type d'impact et les conséquences qu'il génère :

- surcharge hydraulique des réseaux, surverse au niveau des déversoirs d'orage,
- surcoût énergétique pour envoyer une partie des eaux sur l'unité de traitement,

Il convient donc dans un premier temps de localiser ces anomalies. Cette localisation peut se faire dans un premier temps par des essais à la fumée. Cette méthode permet de localiser les raccordements non conformes de collecteurs d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement séparatif eaux usées.

Pour autant, à Brette-les-Pins, le réseau est majoritairement de type unitaire, la déconnexion des apports d'eaux pluviales peut donc demander des travaux conséquents.

#### 5.1.2 Préconisations

En vue de réduire la collecte des eaux pluviales vers les réseaux unitaires, plusieurs solutions sont envisageables.

- **La pose d'un nouveau réseau EU :**

Accompagnée de la reprise des branchements du particulier et idéalement de la séparation EU/EP chez le particulier, cette technique induit une reconversion de l'UN existant en réseau EP. Elle est valable dans le cas d'un réseau EP en bon état et suffisamment dimensionné pour l'évacuation des pluies d'orage à minima décennales. Elle présente l'avantage de fiabiliser la collecte des EU par la mise en place d'un nouveau réseau étanche.

- **La pose d'un nouveau réseau EP**

Dans l'objectif de poursuivre ou renforcer un réseau EP existant, reprendre des avaloirs raccordés au réseau UN, et les EP des toitures des habitations lorsqu'elles peuvent être dirigées vers la voirie. Cette solution peut s'appliquer si le réseau UN est en bon état pour être conservé à la collecte des eaux usées ou trop profond pour rejoindre un exutoire EP. Dans certains cas, il s'agit aussi de prolonger un réseau pluvial existant raccordé faute d'exutoire au réseau UN.

- **La réouverture de fossé ou noues en zone urbaine :**

Les travaux de busage de fossés massivement menés ces dernières années posent aujourd'hui des problèmes sur la collecte des eaux pluviales.

La réouverture de fossés ou noues en zone urbaines présente l'avantage de collecter facilement les eaux de voiries, favorise l'infiltration, une forme de dépollution et la tranquillisation des débits en cours de transfert. Il peut s'agir d'une solution simple à mettre en œuvre et moins coûteuse que la pose de réseaux enterrés. Ce type de réseau a cependant une emprise au sol plus importante et nécessite un entretien régulier. Il est recommandé de l'étudier dans le cadre de tout nouvel aménagement.

- **Déconnexion des rejets des particuliers au réseau EP collectif :**

La suppression, déconnexion des rejets des particuliers au réseau EP collectif, par la gestion à la parcelle (stockage, infiltration) est une solution à envisager. Brette-les-Pins est une commune rurale où les espaces verts sont omniprésents. Les parcelles ont des surfaces souvent supérieures à 300 m<sup>2</sup>, comptent très souvent des jardins ou des surfaces enherbées et les sols sont très favorables à l'infiltration ce qui rend la gestion à la parcelle très indiquée.

### 5.1.3 Séparation EU/EP chez le particulier

Cette procédure est à mettre en place à chaque phase de travaux amenant à la séparation des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Au niveau des anomalies recensées sur le domaine privé, les travaux de mise en conformité sont théoriquement à la charge du particulier. Des aides ont pu être accordées par l'Agence de l'Eau dans le cadre d'opérations chez le particulier mais encadrée par une maîtrise d'ouvrage déléguée.

**Chaque riverain concerné devra donc être averti et incité à se mettre en conformité le plus rapidement possible.** En fonction de la réactivité des riverains, des mesures incitatives et/ou répressives pourront être apportées par la collectivité (prise en charge d'une partie des frais de réhabilitation, par exemple, ou augmentation de la taxe d'assainissement pour les plus récalcitrants...).

Ce type de démarche doit prendre en compte les aspects socio-économiques et humains des riverains concernés. Néanmoins, son application la plus rigoureuse possible ne pourra qu'améliorer les conditions de fonctionnement du système d'assainissement. A l'issue des travaux, un contrôle de conformité devra à nouveau être réalisé.

Enfin, afin de réduire au maximum les mauvais branchements au niveau des particuliers, il conviendra **d'instaurer un contrôle systématique pour toute construction neuve avant obtention de certificat de conformité.**

Par ailleurs, de manière à maintenir au plus bas le taux de « mauvais » raccordements pour le réseau séparatif, **des contrôles systématiques par colorants seront à réaliser régulièrement**, par secteur de collecte, afin d'arriver à terme à la vérification de l'ensemble des branchements.

Toutes ces dispositions doivent faire l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante d'un **règlement de service** opposable à tous les usagers du service.

## 5.2 Réduction des apports de drainage de nappe/tranchée

### 5.2.1 Contexte

Les mesures de nappe haute puis basse ont mis en évidence une collecte d'eau parasite de drainage sur le territoire communal.

Des inspections télévisées ont été réalisées sur les tronçons jugés problématiques afin de préciser l'origine des désordres et proposer des solutions de réhabilitations adaptées.

Le chapitre à venir détaille les possibilités de travaux à effectuer sur ces tronçons drainants.

### 5.2.2 Solutions de réhabilitations des réseaux sans tranchée

La réhabilitation des réseaux eaux usées en vue d'améliorer leur étanchéité peut s'envisager suivant 2 modes :

- **Remise en état des conduites (travaux non structurants) :**
  - Fraisage à l'intérieur du réseau pour supprimer les obstacles (dépôts de bétons, de graisse...),
  - Reprise des raccordements des branchements sur le collecteur principal et dégagement des boîtes de branchements par un robot découpeur.
  - Injection de résine dans les joints, cassures, perforations,
- **Etanchéification (travaux structurants) :**
  - Chemisage, tubage, gainage (dans le cas de dégradations plus prononcées).

L'avantage de ce type de travaux réside dans le fait que le coût de réhabilitation est généralement moins élevé que celui d'une ouverture de tranchée.

Par ailleurs, les interventions se faisant à partir de l'intérieur, il n'y a pas détérioration de la chaussée, des trottoirs... Ce type de procédé permet donc la réhabilitation de secteurs d'accès difficile, voire très difficile.

Pour ces 2 modes de travaux, on peut également distinguer 2 types de réparations :

- Les réparations ponctuelles, qui ont lieu à un endroit précis de la canalisation, sur une courte longueur,
- Les réparations continues, qui concernent une longueur plus importante et qui vont par exemple être réalisées quand il y a un nombre important de réparations ponctuelles à réaliser sur un même tronçon (plus avantageux financièrement).

### 5.2.2.1 Réparations ponctuelles

Les techniques ponctuelles réparent l'ouvrage localement, au droit de chaque dégradation.

- **Chemisage Partiel (CP) avec ou sans fraisage préalable**, pour les fissures, les suintements, les décentrages, les affaissements

- Principe

Il s'agit d'un traitement ponctuel des réseaux circulaires ou ovoïdes en général non visitables, de diamètre 150 à 600 mm, et de tous types de matériaux. Cette technique consiste à introduire un tuyau neuf à l'intérieur de la canalisation dégradée, sans ouverture de tranchée, entre 2 regards ; le nouveau tuyau est ensuite plaqué contre l'ancienne canalisation.

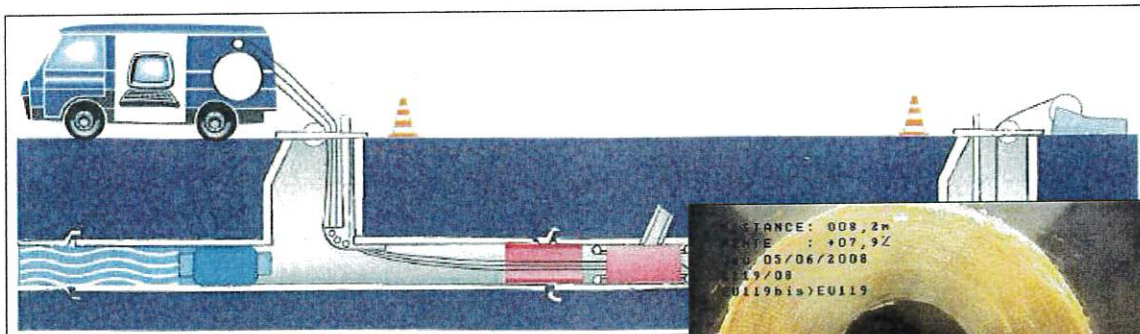
- Domaine d'application / Fonction

La manchette, de longueur variable, permet de corriger localement les faiblesses de structure et d'étanchéité telles que les fissures, les joints déboîtés et / ou fuyards, les casses... ; elle peut également permettre de mettre des branchements hors service.

La manchette a donc une double fonction : elle a une fonction mécanique de consolidation et elle permet également de rétablir l'hydraulicité et l'étanchéité de la canalisation ; en outre, elle permet de lutter contre la corrosion et l'abrasion.

- Mode opératoire

Après un curage soigné et une inspection télévisuelle, une gaine souple composée de tissu de verre ou de feutre et imprégnée de liants durcissant (résines époxydiques, polyester ou vinylester) appelée manchette est introduite dans la canalisation à l'aide d'un manchon (gonflable ou non) sous contrôle télévisé. Une fois la gaine plaquée contre la paroi, la résine est polymérisée par chauffage télévisé (résistances électriques placées dans le manchon, UV, eau chaude). La polymérisation terminée, le manchon est dégonflé puis préparé pour une autre application.



**Schéma de mise en place d'une manchette**

**Remarque :** Dans le cas d'affaissements et/ou de décentrages légers, un fraisage précédera la pose de la manchette.



- **Injection de Résine (IR) :** pour les perforations, les ruptures, les épaufrures...

- Principe

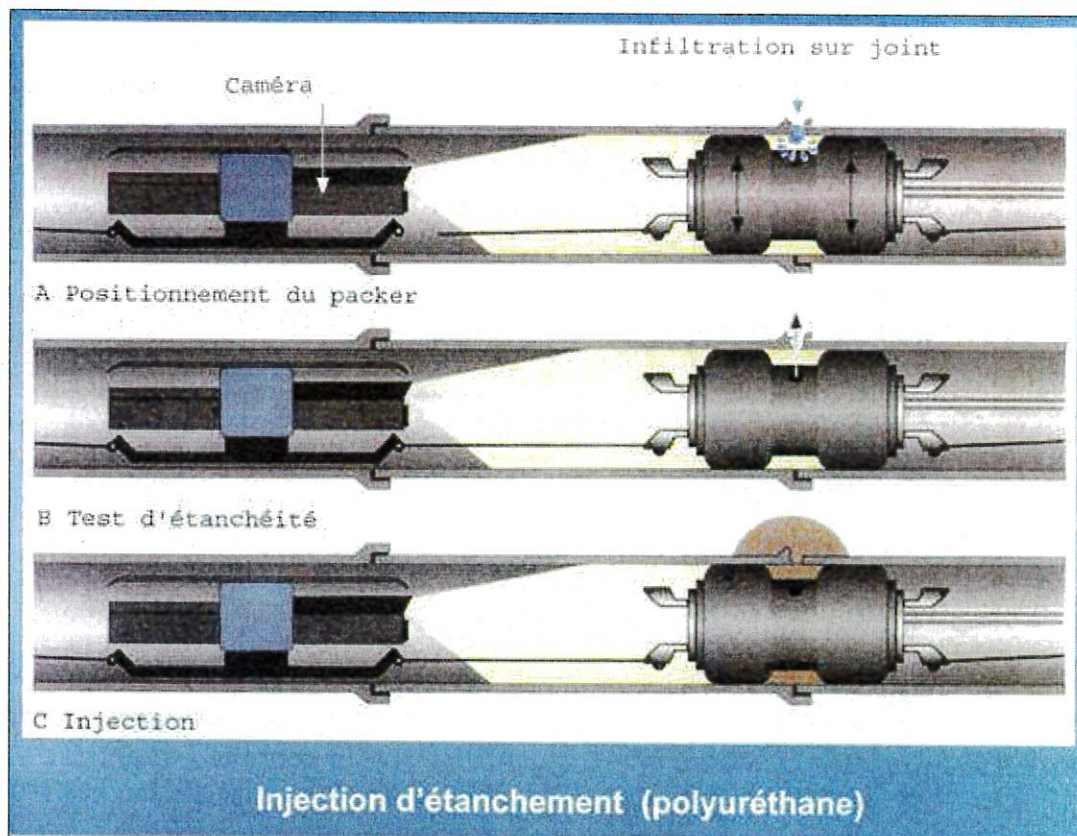
Cette technique non structurante consiste à injecter de la résine depuis l'intérieur des ouvrages à travers le matériau.

- Domaine d'application / Fonction

Elle peut être utilisée dans les réseaux circulaires de 150 à 900 mm de diamètre, et permet d'améliorer les caractéristiques physiques des matériaux constitutifs de l'ouvrage. Elle est adaptée à la majorité des matériaux existant.

- Mode opératoire

Après un curage de la canalisation, un manchon est tracté puis gonflé au niveau de la chambre à injecter pour isoler la zone à traiter. De l'air comprimé est alors envoyé dans la chambre d'injection. La résine et son catalyseur sont alors injectés sous forme liquide à une pression de l'ordre de 1 bar. La résine se polymérise au bout de 20 à 60 secondes, et assure l'étanchéité du matériau.



**Principe de reprise d'étanchéité d'un réseau, par injection de résine**

- **Pose d'une manchette à la jonction branchement / collecteur** : précédée ou non d'une injection de résine, pour les fissures, les suintements...

- Principe

Il s'agit d'un traitement ponctuel des réseaux circulaire non visitables, de diamètre 150 à 600 mm, et de tous types de matériaux. Cette technique consiste à introduire une manchette au droit d'une jonction branchements / collecteur, sans ouverture de tranchée ; la manchette est ensuite plaquée contre l'ancienne canalisation.

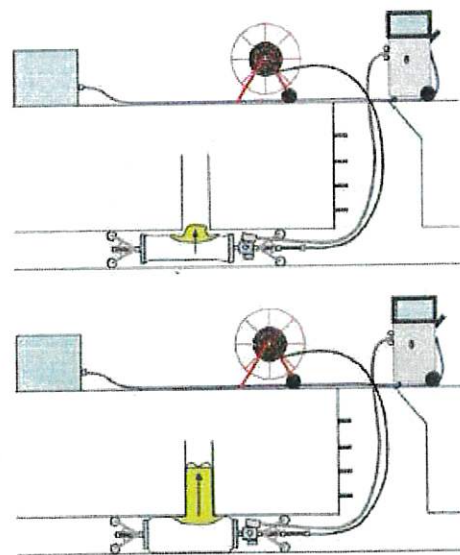
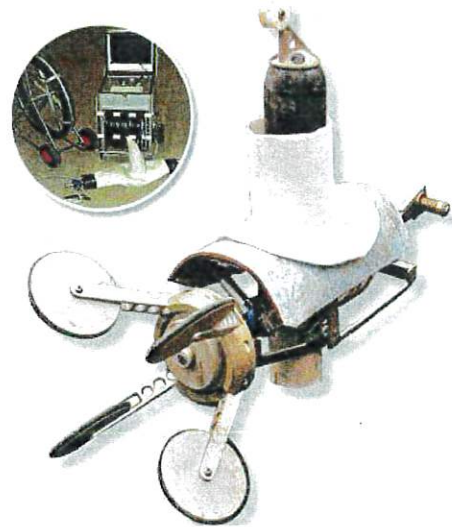
- Domaine d'application / Fonction

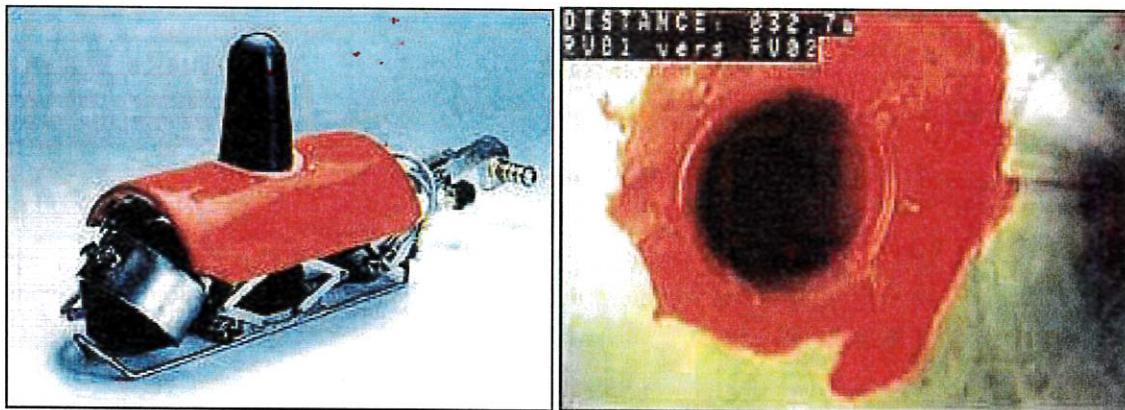
La manchette permet de corriger localement les faiblesses de structure et d'étanchéité telles que les fissures, les casses... Elle a une double fonction : elle a une fonction mécanique de consolidation et elle permet également de rétablir l'hydraulicité et l'étanchéité de la canalisation.

La manchette est plus adaptée pour les matériaux de type amiante-ciment ou fonte, qui sont des matériaux poreux sur lesquels la manchette va bien adhérer. Le PVC par contre est un matériau plus « lisse » qu'il va falloir fraiser avant la pose de la manchette pour permettre une meilleure adhérence de celle-ci. D'autre part, la manchette n'est pas adaptée dans le cas d'infiltration d'eau trop importante. En effet, l'eau va « délayer » la résine, qui finira par se décoller de la canalisation initiale. Dans ce cas, il est possible d'injecter en premier lieu de la résine afin de stopper l'infiltration ; puis, la manchette est posée.

- Mode opératoire

Après un curage soigné et une inspection télévisuelle, une gaine souple composée d'un feutre polyester prédimensionné imprégné de résine époxy, appelée manchette, est introduite dans la canalisation à l'aide d'un manchon (gonflable ou non) sous contrôle télévisé. Une fois la gaine placée au droit du branchement, la résine est polymérisée par chauffage (résistances électriques placées dans le manchon, UV, eau chaude). La polymérisation terminée, le manchon est dégonflé puis préparé pour une autre application. La gaine pénètre d'environ 30 cm à l'intérieur du branchement.





Robot de réhabilitation des branchements à l'intérieur      Inspection d'un branchement après intervention

**Au niveau des jonctions**, la réhabilitation pourra être effectuée soit par injection de résine par l'intermédiaire d'un robot soit par un chemisage partiel avec la mise en place d'une manchette au droit de l'anomalie rencontrée.

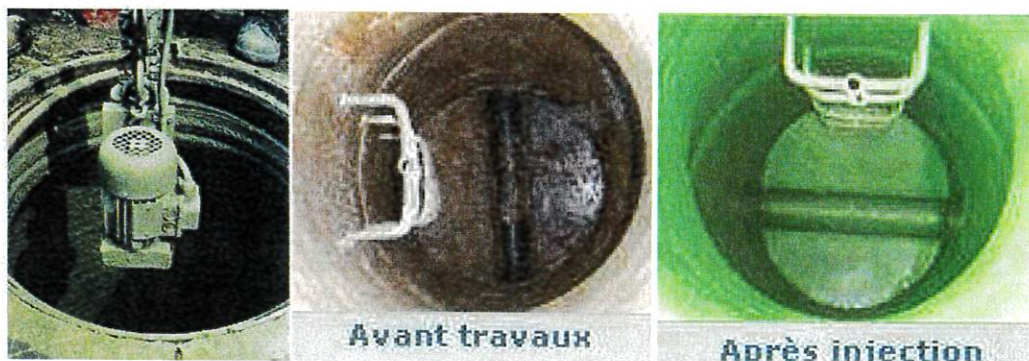
- **Reprise de l'étanchéité et/ou protection des regards**, précédée ou non d'une injection de résine : pour les fissures, les suintements...

La réhabilitation peut s'envisager par une reprise complète du regard avec remplacement de l'ouvrage.

Une reprise par l'intérieur (en conservant la cheminée existante du regard) avec reprise du réseau de part et d'autre du regard par un manchon en PVC avec des jonctions inter matériaux étanches peut toutefois constituer une alternative

Enfin, cette réhabilitation de regard peut être faite par injection de résine ou par la pose de manchettes. Cette injection devra alors se faire manuellement au niveau de chaque point d'infiltration et/ou par la reprise globale de l'étanchéité du regard par projection centrifuge de mortier.

Cette projection de mortier peut également être effectuée à des fins de protection du regard notamment lorsque ce dernier est dans un environnement agressif (corrosion par  $H_2S$  par exemple). De ce cas de figure, le type de mortiers différera.



### 5.2.2.2 Réparations continues

Les techniques continues permettent une réhabilitation complète du tronçon.

- **Chemisage Continu (CC)**, en cas d'anomalies continues ou d'anomalies ponctuelles répétées (fissure, problème d'étanchéité, corrosion...)

- Principe

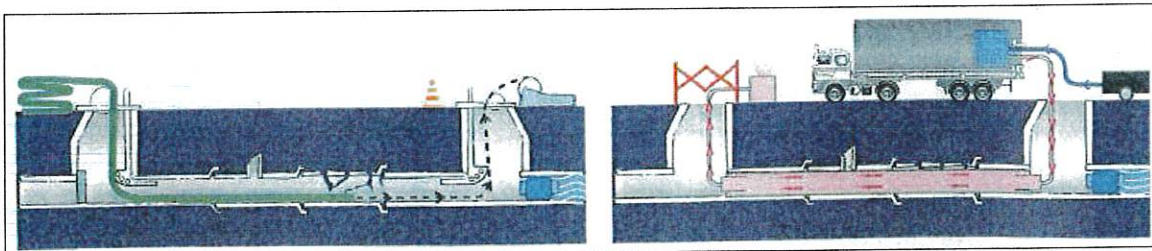
Cette technique consiste à insérer à l'intérieur du collecteur dégradé une enveloppe souple constituée d'une armature souple fortement imbibée d'une résine, et ce sans laisser subsister d'espace annulaire.

- Domaine d'application / Fonction

C'est un traitement pour les réseaux circulaires de diamètre 100 à 2000 mm, en général non visitables, de tous types de matériaux. De nature généralement structurante, le chemisage continu peut également être employé en non structurant pour remédier aux problèmes d'étanchement, de corrosion ou d'abrasion.

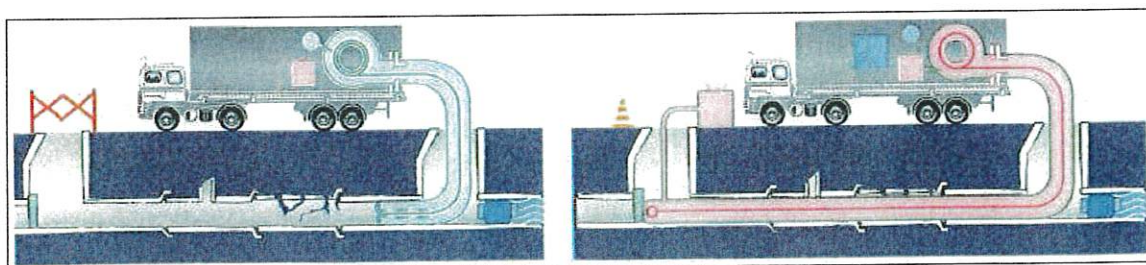
- Mode opératoire : 2 modes opératoires principaux existent : le gainage tracté ou le gainage réversé à l'air

- Gainage tracté : La gaine est mise en place à l'aide d'un treuil qui la tire d'un regard au regard suivant. La mise en pression de l'ensemble est ensuite réalisée à l'air. Dès lors que la gaine épouse parfaitement la forme de la canalisation, il est procédé à son durcissement par polymérisation au moyen de lampes UV, de circulation de vapeur ou d'une autre méthode.



**Schéma de mise en place d'une gaine par gainage tracté**

- Gainage réversé à l'air : C'est la technique la plus souvent utilisée. Elle consiste à introduire, en la retournant, une gaine souple imprégnée de résine à partir d'un regard de visite, au moyen d'air comprimé (ou d'eau) qui plaque la gaine contre la paroi. La gaine est ensuite polymérisée en place grâce à la circulation de vapeur sous pression ou par le chauffage de l'eau.



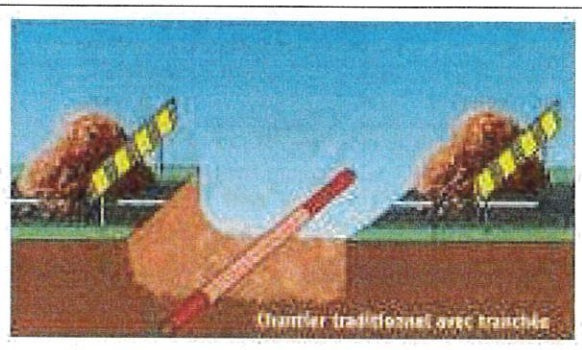
**Schéma de mise en place d'une gaine par gainage réversé à l'air**

- **Réhabilitation avec tranchée : remplacement en lieu et place**

Dans certains cas, la réhabilitation sans tranchée n'est pas possible ; on doit alors avoir recours à une réhabilitation avec tranchée, plus coûteuse et plus difficile à mettre en place.

C'est le cas lorsqu'une canalisation présente un affaissement, une rupture, un décentrage, une casse importante...

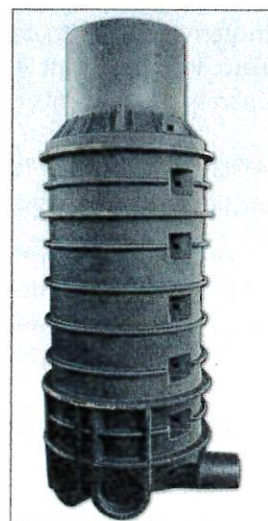
C'est également le cas lorsque l'on est en présence de flaches continues sur plusieurs mètres, flaches entraînant un niveau d'eau plus élevé que la normale. Dans ce cas, il faut ouvrir pour supprimer la flache et corriger la pente.



Les travaux de pose de réseau neuf peuvent se faire soit en dépose de l'ancienne canalisation et des anciens regards et pose de nouveaux ouvrages soit en abandonnant l'ancien réseau et en posant un nouveau réseau en parallèle. Dans ce cas il faudrait veiller à ce que le réseau soit posé à faible profondeur pour limiter l'influence de la nappe ; la profondeur sera à déterminer suivant les possibilités de reprise de chaque branchement.

Il est préconisé de mettre en œuvre des réseaux en fonte ou PE pour optimiser leur étanchéité et leur résistance à la pression de la nappe.

De même, les regards simples en béton sont à proscrire, les regards devront être de type préfabriqués (fonte ou PE), et lestés lors de la pose pour garantir leur étanchéité et leur résistance à la pression de la nappe.



- **Regards préfabriqués en PEHD**

### 5.2.2.3 Comparaison des deux méthodes

La réhabilitation par l'intérieur est une solution plus avantageuse sur le plan financier. Elle peut également rapidement être mise en exécution avec des dérangements moindres de la circulation. Il s'agit néanmoins de réparation du réseau existant qui apparaît aujourd'hui très détérioré, il y a assez peu de recul sur ces techniques novatrices pour en estimer la durée de vie dans ces conditions particulières. Ce type d'intervention est éligible aux subventions des agences de l'eau.

Le remplacement du réseau garantit quant à lui une certaine pérennité et une résistance éprouvée aux conditions particulières de pression de la nappe. Le coût plus élevé est justifié par des travaux plus longs et plus délicats à mettre en œuvre (reprise des branchements des particuliers vers le nouveau réseau, réfection de la voirie, ...). Autre facteur à prendre en compte, le montage et le suivi de l'opération demanderont plus de temps, d'études et de connaissances techniques.

## 5.3 Stratégie mise en œuvre dans le schéma directeur

La commune de Brette-les-Pins est desservie par des réseaux d'assainissement mixtes, soit une partie de réseaux unitaires et une partie de réseaux séparatifs.

Les effluents transitent par différents ouvrages (dont un déversoir d'orage et un poste de refoulement) avant de rejoindre la station d'épuration de la commune, de type boues activées et d'une capacité de 2 233 EH. La station dispose d'un bassin tampon permettant la gestion des surdébits de temps de pluie d'un volume de 400 m<sup>3</sup>.

Les réseaux pluviaux comptent plusieurs bassins de rétention des eaux pluviales susceptibles d'impacter le fonctionnement du système d'assainissement :

- Le bassin « Sitelles » (ou Fauvettes) dont les EP issues d'un réseau séparatif sont raccordées faute d'exutoire sur le réseau UN de la rue des Biches,
- Le bassin « Calvaire » qui ne reçoit que des EP strictes et ne compte pas de canalisation de sortie.

Un permis d'aménagement d'une zone AU a été déposé récemment aux services de la Police de l'Eau : le lotissement « Le Chesneau » qui y serait implanté compterait 69 lots, serait desservi en séparatif, les effluents des deux réseaux rejoindraient l'unique réseau UN existant rue des Ecoreuils.

Le schéma directeur d'assainissement vise, par la réalisation de travaux ciblés, à optimiser le fonctionnement réseau/station en intervenant sur plusieurs axes :

- La réduction des eaux claires parasites de drainage de nappe,
- La réduction des eaux claires parasites de drainage de tranchée,
- La réduction des apports en eaux claires météoriques,
- La réduction de pertes de pollution au milieu naturel.

A Brette-les-Pins, la station d'épuration est récente et ne pose pas de problème particulier quant à son dimensionnement organique. Les problématiques de la commune sont essentiellement hydrauliques.

Les altérations du milieu naturel sont de deux ordres :

- Les déversements d'eau non traité au niveau du DO, malgré un bassin d'orage sous-alimenté,
- Une défaillance possible du traitement en conséquence d'un dépassement de la capacité hydraulique de la station d'épuration

Ces problématiques sont dues aux forts apports d'eaux parasites météoriques et au drainage de nappe.

Suite à l'étude diagnostique des réseaux, le schéma directeur s'est donc axé sur la réduction de la collecte des eaux pluviales, conséquentes sur la commune (10,7 ha de surface active).

Il s'appuie notamment sur la création de nouveaux réseaux pluviaux reprenant des réseaux pluviaux existants mais raccordés au réseau UN et / ou des avaloirs, ainsi que sur des extensions de réseaux vers un exutoire ou pour desservir une future zone urbanisée. Les secteurs concernés par la séparation EU/EP sont visibles sur la carte de la page suivante.

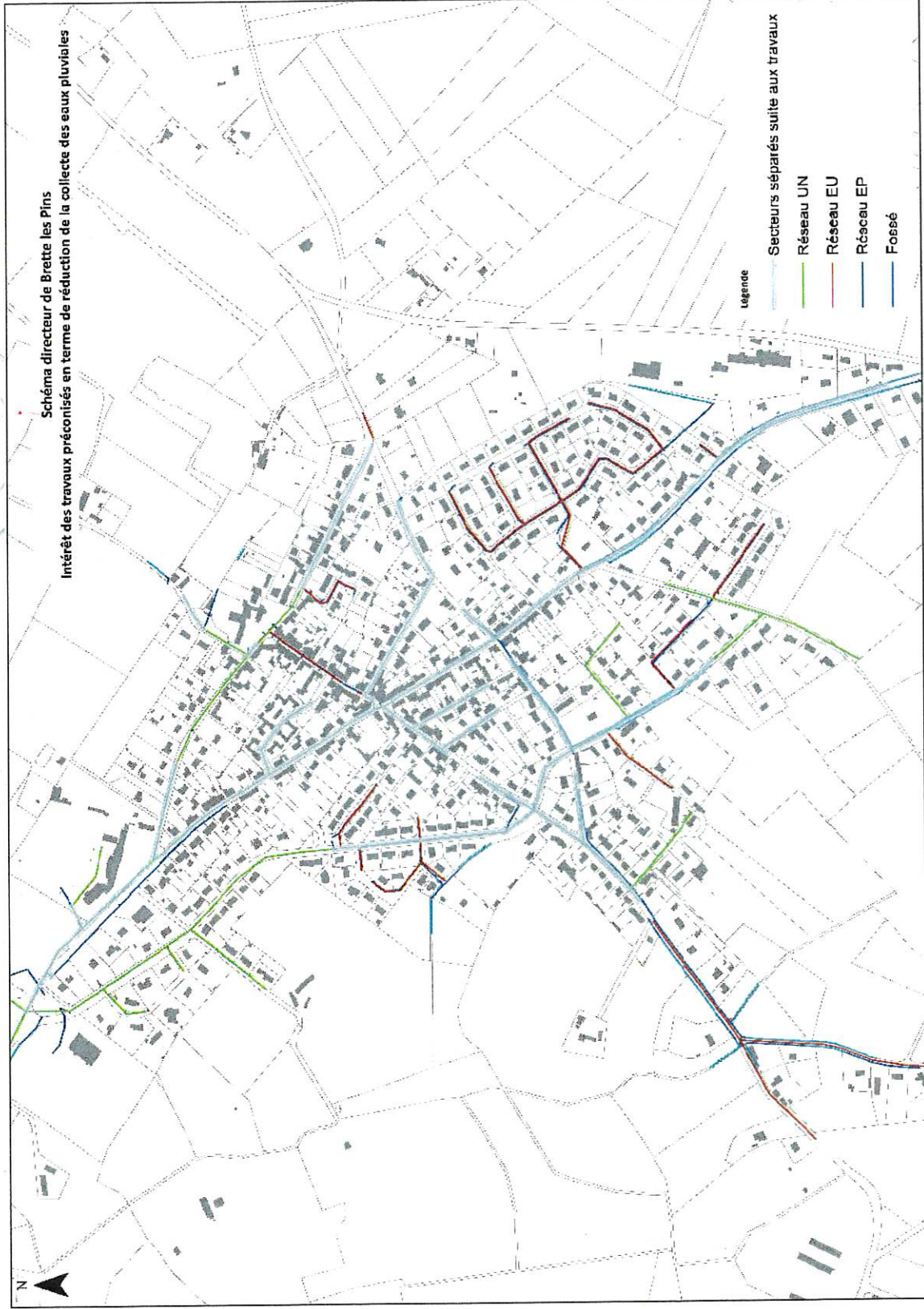
Les solutions proposées dans le schéma ont ainsi été modélisées (cf. étude de modélisation hydraulique) pour apporter une réponse précise sur leur impact sur le fonctionnement des réseaux et leur intérêt en termes de réduction de la collecte des eaux pluviales

Les secteurs ont été étudiés de l'amont vers l'aval, soit :

- Au sud est :
  - Déconnexion du BV EP rue des Biches et Bassin EP Sittelles vers rue des Ajoncs et vers réseau existant et exutoire rue des Iris,
  - Déconnexion du BV EP rue des Biches et Bassin EP Sittelles vers rue des Coquelicots et vers réseau existant et exutoire rue des Iris,
  - Déconnexion du BV EP rue des Biches et Bassin EP Sittelles vers rue des Ajoncs et nouvel exutoire rue des Sapins.
- Au nord est :
  - Déconnexion du BV EP rue des Biches et rue des Bruyère vers rue des Glycines, déconnexion de la source, réseau à disposition pour la future zone AU, connexion au réseau de la piscine vers bassin existant « Calvaire »,
  - Déconnexion du BV EP rue des Biches et rue des Bruyère vers rue des Glycines, déconnexion de la source, réseau à disposition pour la future zone AU, connexion au réseau de la piscine vers bassin existant « Calvaire » : solution avec stockage au lotissement Le Chesneau.
  - Déconnexion du BV EP rue des Biches et rue des Bruyère vers rue des Ecureuils, déconnexion de la source rue des Faisans, déconnexion du drainage du stade, connexion au réseau pluvial rue des Fougères vers bassin existant « Calvaire » : solution avec stockage au lotissement Le Chesneau.

Un point sur le fonctionnement du DO situé sur le réseau, en amont de la station d'épuration et sur la station d'épuration elle-même a finalement été fait.

Brette les Pins –  
Schéma directeur d'assainissement





## 6. Schéma directeur d'assainissement, propositions de travaux par secteurs

### 6.1 Travaux sud-est rue des Biches et Bassin EP Sittelles vers rue des Ajoncs – travaux non retenus par la collectivité

#### 6.1.1 Travaux étudiés

La rue des Biches est desservie par un réseau unitaire doublé de réseaux EP reprenant les eaux de voiries qui, faute d'exutoires spécifique EP, rejoignent au final le réseau UN.

Le lotissement qui compte notamment la rue des Sittelles est doté de réseaux séparatifs avec un bassin de régulation des EP qui, faute d'exutoires spécifique EP, rejoint au final le réseau UN de la rue des Biches.

Une déconnexion de ces deux secteurs est proposée par le schéma par la création d'un réseau EP qui reprendrait les EP de la rue des Biches et du bassin de régulation « Sittelles » les acheminerait via la rue des Ajoncs vers une tête de réseau EP existante. Le réseau reste en EP strict jusqu'à l'intersection rue des Coquelicots / rue des Vignes où il rejoint le réseau UN. La pose d'un réseau EP reprenant ce réseau est proposée afin de rejoindre le réseau EP existant rue des Pins, rejoignant lui-même un exutoire EP en aval de l'Impasse des Iris.

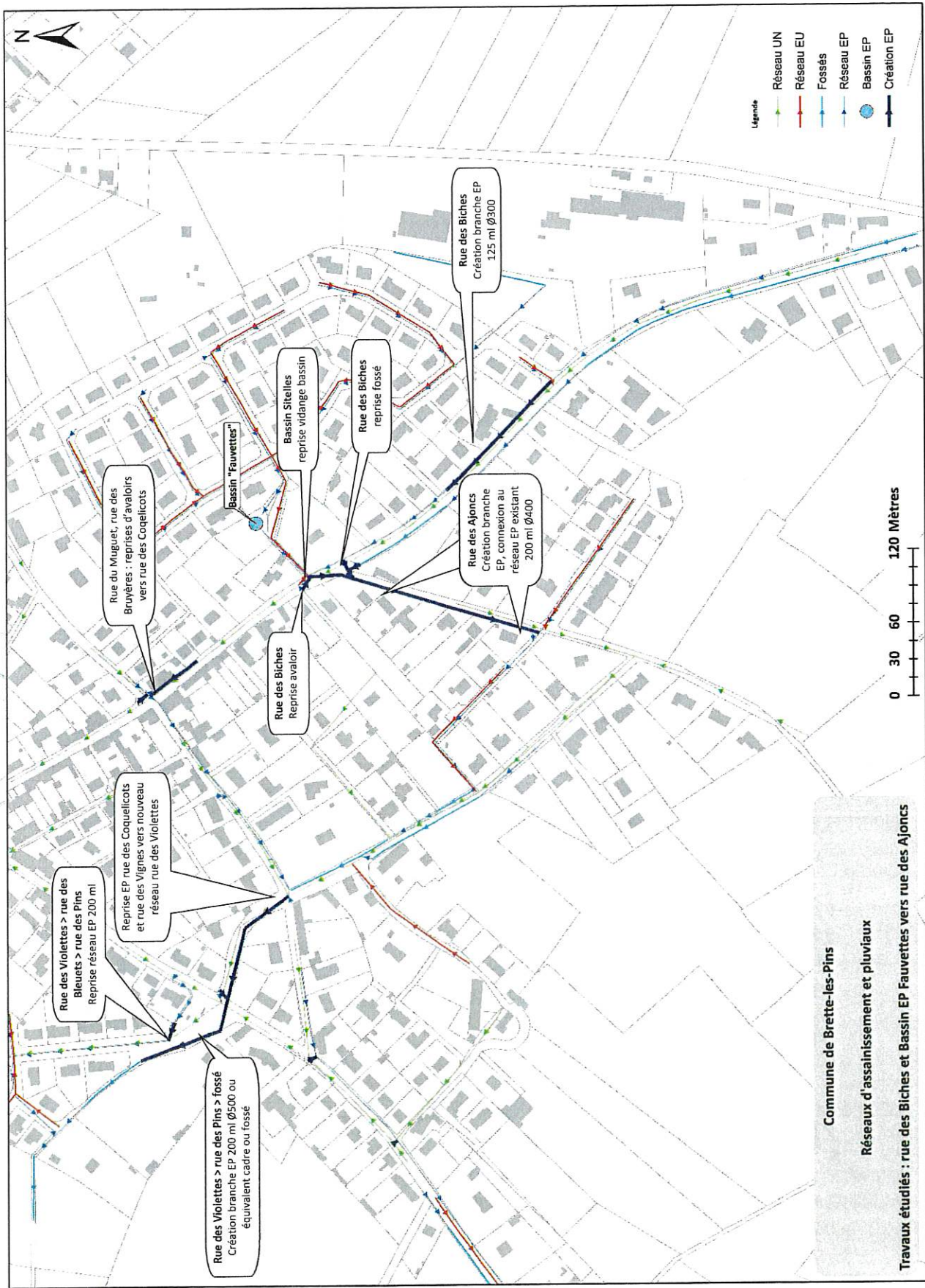
À l'intersection avec la rue des Bleuets, vers la rue des Pins, une branche de réseau EP aujourd'hui connectée à l'UN est reprise vers le nouveau réseau EP.

Ce programme de travaux est limité par les caractéristiques des réseaux existants : Ø 300 rue des Ajoncs et Ø 500 rue des Pins vers Impasse des Vignes.

L'intérêt en termes de déconnexion de surface active est estimé à **4,46 ha**, ainsi répartie :

- B2 : 10 300 m<sup>2</sup> de surface active, réduit de 2/3 soit 3 400 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **6 800 m<sup>2</sup>** vers exutoire Iris,
- C1 : 13 620 m<sup>2</sup> de surface active, réduit de 1/4 soit 10 215 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **3 500 m<sup>2</sup>** vers exutoire Iris,
- C2 : 30 300 m<sup>2</sup> de surface active, réduit à 10 000 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **20 300 m<sup>2</sup>** vers exutoire Iris,
- C5 : **14 000 m<sup>2</sup>** de surface active entièrement déconnectée vers exutoire Iris.

Le schéma de la page suivante illustre ce programme de travaux.



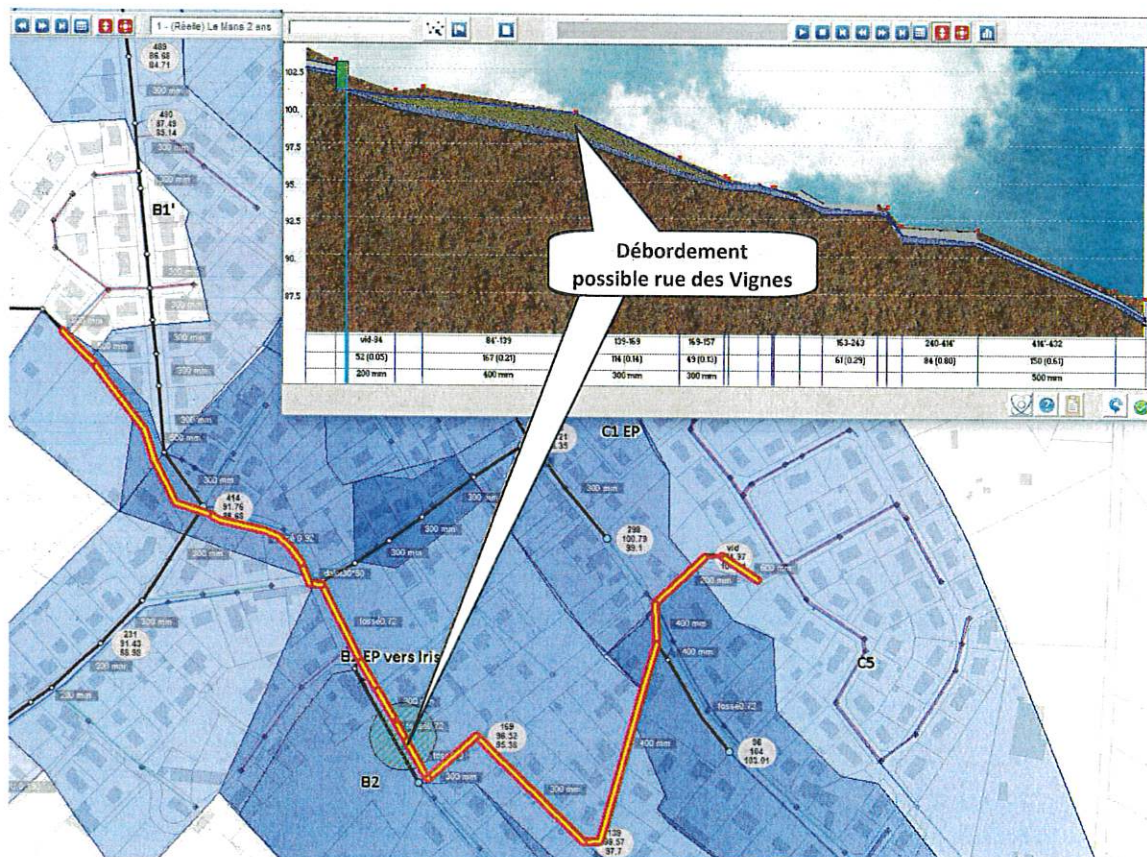
### 6.1.2 Modélisation sous Canoé

Les travaux tels que détaillés précédemment ont été modélisés via Canoé.

Pour le bassin EP rue des Sittelles, il est considéré le dimensionnement communiqué suivant :

- Pluie de référence : pluie décennale,
- Surface raccordée : 8,49 h,
- Débit de fuite de référence : 3l/s/ha
- Débit de fuite : 25 l/s
- Volume de rétention minimal : 715 m<sup>3</sup>

Le fonctionnement des réseaux devient quelque peu problématique à partir de la pluie décennale. Le réseau rue des Ajoncs auquel le bassin de collecte est connecté fonctionnera en charge et un débordement est possible rue des Vignes. Ce débordement peut être anticipé par un délestage vers le fossé existant.



**Résultat de la simulation pour la pluie décennale – Profil en long**

### 6.1.3 Dimensionnement et chiffrage des travaux

Les travaux sont détaillés et chiffrés dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Travaux à réaliser	Quantité		Type	Montant unitaire	Montant total	Gain ECPP	Gain SA		
		Type	Quantité		Euros HT	Euros HT				
Rue des Biches vers exutoire impasse des Iris										
rue des Biches vers rue des Ajoncs										
rue des Biches	Création d'une conduite PVC 300 côté droit de la rue (dans le sens amont > aval)	ml	125	Ø300	400 €	50 000 €	0 m3/j	4.46 ha		
rue des Biches vers rue des Ajoncs	Pose nouveau réseau EP de l'aval du bassin Sittelle vers réseau EP existant rue des Ajoncs	ml	200	Ø400	500 €	100 000 €				
intersection rue des Biches / rue des Ajoncs	Reprise fossé côté gauche de la rue (dans le sens amont > aval)	unité	1	Ø300	2 000 €	2 000 €				
intersection aval bassin EP Sittelles / rue des Biches	Reprise avaloir	unité	1	Ø300	2 000 €	2 000 €				
rue du Muguet > rue des Coquelicots > rue des Violettes > rue des Pins > impasse des Iris										
rue des Bruyères	Pose nouveau réseau EP reprise d'un avaloir vers EP existant	ml	44	Ø300	400 €	17 600 €				
intersection rue des Bruyères / rue du Muguet / rue des Biches	Pose nouveau réseau EP reprise d'un avaloir vers EP existant	ml	17	Ø300	400 €	6 800 €				
intersection rue des Coquelicots / rue des Bruyères	Reprise avaloirs	unité	1	Ø300	2 000 €	2 000 €				
rue des Coquelicots / rue des Violettes / rue des Pins	Reprise avaloirs et pose nouveau réseau EP jusqu'au fossé existant rue des Pins vers Impasse des Iris	unité	205	Ø500	600 €	123 000 €				
rue des Violettes / rue des Bleuets / rue des Pins	Reprise tronçon EP connecté à l'UN vers le nouveau réseau EP	ml	15	Ø300	400 €	6 000 €				
Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)						30 940 €				
<b>TOTAL</b>						<b>340 340 €</b>				

En partie terminale, rue des Pins vers Impasse des Iris, le fossé existant peut être prolongé en amont pour réduire le linéaire de réseau busé (Ø500).

Le coût des travaux avoisine les 340 000 € H.T.

## 6.2 Travaux sud-est rue des Biches et Bassin EP Sittelles vers rue des Coquelicots – travaux non retenus par la collectivité

### 6.2.1 Travaux étudiés

Il s'agit ici d'une variante du premier scénario, les EP transiteraient via le réseau existant rue des Coquelicots.

La rue des Biches est desservie par un réseau unitaire doublé de réseaux EP reprenant les eaux de voiries qui, faute d'exutoire spécifique EP, rejoignent au final le réseau UN.

Le lotissement qui compte notamment la rue des Sittelles est doté de réseaux séparatif avec un bassin de régulation des EP qui, faute d'exutoire spécifique EP, rejoint au final le réseau UN de la rue des Biches.

Une déconnexion de ces deux secteurs est proposée par le schéma par la création d'un réseau EP qui reprendrait les EP de la rue des Biches et du bassin de régulation « Sittelles », les acheminerait via la rue Biches vers une tête de réseau EP existante rue des Coquelicots.

Actuellement, ce réseau reste en EP strict jusqu'à l'intersection rue des Coquelicots / rue des Vignes où il rejoint le réseau UN. La pose d'un réseau EP reprenant ce réseau est proposée afin de rejoindre le réseau EP existant rue des Pins, rejoignant lui-même un exutoire EP en aval de l'Impasse des Iris.

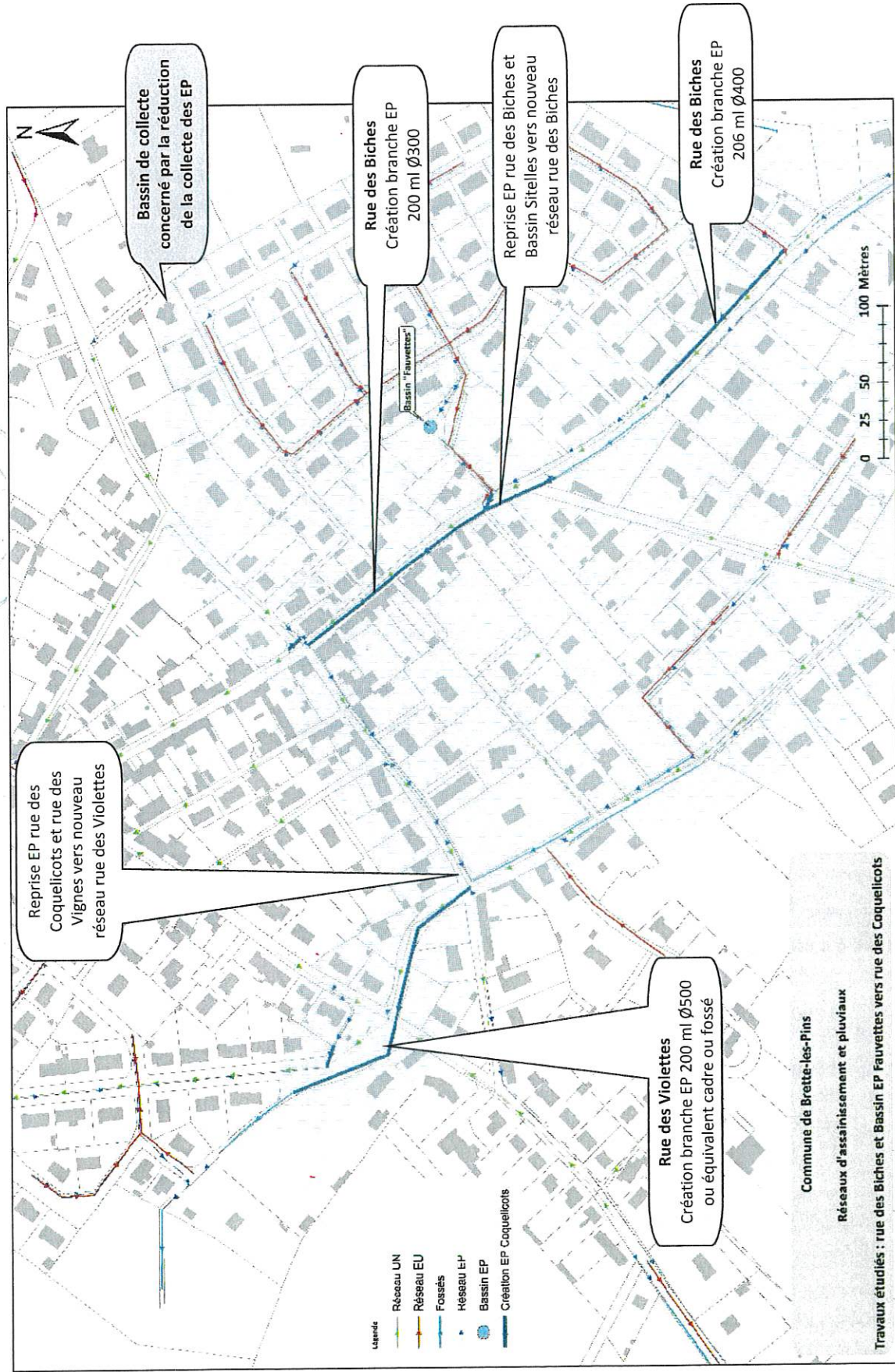
Ce programme de travaux est limité par les caractéristiques des réseaux existants : Ø 300 rue des Coquelicots et Ø 500 rue des Pins vers Impasse des Vignes.

Le schéma de la page suivante illustre ce programme de travaux.

L'intérêt en termes de déconnexion de surface active est équivalent au précédent scénario, il est estimé à **4,46 ha**, ainsi répartis :

- B2 : 10 300 m<sup>2</sup> de surface active, réduit de 2/3 soit 3 400 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **6 800 m<sup>2</sup>** vers exutoire Iris,
- C1 : 13 620 m<sup>2</sup> de surface active, réduit de 1/4 soit 10 215 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **3 500 m<sup>2</sup>** vers exutoire Iris,
- C2 : 30 300 m<sup>2</sup> de surface active, réduit à 10 000 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **20 300 m<sup>2</sup>** vers exutoire Iris,
- C5 : **14 000 m<sup>2</sup>** de surface active entièrement déconnectée vers exutoire Iris.

Brette les Pins –  
Schéma directeur d'assainissement



## 6.2.2 Modélisation sous Canoé

Les travaux tels que détaillés précédemment ont été modélisés via Canoé.

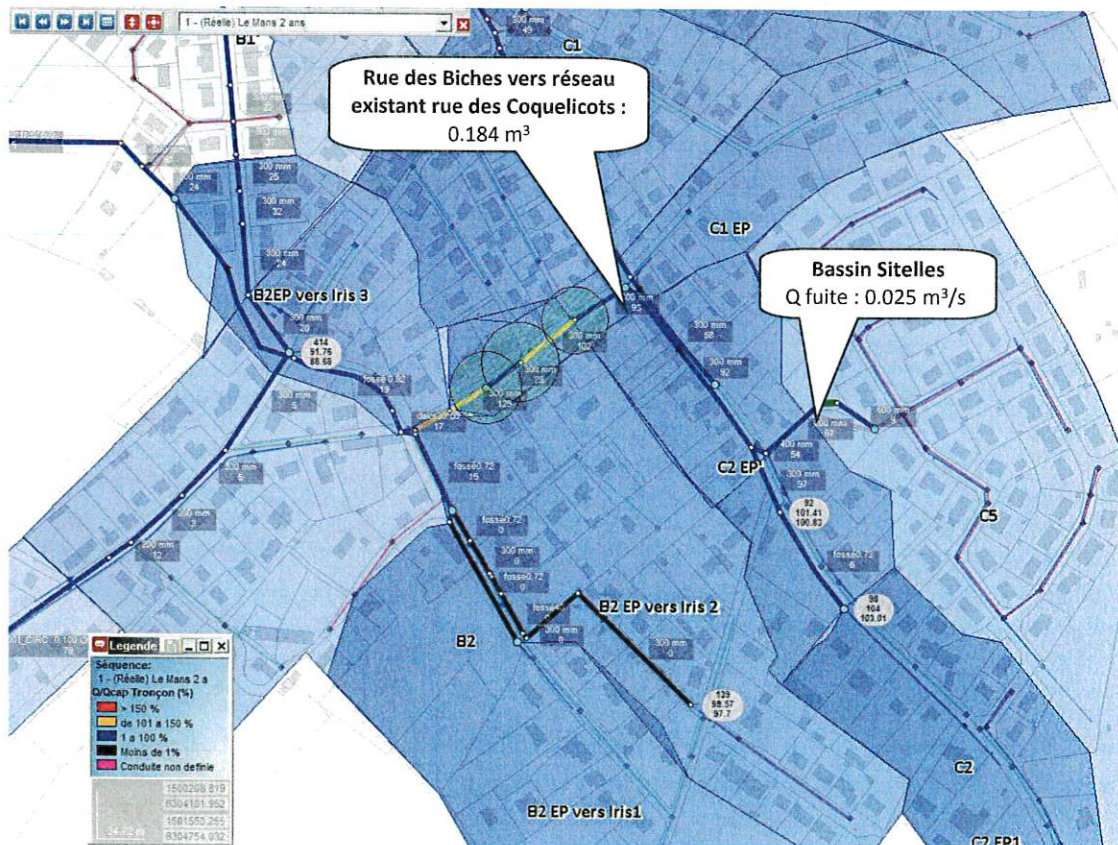
Pour le bassin EP rue des Sittelles, il est considéré le dimensionnement communiqué suivant :

- Pluie de référence : pluie décennale,
- Surface raccordée : 8,49 h,
- Débit de fuite de référence : 3l/s/ha
- Débit de fuite : 25 l/s
- Volume de rétention minimal : 715 m<sup>3</sup>

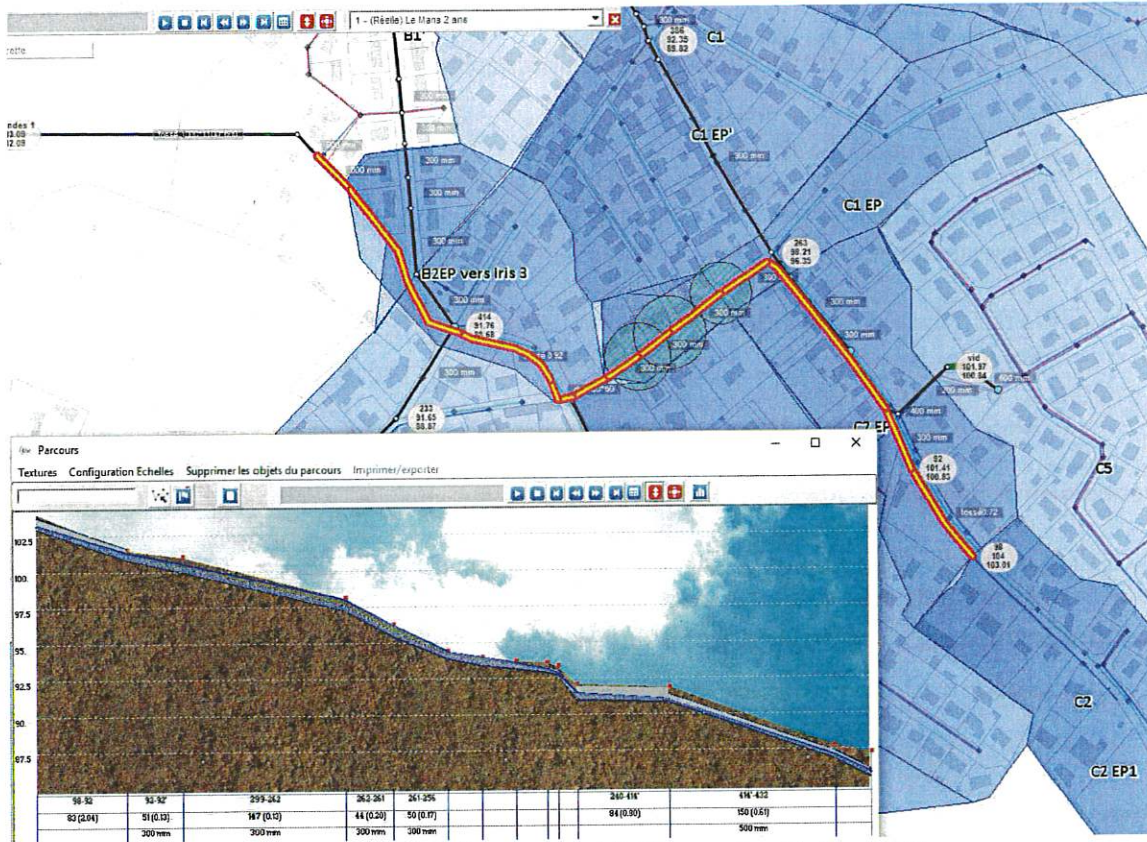
Les résultats des simulations détaillés aux chapitres suivants.

### 6.2.2.1 Résultat de la simulation pour la pluie bisannuelle

Des problèmes de mise en charge sont visibles dès la pluie bisannuelle. Le réseau rue des Coquelicots n'est pas suffisamment dimensionné pour prendre en charge les EP collectées en amont. Il serait nécessaire de remplacer le réseau existant dans ce secteur par un collecteur de capacité supérieure ce qui est difficilement envisageable compte tenu de la faible profondeur des réseaux (80 cm). **Cette solution n'est pas satisfaisante et ne sera donc pas retenue.**



**Résultat de la simulation pour la pluie bisannuelle**



**Résultat de la simulation pour la pluie bisannuelle – Profil en long**



## 6.3 Travaux sud-est rue des Biches et Bassin EP Sittelles vers nouvel exutoire rue des Sapins– travaux retenus par la collectivité

### 6.3.1 Travaux étudiés

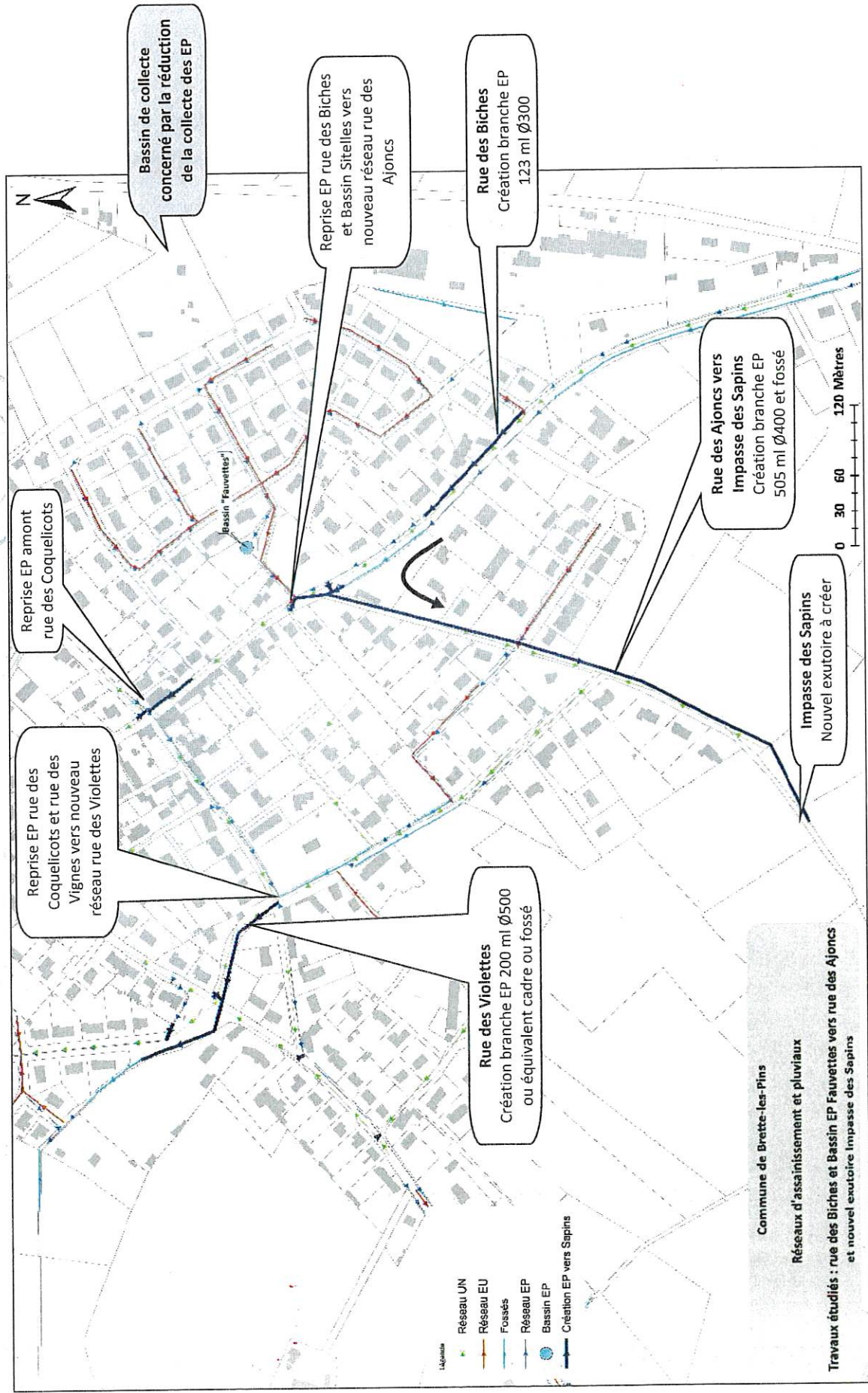
Les précédents travaux préconisés ne donnent pas entière satisfaction. Une variante peut être proposée. Celle-ci consisterait en la déconnexion des secteurs Sittelles et Biches vers un exutoire à créer Impasse des Sapins. Cela permettrait de ne pas surcharger des réseaux existants par l'ajout de surface supplémentaire et de soulager les réseaux dans leur fonctionnement actuel (en aval, rue des Vignes).

Le schéma de la page suivante illustre ce programme de travaux.

L'intérêt en termes de déconnexion de surface active est équivalent aux précédents scénarii, il est estimé à **4,46 ha**, ainsi répartis :

- B2 : 10 300 m<sup>2</sup> de surface active, réduit de 2/3 soit 3 400 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **6 800 m<sup>2</sup>** vers exutoire Iris,
- C1 : 13 620 m<sup>2</sup> de surface active, réduit de 1/4 soit 10 215 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **3 500 m<sup>2</sup>** vers exutoire Iris,
- C2 : 30 300 m<sup>2</sup> de surface active, réduit à 10 000 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **20 300 m<sup>2</sup>** vers exutoire Iris,
- C5 : **14 000 m<sup>2</sup>** de surface active entièrement déconnectée vers exutoire Iris.

Brette les Pins –  
Schéma directeur d'assainissement



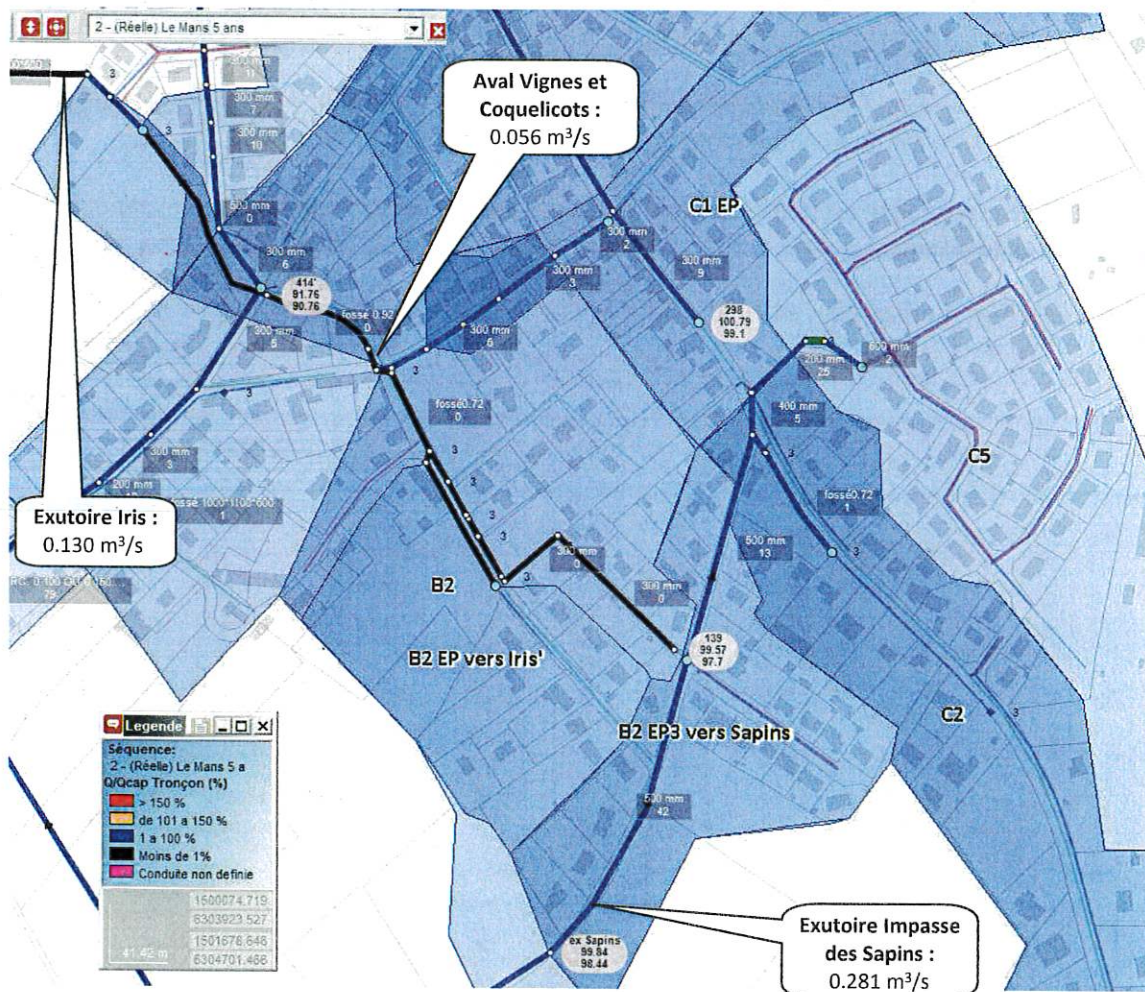
### 6.3.2 Modélisation sous Canoé

Les travaux tels que détaillés précédemment ont été modélisés via Canoé.

Pour le bassin EP rue des Sittelles, le dimensionnement considéré est le suivant :

- Pluie de référence : pluie décennale,
- Surface raccordée : 8,49 h,
- Débit de fuite de référence : 3l/s/ha
- Débit de fuite : 25 l/s
- Volume de rétention : 715 m<sup>3</sup>.

Les résultats des simulations détaillés dans l'étude de modélisation hydraulique mettent en évidence l'absence de problème de mise en charge pour la pluie décennale.



Résultat de la simulation pour la pluie décennale

### 6.3.3 Dimensionnement et chiffrage des travaux

Les travaux sont détaillés et chiffrés dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Travaux à réaliser	Quantité		Type	Montant unitaire	Montant total
		Type	Quantité		Euros HT	Euros HT
<b>Rue des Biches vers exutoire impasse des Sapins</b>						
rue des Biches vers rue des Coquelicots	Pose antenne EP pour reprise d'avaloirs vers réseau EP existant rue des Coquelicots	ml	70	Ø300	400 €	28 000 €
rue des Biches	Création d'une conduite PVC 300 côté droit de la rue (dans le sens amont > aval)	ml	125	Ø300	400 €	50 000 €
rue des Biches > rue des Ajoncs	Pose nouveau réseau EP de l'aval du bassin Sitelle vers réseau EP existant rue des Ajoncs	ml	200	Ø400	500 €	100 000 €
intersection rue des Biches / rue des Ajoncs	Reprise fossé côté gauche de la rue (dans le sens amont > aval) + réseau vers exutoire Impasse des Sapins	ml	225	Ø500	600 €	135 000 €
fossé jusqu'à exutoire	Ouverture d'un fossé, création d'un exutoire	unité	1	fossé	2 000 €	2 000 €
<b>Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)</b>						<b>31 500 €</b>
<b>Sous total</b>						<b>346 500 €</b>

En partie terminale, impasse des Sapins, vers l'exutoire à créer, les possibilités de prise en charge des EP par un fossé sont à étudier pour réduire le linéaire de réseau busé (Ø500).

Une étude topographique est à réaliser dans ce secteur pour envisager la possibilité de création des réseaux et de l'exutoire.

Le coût des travaux avoisine les 347 000 € H.T.

## 6.4 Travaux nord-est rue des Faisans, lotissement « Le Chesneau » - Scénario 1– travaux non retenus par la collectivité

### 6.4.1 Travaux étudiés

Il est envisagé de créer un réseau EP qui reprendrait le réseau EP existant rue des Glycines, emprunterait la rue des Genêts d'Or vers la rue des Faisans où la source y serait connectée. Ce réseau s'orienterait ensuite vers l'Ouest pour reprendre les EP du lotissement « Le Chesneau » projeté.

Ce projet devrait disposer d'une gestion des EP dimensionnée sur l'orage centennal. Ce scénario propose une gestion sur ce bassin des EP collectées en amont. L'ouvrage étant dimensionné sur la pluie centennale, cela n'affecte pas son dimensionnement. L'ajutage a été revu suivant le bassin versant connecté en amont du lotissement.

En aval du projet, les EP seraient reprises par une canalisation à poser, implantée à proximité de la piscine et du stade et rejoindrait le bassin « Calvaire » situé à l'intersection entre les rues des Fougères, des Pins et de la Pie.

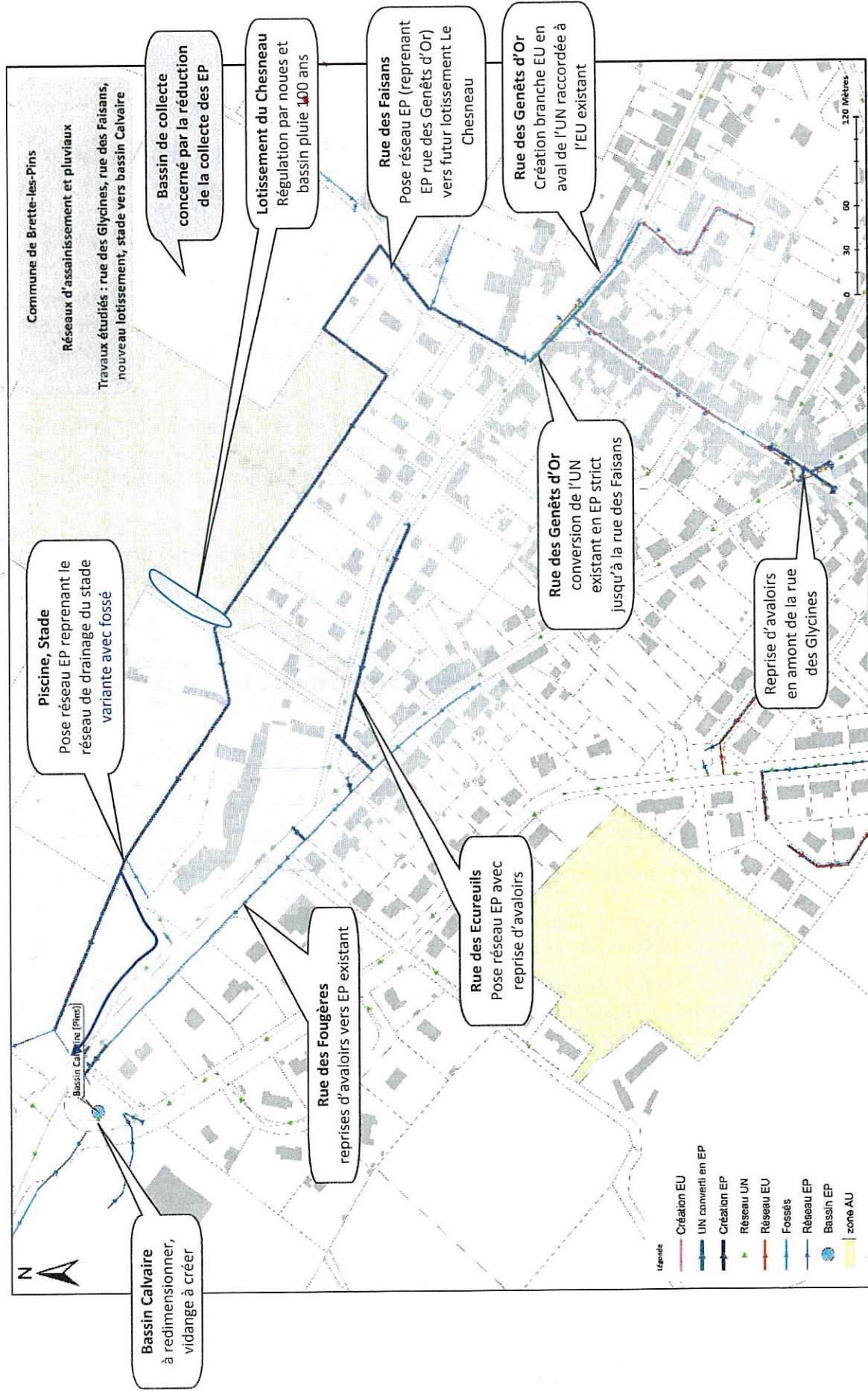
**Ce scénario est quelque peu différent de celui proposé par l'aménageur et demande des modifications du projet (implantation de la vidange du bassin, la canalisation EP ne rejoint plus la rue des Ecureuils mais un réseau à créer vers la piscine).**

Le schéma de la page suivante illustre ce programme de travaux.

L'intérêt des travaux est le suivant :

- Déconnexion de la source : environ 20 m<sup>3</sup>/j à plus selon les conditions météo et la période de l'année,
- Déconnexion du réseau de drainage du stade,
- Déconnexion de surfaces actives est estimée à **2,02 ha**, ainsi répartis :
  - C4 : 7 000 m<sup>2</sup> de surface active, réduit de 2/3 soit 2 300 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **4 700 m<sup>2</sup>** vers bassin Calvaire,
  - C1 : 20 620 m<sup>2</sup> de surface active, réduit de 5 000 m<sup>2</sup> soit 15 620 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **5 000 m<sup>2</sup>** vers bassin Calvaire,
  - C3 : 22 100 m<sup>2</sup> de surface active, réduit à 11 600 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **10 500 m<sup>2</sup>** vers bassin Calvaire.

Brette les Pins –  
Schéma directeur d'assainissement



## 6.4.2 Modélisation sous Canoé

La modélisation est nécessaire pour vérifier la capacité des réseaux et du bassin Calvaire et, en cas d'insuffisance, proposer des dimensionnements de collecteurs et/ou d'ouvrage adaptés.

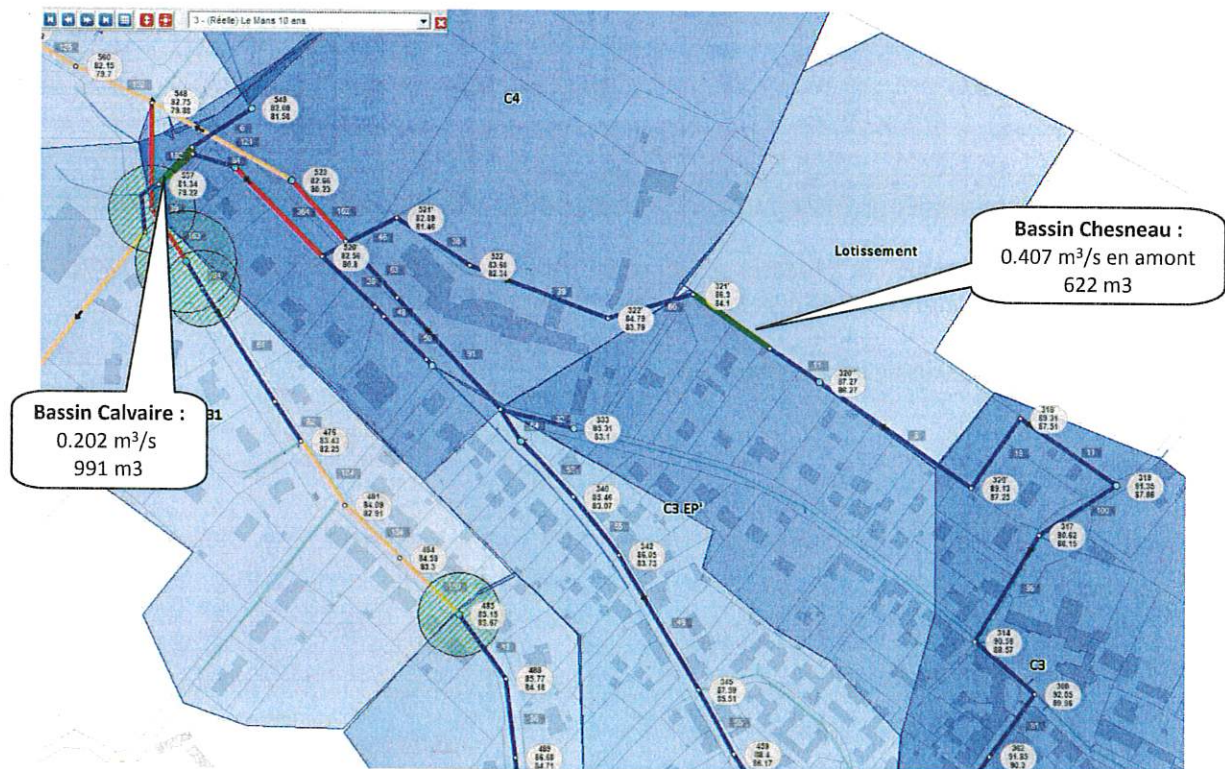
Pour le bassin EP du lotissement Chesneau, le dimensionnement proposé par l'aménageur Sarthe Foncier est le suivant :

- Pluie de référence : pluie centennale,
- Surface active raccordée : 12 579 m<sup>2</sup>,
- Vidange du bassin : ajutage 106 mm,
- Volume de rétention : 514 m<sup>3</sup>.

Les travaux tels que détaillés précédemment ont été modélisés via Canoé. Dans ce scénario, le bassin Chesneau régule les EP du lotissement mais aussi des BV situés en amont soit :

- 16.05 ha de surface en amont du lotissement « Le Chesneau » et un débit de fuite à 48 l/s,
- 36 ha en amont du bassin Calvaire (qui se situe en aval du bassin Chesneau) et un débit de fuite à 108 l/s

On note une mise en charge du réseau UN rue des Fougères mais en baisse par rapport à la situation actuelle. Des débordements sont possibles rue des Pins mais les travaux proposés ici ne portent pas sur ce secteur.



Résultat de la simulation pour la pluie décennale

Ce mode de fonctionnement nécessite, pour la décennale, les dimensionnements suivants :

- bassin Calvaire : 990 m<sup>3</sup>,
- bassin Chesneau : 620 m<sup>3</sup>.

### 6.4.3 Dimensionnement et chiffrage des travaux

Les travaux sont détaillés et chiffrés dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Travaux à réaliser	Quantité		Type	Montant unitaire	Montant total	Gain ECPP	Gain SA
		Type	Quantité		Euros HT	Euros HT		
Scénario 1 : Le Clos des Génêts > Rue des Génêts d'Or > rue des Ecoreuils > rue des Faisans > Lotissement le Chesneau > Piscine, Stade > rue des Fougères > Bassin Calvaire								
Rue des Génêts d'Or > rue des Ecoreuils > rue des Faisans	Connexion UN (cote 90,48 m) rue des Génêts d'Or à EU existant (cote 90,36 m), mis en place d'un DO	unité	1	Ø300	2 500 €	2 500 €	20 à 40 m <sup>3</sup> /J	2.02 ha
Rue des Génêts d'Or > rue des Ecoreuils	UN reconverti en EP suite à la déconnexion en amont. Prolongation de ce réseau jusqu'à l'intersection rue des Ecoreuils/rue des Faisans	unité	20	Ø300	400 €	8 000 €		
rue des Faisans	Pose nouveau réseau EP de la rue des Génêts d'Or à la rue des Faisans, reprise de la source	ml	140	Ø400	500 €	70 000 €		
rue des Faisans à bassin de rétention Le Chesneau	Ouverture d'un fossé ou noues jusqu'au bassin de rétention	ml	225	fossé	PM à la charge du lotisseur			
Bassin de rétention Le Chesneau	Création d'un ouvrage de rétention des eaux du Lotissement Le Chesneau ainsi que des BV amont (Genêts, Faisans) - BV amont raccordé : 16,05 ha, - Débit de fuite : 48 l/s - Volume pour la décennale : 620 m <sup>3</sup>	unité	1	bassin	PM à la charge du lotisseur			
Bassin de rétention Le Chesneau à rue des Fougères, via piscine et stade	Pose nouveau réseau EP reprise des eaux du bassin Le Chesneau, du drainage du stade vers rue des Fougères	ml	240	Ø300	400 €	96 000 €		
Stade vers bassin EP Calvaire	Ouverture d'un fossé ou noues jusqu'à canalisation existante desservant l'Allée des Cèpes	ml	105	fossé	30 €	3 200 €		
Redimensionnement Bassin de rétention Le Calvaire	Reprise de l'ouvrage existant - BV amont raccordé : 36 ha, - Débit de fuite : 108 l/s - Volume pour la décennale : 990 m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	990	bassin	40 €	39 600 €		
Vidange bassin à exutoire	Création d'une vidange du bassin vers un réseau EP existant	ml	100	Ø300	400 €	40 000 €		
Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)						25 930 €		
<b>TOTAL</b>						<b>285 230 €</b>		

Une étude topographique est à réaliser sur le bassin Calvaire pour évaluer sa capacité de stockage, les possibilités d'augmentation de celle-ci et la création du réseau de vidange.

Le coût des travaux avoisine les 285 000 € H.T.



## 6.5 Travaux nord-est rue des Faisans, lotissement « Le Chesneau » - Scénario 2– travaux retenus par la collectivité (les études complémentaires ont été menées : le projet a été affiné en partie 7 – complément au schéma)

### 6.5.1 Travaux étudiés

Dans le cas où un passage de canalisation ne serait pas possible rue des Faisans vers le nord, il y a possibilité de reprendre la source rue des Faisans par la pose d'une nouvelle canalisation EP vers la rue des Ecureuils.

Dans cette rue, il est envisagé se connecter au réseau UN existant qui serait reconverti en EP strict suite à la pose d'une nouvelle canalisation EU. Cette dernière reprendrait les effluents de la rue des Genêts d'Or située en amont ainsi que les branchements EU de la rue des Ecureuils.

Le lotissement sera desservi par des réseaux séparatifs (EP régulés sur bassin dimensionné pour la pluie centennale) qui rejoindraient respectivement les réseaux EU et EP de la rue des Ecureuil. Les réseaux EP de la rue des Ecureuils rejoindraient le bassin Calvaire.

En aval du projet, les EP seraient reprises par une canalisation à poser, implantée à proximité de la piscine et du stade et rejoindrait le bassin « Calvaire » situé à l'intersection entre les rues des Fougères, des Pins et de la Pie.

Le schéma de la page suivante illustre ce programme de travaux.

L'intérêt des travaux est similaire au scénario précédent :

- Les EP en amont de la rue des Faisans ne transitent plus sur le bassin Chesneau (dimensionné pour une pluie centennale),
- Déconnexion de la source : environ 20 m<sup>3</sup>/j à plus selon les conditions météo et la période de l'année,
- Déconnexion du réseau de drainage du stade,
- Déconnexion de surfaces actives est estimée à **2,02 ha**, ainsi répartis :
  - C4 : 7 000 m<sup>2</sup> de surface active, réduit de 2/3 soit 2 300 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **4 700 m<sup>2</sup>** vers bassin Calvaire,
  - C1 : 20 620 m<sup>2</sup> de surface active, réduit de 5 000 m<sup>2</sup> soit 15 620 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **5 000 m<sup>2</sup>** vers bassin Calvaire,
  - C3 : 22 100 m<sup>2</sup> de surface active, réduit à 11 600 m<sup>2</sup> conservés vers STEP et **10 500 m<sup>2</sup>** vers bassin Calvaire.

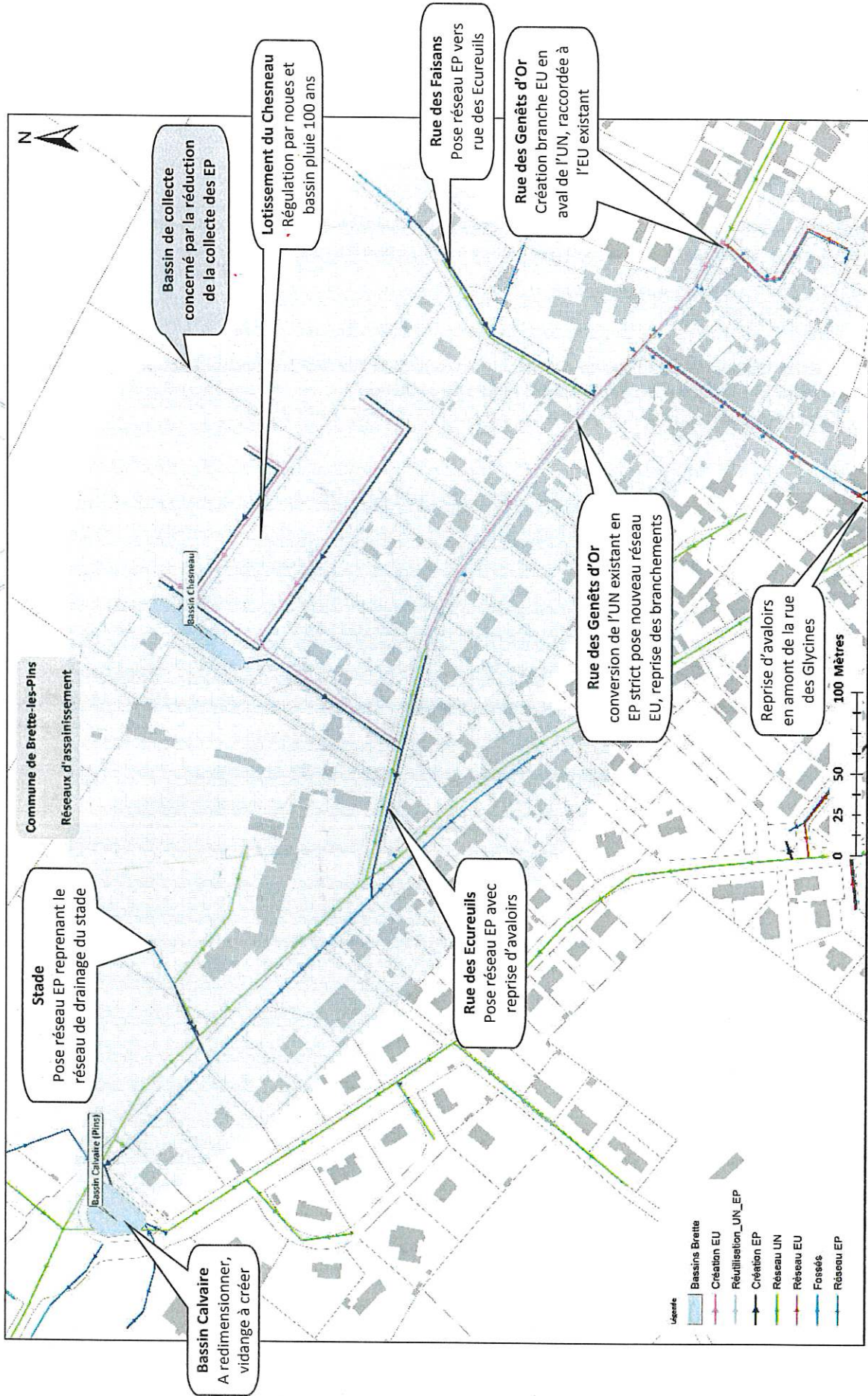
La modélisation est nécessaire pour vérifier la capacité des réseaux et du bassin Calvaire et, en cas d'insuffisance, proposer des dimensionnements de collecteurs et/ou d'ouvrage adaptés.

Pour le bassin EP du lotissement Chesneau, le dimensionnement proposé par l'aménageur Sarthe Foncier est le suivant :

- Pluie de référence : pluie centennale,

- Surface active raccordée : 12 579 m<sup>2</sup>,
- Vidange du bassin : ajutage 106 mm,
- Volume de rétention : 514 m<sup>3</sup>.

Brette les Pins –  
Schéma directeur d'assainissement



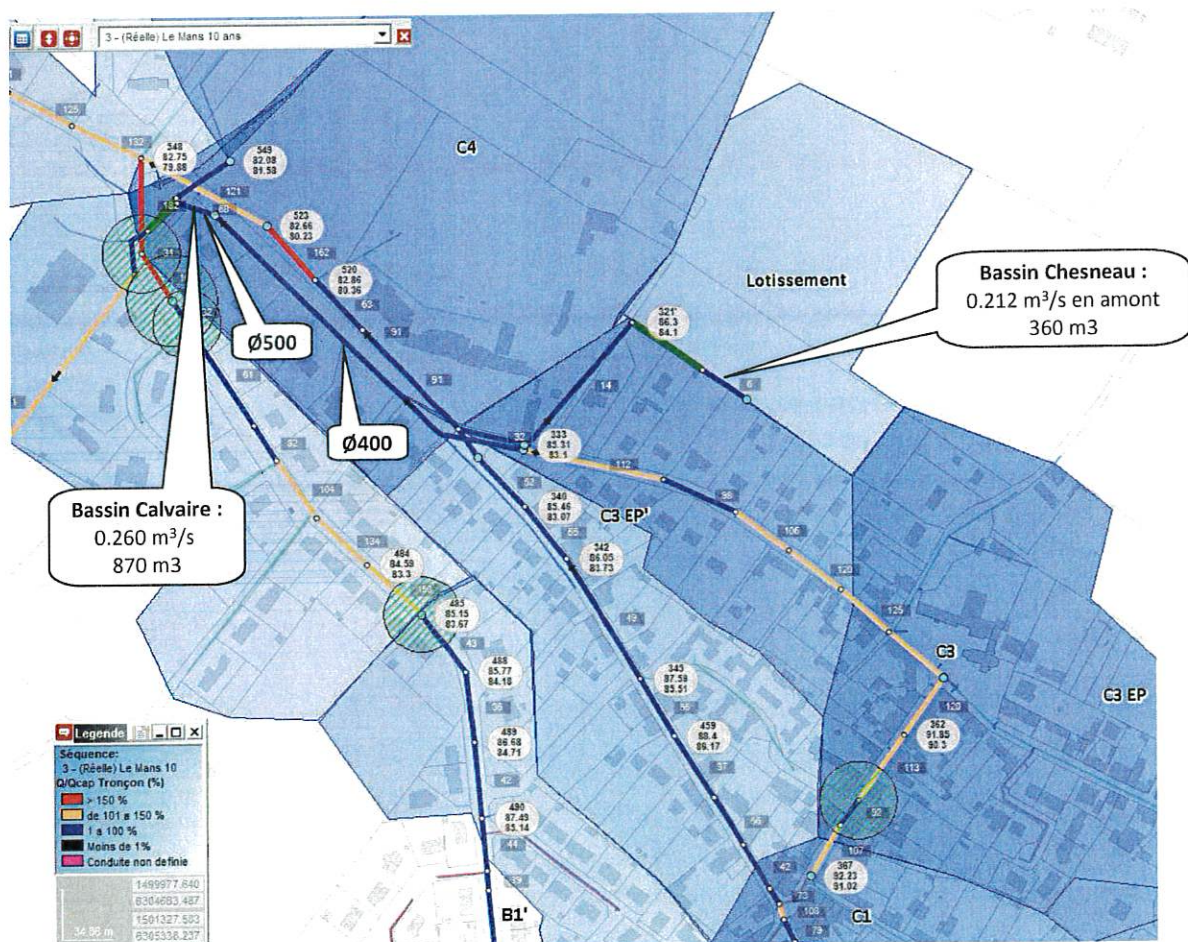
## 6.5.2 Modélisation sous Canoé

Les travaux tels que détaillés précédemment ont été modélisés via Canoé. Dans ce scénario, le bassin Chesneau ne régule que les EP du lotissement et est dimensionné comme suit :

- 12 579 m<sup>2</sup> de de surface active,
- Ajutage 110 mm.

On observe des débits de mises en charge sur le réseau UN rue des Fougères, malgré d'importantes déconnexion de surface pluviale en amont et EP rive gauche.

Le réseau EP présente également, et de manière plus significative des limites



### Résultat de la simulation pour la pluie décennale

Ce mode de fonctionnement nécessite, pour la décennale, les dimensionnements suivants :

- bassin Calvaire : 870 m<sup>3</sup>,
- bassin Chesneau : 360 m<sup>3</sup>.

### 6.5.3 Dimensionnement et chiffrage des travaux

Les travaux sont détaillés et chiffrés dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Travaux à réaliser	Quantité		Type	Montant unitaire	Montant total	Gain ECPP	Gain SA
		Type	Quantité		Euros HT	Euros HT		
<b>Scénario 2 : Le Clos des Génêts &gt; Rue des Génêts d'Or &gt; rue des Ecureuils &gt; rue des Faisans &gt; rue des Ecureuils &gt; rue des Fougères &gt; Bassin Calvaire</b>								
Rue des Génêts d'Or > rue des Ecureuils	Connexion UN (cote 90,48 m) rue des Génêts d'Or à EU existant (cote 90,36 m), mis en place d'un DO	unité	1	Ø300	2 500 €	2 500 €	20 à 40 m <sup>3</sup> /j	2.02 ha
	Prolongation réseau EU en sur 215 ml, avec reprise des branchements des particuliers. UN reconverti en EP	unité	215	Ø250	400 €	86 000 €		
	Contrôles des branchements état initial et final	unité	20	-	150 €	3 000 €		
rue des Faisans	Pose nouveau réseau EP vers la rue des Génêts d'Or, reprise de la source, connexion à au réseau UN reconverti en EP rue des Ecureuils	ml	130	Ø300	400 €	52 000 €		
Rue des Ecureuils > rue des Fougères	UN conservé pour le transfert EU (problème profond), pose d'un nouveau réseau EP avec reprise des pentes, reprise EP lotissement Le Chesneau et connexion au réseau EP existant rue des Fougères, reprise avaloir carrefour Ecureuils / Fougères	ml	145	Ø400	500 €	72 500 €		
Stade vers rue des Fougères	Pose nouveau réseau EP reprise des eaux du drainage du stade vers rue des Fougères	ml	55	Ø300	400 €	22 000 €		
rue des Fougères à bassin Calvaire	Redimensionnement réseau EP existant, reprise avaloirs, prolongement jusqu'au bassin	ml	110	Ø500	600 €	66 000 €		
Redimensionnement Bassin de rétention Le Calvaire	Reprise de l'ouvrage existant - BV amont raccordé : 36 ha, - Débit de fuite : 108 l/s - Volume pour la décennale : 990 m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	870	bassin	40 €	34 800 €		
Vidange bassin à exutoire	Création d'une vidange du bassin vers un réseau EP existant	ml	100	Ø300	400 €	40 000 €		
Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)						37 880 €		
<b>TOTAL</b>						<b>416 680 €</b>		

Une étude topographique est à réaliser sur le bassin Calvaire pour évaluer sa capacité de stockage, les possibilités d'augmentation de celle-ci et la création du réseau de vidange.

Le coût des travaux avoisine les 417 000 € H.T. Ce chiffrage reste incertain compte tenu des incertitudes liées à l'état de la conduite EP de la rue des Fougères et du volume réel du bassin calvaire.

Ce scénario plus coûteux propose un nouveau réseau EU rue des Ecureuils, avec reprise des branchements ce qui fiabilise la collecte dans ce secteur.

Par ailleurs, cette simulation s'appuie sur la possible réutilisation du réseau EP dans la rue des Fougères. Un curage et un passage caméra doit être réalisé pour s'assurer de cette possibilité.

Dans le cas où cette conduite ne s'avèrerait pas dans un état compatible avec une réutilisation, alors une autre solution devra être proposée :

- Réutilisation du réseau unitaire comme réseau d'eaux pluviales de la mairie, jusqu'au bassin calvaire.
- Pose d'un réseau EU en lieu et place du réseau pluvial actuel (sous trottoir) et pose d'un réseau EU dans la rue des ecureuils.

Le chiffrage global sera alors revu à la hausse.

## 6.6 Travaux de déconnexion d'avaloirs carrefour rues des Bruyères/Bleuets/Tulipes/Glycines - travaux retenus par la collectivité

### 6.6.1 Travaux étudiés

Au carrefour des rues Bruyères/Bleuets/Tulipes/Glycines se trouvent 8 avaloirs qui collectent une surface de voirie d'environ 4000 m<sup>2</sup> (hors toitures dirigées vers les voiries).

Une extension du réseau pluvial existant rue des Glycines est envisagée afin déconnecter ces avaloirs.



### 6.6.2 Modélisation sous Canoé

La réduction de la surface active est considérée dans les simulations des scénarii 1 et 2 (précédemment détaillée).

### 6.6.3 Dimensionnement et chiffrage des travaux

Les travaux sont détaillés et chiffrés dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Travaux à réaliser	Quantité		Type	Montant unitaire	Montant total	Gain ECPP	Gain SA
		Type	Quantité		Euros HT	Euros HT		
Déconnexions d'avaloirs carrefour rue des Tulipes / rue des Bleuets par extension du réseau EP de la rue des Glycines	Création d'une conduite PVC 300	ml	60		400 €	24 000 €		4000 m <sup>2</sup>
	Raccordement de 8 avaloirs	unité	8		3 000 €	24 000 €		
	Détection / marque / relevé des réseaux	unité	1		5 000 €	5 000 €		
Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)						5 300 €		
<b>TOTAL</b>							<b>58 300 €</b>	

Le coût des travaux avoisine les 58 000 € H.T.

## 6.7 Fonctionnement du Déversoir d'Orage (DO) - travaux retenus par la collectivité

### Mise à jour du schéma

En raison de la modification du projet initial rue des Fougères, le régime hydraulique dans la partie terminale avant la station va évoluer. De plus un nouveau déversoir d'orage sera créé. Une note méthodologique complémentaire sera produite pour préciser les prescriptions initiales du schéma

#### 6.7.1 Travaux étudiés

Il ne reste qu'un déversoir d'orage sur le réseau d'assainissement de Brette-les-Pins, il se situe à l'intersection de la rue de la Pie et de l'impasse des Primevères, et collecte la grande majorité des effluents du bourg.

Il existe une branche de réseau collectant en séparatif les rues situées au nord et à l'ouest de la station d'épuration qui la rejoint directement par l'ouest sans passer par le DO.



BRETTE LES PINS – DO n°1	
<b>Localisation</b>	
Intersection impasse des Primevères / rue de la Pie	
<b>Coordonnées</b>	
X : 500055.42 Y : 6760782.50	
Réseaux	
Amont principal : Ø 600 béton	Unitaire <input checked="" type="checkbox"/> Séparatif <input type="checkbox"/> Pluvial <input type="checkbox"/>
Amont secondaire : Ø 300 béton	Unitaire <input checked="" type="checkbox"/> Séparatif <input type="checkbox"/> Pluvial <input type="checkbox"/>
Aval : Ø 300 béton	Unitaire <input type="checkbox"/> Séparatif <input checked="" type="checkbox"/> Pluvial <input type="checkbox"/>
Surverse : Ø 600 béton	Unitaire <input type="checkbox"/> Séparatif <input type="checkbox"/> Pluvial <input checked="" type="checkbox"/>

### Extrait de la fiche descriptive du DO

Il s'agit d'un ouvrage à lame déversante latérale dont le débit conservé est limité par la présence d'une vanne guillotine.

En situation actuelle, la charge collectée au droit du DO a été estimée à 1 603 EH (160 m<sup>3</sup>/j pour 1 EH à 100 l/j), pour 1 770 EH raccordés sur la STEP.

En situation future, avec les nouveaux habitants du lotissement du Chesneau, cette charge est estimée ainsi :

- 69 lots ; 2,5 habitants par lots : 173 habitants,
- 120 l/habitants par jour : 20,8 m<sup>3</sup>/j d'effluents,
- Q pointe : 2.6 m<sup>3</sup>/h (coefficient de pointe = 3 Qh),
- 45 g de DBO<sub>5</sub>/hab : 7,8 kg de DBO<sub>5</sub>/j.

Il n'y a pas d'autre projets d'urbanisme significatifs connus à ce jour par les services municipaux.

La station d'épuration est dotée d'un bassin d'orage d'une capacité de 400 m<sup>3</sup> qui semble sous-alimenté alors que le DO semble déverser pour de pluies de faibles intensités (inférieures à la pluie mensuelle considérée à 5,5 mm/h soit plus de 12 fois par an).

Nous proposons une modification du réglage du DO pour diminuer les surverses et augmenter les volumes acheminés sur la station. L'idée serait de reconfigurer l'ouvrage en TP du réseau pour les pluies exceptionnelles et d'acheminer un maximum d'effluents à la STEP pour gérer les surdébits de temps de pluie sur le site.

Cela nécessite de faire fonctionner l'actuelle canalisation de conservation à pleine capacité voire en surcharge (Ø300 en aval d'un Ø300 et d'un Ø600). Le tronçon limitant sur le parcours à une capacité de 0.05 m<sup>3</sup>/s (180 m<sup>3</sup>/h) mais peu probablement admettre des débits plus importants lors d'un fonctionnement en charge.

A priori, les inspections télévisées ont mis en évidence un bon état de la canalisation (PVC). Il faudra cependant veiller à protéger les habitations des éventuelles remontées d'eau via les branchements (si en ligne).

## **6.7.2 Résultats de la simulation**

La simulation a été réalisée :

- en situation actuelle, avant travaux et sans habitants supplémentaires induits par l'aménagement du lotissement,
- en situation future, suite aux travaux préconisés par le schéma qui portent pour beaucoup sur la déconnexion des eaux pluviales.

Les travaux préconisés précédemment ont conduit à une réduction de 6,48 ha de surface active en amont de l'ouvrage.

Débits	Amont du DO				Amont STEP			
	Situation actuelle		Situation future		Situation actuelle		Situation future	
	pointe m <sup>3</sup> /h	journalier m <sup>3</sup> /j	pointe m <sup>3</sup> /h	journalier m <sup>3</sup> /j	pointe m <sup>3</sup> /h	journalier m <sup>3</sup> /j	pointe m <sup>3</sup> /h	journalier m <sup>3</sup> /j
Surface active	107 000 m <sup>2</sup>		42 200 m <sup>2</sup>		108 000 m <sup>2</sup>		43 200 m <sup>2</sup>	
Collecte de pluie (5,5 mm/h ; 12 mm/j)	589	1284	232	506.4	594	1296	238	518.4
Charges polluantes	60 kg de DBO <sub>5</sub> /j		68 kg de DBO <sub>5</sub> /j		66 kg de DBO <sub>5</sub> /j		74 kg de DBO <sub>5</sub> /j	
Débit sanitaire	20.0	160	22.6	181	22.1	177	24.7	198
Collecte d'eau parasite	7.3	174	5.6	134	7.3	174	5.6	134
Temps sec nappe basse	20.0	160	22.6	181	22.1	177	24.7	198
Temps sec nappe haute	27.3	334.0	28.2	315	29.4	351	30.3	332
Temps pluie nappe basse	609	1444	255	687	616	1473	262	716
Temps pluie nappe haute	616	1618	260	821	623	1647	268	850

La surface initiale étant de 10,7 ha, la surface résiduelle prise en compte s'élève à 4,22 ha, soit pour une pluie de 5,5 mm, 232 m<sup>3</sup> d'eau pluviale collectée par le réseau d'assainissement.

Une réduction de la collecte d'eau parasite de 40 m<sup>3</sup>/j est attendue soit un résiduel à 134 m<sup>3</sup>/j.

### Situation théorique en amont du DO

Débit sanitaire :

- actuel amont DO : base débit sanitaire 160 m<sup>3</sup>/j
- futur amont DO : base débit sanitaire 160 m<sup>3</sup>/j + 69 nouveaux logements \* 2.5 hab/logements et 120 l/j/hab,
- actuel amont STEP : base débit sanitaire 177 m<sup>3</sup>/j,
- future amont STEP : base débit sanitaire 177 m<sup>3</sup>/j + 69 nouveaux logements \* 2.5 hab/logements et 120 l/j/hab

Charges polluantes :

- actuelle amont DO : base débit sanitaire 160 m<sup>3</sup>/j ; 120 l/hab et 45 g de DBO<sub>5</sub>/hab/j,
- future amont DO : base charge actuelle amont DO + 69 nouveaux logements \* 2.5 hab/logements et 45 g de DBO<sub>5</sub>/hab/j
- actuelle amont STEP : base débit sanitaire 177 m<sup>3</sup>/j ; 120 l/hab et 45 g de DBO<sub>5</sub>/hab/j,
- future amont STEP : base débit sanitaire 177 m<sup>3</sup>/j + 69 nouveaux logements \* 2.5 hab/logements et 45 g de DBO<sub>5</sub>/hab/j.

***Cette estimation est une première approche théorique et ne prend pas en compte les réelles caractéristiques du réseau (mise en charge, temps de transfert, débordements,...)***

En situation actuelle, si on ôte la guillotine qui crée une restriction, un déversement continue à se produire pour la pluie mensuelle :

	Amont	Conservation*	Surverse
Volume sur 24h (m3)	919	740	189
Débit de pointe (m3/h)	0.157	0.09	0.078

\* pour pompe temps de pluie à 200 m<sup>3</sup>/h

Compte tenu des forts volumes d'eau pluviale collectés, la réhausse de la lame devrait être conséquente (100 cm soit lame à la cote 77.66 m) pour que tous les effluents soient collectés sans surverse vers la STEP pour la pluie mensuelle.

Cela induirait une importante mise en charge de la canalisation en aval avec des risques de remontées ou débordements dès la pluie mensuelle.

La diminution des pertes de pollution au DO doit passer :

- soit par des travaux de réduction de la collecte des eaux pluviales,
- soit par un remplacement de la canalisation par une canalisation de capacité supérieure, or il s'avère que la canalisation existante est en bon état de fonctionnement (conclusion de l'inspection télévisée).

**Après travaux**, et sur la base d'une conservation de la canalisation en l'état, l'ensemble des effluents est acheminé à la STEP.

	Amont	Conservation*	Surverse
<b>Mensuelle 5,5 mm/ 1 h</b>			
<b>Volume sur 24h (m3)</b>	612	612	0
<b>Débit de pointe (m3/h)</b>	0.075	0.075	0

\* pour pompe temps de pluie à 200 m3/h

La lame du DO doit même être revue à la baisse pour surverser plus facilement pour les pluies d'intensité supérieure à la pluie mensuelle et minimiser la charge en amont et en aval. La modélisation propose la réhabilitation du DO avec la suppression de la guillotine et la mise en place d'une lame métallique réglable dont la hauteur pourra être progressivement abaissée au fil des travaux de réduction de la collecte des eaux pluviales ; en fin de travaux, la lame devrait être calée à 11 cm du fil d'eau (19 cm actuellement).

Pour les pluies d'intensité supérieure à la pluie mensuelle, nous proposons la mise en place **d'un délesteur sur la canalisation de conservation du DO** afin de limiter la mise en charge et répartir les débits sur les deux canalisations à disposition.

Le délestage se produit une fois la canalisation Ø300 pleine soit à une cote +300 mm du fil d'eau.

**Dans l'attente de la réalisation des travaux de réduction de la collecte des eaux pluviales, et de l'observation sur leur réel impact sur le fonctionnement des réseaux, nous préconisons l'équipement en autosurveillance dès à présent sur du DO (point A2).**

### 6.7.3 Dimensionnement et chiffrage des travaux

Les travaux sont détaillés et chiffrés dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Travaux à réaliser	Quantité		Type	Montant unitaire	Montant total
		Type	Quantité		Euros HT	Euros HT
<b>Diminution des surverses au droit du DO</b>						
Mise aux normes du DO Impasse des Primevères	Suppression de la vanne guillotine et mise en place d'une lame déversante réglable	unité	1		1 500 €	1 500 €
	Installation d'une sonde US + transfert en enregistrement des données	unité	1		4 000 €	4 000 €
Protection des habitations contre les mises en charge du réseau et optimisation du fonctionnement pour les pluies d'orage	Création d'un réseau de délestage vers le réseau EP parallèle	unité	1		5 000 €	5 000 €
<b>Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)</b>						<b>1 252 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>11 752 €</b>

## 6.8 Intérêt des travaux

### 6.8.1 Mise en séparatif des réseaux du centre bourg

Le programme de travaux s'attache à proposer une mise en séparatif par déconnexion du pluvial des réseaux unitaires existants. À son issue, la majorité des réseaux du centre bourg seront concernés par la déconnexion (voir carte de la page suivante).

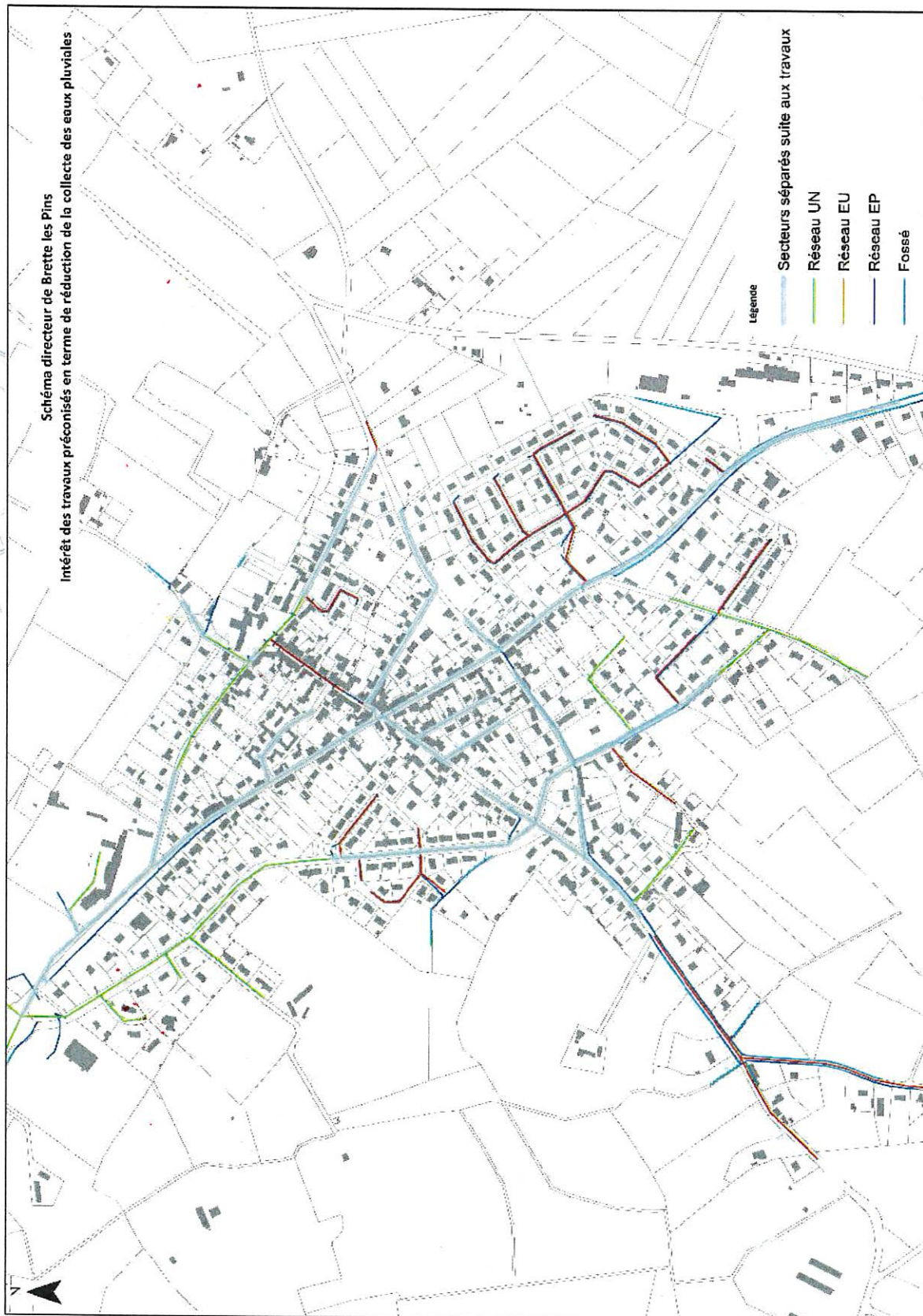
L'effort de **déconnexion des eaux pluviales des particuliers** est important dans la stratégie globale. L'estimation des gains de surfaces actives en partie privée représente  $\frac{1}{4}$  des surfaces totales gagnées. Les travaux sur les réseaux d'assainissement doivent donc impérativement s'accompagner d'un programme d'enquêtes de branchements chez les particuliers, afin d'envisager au cas par cas les possibilités de déconnexion.

L'AELB est susceptible d'accompagner ces travaux par le biais d'une disposition, qui demande la pleine implication de la commune (opérations groupées) :

Une **mise à jour du règlement de service** est préconisée afin d'encadrer les opérations de mise en conformité des branchements. Ces éléments pourraient par exemple être intégrés :

- Création d'une obligation de contrôle de conformité obligatoire en cas de vente,
- Création d'un délai de raccordement à la suite de mise en séparatif direct ou indirect (2 ans),
- Création de procédures d'incitation et de sanctions (police du Maire),
- Mise en place de préconisations techniques différenciées en fonction des zones (séparatif direct, indirect, unitaire),
- Attention à cette différenciation des règles dans le cadre du transfert de compétence.

Brette les Pins –  
Schéma directeur d'assainissement



## 6.8.2 Réduction des pertes de pollution

Le 11<sup>ème</sup> programme (2019-2024) de l'agence de l'Eau Loire Bretagne se concentre notamment sur les enjeux prioritaires de la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée et de la qualité des eaux et la lutte contre la pollution.

Le programme de travaux vise à la réduction des pertes de pollution du réseau unitaire en limitant la collecte des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement.

Cela a notamment un intérêt sur la dilution des effluents et sur les charges acheminées en entrée de station ou rejetées au milieu naturel. On vise donc une augmentation de la concentration des effluents (plus propice au fonctionnement du process) et une baisse de la pollution surversée au DO.

Les tableaux ci-dessous détaillent les estimations de concentration des effluents par calcul de dilution et sur la base de concentrations théoriques des effluents, eaux pluviales et eau de drainage :

STEP de Brette-lès-Pins - Situation actuelle					MES	DCO	DBO <sub>5</sub>	NTK	P TOT	
					EU					500 mg/l
Surface active					Drainage					
					EP					3 mg/l
Pluie mesuelle					10 mg/l	30 mg/l	3 mg/l	0.2 mg/l	0.1 mg/l	
Débits	Volumes			Total (EU+Drain+EP)	vol EU / vol total	Concentrations				
	EU	Drainage	EP			MES	DCO	DBO <sub>5</sub>	NTK	P tot
Journalier	160 m <sup>3</sup> /j	174 m <sup>3</sup> /j	568 m <sup>3</sup>	902 m <sup>3</sup> /j	18%	96 mg/l	173 mg/l	73 mg/l	20 mg/l	2 mg/l
Horaire moyen	6.7 m <sup>3</sup> /h	7.3 m <sup>3</sup> /h		582 m <sup>3</sup> /j	1%	16 mg/l	39 mg/l	8 mg/l	1 mg/l	0 mg/l
Horaire de pointe	20 m <sup>3</sup> /h			588 m <sup>3</sup> /j	3%	27 mg/l	58 mg/l	17 mg/l	4 mg/l	0 mg/l
Nocturne	2.1 m <sup>3</sup> /h			577 m <sup>3</sup> /j	0%	12 mg/l	33 mg/l	4 mg/l	1 mg/l	0 mg/l

Estimations lors d'une pluie mensuelle en situation actuelle

STEP de Brette-lès-Pins - Situation future 1ère phase					MES	DCO	DBO <sub>5</sub>	NTK	P TOT	
					EU					500 mg/l
Surface active					Drainage					
					EP					3 mg/l
Pluie mesuelle					10 mg/l	30 mg/l	3 mg/l	0.2 mg/l	0.1 mg/l	
Débits	Volumes			Total (EU+Drain+EP)	vol EU / vol total	Concentrations				
	EU	Drainage	EP			MES	DCO	DBO <sub>5</sub>	NTK	P tot
Journalier	160 m <sup>3</sup> /j	0 m <sup>3</sup> /j	477 m <sup>3</sup>	637 m <sup>3</sup> /j	25%	133 mg/l	236 mg/l	103 mg/l	28 mg/l	3 mg/l
Horaire moyen	6.7 m <sup>3</sup> /h	0.0 m <sup>3</sup> /h		484 m <sup>3</sup> /j	1%	17 mg/l	41 mg/l	8 mg/l	2 mg/l	0 mg/l
Horaire de pointe	20 m <sup>3</sup> /h			497 m <sup>3</sup> /j	4%	30 mg/l	63 mg/l	19 mg/l	5 mg/l	1 mg/l
Nocturne	2.1 m <sup>3</sup> /h			480 m <sup>3</sup> /j	0%	12 mg/l	34 mg/l	5 mg/l	1 mg/l	0 mg/l

Estimations lors d'une pluie mensuelle en situation future à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux

STEP de Brette-lès-Pins - Situation future à l'issue des travaux préconisés					MES	DCO	DBO <sub>5</sub>	NTK	P TOT	
					EU					500 mg/l
Surface active					Drainage					
					EP					3 mg/l
Pluie mesuelle					10 mg/l	30 mg/l	3 mg/l	0.2 mg/l	0.1 mg/l	
Débits	Volumes			Total (EU+Drain+EP)	vol EU / vol total	Concentrations				
	EU	Drainage	EP			MES	DCO	DBO <sub>5</sub>	NTK	P tot
Journalier	160 m <sup>3</sup> /j	0 m <sup>3</sup> /j	232 m <sup>3</sup>	392 m <sup>3</sup> /j	41%	210 mg/l	365 mg/l	165 mg/l	45 mg/l	5 mg/l
Horaire moyen	6.7 m <sup>3</sup> /h	0.0 m <sup>3</sup> /h		239 m <sup>3</sup> /j	3%	24 mg/l	53 mg/l	14 mg/l	3 mg/l	0 mg/l
Horaire de pointe	20 m <sup>3</sup> /h			252 m <sup>3</sup> /j	8%	49 mg/l	95 mg/l	34 mg/l	9 mg/l	1 mg/l
Nocturne	2.1 m <sup>3</sup> /h			234 m <sup>3</sup> /j	1%	14 mg/l	37 mg/l	7 mg/l	1 mg/l	0 mg/l

Estimations lors d'une pluie mensuelle en situation future à l'issue des travaux



A partir des estimations des concentrations calculées par dilution, une estimation de la réduction des pertes au milieu naturel peut être réalisée.

En situation actuelle, un effluent by-passé lors de la pluie mensuelle 1h sur l'heure de pointe aura une concentration de 17 mg/L ; pour les 377 m<sup>3</sup> surversés (correspondant à l'actuel calage du DO), la charge polluante déversée au milieu naturel est estimée à 6,4 kg de DBO<sub>5</sub> (soit 142 habitants à 45 g de DBO<sub>5</sub>/j).

En situation future, à l'issue de la première tranche de travaux, en l'absence d'une possibilité de modélisation intermédiaire, la réduction des volumes surversés est estimée à 50%. Soit 189 m<sup>3</sup> by passés pour la pluie mensuelle, à une concentration de 19 mg/L de DBO<sub>5</sub> soit une charge polluante déversée au milieu naturel estimée à 3,6 kg de DBO<sub>5</sub> (soit 80 habitants à 45 g de DBO<sub>5</sub>/j).

A l'issue du programme de travaux, qui porte sur une réduction de la surface active de 6,48 ha, l'ensemble des débits et charges seront acceptés sur la station d'épuration soit une réduction de 377 m<sup>3</sup> et à 6,4 kg de DBO<sub>5</sub> (soit 142 habitants à 45 g de DBO<sub>5</sub>/j).

Débits	Situation actuelle		Réduction ou apports	Situation future suite à 1 ère phase		Réduction ou apports	Situation future fin de travaux	
	pointe m <sup>3</sup> /h	journalier m <sup>3</sup> /j		pointe m <sup>3</sup> /h	journalier m <sup>3</sup> /j		pointe m <sup>3</sup> /h	journalier m <sup>3</sup> /j
Surface active	107 000 m <sup>2</sup>		- 20 200 m <sup>2</sup>	86 800 m <sup>2</sup>		- 44 600 m <sup>2</sup>	42 200 m <sup>2</sup>	
Collecte de pluie (5,5 mm/h ; 12 mm/j)	589	1284		477	1041.6		232	506.4
Charges polluantes	60 kg de DBO <sub>5</sub> /j		+ 7,8 kg de DBO <sub>5</sub>	68 kg de DBO <sub>5</sub> /j			68 kg de DBO <sub>5</sub> /j	
Débit sanitaire	20.0	160	+ 20,7 m <sup>3</sup> /j	22.6	180.7		22.6	181
Collecte d'eau parasite	7.3	174		5.6	134		5.6	134
Temps sec nappe basse	20.0	160		22.6	180.7		22.6	181
Temps sec nappe haute	27.3	334.0		28.2	315		28.2	315
Temps pluie nappe basse	609	1444		500	1222		255	687
Temps pluie nappe haute	616	1618		506	1356		260	821
Débit perdu au DO pour la pluie mensuelle*	377			189			0	
Concentration DBO <sub>5</sub> estimée pour pluie sur l'heure de pointe	17			25				
Estimation charge perdues au DO (kg de DO <sub>5</sub> )	6.4			4.7				

\* Hypothèse : réduction de 50% à la première tranche et suppression à la deuxième tranche

## 7. Compléments au schéma

### 7.1 Objet

Suite à la présentation des différents scénarii, la commune s'est positionnée sur le scénario 2 « travaux nord-est rue des faisans, lotissement le Chesneau. Toutefois, afin de préciser certaines opérations, des investigations complémentaires ont été réalisées :

- Levé topographique du bassin EP « Calvaire » afin de déterminer sa capacité,
- ITV de la canalisation EP rue des Fougères,
- Enquête de branchements auprès des particuliers de la rue des Ecoreuils et rue des Fougères.

### 7.2 Résultats des investigations complémentaires

#### 7.2.1 Levé topographique du bassin calvaire

Après levé topographique, le volume du bassin a été estimé à 830 m<sup>3</sup> à la cote 81,18 m (point bas bord du bassin).  
Cela induit une mise en charge sur la canalisation EP qui a un file d'eau de à 80,46 m.

#### 7.2.2 ITV canalisation EP rue des Fougères

Il avait été envisagé de reprendre cette canalisation pour s'en servir de transfert des EP de la rue des Ecoreuils au bassin Calvaire.

Or, suite aux inspections télévisées (cf rapport d'ITV), il s'avère que cette canalisation est en très mauvais état et ne pourra être réemployée.  
Les préconisations de travaux vont être adaptées.

#### 7.2.3 Enquêtes de branchement

Les enquêtes de branchements vont permettre d'apporter des précisions utiles en phase travaux, notamment pour leur reprise vers un nouveau réseau.  
Les résultats sont joints en annexe de ce rapport.

### 7.3 Actualisation des préconisations de travaux

Le réseau EP terminal rue des Fougères ne pouvant être réutilisé pour acheminer les EP, un nouveau réseau doit être posé pour finaliser la séparation EU/EP.

Le parti est pris de poser un nouveau réseau EU afin de fiabiliser leur collecte, ce nouveau réseau permet donc de s'affranchir du risque de perte de pollution ou de drainage d'eau de nappe dans ce secteur.

La séparation EU/EP chez le particulier est à encourager fortement (gouttières vers la voirie plutôt que dans le branchement, gestion des EP à la parcelle pour les arrières de maisons).

Cette solution permet une réduction plus importante de la collecte des eaux pluviales en limitant les travaux de déconnexions d'avaloirs puisque ceux-ci sont déjà raccordés au réseau UN et que ce dernier est reconverti en EP strict.

Ce scénario permet une séparation EU/EP plus poussée et la déconnexion de davantage d'eau pluviale, avec la création d'un exutoire pluvial en aval de la rue des Fougères.

Deux déversoirs d'orage seront à créer en aval des tronçons conservés en unitaire :

- tête de réseau rue des Genêts d'Or,
- aval du réseau UN rue des Tulipes.

Le bassin Calvaire offre une capacité de 830 m<sup>3</sup> ce qui n'est pas suffisant pour réaliser une régulation des EP transitant dans le réseau UN reconverti en EP, pour l'orage 10 ans. Cette régulation n'est d'ailleurs pas imposée dans ce cadre (conversion d'un réseau UN en EP) car il ne s'agit pas de nouvelles surfaces imperméabilisées.

Nous proposons toutefois de tirer profit de l'ouvrage pour y faire transiter les EP afin de bénéficier de ses capacités d'infiltration, de tranquillisation et de rétention pour les pluies courantes (jusqu'à annuelle), avec un fonctionnement en double ajoutage :

- Un débit de fuite régulé par un Ø200 en fond de bassin (0.05 m<sup>3</sup>/s),
- Un passage au-trop plein sur la base d'un Ø400, la cote du trop-plein sera choisie de sorte à ne pas mettre significativement en charge les canalisations d'alimentation du bassin.

La vidange du bassin empruntera, dans la mesure du possible, un large fossé infiltrant à créer sur environ 280 ml, soit jusqu'au ruisseau des Bondes.

Les travaux à réaliser sont détaillés dans le tableau et la carte des pages suivantes :

Secteur	Travaux à réaliser	Quantité		Type	Montant unitaire	Montant total
		Type	Quantité		Euros HT	Euros HT
<b>Scénario 2 revu : Pose nouveau réseau EU, reversion UN en EP du Clos des Génêts à l'aval du bassin EP Calvaire</b>						
Rue des Génêts d'Or	Pose nouveau réseau EU dans le prolongement du réseau UN, à compter de l'intersection avec le Clos des Génêts d'Or à la branche EU existante, reprenant l'EU de la rue des Glycines.	unité	70	Ø200	400 €	28 000 €
	Création d'un DO "Génêts" sur le réseau UN Amont	unité	1	DO	2 000 €	2 000 €
Rue des Génêts d'Or/rue des Faisans	Pose nouveau réseau EU dans le prolongement du réseau EU existant (EU rue des Glycines)	ml	23	Ø200	400 €	9 200 €
rue des Faisans	Pose nouveau réseau EU reprise des branchements pour déconnexion au réseau UN (reconverti en EP)	ml	130	Ø200	400 €	52 000 €
Rue des Ecurieux > rue des Fougères	Pose nouveau réseau EU reprise des branchements pour déconnexion au réseau UN (reconverti en EP), reprise EU lotissement le Chesneau	ml	350	Ø200	400 €	140 000 €
rue des Tulipes > rue des Fougères	Création d'un DO "Tulipes" sur le réseau UN Amont, conservation vers nouveau réseau EU rue des Fougères	unité	1	DO	2 000 €	2 000 €
rue des Fougères/rue des Tulipes > intersection rue des Pins	Pose nouveau réseau EU reprise des branchements pour déconnexion au réseau UN (reconverti en EP), Pose réseau en lieu et place du réseau EP vétuste à abandonner	ml	270	Ø300	450 €	121 500 €
Rue des Fougères	Reprises avaloir du réseau EP coté pair vers réseau UN reconverti en EP	unité	3	reprise avaloir	1 500 €	4 500 €
Groupe scolaire / Stade / piscine	Déconnexion du drainage par pose nouveau branchement EU et conservation branchement existant en EP (vers réseau UN reconverti en EP)	ml	52	Ø200	180 €	9 400 €
Piscine	Vidange piscine vers lotissement Le Chesneau (réseau ou bassin)	unité	60	Ø200	200 €	12 000 €
Bassin de rétention Le Calvaire	Transit via l'ouvrage existant sans modification de ses caractéristiques (830 m3 à la cote 81,18 m) afin de ralentir les vitesses et infiltrer les pluies courantes					
	Création d'un ouvrage de régulation : ajustage 200 à la cote d'arrivée de la canalisation d'alimentation et trop plein à la cote 80.23 m pour limiter la mise en charge de la canalisation d'alimentation	unité	1	ouvrage régulation	5 000 €	5 000 €
réseau EP rue des Fougères > bassin	Création d'une canalisation d'alimentation de l'UN reconverti en EP vers le bassin	ml	30	Ø500	600 €	18 000 €
Vidange bassin fossé	Création d'une vidange du bassin vers un fossé à créer	ml	40	Ø400	250 €	10 000 €
	Création d'un fossé large de transfert / infiltration	ml	280	fossé	30 €	8 400 €
	Création d'un exutoire	unité	1	exutoire	1 500 €	1 500 €
<b>Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)</b>						<b>42 350 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>465 850 €</b>

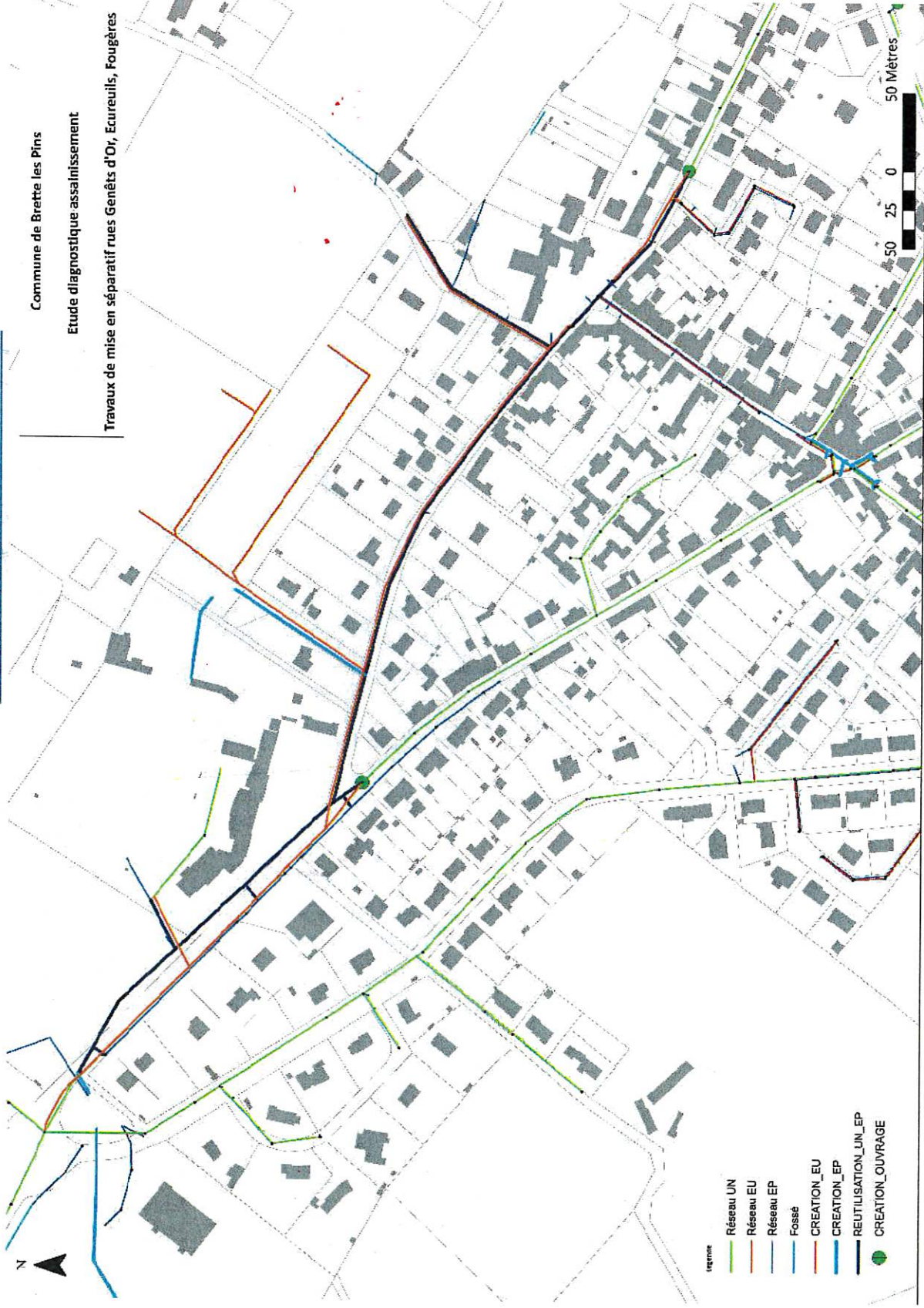
### Détail des travaux préconisés

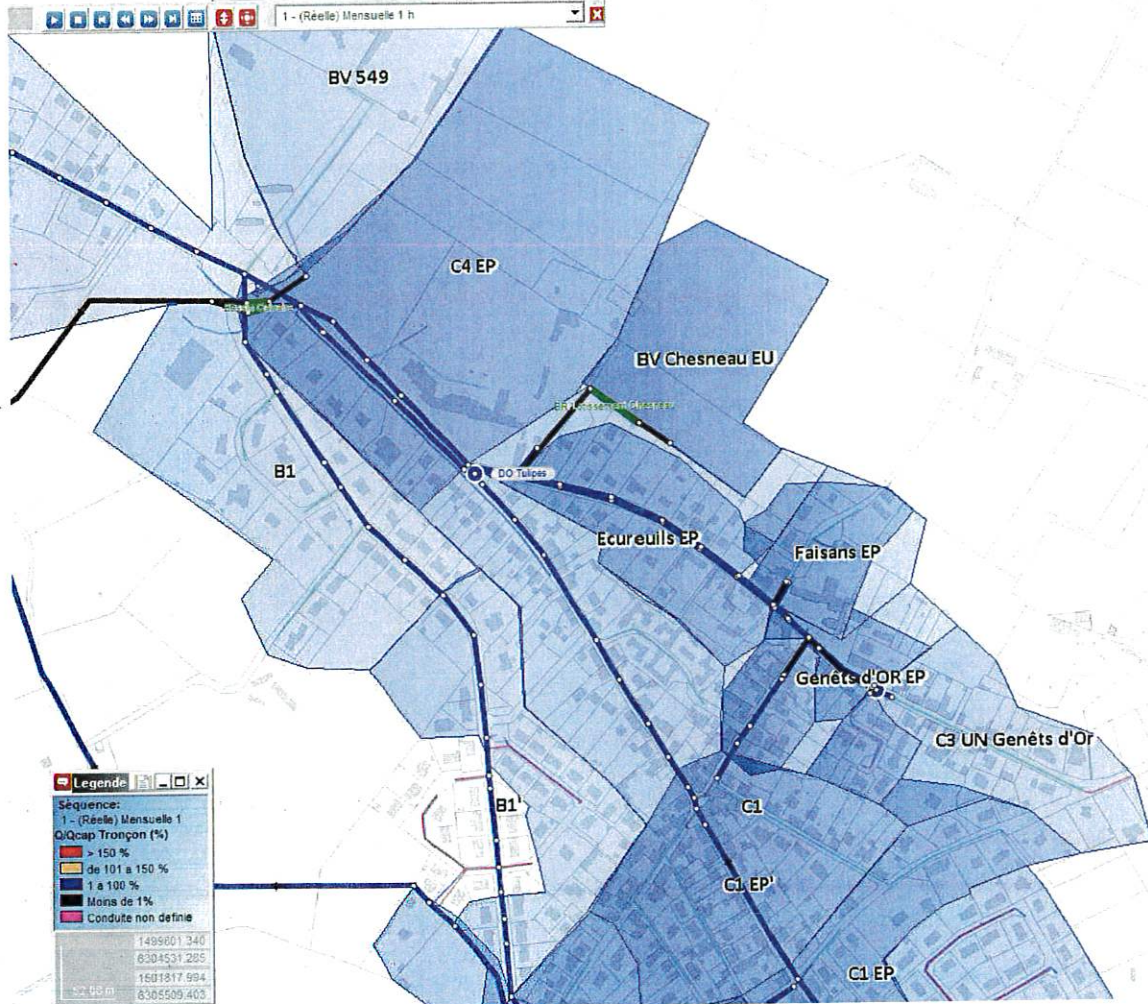
# Brette les Pins – Schéma directeur d'assainissement

Commune de Brette les Pins

Etude diagnostique assainissement

Travaux de mise en séparatif rues Genêts d'Or, Ecureuils, Fougères





**Résultat de la simulation sous Canoë pour la pluie mensuelle**

Dès la pluie mensuelle (5,5 mm/1 h) ce sont théoriquement 208 m<sup>3</sup> d'eau pluviale qui sont acheminés au bassin Calvaire donc soustraits du système, ce qui est favorable à la réduction des débits appliqués au DO entrée STEP.

N°	Surface BV	Nom	Q m3/j NH	ECP m3/j	ECP l/s	EU m3/j	EH	SA m²	EP m3/j pluie 5,5 mm	Q tot NH m3/j pluie 5,5 mm
<b>Bassins de collecte en amont du Bassin Calvaire</b>										
C3 UN	29900	UN	4.0	0		4.0	40	5808	32	36
Clos des Genêts EP	6430	séparatif	0.0			0.0		1249	7	7
Clos des Genêts EU		séparatif	3.5			3.5	35	0	0	3.5
Ecureuils EP	39000	EP	0.0			0.0		7576	42	42
Ecureuils EU		pseudo EU	5.0			5.0	50	0	0	5
Faisans EP	17444	EP	20.0	20	0.2315	0.0		3388	19	39
Faisans EU		pseudo EU	2.5			2.5	25	0	0	2.5
Genêts d'Or EP	11542	séparatif	0.0			0.0		2242	12	12
Genêts d'Or EU		pseudo EU	3.1			3.1	31	0	0	3
Glycines EP	9400	séparatif	0.0			0.0		1826	10	10
Glycines EU		séparatif	4.0			4.0	40	0	0	4
somme C3 sans lotissement	113716		42.1			22.1	221.0	22089		164
lotissement EU		séparatif				20.8	208	0	0	21
lotissement EP	33192					0.0		12579	69	69
C4 EU						3.0	30	2300	13	16
C4 EP	100920					0.0		4700	26	26
arrivée Tulipes C1		EU								0
		EP								4
BV 749 Ep	58707									4
EP théorique vers bassin	217928									208
EU théorique										248

**Caractéristiques des bassins versants modélisés**

## 8. Travaux sur station d'épuration

### 8.1 Rappel des caractéristiques

La station d'épuration est située au nord-ouest de la commune, le long du ruisseau Les Bondes. Cette station a été mise en service en 2008. Elle est de type boue activée.

Sa capacité nominale est la suivante :

- 2 233 Equivalent habitants (EH)
- 134 kg/j DBO<sub>5</sub>
- 310 m<sup>3</sup>/j temps sec,
- 885 m<sup>3</sup>/j temps de pluie.

Le rejet de la station s'effectue dans le ruisseau Les Bondes.

Les rejets de la station d'épuration doivent respecter les limites réglementaires suivantes :

Ces références sont issues du Récépissé de Déclaration pour la réalisation de la station d'épuration du 22 novembre 2006.

Paramètres	Concentration maximale
DBO <sub>5</sub>	20 mg/l
DCO	90 mg/l
MES	30 mg/l
NGL	15 mg/l
NTK	10 mg/l
Ptot	2 mg/l (de novembre à avril) 1 mg/l (de mai à octobre)

Ces paramètres doivent être respectés sur chaque bilan 24h.

## 8.2 Rappel des conditions d'alimentations

### 8.2.1 Suivi autosurveillance

Un bilan par mois est réalisé en entrée et sortie de station d'épuration par l'exploitant.

Les résultats de ces bilans sont synthétisés dans les tableaux de la page suivante.

En moyenne, sur 2016, la station travaille à 120% de sa charge hydraulique et 36% de sa charge organique. Cependant elle subit de nombreuses variations de charges hydrauliques et organiques.

Le point A3 est peu précis car il repose sur le volume entré dans la filière boue activée + le volume entré dans le bassin tampon. Nous ne pouvons pas connaître le volume réintégré dans la boue activée après passage par le bassin d'orage.

Les préleveurs entrée et sortie sont asservis au temps et non au volume transité par l'installation.

Pour cette raison, les volumes en entrée de station, ainsi que les concentrations mesurées sont imprécis. Il faut donc prendre des précautions sur l'interprétation des données de volume, de flux et de rendement sur cette installation.

	Charge hydraulique (m3/j)	Charge organique (kg/J DBO5)
Base	310	134
08/01/2016	90%	13%
20/02/2016	123%	31%
06/03/2016	171%	9%
18/04/2016	88%	17%
10/05/2016	77%	15%
22/06/2016	208%	58%
07/07/2016	78%	25%
26/08/2016	56%	47%
10/09/2016	64%	58%
16/10/2016	257%	21%
07/11/2016	170%	102%
06/12/2016	63%	41%
Moyenne	120%	36%
Mini	56%	9%
Maxi	257%	102%

Un bilan 24h (temps sec) a été réalisé lors de la campagne nappe haute. Ce bilan a été effectué au niveau du PR de la station d'épuration, en temps sec. Pendant ce bilan, le déversoir, équipé d'une mesure de débit de surverse n'a pas surversé.



Brette les Pins –  
Schéma directeur d'assainissement

Entrée		Concentration (mg/L)										Flux (kg/j)									
Date	débit m3/j	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	NH4	NO3	NO2	P	ph	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	NH4	NO3	NO2	P	
8-janv.-16	278	63	255	83						5,9	7,9	18	71	23							1,6
20-févr.-16	380	110	286	130	42,8	43,04	37,5	0,22	0,02	4,3	7,7	42	109	49	16	16	14	0,1	0,0	1,6	
6-mars-16	530	23	83	19						1,4	7,4	12	44	10						0,7	
18-avr.-16	273	83	245	55						5	8	23	67	15						1,4	
10-mai-16	239	86	263	66	60,9	61,14	5,4	0,22	0,2	5,7	7,7	21	63	16	15	15	1	0,1	0,0	1,4	
22-juin-16	646	120	263	118						4,3	8,2	78	170	76						2,8	
7-juil.-16	243	140	297	138						5,3	7,7	34	72	34						1,3	
26-août-16	175	360	823	432	107,3	107,54	85	0,22	0,02	13,2	7,8	63	144	76	19	19	15	0,0	0,0	2,3	
10-sept.-16	198	390	915	408						12	8,1	77	181	81						2,4	
16-oct.-16	797	36	114	74						1,2	7,6	29	91	59						1,0	
7-nov.-16	527	260	471	172	116,4	116,7	97,5	0,22	0,02	8,7	8,8	137	248	91	61	62	51	0,1	0,0	4,6	
6-déc.-16	195	280	750	366						13	8,5	55	146	71						2,5	
Moyenne	373	163	397	172	82	82	56	0,2	0,1	6,7	8,0	49	117	50	28	28	20	0,1	0,0	2,0	
Mini	175	23	83	19	43	43	5	0,2	0,0	1,2	7,4	12	44	10	15	15	1	0,0	0,0	0,7	
Maxi	797	390	915	432	116	117	98	0,2	0,2	13,2	8,8	137	248	91	61	62	51	0,1	0,0	4,6	

Sortie		Concentration (mg/L)										Flux (kg/j)									
Date	débit m3/j	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	NH4	NO3	NO2	P	ph	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	NH4	NO3	NO2	P	
1	8-janv.-16	402	3	30	2					2,1	7,9	1	12	1						0,8	
2	20-févr.-16	412	3	30	3	1,3	20,5	0,64	19,2	0,04	1,3	7,7	1	12	1	8	0	7,9	0,0	0,5	
3	6-mars-16	797	3	30	2					1,1	7,4	2	24	2						0,9	
4	18-avr.-16	287	6	30	7					1,5	8	2	9	2						0,4	
5	10-mai-16	527	3	30	8	0,6	4,28	0,4	3,66	0,02	3,2	7,7	2	16	4	2	0	1,9	0,0	1,7	
6	22-juin-16	535	3	30	2					0,96	8,2	2	16	1						0,5	
7	7-juil.-16	256	3	30	2					1,5	7,7	1	8	1						0,4	
8	26-août-16	166	3	30	2	0,5	1,86	0,4	1,29	0,07	0,82	7,8	0	5	0	0	0	0,2	0,0	0,1	
9	10-sept.-16	196	3	30	2					0,61	8,1	1	6	0						0,1	
10	16-oct.-16	419	3	30	2					0,9	7,6	1	13	1						0,4	
11	7-nov.-16	444	6	38	9	21	27,5	11,2	1,9	0,35	8,8	3	17	4	9	12	5	0,8	5,0	0,2	
12	6-déc.-16	201	3	30	2					0,18	8,5	1	6	0						0,0	
	Moyenne	387	4	31	4	6	14	3	6,5	2,8	8,0	1	12	1	3	6	1	2,7	1,3	0,5	
	Mini	166	3	30	2	1	2	0	1,3	0,0	7,4	0	5	0	0	0	0	0,2	0,0	0,0	
	Maxi	797	6	38	9	21	28	11	19,2	3,2	8,8	3	24	4	9	12	5	7,9	5,0	1,7	
norme	valeur max		20	90	30	10	15			h2 e:1											

## 8.2.2 Bilan IRH (temps sec nappe haute)

Les résultats des bilans sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Débit (m <sup>3</sup> /jour)	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		N-NO <sub>2</sub>		N-NO <sub>3</sub>		NGL		Pt	
	Flux (Kg/j)	Conc. (mg/l)	Flux (Kg/j)	Conc. (mg/l)	Flux (Kg/j)	Conc. (mg/l)	Flux (Kg/j)	Conc. (mg/l)	Flux (Kg/j)	Conc. (mg/l)	Flux (Kg/j)	Conc. (mg/l)	Flux (Kg/j)	Conc. (mg/l)	Flux (Kg/j)	Conc. (mg/l)
389	58	150	177	454	54	140	27	68	0	0,01	0	0,42	27	69	2	5,1

Sur la base de ce bilan, la charge polluante a été quantifiée à **58 kg/DBO<sub>5</sub>/jour** soit environ **43 %** de sa capacité de traitement (nominal 134 kg/DBO<sub>5</sub>/jour).

Sur le plan hydraulique, avec 389 m<sup>3</sup>/j mesurés, la charge était de 125 % (310 m<sup>3</sup>/j).

## 8.3 Alimentation en situation future

En situation future, la charge induite par l'urbanisation du lotissement du Chesneau, est estimée ainsi :

- 69 lots ; 2,5 habitants par lots : 173 habitants,
- 120 l/habitants par jour : 20,8 m<sup>3</sup>/j d'effluents,
- Q pointe : 2.6 m<sup>3</sup>/h (coefficient de pointe = 3 Qh),
- 173 \* 45 g de DBO<sub>5</sub>/hab : 7,8 kg de DBO<sub>5</sub>/j.

Sur la base d'une charge organique moyenne à 40% du nominal (36 % en 2016, 43 % lors du bilan IRH) soit environ 54 kg de DBO<sub>5</sub>/j, la station, dimensionnée pour une charge de 134 kg/j DBO<sub>5</sub> est largement en mesure de traiter cette pollution supplémentaire.

Les estimations de débit sont les suivantes :

Débits	Amont STEP			
	Situation actuelle		Situation future	
	pointe m <sup>3</sup> /h	journalier m <sup>3</sup> /j	pointe m <sup>3</sup> /h	journalier m <sup>3</sup> /j
Surface active	108 000 m <sup>2</sup>		43 200 m <sup>2</sup>	
Collecte de pluie (5,5 mm/h ; 12 mm/j)	594	1296	238	518.4
Charges polluantes	66 kg de DBO <sub>5</sub> /j		74 kg de DBO <sub>5</sub> /j	
Débit sanitaire	22.1	177	24.7	198
Collecte d'eau parasite	7.3	174	5.6	134
Temps sec nappe basse	22.1	177	24.7	198
Temps sec nappe haute	29.4	351	30.3	332
Temps pluie nappe basse	616	1473	262	716
Temps pluie nappe haute	623	1647	268	850

Soit 198 m<sup>3</sup>/j par temps sec et 850 m<sup>3</sup>/j par temps de pluie nappe haute. Pour mémoire, la station, dotée d'un bassin d'orage d'une capacité de 400 m<sup>3</sup>, est dimensionnée pour 2 233 Equivalent habitants (EH), 310 m<sup>3</sup>/j par temps sec et 885 m<sup>3</sup>/j par temps de pluie.

Aujourd'hui, l'exploitant témoigne du fait que des débits de 2000 m<sup>3</sup>/j en pointe sont acceptés en entrée (avec remplissage du bassin tampon).

Le schéma va donc permettre une baisse appréciable de la charge hydraulique et permettre le fonctionnement des ouvrages dans leur capacité hydraulique ce qui optimisera le traitement.

## 8.4 Conformité de l'autosurveillance

La SATESE relève une non-conformité au niveau du trop-plein du bassin tampon (point A5). Celui-ci est équipé d'un débitmètre électromagnétique mais la configuration des installations ne permet pas le contrôle et donc la validation de la conformité de cet appareil.

Il est recommandé, dans le cadre de l'étude d'équipement du DO Primevères, d'étudier également ce point afin de proposer un aménagement permettant le contrôle du dispositif de mesure du point A5. Cela peut passer par un changement de méthode de mesure avec par exemple, l'installation d'une lame déversante dans le bassin couplé à une mesure hauteur/débit.

Secteur	Travaux à réaliser	Quantité		Type	Montant unitaire	Montant total
		Type	Quantité		Euros HT	Euros HT
Mise en conformité autosurveillance						
	Etude de diagnostic, propositions et mise en œuvre des travaux pour la mise en conformité de l'autosurveillance aux points A5 (trop plein du bassin tampon) et A1 DO Primevères	unité	1		PM	PM

## 9. Conclusion

### 9.1 Synthèse et conclusion

Le programme de travaux vise à opérer une réduction sensible de la collecte des eaux pluviales dans les réseaux unitaires afin de réduire significativement les pertes de pollution au milieu naturel.

Les travaux consistent pour une grande partie à de la déconnexion des eaux pluviales au réseau existant, en tenant partie des secteurs disposant déjà de réseaux EP stricts. La réduction de la surface active a été estimée à 6,48 ha.

L'effort de déconnexion des eaux pluviales au niveau des particuliers est important dans la stratégie globale.

Ces travaux demandent un effort financier de l'ordre de 800 k€, à répartir sur le budget assainissement et sur le budget général.

La hiérarchisation des travaux est la suivante :

- Priorité 1 : mise aux normes de l'autosurveillance et intervention sur DO,
- Priorité 2 : zone Bourg/Chesneau pour réalisation du projet de lotissement,
- Priorité 3 : zone Sud avec création exutoire impasse des Sapins.

Ce sera aussi l'occasion de repenser l'organisation et l'aménagement du bourg, et de solliciter les différents concessionnaires (eau, ...) pour mutualiser les opérations de travaux.

Des subventions par l'AELB et le département sont possibles par différents dispositifs.

Il conviendra de réaliser pour chaque opération de travaux un Avant-Projet qui permettra d'affiner le chiffrage et de réaliser un cahier des charges précis à soumettre aux entreprises sélectionnées pour la réalisation des travaux.

### 9.2 Tableau récapitulatif des travaux

Le tableau de la page suivante récapitule les travaux préconisés suivant les scénarii retenus.

Secteur	Travaux à réaliser	Quantité		Type	Montant unitaire	Montant total
		Type	Quantité		Euros HT	Euros HT
<b>Mise en conformité autosurveillance</b>						
Etude de diagnostic, propositions et mise en œuvre des travaux pour la mise en conformité de l'autosurveillance aux points A5 (trop plein du bassin tampon) et A1 DO Primevères		unité	1		PM	PM
Mise aux normes du DO Impasse des Primevères	Suppression de la vanne guillotine et mise en place d'une lame déversante réglable	unité	1		2 000 €	2 000 €
	Installation d'une sonde US + transfert en enregistrement des données	unité	1		5 000 €	5 000 €
Protection des habitations contre les mises en charge du réseau et optimisation du fonctionnement pour les pluies d'orage	Création d'un réseau de déstase vers le réseau EP parallèle	unité	1		5 000 €	5 000 €
<b>Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)</b>						<b>1 402 €</b>
<b>Sous total</b>						<b>13 402 €</b>
<b>Rue des Biches vers exutoire impasse des Sapins</b>						
rue des Biches vers rue des Coquelicots	Pose antenne EP pour reprise d'avaloirs vers réseau EP existant rue des Coquelicots	ml	70	Ø300	400 €	28 000 €
rue des Biches	Création d'une conduite PVC 300 côté droit de la rue (dans le sens amont > aval)	ml	125	Ø300	400 €	50 000 €
rue des Biches > rue des Ajoncs	Pose nouveau réseau EP de l'aval du bassin Sitelle vers réseau EP existant rue des Ajoncs	ml	200	Ø400	500 €	100 000 €
intersection rue des Biches / rue des Ajoncs	Reprise fossé côté gauche de la rue (dans le sens amont > aval) + réseau vers exutoire Impasse des Sapins	ml	225	Ø500	600 €	135 000 €
fossé jusqu'à exutoire	Ouverture d'un fossé, création d'un exutoire	unité	1	fossé	2 000 €	2 000 €
<b>Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)</b>						<b>31 500 €</b>
<b>Sous total</b>						<b>346 500 €</b>
<b>Scénario 2 : Le Clos des Génêts &gt; Rue des Génêts d'Or &gt; rue des Ecureuils &gt; rue des Faisans &gt; rue des Ecureuils &gt; rue des Fougères &gt; Bassin Calvaire</b>						
Rue des Génêts d'Or > rue des Ecureuils	Connexion UN (cote 90,48 m) rue des Génêts d'Or à EU existant (cote 90,36 m), mis en place d'un DO	unité	1	Ø300	2 500 €	2 500 €
	Prolongation réseau EU en sur 215 ml, avec reprise des branchements des particuliers. UN reconverti en EP	unité	215	Ø250	400 €	86 000 €
	Contrôles des branchements état initial et final	unité	20	-	150 €	3 000 €
rue des Faisans	Pose nouveau réseau EP vers la rue des Génêts d'Or, reprise de la source, connexion à au réseau UN reconverti en EP rue des Ecureuils	ml	130	Ø300	400 €	52 000 €
Rue des Ecureuils > rue des Fougères	UN conservé pour le transfert EU (problème profond), pose d'un nouveau réseau EP avec reprise des pentes, reprise EP lotissement Le Chesneau et connexion au réseau EP existant rue des Fougères, reprise avaloir carrefour Ecureuils / Fougères	ml	145	Ø400	500 €	72 500 €
Stade vers rue des Fougères	Pose nouveau réseau EP reprise des eaux du drainage du stade vers rue des Fougères	ml	55	Ø300	400 €	22 000 €
rue des Fougères à bassin Calvaire	Redimensionnement réseau EP existant, reprise avaloirs, prolongement jusqu'au bassin	ml	110	Ø500	600 €	66 000 €
Redimensionnement Bassin de rétention Le Calvaire	Reprise de l'ouvrage existant - BV amont raccordé : 36 ha, - Débit de fuite : 108 l/s - Volume pour la décennale : 990 m3	m3	870	bassin	40 €	34 800 €
Vidange bassin à exutoire	Création d'une vidange du bassin vers un réseau EP existant	ml	100	Ø300	400 €	40 000 €
<b>Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)</b>						<b>37 880 €</b>
<b>Sous total</b>						<b>416 680 €</b>
Déconnexions d'avaloirs carrefour rue des Tulipes / rue des Bleuets par extension du réseau EP de la rue des Glycines	Création d'une conduite PVC 300	ml	60		400 €	24 000 €
	Raccordement de 8 avaloirs	unité	8		3 000 €	24 000 €
	Détection / marque / relevé des réseaux	unité	1		5 000 €	5 000 €
<b>Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)</b>						<b>5 300 €</b>
<b>Sous total</b>						<b>58 300 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)</b>						<b>76 082 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>834 882 €</b>

## Mise à jour du schéma :

Remplacement de la ligne scénario 2 :

Scénario 2 : Le Clos des Génêts > Rue des Génêts d'Or > rue des Ecureuils > rue des Faisans > rue des Ecureuils > rue des Fougères > Bassin Calvaire

Par le tableau ci-dessous :

Secteur	Travaux à réaliser	Quantité		Type	Montant unitaire	Montant total
		Type	Quantité		Euros HT	Euros HT
<b>Scénario 2 revu : Pose nouveau réseau EU, reconversion UN en EP du Clos des Génêts à l'aval du bassin EP Calvaire</b>						
Rue des Génêts d'Or	Pose nouveau réseau EU dans le prolongement du réseau UN, à compter de l'intersection avec le Clos des Génêts d'Or à la branche EU existante, reprenant l'EU de la rue des Glycines.	unité	70	Ø200	400 €	28 000 €
	Création d'un DO "Génêts" sur le réseau UN Amont	unité	1	DO	2 000 €	2 000 €
Rue des Génêts d'Or/rue des Faisans	Pose nouveau réseau EU dans le prolongement du réseau EU existant (EU rue des Glycines)	ml	23	Ø200	400 €	9 200 €
rue des Faisans	Pose nouveau réseau EU reprise des branchements pour déconnexion au réseau UN (reconverti en EP)	ml	130	Ø200	400 €	52 000 €
Rue des Ecureuils > rue des Fougères	Pose nouveau réseau EU reprise des branchements pour déconnexion au réseau UN (reconverti en EP), reprise EU lotissement Le Chesneau	ml	350	Ø200	400 €	140 000 €
rue des Tulipes > rue des Fougères	Création d'un DO "Tulipes" sur le réseau UN Amont, conservation vers nouveau réseau EU rue des Fougères	unité	1	DO	2 000 €	2 000 €
rue des Fougères/rue des Tulipes > intersection rue des Pins	Pose nouveau réseau EU reprise des branchements pour déconnexion au réseau UN (reconverti en EP), Pose réseau en lieu et place du réseau EP vétuste à abandonner	ml	270	Ø300	450 €	121 500 €
Rue des Fougères	Reprises avaloir du réseau EP coté pair vers réseau UN reconvertit en EP	unité	3	reprise avaloir	1 500 €	4 500 €
Groupe scolaire / Stade / piscine	Déconnexion du drainage par pose nouveau branchement EU et conservation branchement existant en EP (vers réseau UN reconvertit en EP)	ml	52	Ø200	180 €	9 400 €
Piscine	Vidange piscine vers lotissement Le Chesneau (réseau ou bassin)	unité	60	Ø200	200 €	12 000 €
Bassin de rétention Le Calvaire	Transit via l'ouvrage existant sans modification de ses caractéristiques (830 m <sup>3</sup> à la cote 81,18 m) afin de ralentir les vitesses et infiltrer les pluies courantes					
	Création d'un ouvrage de régulation : ajustage 200 à la cote d'arrivée de la canalisation d'alimentation et trop plein à la cote 80.23 m pour limiter la mise en charge de la canalisation d'alimentation	unité	1	ouvrage régulation	5 000 €	5 000 €
réseau EP rue des Fougères > bassin	Création d'une canalisation d'alimentation de l'UN reconverti en EP vers le bassin	ml	30	Ø500	600 €	18 000 €
Vidange bassin fossé	Création d'une vidange du bassin vers un fossé à créer	ml	40	Ø400	250 €	10 000 €
	Création d'un fossé large de transfert / infiltration	ml	280	fossé	30 €	8 400 €
	Création d'un exutoire	unité	1	exutoire	1 500 €	1 500 €
<b>Maîtrise d'œuvre – frais divers et imprévus (10%)</b>						<b>42 350 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>465 850 €</b>

Le montant total est donc estimé à environ 870 k€



Acteur majeur dans les domaines de l'eau, l'air, les déchets et plus récemment l'énergie, IRH Ingénieur Conseil, société du Groupe IRH Environnement, développe depuis plus de 60 ans son savoir-faire en étude, ingénierie et maîtrise d'œuvre environnementale.

Plus de 300 spécialistes, chimistes, hydrogéologues, hydrauliciens, automaticiens, agronomes, biologistes, génie-civilistes, répartis sur 18 sites en France, sont à la disposition de nos clients industriels et acteurs publics.

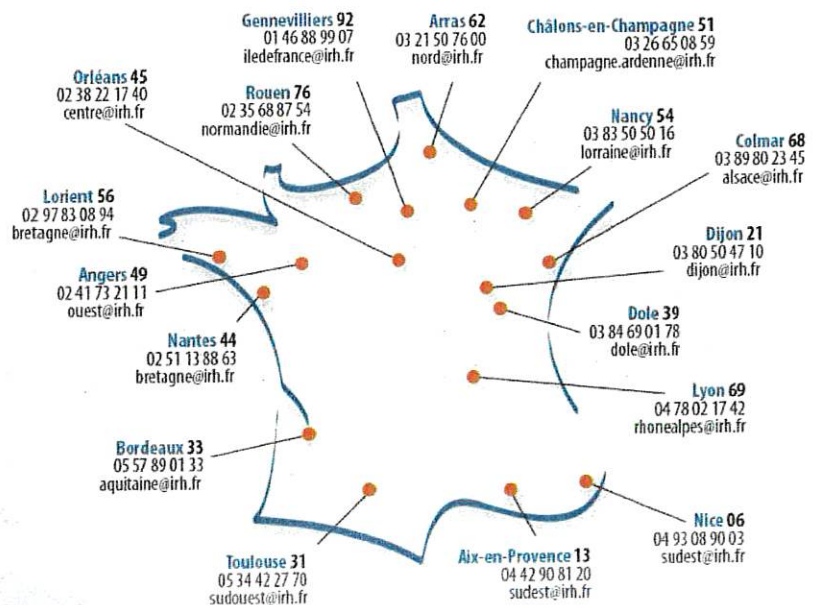
L'indépendance et l'engagement qualité d'IRH Ingénieur Conseil vous garantissent une impartialité et une fiabilité totale :



IRH Ingénieur Conseil est également agréé par le Ministère de l'Écologie pour effectuer des prélèvements et analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère, et par le Ministère du Travail pour procéder au contrôle de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail.

### IRH Ingénieur Conseil

Agence d'Angers  
8 rue Olivier de Serres - CS 37289  
49072 BEAUCOUZE CEDEX  
E-mail : ouest@irh.fr  
Tél. : +33 (0)2 41 73 21 11  
Fax : +33 (0)2 41 73 38 58  
www.groupeirhenvironnement.com





**ANNEXE 4**

**FICHES ACTIONS**

<b>Aménagement de la ZAC de la Boussardière 2<sup>ème</sup> tranche et de la Chenardière 3<sup>ème</sup> tranche</b>			
Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire		
Action n°	1		
Intitulé du projet	Travaux d'aménagement de la ZAC Boussardière 2 <sup>ème</sup> tranche et de la ZAC de la Chenardière 3 <sup>ème</sup> tranche		
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>		
Description de l'action	<p>En 2004, la Communauté de communes du Sud est du Pays Manceau créait deux Zones d'Aménagement Concerté sur son territoire.</p> <p>La ZAC de la Chenardière, située sur la Commune de Changé, a fait l'objet d'un aménagement en 3 tranches en 2004, 2009 et 2012.</p> <p>La ZAC de la Boussardière, située sur la Commune de Parigné-l'Évêque, a fait l'objet d'un aménagement en 2 tranches en 2004 et 2012.</p> <p>La Communauté de communes a souhaité mener les travaux d'aménagement au rythme de la commercialisation et de la cession des parcelles, réservant ainsi la priorité à la viabilisation et aux réseaux d'accès des terrains.</p> <p>Au vu de l'état de commercialisation de la ZAC Boussardière 2<sup>ème</sup> tranche et de la ZAC de la Chenardière 3<sup>ème</sup> tranche, la Communauté de communes envisage de finaliser l'aménagement de ces zones.</p> <p>L'opération consiste en des travaux d'aménagement des ZAC de la Boussardière 2<sup>ème</sup> tranche et de la Chenardière 3<sup>ème</sup> tranche</p> <p>Dans le cadre de cette opération, il est prévu de finaliser l'aménagement des Zones via :</p> <p>La réalisation de travaux de terrassement et de voirie            L'installation d'un éclairage public            L'exécution de travaux d'espaces verts</p>		
Partenaires	Etat		
Coût prévisionnel	<b>400 197.00 € HT</b>		
Plan de financement	AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%
	DETR / DSIL	200 098.50	50
	AUTOFINANCEMENT	200 098.50	50
Calendrier	Lancement de l'étude : 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021 Lancement des travaux : 2 <sup>ème</sup> trimestre 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	- Favoriser les espaces verts		



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SUD-EST  
MANCEAU**  
communauté



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Aménagement de la ZAC de la Chenardière

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	2
Intitulé du projet	Aménagement de la ZAC de la Chenardière à Changé, tranche n°4
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau réalise l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires ou artisanales, d'intérêt communautaire. A l'orée des années 2000, les zones d'activités existantes sur le territoire arrivaient à saturation et la collectivité n'était plus en mesure de répondre aux demandes d'installation des entreprises. La Communauté de Communes a alors réalisé plusieurs études de faisabilité pour créer de nouvelles d'activités économiques, dont une sur le secteur de la Chenardière à Changé, dans la continuité de la zone d'activités des Ravalières déjà existante. Cet espace accueillait à cette époque une cinquantaine d'entreprises, sa situation géographique aux portes de l'agglomération mancelle et proche de grands axes de circulation la rendant particulièrement attractive.</p> <p>Par délibération du 27 octobre 2003, la procédure de Z.A.C. était engagée sur le site de la Chenardière. La commune de Changé a procédé à l'élaboration de son P.L.U. en intégrant le périmètre de cette Z.A.C. qui a été approuvée le 10 octobre 2005. Une Déclaration d'Utilité Publique a également été autorisée par décision préfectorale en date du 4 octobre 2006. De même, un dossier d'autorisation loi sur l'eau a été approuvé par M. le Préfet le 15 novembre 2005.</p> <p>Après les réalisations successives de la première tranche en 2006, de la deuxième en 2009 et de la troisième en 2013, la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau envisage la réalisation de la quatrième tranche de la de la Chenardière à Changé, complétant ainsi toute la superficie indiquée dans le dossier Z.A.C. originel.</p> <p>Cette opération va concerner une surface d'environ 9 ha dont au minimum 7,5 ha seront commercialisables sous forme de lots pouvant aller de 2 000 à 15 000 m<sup>2</sup>. Elle comprend la réalisation de l'ensemble des voiries et réseaux divers nécessaires à l'installation d'activités économiques : eau potable, électricité, gaz, télécommunications dont un réseau spécifique destiné à recevoir le très haut débit via le déploiement de fibre optique.</p> <p>Des cheminements piétonniers sont prévus sur l'ensemble du secteur ainsi que des noues enherbées pour la gestion des eaux pluviales. Le projet comporte également la création d'espaces verts. Une signalétique sera mise en œuvre dans la continuité de ce qui a été réalisé pour les précédentes tranches de la Z.A.C..</p> <p>Les objectifs sont tournés vers le maintien et la création d'emplois sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau. La réalisation de cette zone d'activités répond aux demandes des entreprises locales en matière de foncier et leur permettra de poursuivre leur développement.</p>

	Elle permettra également à des entreprises provenant d'autres territoires de s'installer immédiatement à proximité des infrastructures routières présentes à proximité (rocade sud du Mans et échangeur de l'A28 à 4 km).		
Partenaires	Etat		
Coût prévisionnel	1 500 000 eur		
Plan de financement	AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%
	PLAN DE RELANCE	300 000	20
	AUTOFINANCEMENT	1 200 000	80
Calendrier	Lancement de l'étude : 4ème trimestre 2021 Lancement des travaux : 1er semestre 2023		
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de création d'emplois		



## Enfouissement des réseaux souples

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	3
Intitulé du projet	Enfouissement des réseaux souples en centre-bourg
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Brette-les-Pins</b>
Description de l'action	<p>L'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de télécommunications (rues des Mésanges, du Muguet, des Biches, des Ajoncs et des Tilleuls) représente une opportunité de travaux cohérents avec la mise en réseau séparatif du réseau unitaire d'assainissement du centre-bourg (40% du réseau réalisé avec un objectif de 70%). Il s'agit d'intervenir en amont de travaux de voirie définitive. Ces travaux d'effacement des réseaux aériens sont prévus en 2022.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiabilisation - sécurisation des réseaux (résilience des réseaux en cas d'évènements climatiques)</li> <li>- Développement du numérique et de la téléphonie</li> </ul>
Partenaires	Département Orange ENEDIS
Coût prévisionnel	<p>Montant étude de Moe : 8 800 € HT            Estimation montant de travaux : 230 000 € HT            Estimation travaux détaillée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfouissement électricité rue des Mésanges et du Muguet : 80 000 €</li> <li>- Enfouissement télécoms rue des Mésanges et du Muguet : 35 000 €</li> <li>- Enfouissement électricité rue des Biches et des Ajoncs : 67 000 €</li> <li>- Enfouissement télécoms rue des Biches et des Ajoncs : 48 000 €</li> </ul> <p>Coût total phase 1 = 238 800 € HT</p>
Plan de financement	<p>Coût investissement HT : 230 000 € HT            Part commune : 127 100 €            Part département : 102 900 €            Part Région :</p>
Calendrier	<p>Fin 2021 :            1er semestre 2022 :            2nd semestre 2022 :</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de mètres linéaires de réseaux enfouis (% réseaux aériens centre-bourg)

<b>STEP</b>	
Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	4
Intitulé du projet	<b>Reconstruction de la Station d'épuration des eaux usées (STEP)</b>
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Parigné l'Evêque – Petite Ville de Demain</b>
Description de l'action	<p>Une nouvelle STEP de 5 000 équivalent habitants va être construite en remplacement de la STEP actuelle afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de répondre aux normes d'hygiénisation des boues et de limitation des rejets dans les milieux humides limitrophes,</li> <li>- de répondre aux besoins actuels et futurs en habitat face à la surcharge déjà existante de la STEP (projets de lotissements en cours dans les zones constructibles déterminées par le PLU et densification de l'habitat en centre-bourg via la rénovation - réhabilitation de logements ou la mutation / division de foncier),</li> <li>- d'intégrer des principes énergétiques plus économes et/ou renouvelables (déshydratation par presse-à-vis / installation de panneaux solaires).</li> </ul> <p>Les études de maîtrise d'œuvre ont démarré en 2021 et le démarrage des travaux est prévu fin 2022.</p>
Partenaires	Agence de l'eau Loire Bretagne DDT - Police de l'eau ABF MOE :
Coût prévisionnel	Montant AMO : 21 200 € HT Montant Moe : 79 634 € HT Montant études complémentaires : 6 050 € HT Estimation montant de travaux : 3 060 000 € HT Coût total HT : 3 166 884 € HT
Plan de financement	Coût investissement HT : 3 060 000 € HT Part commune : Part Agence de l'eau : en cours de définition Part département : Part Etat (DETR) : Part Région :
Calendrier	Octobre - décembre 2021 : PRO / DCE et études sols complémentaires 1er semestre 2022 : consultation - analyse des offres et attributions marchés de travaux 2nd semestre 2022 : autorisations urbanisme et démarrage travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Charte Forestière de Territoire

Orientation stratégique n°3	Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire
Action n°	5
Intitulé du projet	Réalisation d'une Charte Forestière de Territoire
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau</b>
Description de l'action	<p>La Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'Orientation Forestière (LOF), accorde une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Les élus de la Communauté de Communes ont décidé de s'engager dans une charte forestière afin de développer des actions propres pour une meilleure gestion et connaissance de la forêt. L'objectif est de rassembler tous les acteurs du territoire forestier autour d'un projet commun. La Communauté de Communes de l'Orée Bercé Belinois, territoire limitrophe, a déjà mis en œuvre une charte forestière. Il existe donc un réel intérêt également à travailler sur des actions communes et sur l'émergence d'une filière bois.</p> <p>L'objectif général est donc de définir et de mettre en œuvre une stratégie visant la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt à l'échelle d'un territoire.</p> <p>La consultation et la concertation préalables à la rédaction de la charte de territoire forestier doivent permettre le débat et les échanges entre les propriétaires et les gestionnaires forestiers, privés ou publics, considérés comme les responsables de la gestion durable de la forêt et les collectivités, les représentants des usagers, les acteurs économiques et, le monde associatif au sens large, considérés comme des donneurs d'ordre ». Au-delà d'un simple diagnostic forestier prenant en compte les divers usages de la forêt, cette démarche a pour objectif de catalyser les énergies et les initiatives de l'ensemble des acteurs locaux et de les engager via des partenariats dans la réalisation des objectifs fixés. De ce fait, pour qu'une charte devienne d'une part un outil d'aménagement du territoire intégré et reconnu par tous, et d'autre part, un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus, les usagers et les partenaires institutionnels, il convient de placer la concertation comme fondement de la démarche.</p>
Partenaires	<p>CRPF Région des Pays de la Loire (TEN Pays du Mans) Europe CC Orée Bercé Belinois Les acteurs du territoire forestiers</p>
Coût prévisionnel	43 000 € TTC (diagnostic du territoire et écriture de la Charte)

Plan de financement	AIDES ATTENDUES	Montant € TTC	%
	FEADER	34 400 €	80%
	REGION PAYS DE LOIRE	8 600 €	20%
	AUTOFINANCEMENT	0 €	0%
Calendrier	2021-2022 : diagnostic et écriture de la Charte		
Indicateurs d'évaluation proposés	-		





## Étude diagnostic du cours d'eau du Roule Crottes

Orientation stratégique n°3	Renforcer l'attractivité du territoire														
Action n°	6														
Intitulé du projet	Etude diagnostic du cours d'eau du Roule Crottes et de ses affluents et élaboration d'une stratégie d'amélioration de leur qualité écologique														
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau</b>														
Description de l'action	<p>Le bassin versant du Roule Crottes couvre 79 km<sup>2</sup> et concerne 3 EPCI : les communautés de communes du Sud Est du Pays Manceau et de l'Orée Bercé Belinois et Le Mans Métropole.</p> <p>Ces EPCI sont devenus, par représentation-substitution de leurs communes membres, membre du syndicat mixte du Bassin du Roule Crottes, qui a en charge la gestion du milieu aquatique sur ce bassin.</p> <p>Par délibération du conseil syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019, les représentants des 3 EPCI concernés ont confirmé leur souhait de dissoudre ce syndicat, en inactivité depuis plusieurs années, avec l'objectif à terme d'intégrer ce bassin au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié (SMSEAU) selon le schéma d'organisation de la gouvernance GEMAPI annexé au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).</p> <p>Cependant, au regard des possibilités pour le SMSEAU d'intégrer efficacement ce bassin dans son périmètre et des enjeux importants en matière de restauration morphologique des cours d'eau de ce bassin soulignée dans une étude menée en 2012-2013 en groupement de commandes entre les communes concernées, les EPCI ont décidé en conseil syndical du 1<sup>er</sup> avril 2019 de lancer une étude diagnostic du cours d'eau du Roule Crottes et de ses affluents et l'élaboration d'une stratégie d'amélioration de leur qualité écologique. Cette étude est conduite en lien étroit avec le Comité de Pilotage installé spécifiquement par les membres du groupement de commandes.</p>														
Partenaires	Agence de l'eau Conseil Régional Cabinet d'études ICEMA DDT 72 SBS SMSEAU CEN														
Coût prévisionnel	36 900 € TTC														
Plan de financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">AIDES ATTENDUES</th> <th style="width: 25%;">Montant € HT</th> <th style="width: 25%;">%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agence de l'Eau</td> <td style="text-align: center;">18 450</td> <td style="text-align: center;">50%</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional</td> <td style="text-align: center;">11 070 €</td> <td style="text-align: center;">30%</td> </tr> <tr> <td>AUTOFINANCEMENT</td> <td style="text-align: center;">7 380 €</td> <td style="text-align: center;">20%</td> </tr> </tbody> </table>			AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%	Agence de l'Eau	18 450	50%	Conseil Régional	11 070 €	30%	AUTOFINANCEMENT	7 380 €	20%
AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%													
Agence de l'Eau	18 450	50%													
Conseil Régional	11 070 €	30%													
AUTOFINANCEMENT	7 380 €	20%													
Calendrier	Etude : fin 2019-2021														

	Etudes complémentaires (DIG...) : 2022 Travaux : 2023-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	-



## Optimisation du fonctionnement des déchetteries

Orientation stratégique n°3	Réduire la production de déchets des ménages, des collectivités et des entreprises
Action n°	7
Intitulé du projet	Optimisation des déchetteries
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>La Communauté de communes du Sud Est Manceau a pour objectif de réduire l'impact environnemental de l'activité des déchetteries et d'optimiser leur fonctionnement tant du point de vue technique que financier.</p> <p>Pour ce faire, il est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre d'un système d'accès pour améliorer le fonctionnement des déchetteries en contrôlant au mieux les dépôts réalisés par les utilisateurs.</li> <li>- L'acquisition d'un compacteur électrique permettant d'améliorer la gestion des déchets.</li> </ul> <p>➤ Mise en œuvre d'un contrôle d'accès :</p> <p>La collectivité souhaite mettre en place un système de contrôle d'accès sur ses déchetteries.</p> <p>Celui-ci se fera par la mise en place de barrières avec lecteurs de badge sur les déchetteries de Changé et Parigné l'Evêque, les deux sites les plus fréquentés et ouverts, et de terminaux portables sur l'ensemble des sites qui permettront également de lire les badges.</p> <p>Ces équipements auront plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce système d'identification permettra tout d'abord de réduire drastiquement les fraudes et abus.</li> <li>- La régulation de l'accès, en fonction de l'affluence, des entrées et des sorties, permettra de réduire les risques d'incidents et de mauvaise circulation sur le site, avec pour conséquence une plus grande disponibilité des agents pour leur véritable fonction de conseil auprès des usagers. D'où une qualité de tri nettement améliorée qui limitera les risques d'un besoin de sur-tri coûteux</li> <li>- La facturation automatisée et fiable engendrera un gain de temps considérable et donc une meilleure rentabilité.</li> <li>- De gérer les dépôts et la facturation des entreprises</li> <li>- D'avoir un suivi de la fréquentation et de l'origine des apports</li> </ul> <p>➤ Acquisition d'un compacteur électrique</p> <p>La collectivité souhaite acquérir un compacteur pour la déchetterie de Parigné l'Evêque. Le principe du compacteur de déchets est d'augmenter la densité des déchets en réduisant significativement leur volume. Grâce à une action de compactage, la densité moyenne, en fonction de la nature des déchets, passe ainsi de 0.2T / m<sup>2</sup> à plus d'1T / m<sup>2</sup>. De la sorte, le volume des déchets est réduit à son minimum.</p>

	<p>Ce matériel présente plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une optimisation des collectes par un ratio tonnage/benne plus élevé ce qui permet de répondre aux apports de déchets de plus en plus importants liés à une évolution du territoire et d'optimiser l'infrastructure actuelle</li> <li>- une diminution des rotations (280 rotations en moins soit une baisse de 38%) donc moins de transport et d'émissions de gaz à effet de serre et un choix d'acquisition d'un compacteur électrique qui répond aux enjeux de transition énergétique et de qualité de l'air. De plus, cela permet de limiter les coûts de fonctionnement.</li> </ul>		
Partenaires	Région Pays de la Loire		
Coût prévisionnel	188 500 € ht		
Plan de financement	AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%
	PLAN DE RELANCE REGION	86 000 €	46%
	PLAN DE RELANCE DEPARTEMENT	61 191.53 €	32%
	AUTOFINANCEMENT	41 308.47 €	22%
Calendrier	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021		
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du rendement de la facturation</li> <li>- Diminution de nombre de rotation des bennes</li> <li>- Diminution du sur tri</li> </ul>		

## AMI CITEO collecte pour recyclage des emballages ménagers hors foyer

Orientation stratégique n°3	Réduire la production de déchets des ménages, des collectivités et des entreprises
Action n°	8
Intitulé du projet	Optimiser le tri des emballages
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau</b>
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes souhaite optimiser le tri sélectif des emballages et du papier dans les locaux et sur les extérieurs des sites gérés par les collectivités de son territoire (écoles, complexes sportifs, city stades...).</p> <p>L'objectif est de mettre en place des contenants adaptés et de former/informer l'ensemble des utilisateurs.</p> <p>Dans ce cadre elle envisage de répondre à l'AMI CITEO pour la partie des déchets issus du Hors Foyer.</p> <p>Cette action répond à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• permettre la collecte sélective des déchets ;</li> <li>• favoriser le réemploi d'un déchet ou son recyclage ;</li> <li>• éviter sa destruction par incinération ou enfouissement ;</li> <li>• réduire son empreinte énergétique.</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	<p>Les communes dans la mise en œuvre et pour le suivi des quantités et de la qualité du tri</p> <p>CITEO pour le soutien financier et technique</p>
Étapes à prévoir	<p>2021 : diagnostic réalisé dans les communes et CC sur la gestion des déchets puis décision des élus de répondre à l'AMI</p> <p>Définition précis des besoins</p> <p>Mise en place des contenants et suivi</p>
Coût prévisionnel	?
Plan de financement	50 % d'aide sur les équipements pour les sites indiqués dans le cahier des charges de l'AMI, sur le pilotage et la sensibilisation
Calendrier	<p>Dépôt de la candidature : 9 novembre 2021</p> <p>Annonce des lauréats : janvier 2022</p> <p>Mise en œuvre : 1<sup>er</sup> semestre 2022</p> <p>Suivi : 1 an après la mise en œuvre</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la quantité des emballages valorisés</li> <li>- Qualité du tri observée</li> <li>- Adhésion des utilisateurs</li> </ul>

<b>Jours Verts</b>			
Orientation stratégique n°3	Développer la démocratie participative communautaire		
Action n°	9		
Intitulé du projet	Jours Verts édition spéciale consacrée à l'abeille		
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau</b>		
Description de l'action	<p>Les Jours Verts ont lieu en extérieur et en intérieur, dans l'enceinte du lycée André Provots de Brette-les-Pins, pendant une journée entière. Chaque classe est divisée en groupes de 12 élèves maximum encadrés par un adulte. Chaque groupe, muni d'un plan du site, est autonome et passe d'atelier en atelier. Les ateliers, au nombre de quatre, durent une heure et peuvent comporter une ou plusieurs activités. Cette année, tous tournent autour des abeilles, afin de comprendre leur rôle, la manière dont leur société fonctionne, les risques qui les menacent... Ils se composent d'un temps ludique et d'un temps d'échange avec l'animateur pour réfléchir aux notions abordées pendant la phase de jeu et d'observation. L'ensemble des élèves de CM1 et CM2 participent à cette animation soit plus de 400 enfants.</p>		
Coût prévisionnel	9 690 € HT		
Plan de financement	AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%
	REGION DES PAYS DE LOIRE Contrat TEN	2 907 €	30%
	AUTOFINANCEMENT	6 783 €	70%
Calendrier	Printemps 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête de satisfaction auprès des enseignants</li> <li>- Participation des classes</li> <li>- Retour du partenariat avec le lycée</li> </ul>		



## Démarche d'Écologie Industrielle Territoriale – Gestion des déchets

Orientation stratégique n°3	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	10
Intitulé du projet	Démarche EIT
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau / Echo Tri</b>
Description de l'action	<p>Suite au lancement de la démarche d'EIT, une démarche spécifique sur les déchets est lancée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- octobre 2018-février 2019 : étude réalisée par les étudiants sur la gestion mutualisée des déchets des entreprises sur la ZA de Changé</li> <li>- mars 2019 : le collectif ESS se positionne sur la ZA de Changé pour l'expérimentation et solution sur la collecte des déchets</li> <li>- mai-juillet 2019 : appel à projet "économie circulaire" Région/ADEME/DREAL auquel répond Echo Tri en lien avec le collectif qui inscrit dans la démarche de recherche de solutions de valorisation, privilégiant des solutions de valorisation locale avec une valeur ajoutée supérieure au recyclage.</li> </ul> <p>Les étapes de l'expérimentation sur le Sud Est Manceau :</p> <p>Fin août / septembre 2020 : Phase de communication sur tout le Sud Est du Pays Manceau</p> <p>Septembre à décembre 2020 : Visites des entreprises pour évaluation et analyse des flux</p> <p>Janvier à mai 2021 : Lancement de la collecte mutualisée gratuite sur les flux papier et carton, films plastiques réalisée par l'entreprise associative Echo Tri</p> <p>Mai 2021 : Bilan de l'expérimentation sur la collecte de papier, carton, films plastiques</p> <p>Juin 2021 : Lancement de la collecte mutualisée payante sur les flux papier et carton, films plastiques</p> <p>Septembre 2021 : décision d'arrêt de la collecte des cartons d'emballage dans les bacs OM et sélectif au 1er janvier 2022</p> <p>30 septembre 2021 : réunion avec les professionnels afin de les informer et de leur indiquer des possibilités de tri sur le territoire</p> <p>Dernier trimestre : information sur les bacs de collecte en cas de présence de cartons</p> <p>1er janvier 2022 : arrêt de la collecte des bacs contenant des cartons d'emballage</p>
Partenaires potentiels identifiés	CCI Pays du Mans CEAS Echo Tri Collectif ESS ADEME

## Valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Orientation stratégique n°3	Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire
Action n°	11
Intitulé du projet	Valorisation écologique de l'ENS du Hautbois
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Brette-les-Pins</b>
Description de l'action	<p>L'attractivité du territoire communal et celle à l'échelle de l'intercommunalité repose en grande partie sur son patrimoine naturel (faune et flore). En articulation avec les autres projets des communes de l'intercommunalité, il s'agit pour Brette-les-Pins de développer une identité singulière touristique dans le domaine du tourisme vert grâce à son patrimoine naturel existant.</p> <p>Le projet pour la ville consiste à valoriser le site du Hautbois situé dans la Forêt de Brette-les-Pins, répertoriée comme espace naturel sensible par le département. L'action de mise en œuvre d'un plan de gestion de l'espace naturel sensible a pour objectif de préserver et restaurer les réservoirs écologiques du site.</p> <p>En parallèle la restauration patrimoniale du Château du Haut Bois par la Région est étudiée ainsi que son usage et de sa gestion future. La proximité avec le lycée agricole et la propriété régionale pour ces deux sites permet d'envisager des projets pédagogiques en lien avec une activité touristique de chambres d'hôtes notamment. L'implication future de l'EPCI dans ce projet est nécessaire tant pour assurer la complémentarité des projets, la valorisation des sites naturels du territoire intercommunal, les connexions potentielles de cheminements doux entre la forêt et la Réserve de la Basse Goulandière.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être et santé des habitants</li> <li>- Patrimoine naturel, biodiversité, corridor</li> <li>- Tourisme vert et attractivité</li> <li>- Complémentarité territoriale</li> <li>- Co-construction</li> </ul>
Partenaires	Région – Département – Pays du Mans – Communauté de communes
Coût prévisionnel	Montant mise en place d'un plan de gestion : 4 000 € HT
Plan de financement	Coût plan de gestion HT : 4 000 € HT Part commune : 800 € Part département : 2 400 € Part Région : 800 € (TEN Pays du Mans)
Calendrier	1er semestre 2022 : Lancement plan de gestion
Indicateurs d'évaluation proposés	







RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

SUD-EST  
MANCEAU  
communauté



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Requalification de l'école et création d'un réseau de chaleur

Orientation stratégique n°3	Diversifier l'accompagnement des personnes et des familles
Action n°	12
Intitulé du projet	Regroupement de classes et création d'un réseau de chaleur en centre-bourg
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Challes</b>
Description de l'action	<p>La commune de Challes s'est engagée dans un projet de regroupement des salles de classes de l'école qui s'inscrit dans une approche globale sur le centre-bourg : créer un habitat inclusif pour seniors au plus près des services et à proximité immédiate de l'école. Le projet de regroupement des salles est issu de cette volonté de créer un lien intergénérationnel et de mutualiser les espaces.</p> <p>Deux salles de classes existantes, excentrées du reste du bâti de l'école, vont changer d'usage et être utilisées pour le projet d'habitat senior avec un usage de pièces de vie commune (salle de restauration, salle d'activités, de jeux mutualisée avec l'école, etc.).</p> <p>Le projet de (re)construction des salles de classes réaffectées a été défini dans une optique de regroupement du groupe scolaire et a permis d'étudier la possibilité d'un changement de mode de chauffage. Une étude de faisabilité a conduit au choix de création d'un chauffage urbain à énergie renouvelable (granulés de bois) qui sera déployé en deux temps. Une première phase de travaux permettra de chauffer l'école et la salle polyvalente Henri Pissot. Une extension de ce réseau de chaleur est prévue dans un second temps pour inclure la bibliothèque et la future résidence seniors.</p> <p>Suite aux études de maîtrise d'œuvre pour le regroupement des salles et la création du réseau de chaleur, la consultation des entreprises pour les travaux a été lancée. La clôture de l'appel d'offre a lieu en novembre 2021.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohésion sociale</li> <li>- Energies renouvelables et de récupération</li> <li>- Efficacité énergétique</li> </ul>
Partenaires	Etat – ADEME - Région – Département
Coût prévisionnel	<p><u>Regroupement salles de classes :</u>  Montant étude de Moe : 39 600 € HT  Montant études de sol : 1 750 € HT  Montant SPS : 1 970 € HT  Montant CT : 3 900 € HT  Estimation montant de travaux : 737 000 € HT  Coût total – regroupement salles de classes = 784 220 € HT</p> <p><u>Création réseau de chaleur :</u>  Montant étude de Moe : 15 000 € HT  Montant étude de faisabilité : 5 720 € HT</p>

	Estimation montant de travaux première phase : 186 000 € HT Coût total – Création réseau de chaleur = 206 720 € HT
Plan de financement	Coût investissement HT : 923 000 € HT Part commune : 398 430 € HT Part ADEME : 100 440 € HT (+ 4 004 € pour étude faisabilité) Part Région : 75 000 € HT Part Département : 22 230 € HT Part DSIL : 326 900 € HT (276 950 € + 50 000€)
Calendrier	Fin 2021 : Analyse des offres 1er semestre 2022 : Attribution des marchés et démarrage des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Programme « Une planète pour tous »

Orientation stratégique n°	Développer la démocratie participative communautaire
Action n°3	13
Intitulé du projet	Action pédagogique en milieu scolaire « Une planète pour tous »
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Parigné l'Evêque – Petite Ville de Demain</b>
Description de l'action	<p>L'enjeu du changement climatique passe par l'éducation à l'environnement des jeunes populations.</p> <p>Le développement d'actions d'éducation via le programme « Une planète pour tous » porté par le Pays du Mans dans une école test à Parigné l'Evêque permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- répondre aux impératifs environnementaux liés au changement climatique,</li> <li>- valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité.</li> </ul> <p>Cette action sera développée dans le cadre de l'action « Classes dehors » qui consiste à aménager des espaces extérieurs pour permettre cette pratique. La classe dehors implique de s'immerger dans la nature et de repenser son cours pour le contextualiser avec l'environnement immédiat, c'est le moment idéal pour mener des actions pédagogiques au sujet du changement climatique.</p>
Partenaires	<p>Services Environnement de l'intercommunalité, éducation nationale, ainsi que tout autre acteur concerné par ces thématiques</p> <p>Programme national « Une planète pour tous », TEN Pays du Mans Etat – Banque des territoires – ANCT – ANAH – département – région (convention Petites Villes de demain)</p>
Coût prévisionnel	800 € l'année
Plan de financement	
Calendrier	Année scolaire : 2021 -2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'actions effectuées</p> <p>Thématiques travaillées</p> <p>Nombre de classes et d'élèves touchés par l'action</p>



## Création d'une Zone Humide

Orientation stratégique n°3	Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire
Action n°	14
Intitulé du projet	Création d'une zone humide dans la continuité du ruisseau Le Rhonne
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Saint-Mars-d'Outillé</b>
Description de l'action	<p>L'attractivité du territoire communal et celle à l'échelle de l'intercommunalité repose en grande partie sur son patrimoine naturel (faune et flore). L'engagement de la commune de Saint-Mars-d'Outillé sur ce volet est important, tel que l'implication de la commune dans le label et les actions « Forêt d'exception » en lien avec la communauté de communes de l'Orée Bercé Belinois.</p> <p>La collectivité veille au maintien et à l'enrichissement de son patrimoine naturel tout en restaurant les fonctions écologiques et en gérant les risques.</p> <p>Un terrain a été acquis en 2021 pour permettre la création d'une zone humide dans la continuité du ruisseau du village. Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser l'espace naturel par la réalisation d'un cheminement doux le long de ce ruisseau,</li> <li>- Permettre une zone d'expansion de crue en cas de forts évènements pluvieux.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité</li> <li>- Corridor écologique</li> <li>- Restauration fonctions écologiques</li> <li>- Bien-être des habitants</li> </ul>
Partenaires	Région (TEN Pays du Mans), Agence de l'eau
Coût prévisionnel	Montant acquisition du foncier : 11 550 € HT Montant projet aménagement : 25 000 € HT Coût total HT : 36 550 €
Plan de financement	Coût investissement HT : 25 000 € Part commune : 5 000 € Part Agence de l'eau : 12 500 € Part Région (TEN) : 7 500 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



<b>Déploiement d'une offre d'autopartage</b>	
Orientation stratégique n°4	Proposer une offre de transports alternatifs à la voiture rapides et pratiques sur tout le territoire
Action n°	15
Intitulé du projet	Déploiement d'une offre d'autopartage électromobile en territoire peu dense
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>C'est un service de mobilité communal, porté par le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, proposant des véhicules électriques en autopartage disponibles tous les jours de 03h30 à 00h30. Accessibles depuis des stations aménagées dans 14 communes sarthoises, les voitures Mouv'nGo sont mises à disposition pour une utilisation quotidienne et à tarif avantageux.</p> <p>Mouv'nGo est destiné aux habitants résidant au sein des communes où des stations d'autopartage ont été aménagées. Cependant, tout le monde peut en bénéficier, les habitants des communes voisines ou encore les touristes : il suffit juste de s'inscrire à la plateforme <a href="http://mouvngo.clem.mobi">mouvngo.clem.mobi</a></p> <p><b><i>L'aménagement des deux stations d'écomobilité sur le territoire de la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau comprendra les éléments suivants :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une borne de recharge électrique abritée</li> <li>✓ Deux véhicules électriques en autopartage intégrant chacun un Tracker,</li> <li>✓ Deux équipements de stationnement pour les vélos de type « support vélo »,</li> <li>✓ trois places de stationnement réquisitionnées dont :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Deux pour les véhicules électriques en autopartage,</li> <li>○ Une pour la recharge électrique publique pour les véhicules en transit / de passage,</li> </ul> </li> <li>✓ Pose de butées de parking rétro-réfléchissantes,</li> <li>✓ Mise en peinture et pose d'une signalétique adaptée pour chacune des places de stationnement réquisitionnées.</li> </ul> <p>• <b><u>Objectifs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Compléter l'offre actuelle de mobilité à Saint Mars d'Outillé et Changé par l'aménagement d'une station d'écomobilité sur chacune de ces communes comportant notamment deux véhicules électriques en autopartage</li> <li>✓ Expérimenter une offre de transport innovante tournée vers la mobilité électrique</li> <li>✓ Offrir aux habitants un mix de solutions de mobilité autour de la voiture partagée</li> </ul>



<b>Liaison douce – Route de Moiré</b>													
Orientation stratégique n°4	Proposer une offre de transports alternatifs à la voiture rapides et pratiques sur tout le territoire												
Action n°	16												
Intitulé du projet	Création d'une liaison douce route de Moiré à Parigné l'Evêque												
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>												
Description de l'action	<p>Répondant aux besoins locaux en termes d'infrastructures liées aux mobilités et au développement des modes de déplacements actifs, la Communauté de Communes du Sud Est Manceau a décidé de la création de plusieurs voies douces sur son territoire. Ainsi, la route de Surfonds à Challes, la route de la Cointise à Changé et la route de Moiré à Parigné l'Evêque ont été choisies pour recevoir de aménagements de voirie destinés à offrir une meilleure desserte aux piétons et aux cyclistes.</p> <p>Sur la route de Moiré qui concerne le présent dossier, il était nécessaire d'offrir une meilleure sécurité aux usagers : sur cette VC n°17 hors agglomération, le trafic est relativement important avec en moyenne plus de 800 véhicules par jour. De plus, il a été constaté que 61 % de ces véhicules étaient en excès de vitesse, d'où des risques potentiels pour les usagers empruntant cet axe. Les travaux d'aménagement projetés devraient permettre une utilisation sécurisée de cette voie d'accès vers l'agglomération de Parigné l'Evêque. Cette création permettra en outre de relier les voies douces déjà existantes en zone urbaine (dont bénéficiera un futur lotissement), et les chemins ruraux n°33 et n°37</p> <p>L'objectif est de permettre à la population, aux familles et aux touristes de parcourir le territoire sur des voies douces afin de découvrir le paysage et le patrimoine, de permettre une circulation sécurisée, d'encourager les trajets domicile/travail à vélo, de rapprocher les territoires, de soutenir et développer la fréquentation touristique.</p>												
Partenaires	Département, Etat												
Coût prévisionnel	64 415.00 ht €												
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>AIDES ATTENDUES</th> <th>Montant € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DETR 2019</td> <td>15 633.53</td> <td>24.27</td> </tr> <tr> <td>DEPARTEMENT au titre du Fonds départemental de développement des territoires</td> <td>35 898.47</td> <td>55.73</td> </tr> <tr> <td>AUTOFINANCEMENT</td> <td>12 883.00</td> <td>20</td> </tr> </tbody> </table>	AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%	DETR 2019	15 633.53	24.27	DEPARTEMENT au titre du Fonds départemental de développement des territoires	35 898.47	55.73	AUTOFINANCEMENT	12 883.00	20
AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%											
DETR 2019	15 633.53	24.27											
DEPARTEMENT au titre du Fonds départemental de développement des territoires	35 898.47	55.73											
AUTOFINANCEMENT	12 883.00	20											
Calendrier	1 <sup>er</sup> semestre 2022												
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des mobilités douces</li> <li>- Hausse de la fréquentation</li> </ul>												



<b>Aménagement voie douce</b>	
Orientation stratégique n°4	Proposer une offre de transports alternatifs à la voiture rapides et pratiques sur tout le territoire
Action n°	17
Intitulé du projet	Sécurisation de la mobilité piétonne : aménagement d'une voie douce Chemin du Moulin de la Bruyère et éclairage solaire route de Surfonds
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Challes</b>
Description de l'action	<p>La commune de Challes, attentive à la sécurisation de la mobilité piétonne sur son territoire, a identifié deux secteurs à enjeux : le chemin du Moulin de la Bruyère et la route de Surfonds. Le chemin du Moulin de la Bruyère est une rue qui relie le centre-bourg aux principales entreprises de la commune situées avant la sortie de l'agglomération. L'accotement peu large de la rue est inadapté (présence de talus) nécessitant des travaux de voirie pour reprendre la voirie, modifier un accès et créer un cheminement piétonnier. La mise en sécurité des piétons sur la route de Surfonds est également importante car la voie non éclairée est empruntée pour se rendre depuis le bourg au stade de football : les piétons ne sont pas visibles la nuit. Une extension de l'éclairage public sur cette route est prévue par l'installation de mâts équipés de panneaux solaires.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation des cheminements doux</li> <li>- Transition énergétique (éclairage solaire)</li> </ul>
Partenaires	Etat – ADEME - Région – Département - ADVC
Coût prévisionnel	<p>Montant travaux réfection de voirie : 135 992,24 € HT            Montant travaux modification d'accès : 1 908,16 € HT            Montant fourniture et pose signalisation : 899,60 € HT            Montant travaux aménagement voie douce : 4 500 € HT            Montant fourniture et pose mâts éclairage solaire : 25 500 € HT            Coût total = 168 800 € HT</p>
Plan de financement	<p>Coût investissement HT : 143 300 € HT            Part commune : 33 162 € HT            Part DETR : 59 080 € HT            Part DSIL : 25 320 € HT            Part ADVC : 2 000 € HT            Part amendes de police : 27 008 € HT</p>
Calendrier	Démarrage travaux en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

SUD-EST  
MANCEAU  
communauté



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

<b>Espace France Service</b>	
Orientation stratégique n°5	Diversifier l'accompagnement des personnes et des familles
Action n°	18
Intitulé du projet	Création d'un Espace France Services
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. L'objectif étant de rapprocher les services publics au plus près des citoyens, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.</p> <p>Ce guichet unique, qui permet d'accompagner sur les démarches des partenaires de l'État, ainsi que de nombreux partenaires locaux, est aussi un espace d'innovation. A l'initiative des acteurs locaux, France Services permet de créer un lieu de vie, une maison commune qui propose une offre nouvelle de services culturels, sociaux, économiques ou éducatifs.</p> <p>L'Espace France Services a pour finalités de lutter contre le non-recours aux droits et l'errance administrative, d'accompagner dans les démarches en ligne, de lutter contre l'illectronisme avec comme objectifs : une plus grande accessibilité des services publics, une plus grande simplicité des démarches administratives et une qualité de services.</p> <p>La Communauté de Communes du Sud Est Manceau a pris la compétence « France Services » au mois de décembre 2019 afin de répondre aux politiques publiques de l'Etat de lutte d'accès aux droits et de promotion de l'inclusion numérique.</p> <p>Cette prise de compétences se matérialisera par la création de 5 lieux d'accueil de proximité : un Espace France Services dans chaque commune du territoire.</p> <p>Au cours de l'année 2020, des diagnostics de recensement des services existants et une enquête d'identification des besoins ont été réalisés sur le territoire afin de vérifier la nécessité de ces services de proximité.</p> <p>L'Espace France Services de Parigné l'Evêque se fera au sein de l'hôtel communautaire mais celui-ci nécessite un réaménagement de l'espace d'accueil au public.</p>

Partenaires	<p>La Poste ;</p> <p>Pôle emploi ;</p> <p>la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) ;</p> <p>la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) ;</p> <p>la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ;</p> <p>la Caisse de retraite complémentaire des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services (Agirc-Arrco) ;</p> <p>la Mutualité sociale agricole (MSA) ;</p> <p>les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) ;</p> <p>des services du ministère de l'intérieur ;</p> <p>des services du ministère de la justice.</p>											
Coût prévisionnel	34 545,77 € HT											
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="523 958 900 1014">AIDES ATTENDUES</th> <th data-bbox="900 958 1171 1014">Montant € HT</th> <th data-bbox="1171 958 1386 1014">%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="523 1014 900 1070">DETR 2021</td> <td data-bbox="900 1014 1171 1070">25 908,60</td> <td data-bbox="1171 1014 1386 1070">80</td> </tr> <tr> <td data-bbox="523 1070 900 1144">AUTOFINANCEMENT</td> <td data-bbox="900 1070 1171 1144">8 637,17</td> <td data-bbox="1171 1070 1386 1144">20</td> </tr> </tbody> </table>	AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%	DETR 2021	25 908,60	80	AUTOFINANCEMENT	8 637,17	20		
AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%										
DETR 2021	25 908,60	80										
AUTOFINANCEMENT	8 637,17	20										
Calendrier	<p><i>Date de début des travaux : avril 2021</i></p> <p><i>Date de fin de l'opération : août 2021</i></p>											
Indicateurs d'évaluation proposés	- Taux de fréquentation											

## Refonte du site Web

Orientation stratégique n°5	Diversifier l'accompagnement des personnes et des familles
Action n°	19
Intitulé du projet	Refonte du site web de la Communauté de Communes du Sud Est Manceau
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes du Sud-Est Manceau compte environ 17 000 habitants et regroupe les communes de Brette-les-Pins, Challes, Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé dans le département de la Sarthe. Elle exerce vingt compétences dont beaucoup touchent les usagers du territoire dans leur quotidien, telles que la gestion des déchets, l'accompagnement dans le choix d'un mode de garde pour enfants, l'emploi-formation, l'enseignement musical, l'accompagnement aux démarches administratives en ligne (France Services), etc.</p> <p>Pour accéder à ces différents services, les usagers ont besoin d'avoir rapidement et facilement connaissance de leurs modalités pratiques de fonctionnement via les supports de communication de la collectivité. Or, 63% des Français utilisent le site internet de leur collectivité pour accéder à l'information locale (selon le Baromètre de la Communication Epicéum 2020) et 65% d'entre eux ont déjà effectué une démarche administrative en ligne (en 2018 selon l'INSEE). Le site internet d'une collectivité a donc un rôle fondamental dans la relation à l'utilisateur. Celui-ci doit par ailleurs être adapté non seulement à un usage sur ordinateur mais aussi à un usage sur smartphone, car aujourd'hui 38,5% des internautes se connectent à internet uniquement avec leur mobile, et 77% du temps quotidien passé sur internet l'est via une connexion sur smartphone ou tablette (selon le site Médiamétrie). Face à ce constat, la Communauté de Communes souhaite refondre son site internet afin d'en faire un outil plus fonctionnel et adapté aux besoins des usagers.</p> <p>Le site actuel, <a href="http://www.cc-sudestmanceau.fr">www.cc-sudestmanceau.fr</a>, a été réalisé en interne et mis en ligne en 2014. Bien qu'assez complet en termes de contenus, il présente outre son graphisme daté de nombreuses lacunes qui n'en font pas un outil réellement adapté aux besoins des usagers :</p> <p>Pas de possibilité d'adapter l'affichage pour les personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Version mobile inesthétique, difficile à utiliser, voire inaccessible sur certains navigateurs</li> <li>- Menu thématique aux intitulés peu compréhensibles pour les usagers</li> <li>- Information pratique non distincte de l'information institutionnelle, ce qui la rend difficilement accessible rapidement</li> <li>- Peu de visibilité des articles relatifs à l'actualité du territoire</li> <li>- Pas de valorisation des activités touristiques du territoire (hôtellerie, restauration, loisirs)</li> </ul>

	<p>Le nouveau site internet se veut être un outil beaucoup plus pratique, qui permette aux usagers de trouver très rapidement l'information qu'ils recherchent, et ce qu'ils naviguent sur un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone. L'objectif sera aussi d'introduire une plus grande interactivité <b>afin de faciliter le dialogue entre la collectivité et l'utilisateur</b>.</p> <p>Outre la création d'un site totalement pensé pour un usage sur mobile (l'usage sur ordinateur ne sera bien sûr toutefois pas oublié), adapté aux différents types de handicaps, il proposera notamment les fonctionnalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Double menu de navigation, un par thématique (emploi, enfance...) et un par profil d'utilisateurs (familles, professionnels, touristes...) et boutons d'accès rapide aux services les plus demandés pour permettre aux usagers de trouver plus facilement et rapidement l'information recherchée</li> <li>- Meilleure visibilité de l'information pratique via des contenus plus synthétiques, colorés, illustrés, les contenus plus institutionnels ou plus détaillés devenant accessibles via un niveau de lecture secondaire</li> <li>- Systématisation des formulaires de contact afin de contacter par e-mail les agents en charge des différents services au public</li> <li>- Déploiement d'un module de rendez-vous en ligne afin de faciliter la prise de rendez-vous avec les agents en charge de différents dossiers</li> <li>- Déploiement d'un module d'enquête en ligne type « google forms », pour accroître le recours aux démarches de participation citoyenne</li> <li>- Meilleure valorisation des articles d'actualité afin de renforcer l'information des usagers à propos de l'activité de la collectivité</li> <li>- Intégration du module de l'agence Sarthe Tourisme permettant de recenser l'offre touristique du territoire et de faire des recherches par filtres</li> <li>- Intégration d'un module de paiement en ligne pour faciliter l'acquittement de factures à distance (par exemple concernant les contrôles SPANC)</li> </ul>									
Partenaires	Etat									
Coût prévisionnel	20 000 eur									
Plan de financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">AIDES ATTENDUES</th> <th style="width: 25%;">Montant € HT</th> <th style="width: 25%;">%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PLAN DE RELANCE</td> <td style="text-align: center;">10 000.00</td> <td style="text-align: center;">50</td> </tr> <tr> <td>AUTOFINANCEMENT</td> <td style="text-align: center;">10 000.00</td> <td style="text-align: center;">50</td> </tr> </tbody> </table>	AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%	PLAN DE RELANCE	10 000.00	50	AUTOFINANCEMENT	10 000.00	50
AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%								
PLAN DE RELANCE	10 000.00	50								
AUTOFINANCEMENT	10 000.00	50								
Calendrier	<p>Janvier 2022 : début de la prestation.  Mai 2022 : remise du site pour phase de test.  1<sup>er</sup> juin 2022 : mise en ligne du nouveau site web.</p>									
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'utilisation</li> </ul>									

<b>Création d'un multi-accueil</b>	
Orientation stratégique n°5	Diversifier l'accompagnement des personnes et des familles
Action n°	20
Intitulé du projet	Création d'un multi-accueil à Changé
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Sud Est Manceau regroupe 5 communes et s'étend sur 176,8 km<sup>2</sup>. En 2018, la population du territoire s'élève à 17 508 habitants (population municipale), avec deux villes d'importance que sont Changé et Parigné-l'Évêque, comprenant respectivement 6 549 et 5 173 habitants.</p> <p>Avec sa proximité immédiate de la Métropole du Mans, avec son cadre de vie préservé (territoire boisé à plus de 40%), avec ses équipements adaptés et ses infrastructures performantes, le territoire communautaire est un espace péri-urbain attractif pour les entreprises et pour une population en croissance constante.</p> <p>Afin de continuer à être attractif en répondant aux besoins des familles mais également continuer à accueillir de nouvelles familles, l'offre d'accueil de l'EAJE de Changé doit être augmentée. Le bâtiment actuel ne pouvant répondre à ce nouveau besoin, il est nécessaire de proposer un nouveau bâtiment.</p> <p>La communauté de communes a fait l'acquisition d'une parcelle de 1000 m<sup>2</sup> sur la commune de Changé en vue de construire un bâtiment d'une surface de 490 m<sup>2</sup> afin d'accueillir à court terme 24 enfants, au lieu de 20, et à plus long terme 30 enfants.</p> <p>Ce nouvel espace permettra de favoriser le bien-être des enfants en proposant un lieu d'accueil adapté aux usages et à leurs besoins. Un travail sera également engagé afin de réduire les gaz à effets de serre en proposant des chauffe-eau solaire, du free cooling, ou encore des panneaux photovoltaïques.</p>
Partenaires	<p>La Caisse d'Allocation Familiale            Le Conseil Départemental            La Région,            L'Etat</p> <p>Ce partenariat est financier. A ce jour, les subventions suivantes ont été validées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région CTR</li> <li>- Région plan de relance</li> <li>- Caisse d'Allocation Familiale</li> </ul>
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est estimé à 1 150 000 € auquel s'ajoute 187 000 € d'achat du terrain avec un local (à détruire) soit un projet à 1 337 000 € HT

Plan de financement	AIDES ATTENDUES	Montant € HT
	REGION - CTR	365 000 €
	REGION – PLAN DE RELANCE	85 000 €
	ETAT DETR/DSIL	334 250 €
	DEPARTEMENT	10 000 €
	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	252 000 €
Calendrier	Date de début d'exécution de l'opération : Avril 2021 Date de début des travaux : février 2022 Date de fin de l'opération : juin 2023	
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fréquentation à environ 85 % Baisse du nombre d'enfants non accueillis Augmentation de la satisfaction des usagers	

## Mise aux normes d'accessibilité et Rénovation énergétique de la salle Ouranos

Orientation stratégique n°5	Devenir un territoire plus économe et plus propre en matière d'énergies
Action n°	21
Intitulé du projet	Mise aux normes d'accessibilité et Rénovation énergétique de la salle Ouranos
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>La salle ouranos est un équipement structurant du territoire.</p> <p>La salle OURANOS, construite en 2003 et d'une superficie de 2656 m<sup>2</sup>, est une salle spécialisée de gymnastique. Cet équipement est principalement destiné aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cycles gymniques auprès de l'ensemble des enfants des écoles primaires du territoire de la Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau. Les plus jeunes découvrent ainsi la gymnastique dans les conditions optimales de pratique et de sécurité. Ces initiations sont conçues dans le cadre d'un projet pédagogique global élaboré par les services de la circonscription de Le Mans III de l'inspection académique de la Sarthe.</li> <li>- pratique de la gymnastique en club : l'association Etoile Parignéenne, affilié à la fédération française de gymnastique, utilise régulièrement l'équipement et y organise des compétitions départementales et régionales.</li> </ul> <p><b>UNE OPERATION AUX MULTIPLES ENJEUX</b></p> <p>Les travaux d'amélioration énergétique : une réponse aux objectifs environnementaux.</p> <p>Les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment suite à l'audit énergétique réalisé en partenariat avec le Pays du Mans permettront de diminuer l'impact environnemental du bâtiment conformément aux objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial élaboré à l'échelle du Pays du Mans.</p> <p><u>Nature et consistance des travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pose de portes dans les escaliers d'accès aux gradins afin de supprimer la déperdition de chaleur</li> <li>- pose d'une horloge afin de mettre en place une programmation des centrales de traitement d'air et caissons de ventilation</li> <li>- pose de capteurs de présence afin de réguler le chauffage en fonction de l'occupation</li> <li>- remplacement des lampes par des luminaires leds dans la grande salle</li> </ul> <p>Les travaux d'accessibilité et de mise aux normes PMR : un équipement sportif accessible à tous.</p> <p>Les travaux de mise aux normes d'accessibilité prévus répondent au diagnostic réalisé par un cabinet de contrôle et suivent les conseils du chargé d'accessibilité de la Direction Départementale des Territoires.</p> <p><u>Nature et consistance des travaux :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau de la circulation des escaliers : création et modification des mains courantes, mise en place de bandes d'appel à la vigilance et des bandes de contremarches</li> <li>- mise en place de butoirs de sécurité et de panneaux de signalisation afin de repérer certains obstacles</li> <li>- au niveau des sanitaires : suppression des colonnes de lavabos, repositionnement des urinoirs sur 2 hauteurs et pose de 2 douches PMR.</li> <li>- A l'extérieur, pose de luminaires</li> </ul> <p>Ces travaux d'accessibilité sont essentiels pour ce bâtiment sportif dont la vocation est d'assurer le développement de la cohésion sociale et de la pratique sportive sur le territoire.</p>															
Partenaires	Etat et Département/ ADEME															
Coût prévisionnel	77 655 € HT															
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>AIDES ATTENDUES</th> <th>Montant € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DSIL</td> <td>36 000</td> <td>46.36</td> </tr> <tr> <td>DSIL relance rénovation thermique</td> <td>17 068</td> <td>21.98</td> </tr> <tr> <td>DEPARTEMENT au titre du Fonds départemental de développement des territoires</td> <td>9 056</td> <td>11.66</td> </tr> <tr> <td>AUTOFINANCEMENT</td> <td>15 531</td> <td>20</td> </tr> </tbody> </table>	AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%	DSIL	36 000	46.36	DSIL relance rénovation thermique	17 068	21.98	DEPARTEMENT au titre du Fonds départemental de développement des territoires	9 056	11.66	AUTOFINANCEMENT	15 531	20
AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%														
DSIL	36 000	46.36														
DSIL relance rénovation thermique	17 068	21.98														
DEPARTEMENT au titre du Fonds départemental de développement des territoires	9 056	11.66														
AUTOFINANCEMENT	15 531	20														
Calendrier	2 <sup>ème</sup> semestre 2021 fin des travaux															
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des consommations énergétiques</li> <li>- Accès au plus grand nombre à l'équipement</li> </ul>															





<b>Développer la permaculture</b>	
Orientation stratégique n°5	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	22
Intitulé du projet	Réhabilitation du site de la Pilonnière afin de développer la permaculture
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>À la fois ancestrale et innovante, la permaculture reprend et améliore les enseignements de la nature pour viser l'abondance et l'autonomie alimentaire. Idéale pour ceux qui veulent produire eux-mêmes leur nourriture, la permaculture est bien plus qu'une méthode de culture, c'est une philosophie, une démarche globale qui s'appuie sur une éthique reposant sur trois piliers : prendre soin de la Terre, prendre soin des humains, partager équitablement les ressources et les récoltes. Au-delà de ce développement, la Communauté de Communes souhaite favoriser les circuits, l'agriculture biologique.</p> <p>Le site de la Pilonnière est apparu comme idéal pour accueillir ce projet. Le bien immobilier dans son ensemble s'étend sur une superficie de 17 214 m<sup>2</sup> et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un espace enherbé et arboré sur 1,5 ha</li> <li>- Un grand hangar agricole de 340 m<sup>2</sup> dont 120 m<sup>2</sup> ouverts (préau)</li> <li>- Un ensemble de serres horticoles très détériorées sur environ 1 700 m<sup>2</sup> au sol</li> <li>- Une maison d'habitation de 100 m<sup>2</sup> au sol avec un étage</li> <li>- Des annexes (garages, petits stockages) sur 80 m<sup>2</sup></li> </ul> <p>Dans un premier temps, l'objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'accueillir un marché de producteurs bios locaux proposant de nombreux produits (pain, fromages, miel, fruits et légumes...) et favoriser ainsi les circuits courts</li> <li>- D'accueillir des stages de formations pour des adultes ou des scolaires dans le but de découvrir les activités paysannes respectueuses de l'environnement, de renouer avec la nature, et d'apprendre aux habitants à créer leur potager autonome.</li> <li>- De créer un espace verger/potager en agroforesterie accueillant d'anciennes variétés de fruits et légumes</li> </ul> <p>Puis dans un deuxième temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un hébergement à la ferme type accueil paysan, jusqu' à 6 emplacements avec des structures légères style yourte, cabane écologique...</li> <li>- Développer un pôle de compétence autour de la traction animale avec une pension de chevaux, une halte aux randonnées équestres qui passent sur le Territoire</li> </ul>

Partenaires	Porteur de projet privé qui exploite le site
Coût prévisionnel	53 000 € HT
Plan de financement	Autofinancement Communauté de Communes : 53 000 € HT
Calendrier	4ème trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du lien de confiance entre le producteur et le consommateur</li> <li>- Augmentation de la consommation responsable avec diminution de la production de gaz à effets de serre et des pesticides</li> <li>- Rémunération de l'agriculteur au plus juste</li> <li>- Renforcement du lien de proximité</li> <li>- Augmentation de la production des produits de saison</li> <li>- Limitation des produits transformés</li> </ul>

<b>Création d'un verger communal</b>	
Orientation stratégique n°5	Développer la démocratie participative communautaire
Action n°	24
Intitulé du projet	Création d'un verger communal
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Saint-Mars-d'Outille</b>
Description de l'action	<p>L'attractivité du territoire communal et celle à l'échelle de l'intercommunalité repose en grande partie sur son patrimoine naturel (faune et flore). L'engagement de la commune de Saint-Mars-d'Outille sur ce volet est important, tel que l'implication de la commune dans le label et les actions « Forêt d'exception » en lien avec la communauté de communes de l'Orée Bercé Belinois.</p> <p>La collectivité veille au maintien et à l'enrichissement de son patrimoine naturel tout en restaurant les fonctions écologiques et en gérant les risques.</p> <p>Sur un terrain situé sur la route d'Ecommoy, la commune a pour projet la création d'un verger communal avec la plantation d'un arbre fruitier à chaque naissance. Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reboiser,</li> <li>- attirer la biodiversité notamment insectes et oiseaux</li> <li>- créer un lieu de cohésion sociale, support d'activités pédagogiques avec les scolaires, périscolaires et extrascolaires, d'ateliers participatifs avec l'association locale des jardiniers sarthois à destination du grand public.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité</li> <li>- Corridor écologique</li> <li>- Restauration fonctions écologiques</li> <li>- Bien-être des habitants</li> <li>- Cohésion sociale</li> </ul>
Partenaires	Pays du Mans, Association des jardiniers sarthois, Région
Coût prévisionnel	Coût total projet HT : 10 500 € HT
Plan de financement	Coût investissement HT : 10 500 € Part commune : 8 250 € Part Région (TEN Pays du Mans) : 2 250 €
Calendrier	2021 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'arbres plantés = 30 arbres par an pendant 5 ans, soit 150 arbres



## Aménagement du terrain de football

Orientation stratégique n°5	Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire
Action n°	25
Intitulé du projet	Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Changé</b>
Description de l'action	<p>La commune de Changé porte un projet de création de terrain de football en gazon synthétique, en remplacement du gazon naturel existant, qui, en raison de sa configuration, est aujourd'hui inutilisable en cas d'intempéries.</p> <p>Cette création répond aux besoins du club de football de la commune et aux normes de la Fédération Française de Football. Il vise à favoriser l'éducation à la citoyenneté via la pratique sportive.</p> <p>Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours, au stade de l'esquisse.</p> <p>Au-delà des enjeux liés à l'activité sportive, à la cohésion sociale, la création de ce nouveau revêtement vise à réduire l'impact sur la ressource en eau, très importante pour l'entretien des stades en gazon naturel. Le remplissage en matériaux naturels renouvelables et bio-sourcés est étudié, il sera effectué soit en noyaux d'olive, soit en liège. De même un passage à un éclairage en LED est en option.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être et santé des habitants</li> <li>- Cohésion sociale</li> <li>- Homologation</li> <li>- Gestion limitée des ressources en eau</li> <li>- Matériaux bio-sourcés</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre</li> </ul>
Partenaires	Etat – Région - Département – FFF – Agence National du Sport
Coût prévisionnel	Montant étude de Moe : 20 550€ HT Montant études complémentaires : 5 500 € Montant de travaux (avec option LED) estimé : 705 000 € HT Coût total prévisionnel : 731 050 € HT
Plan de financement	Coût investissement HT : 705 000 € HT Part commune : à déterminer Part département : à déterminer Part FFF : à déterminer Agence Nationale du sport : à déterminer Autres : à déterminer
Calendrier	Fin 2021 : AVP – PRO et DCE 1er trimestre 2022 : Consultation des entreprises de travaux 2nd trimestre 2022 : Chantier Réception prévu fin juillet 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

**ANNEXE 5**

**FICHES PROJETS**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Aménagement de la ZAC de la Boussardière

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	1
Intitulé du projet	Aménagement de la ZAC de la Boussardière
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau souhaite réaliser l'aménagement de l'extension de la zone d'activité de la Boussardière afin de favoriser le développement économique et créer de l'emploi sur le territoire.</p> <p>Ce développement se fera dans la continuité et la cohérence des différentes zones. L'objectif est de disposer de zones d'activités stratégiques, à fort potentiel, prêtes à accueillir des entreprises en anticipant les procédures réglementaires et des travaux de viabilisation. Cela permettra de réduire les délais et ainsi alléger les démarches administratives, en amont d'une demande de permis de construire, lorsqu'un projet d'implantation est identifié.</p> <p>Cette zone étant située à proximité immédiate de l'axe autoroutier, c'est un enjeu stratégique.</p> <p>Une réflexion sera engagée afin de d'aménager et gérer cette zone d'activité durablement tout en réduisant l'impact carbone et en préservant les espaces naturels.</p>
Partenaires	Etat
Calendrier	Lancement de l'étude : 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	-

<b>Création d'un club Tourisme du Sud-Est Manceau</b>	
Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	2
Intitulé du projet	Création d'un club Tourisme du Sud-Est Manceau
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>A l'instar du club d'entreprises du territoire AGOORA, l'objectif serait de créer un club regroupant les acteurs du tourisme local : hébergements, restaurateurs, commerces locaux, activités de loisirs, afin de les fédérer autour de la destination Sud-Est Manceau, de recueillir leurs besoins en matière d'accompagnement et de valorisation et de renforcer la cohérence de l'offre touristique du territoire.</p> <p>Les rencontres pourraient à la fois se faire avec une partie du groupe (uniquement les hébergeurs, ou les restaurateurs), et avec tous les prestataires confondus selon les besoins et thématiques.</p> <p>Si des besoins se font sentir, par exemple une aide à la création de sites internet, l'objectif serait de pouvoir aider les prestataires soit à l'aide des services internes à la collectivité, soit de pouvoir les orienter vers des partenaires.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre en phase avec l'évolution du marché touristique pour mieux innover,</li> <li>• Favoriser les rencontres et les échanges d'expériences,</li> <li>• Mettre en relation les acteurs locaux en matière de recherche d'efficacité.</li> <li>• Développer la notoriété du Sud Est Manceau</li> <li>• Valoriser l'offre des membres du club</li> <li>• Concourir à la montée en gamme de l'offre</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	<p>Restaurateurs, hébergeurs, commerces locaux, activités de loisirs du Sud-Est Manceau.</p> <p>Départements, Pays du Mans, Entreprises</p>
Etapes à prévoir	<p>Phase 1 : rencontrer en individuel des représentants des différentes catégories de prestataires touristiques.</p> <p>Phase 2 : proposition de réunions à tous les prestataires ou par catégorie, en organisant des rencontres sur des thématiques identifiées</p>

lors des rencontres individuelles afin de susciter leur intérêt pour la démarche.

Phase 3 : accompagner les prestataires suivant leurs besoins et pérenniser la régularité des rencontres afin de fédérer les acteurs.



<b>Création de géocachings touristiques</b>	
Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	3
Intitulé du projet	Création de géocachings touristiques
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>Le Géocaching permet de découvrir ou de redécouvrir des monuments que l'on observe d'une autre manière. ... C'est une activité qui fait prendre l'air, on marche en ville mais aussi en forêt, on profite de la nature.</p> <p>Partant du constat que la course vélo et cycliste auparavant organisée à l'occasion du Téléthon s'essouffait en matière de participation, les élus ont demandé à ce que soit créé un nouvel événement. La mise en place de circuits de géocaching permettant de découvrir les communes du territoire de manière originale a été adoptée. Chaque année, un circuit sera inauguré par commune le jour du Téléthon. Les circuits seront ensuite mis à disposition du public gratuitement sur le site internet de la CDC et sous forme de dépliant dans différents lieux publics du territoire, dans une visée de valorisation touristique du Sud-Est Manceau.</p> <p>Pour la première série de 5 circuits, le thème des personnages illustres ayant marqué l'histoire des communes a été choisi. Tout au long des circuits de géocaching, des QR codes sont apposés, qui renvoient à des vidéos expliquant la vie du personnage choisi.</p>
Partenaires potentiels identifiés	Communes. Historiens locaux.
Etapes à prévoir	<p>2021 : création du circuit « Sur les traces de Gaston Chevereau » sur la commune de Saint-Mars-d'Outillé : repérage du tracé, choix des points d'intérêt, création du circuit de géocaching, tournage et montage des vidéos, création de la maquette papier, organisation de l'événement du jour du Téléthon.</p> <p>2022-2025 : création des autres circuits sur les autres communes du territoire en suivant le même schéma.</p>

<b>Valorisation touristique du Château du Hautbois en lien avec l'ENS</b>	
Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	4
Intitulé du projet	Valorisation touristique du Château du Hautbois en lien avec l'ENS
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Brette-les-Pins</b>
Description de l'action	<p>L'attractivité du territoire communal et celle à l'échelle de l'intercommunalité repose en grande partie sur son patrimoine naturel (faune et flore). En articulation avec les autres projets des communes de l'intercommunalité, il s'agit pour Brette-les-Pins de développer une identité singulière touristique dans le domaine du tourisme vert grâce à son patrimoine naturel existant.</p> <p>Une restauration du Château du Hautbois, situé dans l'ENS de la Forêt de Brette-les-Pins sur lequel la commune va engager un plan de gestion en 2022, est souhaitée. Cette restauration serait co-portée par la Région et la commune ainsi que tout autre acteur potentiel privé ou public. Une étude de faisabilité technique et financière permettra d'interroger entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'enveloppe prévisionnelle de travaux de restauration et de rénovation énergétique,</li> <li>les usages potentiels (en intégrant la proximité avec le lycée agricole) comme des chambres d'hôtes pédagogiques, de la vente de produits locaux, une résidence d'artistes,</li> <li>la gestion et l'exploitation future du site.</li> </ul> <p>L'implication future de l'EPCI dans ce projet est nécessaire pour assurer la complémentarité des projets touristiques, la valorisation des sites patrimoniaux et naturels du territoire intercommunal, les connexions potentielles de cheminements doux entre la forêt et la Réserve de la Basse Goulandière.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être et santé des habitants</li> <li>- Patrimoine</li> <li>- Tourisme vert et attractivité</li> <li>- Complémentarité territoriale</li> <li>- Co-construction</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Région – Etat – CAUE – Fondation du Patrimoine – Pays du Mans Services Environnement et Tourisme de l'intercommunalité, ainsi que tout autre acteur concerné par ces thématiques et l'interface des espaces écologiques (conservatoire des espaces naturels, département)

Etapas à prévoir	<p>Actions :</p> <p>Participation au lancement d'une étude préalable permettant de déterminer, en fonction des conditions propres au site et au bâti présent le type d'action à envisager : activités d'hébergement et touristiques en lien avec le plan de gestion de l'ENS.</p> <p>Seront déterminés les aspects préalables à une réhabilitation : usages, coût global des travaux et de l'exploitation future.</p>
------------------	---

<b>Développement de l'agritourisme vert</b>	
Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	5
Intitulé du projet	Développement agritourisme vert - Agritourisme
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Challes</b>
Description de l'action	<p>L'attractivité du territoire communal et celle à l'échelle de l'intercommunalité repose en grande partie sur son patrimoine naturel. En articulation avec les autres projets des communes de l'intercommunalité, il s'agit pour Challes de développer une identité singulière touristique dans le domaine du tourisme vert grâce à son patrimoine naturel existant et à son réseau d'agriculteurs.</p> <p>Le projet d'agri-tourisme, ou tourisme rural, en cours de construction pour la commune consiste à acquérir du foncier pour développer et aménager des circuits de randonnées parallèlement à une offre d'hébergement insolite. Le projet vise à mettre en lumière la variété des paysages (zones humides, plan d'eau, prairies, bois) et en valeur les espaces agricoles, le savoir-faire et la production agricole locale et raisonnée.</p> <p>L'offre d'hébergements en bois et de formes insolites (tonneaux, hutte...) pourrait être autonomes vis-à-vis des réseaux afin d'être déplacée d'un site à un autre pour répondre à un objectif écologique et de réversibilité de l'impact environnemental.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être et santé</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre</li> <li>- Tourisme vert et écologique</li> <li>- Hébergement réversible</li> <li>- Patrimoine naturel</li> <li>- Patrimoine agricole</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Communauté de communes – Etat – Région - Département
Étapes à prévoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition du foncier</li> <li>- Définition d'un projet d'ensemble via un comité de suivi du projet associant toutes les parties prenantes</li> <li>- Etude des opportunités d'implantations réversibles et autonomes des hébergements et des autorisations d'urbanisme/modification du PLU nécessaires</li> <li>- Aménagements</li> <li>- Communication et gestion</li> </ul>

<b>Requalification des espaces publics</b>	
Orientation stratégique n°	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	30
Intitulé du projet	Requalification du centre-ville
Maître d'ouvrage	Commune de Changé
Description de l'action	<p>La commune de Changé a engagé une réflexion sur la requalification de son centre-bourg.</p> <p>La ville, relai urbain de la commune Petite Ville de Demain de Parigné l'Evêque et structurante pour l'EPCI, bénéficie d'une attractivité importante qui nécessite de maintenir et renforcer une dynamique dans son offre d'équipements, de services et commerces.</p> <p>Son centre-ville, bien pourvu en commerces, n'offre pas d'espaces de convivialité, de cheminements piétonniers malgré une grande place comprenant la mairie et l'église, autour de laquelle on circule sans s'arrêter. Plusieurs fonciers et bâtis vacants appartiennent à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ancien site administratif de l'entreprise Bordeaux-Chesnel, aujourd'hui propriété de la Ville de Changé</li> <li>- la caserne des pompiers, également propriété de la Ville de Changé,</li> <li>- l'ancienne école maternelle de l'Epau,</li> <li>- l'ancien dojo communal, aujourd'hui en partie utilisé par la Communauté de Communes du Pays Manceau (Pôle emploi – Maison France Services).</li> </ul> <p>Ces lieux, situés de part et d'autre de la rue de la Juiverie (RD152), formalisent un périmètre d'étude jusqu'à l'école de musique communautaire, sur lequel a été mandaté un laboratoire de recherche universitaire (ESO Le Mans) pour mener une étude pré-opérationnelle.</p> <p>Les enjeux portent sur le questionnement des usages, le développement des mobilités douces en cohabitation avec les flux automobiles et besoins en stationnements, la réponse en logements en centre-bourg adaptée aux besoins, la végétalisation et perméabilité des sols ainsi qu'un travail de couture urbaine entre les deux espaces scindés par la route départementale.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le bien-être et la santé des habitants</li> <li>- Lutter contre les gaz à effet de serre et les îlots de chaleur</li> <li>- Perméabilité des sols et gestion des eaux pluviales</li> <li>- Offrir des services et logements adaptés</li> <li>- Renforcer l'attractivité</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Etat – Département – Région – Communauté de communes
Étapes à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement et suivi de l'étude pré-opérationnelle</li> <li>- Maitrise d'œuvre urbaine et paysagère</li> <li>- Phasage des aménagements et des opérations à horizon 2035</li> </ul>



<b>Requalification des espaces publics</b>	
Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	7
Intitulé du projet	Aménagement d'espaces publics et collectifs à haute qualité environnementale et sociale
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Parigné l'Evêque – Petite ville de demain</b>
Description de l'action	<p>La commune de Parigné l'Evêque a la volonté d'engager différents projets d'aménagement d'espaces publics (parkings) et d'espaces collectifs de ces équipements publics (cours d'école). L'ensemble de ces projets intègre une dimension sociale et environnementale.</p> <p>Réaménagement du parking rue des Ecoles : Le besoin de réaménager ce parking vise à améliorer sa fonctionnalité, installer des panneaux solaires sur ombrières tout en veillant à végétalisation et meilleure perméabilité des sols. Il s'agit de réorganiser le stationnement, de sécuriser les entrées-sortie et la complémentarité avec des cheminements doux, d'assurer une meilleure perméabilité du sol (végétalisation, revêtement des stationnements) et de d'installer des ombrières comme structures porteuses de panneaux solaires afin de lutter contre les effets d'îlot de chaleur.</p> <p>Réaménagement de la place de l'Eglise : La place de l'Eglise de la commune, au cœur de la centralité historique, fera l'objet d'une réflexion de réaménagement dans le cadre notamment du renforcement de l'attractivité du centre-bourg et en parallèle de la réhabilitation de la mairie. Les enjeux sont le retour de la nature en ville, l'accessibilité piétonne et l'organisation des stationnements, une plus grande perméabilité des sols et la création d'espaces de convivialité</p> <p>Réhabilitation et végétalisation des cours d'école : un projet de végétalisation des cours des trois écoles concoure à valoriser le patrimoine communal tout en répondant aux enjeux environnementaux (perméabilité des sols, éviter îlot de chaleur), en améliorant le confort des élèves et du personnel éducatif.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être et santé des habitants</li> <li>- Nature en ville</li> <li>- Cohésion sociale</li> <li>- Sécurité et modes doux</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre et les îlots de chaleur</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	CAUE, Communauté de communes du Sud Est Manceau, Pays du Mans, Cénovia, Etat, Département, Région
Etapes à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de maîtrise d'œuvre urbaine pour les parkings et les cours d'école</li> </ul>

<b>Renforcement et dynamisation du tissu économique</b>	
Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	8
Intitulé du projet	Renforcer et dynamiser les activités économiques de centre-bourg
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Parigné l'Evêque – Petite Ville de Demain</b>
Description de l'action	<p>Les services et commerces du centre-bourg représentent près d'une quarantaine de commerces de détails répartis entre une centralité haute (entité commerciale principale du centre bourg) et une centralité basse (entité historique). La vacance commerciale est quasi inexistante mais les études menées dans le cadre de la révision du Scot identifient une centralité historique avec un dynamisme commercial en perte de vitesse.</p> <p>Engagement d'une AMO diagnostic et numérique : La commune et l'intercommunalité souhaitent engager un diagnostic en 2022 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins des commerçants,</li> <li>Créer une identité commerçante locale et attractive,</li> <li>Favoriser un rayonnement intercommunal par la complémentarité commerciale,</li> <li>Lutter contre la faiblesse commerçante du centre-bourg historique.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien services et commerces</li> <li>Attractivité commerciale</li> <li>Complémentarité intercommunale</li> <li>Revitalisation</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	<p>Diagnostic partagé : communauté de communes, Initiatives Sarthe, Pays du Mans, CCI, CMA, commerçants sédentaires, auto-entrepreneurs, et commerçants non sédentaires présents sur les marchés</p> <p>Etat – Banque des territoires – ANCT – ANAH – département – région : convention Petites Villes de demain</p> <p>ABF : périmètre de protection des monuments classés</p>
Etapas à prévoir	<p>Actions :</p> <p>Engager un diagnostic partenarial sur le volet services-commerces du centre-bourg en identifiant les forces et les faiblesses à l'échelle de la commune, et en articulation avec les commerces présents sur le territoire intercommunal.</p> <p>Définir les besoins propres à chaque entité commerçante du centre-bourg (haute et basse) en veillant à identifier les éléments concourants à la perte de vitesse de la centralité historique.</p> <p>Intégrer les impacts liés à l'évolution de la société et à la conjoncture économique.</p>

	<p>Veiller aux enjeux de mobilité (déplacements des clients mais aussi logistiques : livraison, dernier kilomètre...), de rénovation énergétique, de valorisation des bâtis, et aux attentes de la population.</p> <p>Définir les actions et accompagnements nécessaires concernant la digitalisation (opportunité de la mise en place d'une place de marché numérique locale et à quelle échelle), l'aide à la transmission, création, reprise d'entreprises, l'aménagement du magasin favorisant la vente, ou encore des diagnostics énergétiques, etc.</p>
--	---





<b>Valoriser le patrimoine bâti remarquable</b>	
Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	9
Intitulé du projet	Valoriser et réhabiliter le patrimoine bâti communal remarquable
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Parigné l'Evêque – Petite Ville de Demain</b>
Description de l'action	<p>La commune de Parigné l'Evêque, PVD, dispose d'un patrimoine ancien en centre-bourg à valoriser, rénover et constituant un potentiel de redéfinition d'usages (parties vacantes). Parallèlement elle dispose d'un patrimoine contemporain particulièrement concerné par des enjeux de rénovation énergétique mais aussi de dégradation avancée de l'aspect des façades. La valorisation de ces bâtiments par leur réhabilitation représente un enjeu fort pour l'attractivité du territoire, le maintien d'activités, de services et l'entrée dans la transition énergétique. L'approche patrimoniale ne sera donc pas déconnectée de réflexions sur les usages et sur l'aménagement des espaces extérieurs des bâtis communaux plus vertueux environnementalement.</p> <p>Inventaire du patrimoine :</p> <p>Un inventaire complet du patrimoine dans le centre-bourg sera effectué afin de consolider la connaissance et les besoins de réhabilitation futurs dans le cadre du programme Petites Villes de Demain</p> <p>Rénovation de deux bâtiments anciens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ancienne école de musique 53 bis avenue Abel Triant</li> <li>- Bâtiment école élémentaire rue Victor Croyeau.</li> </ul> <p>Le projet de la réhabilitation architecturale et énergétique de ces deux bâtiments est global car une redéfinition de leurs usages doit être engagée de manière concomitante et cohérente. Ces deux constructions présentent des qualités architecturales et sont situées pour l'une à proximité immédiate de la place des 3 puits autour de laquelle est identifiée une centralité commerçante mais aussi médico-sociale du centre-bourg. Pour autant ce pôle médico-social n'est pas clairement structuré du fait de la dispersion des associations à vocation sociale situées dans les deux bâtiments repérés. De plus un besoin de salle commune pour favoriser la coordination dans le parcours de soin des patients a été exprimé par les professionnels de santé. Enfin, cette réhabilitation sera l'occasion d'interroger l'opportunité de proposer une offre locative en centre-bourg complémentaire et adaptée à la demande en petits logements.</p> <p>Rénovation de deux bâtiments contemporains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie, projet phare pour l'attractivité du centre-bourg. Sa rénovation pourra être l'occasion d'une réflexion plus large sur la place de l'Eglise, centralité historique de Parigné l'Evêque.</li> <li>- Foyer-loisirs, très énergivore et vétuste, c'est un équipement structurant de la vie sociale, culturelle et citoyenne de la commune</li> </ul>

	<p>(manifestations publiques et privées, unique salle de spectacle, de cinéma, bureaux de vote pour les élections). Le traitement des abords est également envisagé : parking non perméable, peu accessible.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter le patrimoine communal tant thermiquement qu'architecturalement</li> <li>- Redéfinir les usages dans ces deux bâtiments communaux (dont un partiellement vacant) en structurant un pôle médico-social et en réhabilitant et en développant l'habitat en centre-bourg selon les besoins</li> <li>- Végétaliser les espaces partagés pour une adaptation au changement climatique</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	<p>Diagnostic partagé avec les usagers actuels et potentiels, les élus et services communaux et communautaires, le département, le Pays du Mans Etat – Banque des territoires – ANCT – ANAH – département – région : convention Petites Villes de demain ABF : périmètre de protection des monuments classés CAUE</p>
Etapas à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un inventaire du patrimoine du centre-bourg</li> <li>- Solliciter le CAUE pour la réhabilitation et végétalisation des cours d'écoles, des abords de la mairie et du foyer loisirs, en amont d'études de Moe éventuelles</li> <li>- Engager des audits énergétiques pour les bâtiments à réhabiliter</li> <li>- Solliciter l'ABF pour les bâtiments situés dans le périmètre de protection des monuments historiques (mairie, bâtiment rue A. Tirand)</li> <li>- Lancement d'une étude de programmation architecturale sur les deux bâtiments anciens concernés par une redéfinition des usages (av ; Abel Tirand et Rue Victor Croyeau) permettant d'affiner les besoins et d'établir différents scénarios de programmation intégrant une approche globale (coûts de gestion, exploitation des locaux / logements), la faisabilité et le coût des rénovations en lien avec les différents scénarios de programmation architecturale</li> <li>- Recherche de subventions et lancement des marchés de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Requalification des espaces publics

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	10
Intitulé du projet	Aménagement d'espaces publics et collectifs à haute qualité environnementale et sociale
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Saint-Mars-D'Outillé</b>
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Mars-D'Outillé a la volonté d'engager différents projets d'aménagement d'espaces publics (parking, espaces verts de loisirs) et d'espaces collectifs de ces équipements publics (cours d'école). L'ensemble de ces projets intègre une dimension sociale et environnementale.</p> <p><b>Réaménagement du parking Victor Hugo :</b> Le besoin de réaménager ce parking par le biais de l'achat d'un foncier adjacent vise à améliorer sa fonctionnalité tout en veillant à végétalisation et meilleure perméabilité des sols. Il s'agit de réorganiser le stationnement et d'en augmenter le nombre, de sécuriser les entrées-sortie et la complémentarité avec des cheminements doux, de recréer une aire de camping-car (l'existante est vétuste mais utilisée régulièrement avec un apport significatif de cet arrêt en centre-bourg pour les commerces), de favoriser un espace de convivialité et adapté à l'accueil de food-truck et de déployer un nouvel emplacement d'autopartage électrique.</p> <p><b>Création d'un espace de jeux Petite enfance/Jeunesse :</b> La commune souhaite aménager sur le parking de la salle des fêtes une aire de jeux destinés aux enfants (toboggans, balançoires) et un skate-park/pump-track pour les adolescents. Ce projet permet d'offrir sur le territoire communal un lieu de jeux, d'exercices physiques, de rencontres qui, tout en répondant aux attentes des habitants, permet d'éviter des déplacements polluants vers des villes limitrophes proposant ce type d'équipements.</p> <p><b>Réhabilitation et végétalisation de la cour de l'école :</b> La cour de l'école souffre d'une structure très abimée (sol non stabilisé et racines d'arbres) qui entraîne régulièrement des chutes et blessures des enfants, de plus elle ne comprend pas d'aire de jeux. La réhabilitation de la cour sera l'occasion d'en faire un espace adapté, ludique, confortable et support d'éducation à l'environnement.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien être et santé des habitants</li> <li>- Nature en ville</li> <li>- Cohésion sociale</li> <li>- Sécurité et modes doux</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre et les îlots de chaleur</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	CAUE, Communauté de communes du Sud Est Manceau, Pays du Mans, Etat, Département, Région
Etapes à prévoir	Actions :



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SUD-EST  
MANCEAU**  
communauté



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Action n°	11
Intitulé du projet	<b>Amélioration voiries et enfouissement réseaux</b>
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Changé</b>
Description de l'action	<p>La commune de Changé va engager un programme de réfection et d'amélioration des voiries et d'enfouissement des réseaux.</p> <p>Un diagnostic sera réalisé début 2022 pour décliner ensuite la planification des travaux. D'ores et déjà, l'enfouissement des réseaux souples rue Saint Jacques est identifié comme un projet prioritaire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fiabilisation - sécurisation des réseaux (résilience des réseaux en cas d'évènements climatiques)</li><li>- Amélioration des équipements</li></ul>
Partenaires potentiels identifiés	Etat – Département – Concessionnaires de réseaux
Étapes à prévoir	Actions : <ul style="list-style-type: none"><li>- Identification des secteurs à enjeux</li><li>- Définition des travaux à effectuer et phasage de ces derniers</li></ul>

<b>Rénovation de l'habitat</b>	
Orientation stratégique n°2	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	12
Intitulé du projet	Réhabiliter et développer l'habitat en centre bourg : ORT, rénovation énergétique locatif communal et développement offre adaptée
Maître d'ouvrage	Commune de Parigné l'Evêque – Petite Ville de Demain
Description de l'action	<p>L'étude pré-opérationnelle engagée par le Pays du Mans permet d'avoir des premiers éléments sur les enjeux en centre-bourg qui est peu touché par la vacance. Les thématiques de l'intégration architecturale (deux périmètres de protection de monuments historiques classés dans le centre-bourg) et de la rénovation énergétique sont des volets centraux pour participer à une rénovation de l'habitat de qualité et vertueuse environnementalement en centre-bourg.</p> <p>L'identification des besoins reste cependant importante pour avancer sur les projets suivants.</p> <p>Définition d'un périmètre d'ORT :</p> <p>La labellisation PVD engage la commune dans la définition avec son EPCI d'une future Opération de revitalisation du territoire sur le volet de l'amélioration de l'habitat notamment. Le diagnostic préalable des besoins et de la typologie de l'habitat notamment via l'étude pré-opérationnelle habitat permettra aussi d'interroger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les modalités de la densification, de construire la ville sur la ville</li> <li>- les outils d'accompagnement (mutation de parcelles bâties, BIMBY...).</li> <li>- les disponibilités foncières, friches et dents creuses urbanisables du centre-bourg permettant à la mairie d'élaborer une stratégie foncière en vue de la maîtrise de ces espaces.</li> </ul> <p>Rénovation énergétique des logements communaux :</p> <p>Des audits énergétiques vont être engagés pour la rénovation des logements communaux (2 logements identifiés à l'étage du cabinet médical et 2 autres à l'étage de l'école élémentaire). La commune souhaite engager les travaux dans la foulée.</p> <p>Définition des modalités de développement d'une offre de logements adaptés :</p> <p>Le développement d'un habitat inclusif pour seniors est un premier projet identifié pour apporter une réponse à un besoin et pour participer à la dynamisation du centre-bourg. En lien avec la stratégie foncière et les réhabilitations de bâtiments communaux, la commune définira les projets permettant de répondre au développement d'une offre de logements adaptés en centre-bourg aux besoins identifiés.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le bien être des habitants en facilitant leur maintien sur le territoire, à domicile</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux enjeux de lutte contre les gaz à effet de serre et la précarité énergétique</li> <li>- Proposer des logements adaptés aux nouveaux modes de vie</li> <li>- Répondre aux objectifs ZAN (zéro artificialisation nette)</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	<p>Diagnostic partagé avec communauté de communes, Pays du Mans, bailleurs sociaux, département, ABF, CAUE</p> <p>Etat – Banque des territoires – ANCT – ANAH – département – région (convention Petites Villes de demain)</p>
Etapes à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se saisir pleinement de l'étude pré-opérationnelle habitat portée par le Pays du Mans</li> <li>- Engager parallèlement un diagnostic partenarial sur le volet habitat du centre-bourg pour affiner la connaissance des besoins (vieillesse, décohabitation, séparation...) en intégrant les enjeux d'accès au foncier, de mobilité, d'accessibilité, de rénovation énergétique, de valorisation des bâtis, et les attentes de la population</li> <li>- Engager des audits énergétiques puis des travaux de rénovation énergétique sur les logements communaux identifiés</li> <li>- Définir les moyens de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat</li> <li>- Définir les moyens de création d'une offre locative cohérente et adaptée en particulier d'un habitat inclusif pour seniors en centre-bourg</li> </ul>



## Projet d'installation d'une ombrière / d'un site de transport multimodal sur le parking de l'Hôtel Communautaire

Orientation stratégique n°3	Devenir un territoire plus économe et plus propre en matière d'énergies
Action n°	13
Intitulé du projet	Installation d'une ombrière sur un site multimodal
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau
Description de l'action	<p>La communauté de Communes souhaite installer une ombrière sur le parking de l'Hôtel Communautaire. A terme, le site pourrait être équipé d'un parking pour vélo électrique, d'une station mov'n go et d'un espace de co-voiturage.</p> <p>Cette installation photovoltaïque permettra de montrer la faisabilité d'un projet d'ombrière de stationnement. En effet, ce projet pourra être dupliqué pour des places de stationnement dont disposent les entreprises.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <p>Valoriser du parking : Les ombrières de parking permettent d'exploiter l'aire de stationnement pour produire de l'énergie et réduire l'empreinte carbone.</p> <p>Conception optimisée : Avec leurs panneaux photovoltaïques, les ombrières photovoltaïques offrent une production d'électricité maximale sur le long terme</p> <p>Confort : Les ombrières protègent les voitures des usagers du soleil et de la pluie.</p>
Partenaires potentiels identifiés	CENOVIA, Pays du Mans
Étapes à prévoir	2021 – 2022 : installation de l'ombrière



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

<b>Éducation à l'environnement</b>	
Orientation stratégique n°3	Devenir un territoire plus économe et plus propre en matière d'énergies
Action n°	14
Intitulé du projet	Education à l'environnement
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes dans sa compétence Protection et Mise en valeur de l'environnement a défini comme d'intérêt communautaire les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation au développement durable.</p> <p>Dans ce cadre, des animations zéro déchets ont été réalisées dans les écoles auprès d'enfants de primaires et de maternelles en lien avec les services de l'Education Nationale.</p> <p>La CC a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accompagner les écoles dans les projets par l'apport de fiches d'animation ou de participation à des ateliers.</li> <li>- de valoriser les sites naturels du territoire (ENS, forêt...) et de développer la notion de protection de l'environnement au travers de ses compétences (GEMAPI, déchets...).</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Ecoles du territoire Pays du Mans (TEN)
Calendrier	<p>2021 -2022 : accompagner des professeurs dans leur projet éducatif sur le développement durable</p> <p>2021 – 2022 : développer une action d'animation et de sensibilisation aux changements climatiques du jeune public par le déploiement du programme « Une Planète pour Tous »</p>





<b>Projet réemploi des gravats</b>	
Orientation stratégique n°3	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	15
Intitulé du projet	Valoriser le réemploi des gravats
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes du Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>La communauté de Communes souhaite étudier le traitement des gravats générés sur le territoire par un réemploi direct après concassage.</p> <p>Les gravats produits seraient stockés. Une fois le volume nécessaire atteint une concasseuse viendrait sur place et les gravats ainsi traités pourraient être réutilisés par les communes et la CC.</p> <p><b>OBJECTIF DE LA DÉMARCHE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concasser et réutiliser les gravats collectés en déchèteries et les détourner de l'enfouissement (amélioration des taux de valorisation)</li> <li>- Limiter les transports</li> </ul> <p><b>ENJEUX AUTOUR DE CETTE PRATIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des tonnages de déchets inertes enfouis</li> <li>- Amélioration du taux de valorisation</li> <li>- Réduction du transport lié aux gravats</li> <li>- Réduction des coûts de traitement</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	ADEME, entreprises, communes du territoire
Étapes à prévoir	2021 – 2022 : étude de faisabilité



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

<b>Rénovation de l'éclairage public</b>	
Orientation stratégique n°3	Devenir un territoire plus économe et plus propre en matière d'énergies
Action n°	16
Intitulé du projet	Déploiement éclairage public économe et renouvelable en centre-bourg
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Brette-les-Pins</b>
Description de l'action	<p>La commune de Brette-les-Pins souhaite, en cohérence avec les travaux d'effacement des réseaux aériens, passer en éclairage LEDS sur les rues concernées au moment des travaux de finition de voirie. Dans une approche globale d'éclairage, une extension de l'éclairage via du solaire sur des points ponctuels est prévue afin de sécuriser des cheminements doux depuis ces rues du centre-bourg vers des équipements publics plus périphériques.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sécurisation des cheminements doux</li><li>- Transition énergétique (éclairage LEDS et solaire)</li></ul>
Partenaires potentiels identifiés	Etat – Ademe – Département – Région – Pays du Mans
Etapas à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etude éclairage</li><li>- Estimation fourniture et pose mats éclairage LEDS et solaires</li><li>- Recherche subventions</li><li>- Travaux</li></ul>



<b>Développer les énergies renouvelables</b>	
Orientation stratégique n°3	Devenir un territoire plus économe et plus propre en matière d'énergies
Action n°	17
Intitulé du projet	Développement des énergies renouvelables pour les bâtiments et le foncier communal
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Brette-les-Pins</b>
Description de l'action	<p>La commune de Brette-les-Pins s'engage particulièrement dans la transition énergétique. La rénovation énergétique des logements communaux est un premier pas qu'elle souhaite continuer sur deux autres volets :</p> <p>l'installation systématique de panneaux solaires sur ses bâtiments (écoles, hangars des services techniques), sur du foncier (terrain de la STEP, parkings avec un double objectif de réduction des îlots de chaleurs), l'engagement d'une étude de faisabilité en vue de la création ou l'extension d'un réseau de chaleur à énergies renouvelables.</p> <p>Installation panneaux solaires sur bâtiments et ombrières : L'installation systématique de panneaux solaires sera développée via la filiale énergie de Cénovia "Le Mans Sun" mais nécessitera dans certains cas des travaux complémentaires portés par la commune (bardage pour cloisonner la structure porteuse des panneaux pour les services techniques par exemple).</p> <p>Etude faisabilité chauffage urbain : La réflexion stratégique en vue d'un réseau de chaleur découle de la nécessité de changer le mode de chauffage de l'école (constituée de 9 classes). Elle prend sens par la proximité avec l'école d'un ensemble d'équipements municipaux (réfectoire, salle des fêtes, piscine, locaux annexes du boulodrome et vestiaires du stade de football) et pose l'enjeu de vérifier l'interconnexion possible de ce chauffage urbain avec la chaudière bois du lycée agricole (dont la région est propriétaire).</p> <p>Objectifs : Energies renouvelables et de récupération Efficacité énergétique Lutte contre les gaz à effet de serre Lutte contre les îlots de chaleur</p>
Partenaires potentiels identifiés	Etat – Ademe – Département – Région – Le Mans Sun – Pays du Mans
Etapes à prévoir	<p>Actions :</p> <p>Appui aux études et dossiers réglementaires (déclaration préalable) amont à l'installation des panneaux solaires et ombrières Lancement d'une étude de faisabilité pour la création ou l'extension d'un réseau de chaleur à énergies renouvelables</p>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

SUD-EST  
MANCEAU  
communauté



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Schéma directeur Assainissement collectif

Orientation stratégique n°	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	18
Intitulé du projet	Déclinaison d'un plan pluriannuel de travaux relatif à l'assainissement collectif
Maître d'ouvrage	Commune de Changé
Description de l'action	<p>La commune de Changé réalise en ce moment un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.</p> <p>L'objectif est de décliner, au regard de l'état et du dimensionnement des réseaux, des ouvrages et de la station d'épuration, une stratégie pluriannuelle cohérente avec l'accroissement démographique de la commune et compatible avec les capacités financières du budget assainissement.</p> <p>En ce sens, un programme pluriannuel de travaux à mettre en œuvre sur la période 2022-2030 est en cours de réalisation.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise aux normes</li><li>- Répondre aux besoins des habitants</li></ul>
Partenaires potentiels identifiés	Etat – Région – Département – Agence de l'eau – Communauté de communes
Etapes à prévoir	Actions : <ul style="list-style-type: none"><li>- Approbation du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées début 2022</li><li>- Réalisation des travaux phasés annuellement</li></ul>

<b>Valoriser le patrimoine naturel</b>	
Orientation stratégique n°3	Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire
Action n°	19
Intitulé du projet	Valorisation écologique et touristique du patrimoine naturel communal : Plan d'eau et Réserve Basse Goulandière
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Parigné l'Evêque – Petite Ville de Demain</b>
Description de l'action	<p>L'attractivité du territoire communal et celle à l'échelle de l'intercommunalité repose en grande partie sur son patrimoine naturel (faune et flore). En articulation avec les autres projets des communes de l'intercommunalité, il s'agit pour Parigné l'Evêque de développer une identité singulière touristique dans le domaine du tourisme vert grâce à son patrimoine naturel existant.</p> <p>Le projet pour la ville consiste à avoir une approche articulée entre deux sites qui se jouxtent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le plan d'eau,</li> <li>- la réserve naturelle de la Basse Goulandière.</li> </ul> <p>Les liens devront notamment être pensés en termes de continuité écologique et de liaisons douces.</p> <p>Développer activités touristiques autour du plan d'eau :</p> <p>Le plan d'eau de la commune a été aménagé comme aire de loisirs permettant, balade, pêche, mini-golf, jeux et pique-nique. L'entrée et le parking sont gratuits, un portique limite le passage des véhicules de plus de 2m, mais juste avant les camping-cars et fourgons peuvent accéder à une petite aire qui peut contenir 3 à 4 véhicules. La fermeture à la baignade a généré une perte de dynamisme du site et le projet des élus est de valoriser touristiquement ce site en proposant des activités de plein air ainsi qu'en valorisant écologiquement le site.</p> <p>Préserver par la valorisation la réserve naturelle de la Basse Goulandière :</p> <p>La Basse Goulandière est un site exceptionnel de près de 38 hectares, écrin d'un des rares bas-marais tourbeux préservé en Sarthe. Ce milieu humide accueille différents habitats (marais, landes, bois) et des espèces spécifiques. La fonction hydraulique du marais est tout aussi importante : ce milieu humide joue un rôle déterminant de "filtre" et "éponge" au service de la qualité de l'eau dans le bassin manceau. Le projet de la commune est à la fois de préserver la réserve par le biais de sa valorisation via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aménagement d'un musée à ciel ouvert offrant un circuit d'observation de la faune et de la flore présente dans la réserve</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la réhabilitation et l'usage des bâtiments communaux vacants et des champs limitrophes de l'ancienne ferme</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le bien-être et la santé des habitants</li> <li>- Valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité</li> <li>- Préserver un corridor écologique à l'échelle du Pays du Mans</li> <li>- Créer une identité touristique attractive et complémentaire à l'échelle de l'intercommunalité</li> <li>- Favoriser un rayonnement intercommunal par la complémentarité touristique entre les communes membres</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	<p>Services Environnement et Tourisme de l'intercommunalité, ainsi que tout autre acteur concerné par ces thématiques (conservatoire des espaces naturels, département)</p> <p>Etat – Banque des territoires – ANCT – ANAH – département – région (convention Petites Villes de demain)</p>
Etapas à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'études préalables permettant pour chaque site de déterminer, en fonction de leurs conditions propres, le type d'action à envisager : gestion écologique, activités de loisirs, solutions mixtes, etc.</li> </ul> <p>Seront déterminées les aspects préalables à l'aménagement, leurs coûts, la conception des aménagements et les mesures de gestion, d'exploitation.</p>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

SUD-EST  
MANCEAU  
communauté



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

<b>Projet Boucle Vélo</b>	
Orientation stratégique n°4	Proposer une offre de transports alternatifs à la voiture rapides et pratiques sur tout le territoire
Action n°	20
Intitulé du projet	Boucle Vélo du Sud-Est Manceau
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes est traversée par la Sarthe à Vélo. Au vu de l'engouement suscité par cette mobilité active, l'objectif serait de développer une boucle vélo loisirs reliée à cet itinéraire d'intérêt régional.</p> <p>Ce projet s'inscrirait en complémentarité des actions prévues au Schéma Directeur des Modes Actifs du Sud-Est Manceau, dans le cadre de sa compétence mobilités, qui prévoit justement de doter le territoire en liaisons douces et sécurisées entre ses communes.</p>
Partenaires potentiels identifiés	<p>- Département (Sarthe Tourisme) et Région, pour leur expertise en matière de boucles vélo et afin de s'inscrire dans la communication et la stratégie plus globale de ces collectivités en matière de valorisation de la pratique du vélo.</p> <p>- Sites labellisés « Accueil vélo » sur le territoire communautaire.</p>
Etapes à prévoir	<p>Temps long à l'échelle du mandat.</p> <p>Etape 1 : développer des voies douces reliant les communes les unes aux autres, notamment Brette-les-Pins / Parigné-l'Évêque et Challes / Parigné-l'Évêque.</p> <p>Etape 2 : établir le circuit de la boucle vélo, vérifier les propriétés foncières voire procéder à de l'acquisition foncière.</p> <p>Etape 3 : créer les supports de communication pour valoriser la boucle vélo (carte vélo par exemple).</p>

<b>Projet Guide de randonnées</b>	
Orientation stratégique n°4	Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire
Action n°	21
Intitulé du projet	Guide de randonnées du Sud-Est Manceau.
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de Communes Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes disposait d'un guide de randonnée très prisé. Celui-ci n'a plus été édité ni mis à jour depuis une dizaine d'années. Dans une optique de valorisation touristique du territoire, les élus ont donc décidé de faire un diagnostic des chemins de randonnée du territoire, afin d'en sélectionner les plus intéressants pour les réunir au sein d'un nouveau guide.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <p>AXE 1 : Renforcer la synergie des acteurs autour d'une vision partagée de la randonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la chaîne randonnée</li> <li>• Travailler ensemble pour une offre de qualité pérenne</li> </ul> <p>AXE 2 : Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'amélioration de l'infrastructure randonnée</li> <li>• Proposer des itinéraires de qualité et sécurisés</li> </ul> <p>AXE 3 : Adapter la valorisation et la promotion aux différentes demandes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Segmenter l'offre en fonction des attentes des publics</li> <li>• Améliorer la relation à l'utilisateur</li> <li>• Valoriser l'offre de randonnée par une information de qualité actualisée</li> <li>• Développer la notoriété du territoire en s'appuyant sur la randonnée</li> </ul> <p>Coût estimé : environ 6000€ pour l'impression de 2000 exemplaires du guide.</p> <p>Sollicitation du Fonds Leader en 2022 pour accompagner cette réalisation.</p>
Partenaires potentiels identifiés	- Associations de marche, cyclo et équestres du territoire pour le recensement des itinéraires existants, puis le balisage et l'entretien de certains chemins.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays du Mans pour l'aide à la mise en œuvre de la démarche.</li> <li>- Département pour l'analyse cartographique des sentiers en vue de leur inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).</li> </ul>
<p>Etapes à prévoir</p>	<p>Juillet – octobre 2021 : tracés GPS des chemins grâce au repérage effectué par les randonnées.</p> <p>Novembre 2021 : analyse des tracés par le Département et restitution du travail effectué auprès des élus et associations.</p> <p>Fin 2021 – début 2022 : choix des itinéraires à retenir et procédure d'inscription au PDIPR.</p> <p>2022 : réalisation du balisage et des panneaux explicatifs, création du guide, impression et diffusion.</p>

<b>Aménagement d'une piste cyclable intercommunale</b>	
Orientation stratégique n°	Proposer une offre de transports alternatifs à la voiture rapides et pratiques sur tout le territoire
Action n°	31
Intitulé du projet	<b>Aménagement d'une piste cyclable intercommunale</b>
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Challes</b>
Description de l'action	<p>La commune de Challes, en lien avec l'intercommunalité, s'est engagée dans un schéma directeur des modes actifs en 2020 qui a permis de déterminer un ensemble de liaisons cyclables à développer sur le territoire afin de relier les communes entre elles.</p> <p>L'aménagement d'une piste cyclable par la ville de Challes correspond à la partie communale de la liaison F « Challes – Parigné l'Evêque », soit 600 mètres sur un parcours total de 4,7 kilomètres. Ce trajet est par ailleurs plébiscité par les habitants puisqu'identifié avec une demande forte dans le rapport du schéma directeur dont l'élaboration comportant un volet participatif.</p> <p>Pour mener à bien ce projet, le foncier est en cours d'acquisition par la commune.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des modes actifs</li> <li>- Bien-être et santé des habitants</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre</li> <li>- Co-construction et solidarité interterritoriale</li> </ul>
Partenaires	Communauté de communes du Sud Est Manceau, Etat, Département, Région
Coût prévisionnel	Montant total : 20 000 € HT Aménagement terrain : 8 900€ Acquisition terrain : 1 000€ Pose de pieux et clôture : 1 100€ Pose pieux et fils : 500€ Table panneaux : 2 000€ Poteaux : 6 500€
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	- 2022 : Participation au lancement d'une maîtrise d'œuvre globale par l'EPCI - 2022 : Acquisition du foncier - 2022 – 2023 : Travaux sur la partie communale
Indicateurs d'évaluation proposés	

<b>Développement des modes actifs et modes doux</b>	
Orientation stratégique n°	Proposer une offre de transports alternatifs à la voiture rapides et pratiques sur tout le territoire
Action n°	23
Intitulé du projet	<b>Développement des modes actifs et des modes doux</b>
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Changé</b>
Description de l'action	<p>La commune de Changé a engagé des aménagements de liaisons cyclables sur son territoire. Elle souhaite continuer à développer les modes doux conformément à son Plan de Déplacement urbain réalisé en 2018 et au schéma directeur des modes actifs de l'EPCI (2020). Ces derniers ont permis de déterminer un ensemble de liaisons cyclables et de cheminements piétonniers à développer sur le territoire.</p> <p><b><u>Voie cyclable Bois Martin</u></b> L'aménagement d'une piste cyclable avec épaulement pour le secteur Bois Martin est prioritaire. Elle répondra à l'enjeu de relier la commune d'Est en Ouest dont les principaux pôles générateurs de déplacements.</p> <p><b><u>Valorisation de la coulée verte</u></b> La coulée verte est un axe majeur de la commune pour les modes doux, une trame structurante de ces derniers, identifiée dans le PDU comme devant être confortée. Sa valorisation sera autant attendue dans les liaisons douces créées, renforcées vers celle-ci que dans les aménagements renforçant son attractivité.</p> <p><b><u>Voie douce en site propre</u></b> Une voie douce en site propre traversant les bois de Changé pour relier la ville du Mans est également en cours de réflexion.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des modes doux</li> <li>- Bien-être et santé des habitants</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Etat – Région – Département – Pays du Mans
Étapes à prévoir	Maitrise d'œuvre en régie ou externe selon les projets Phasage et réalisations des aménagements



<b>Aménagement de liaisons cyclables</b>	
Orientation stratégique n°4	Proposer une offre de transports alternatifs à la voiture rapides et pratiques sur tout le territoire
Action n°	24
Intitulé du projet	Aménagement de liaisons cyclables
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de communes Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>L'intercommunalité du Sud Est Manceau s'est engagée dans un schéma directeur des modes actifs en 2020 qui a permis de déterminer un ensemble de liaisons cyclables à développer sur le territoire afin de relier les communes entre elles.</p> <p>L'EPCI souhaite prioriser l'aménagement des liaisons E « Parigné l'Evêque – Brettes-les-Pins » et F « Challes – Parigné l'Evêque ».</p> <p>Ces deux trajets sont plébiscités par les habitants puisqu'identifiés avec une demande forte dans le rapport du schéma directeur dont l'élaboration comportait un volet participatif. Ce projet est également inscrit dans la convention Petite Ville de Demain car il participe à renforcer les liens entre la commune centre-attractive et ses deux territoires relais présentant des indicateurs de dévitalisation.</p> <p>La maîtrise d'ouvrage sera partagée entre la communauté de communes et les mairies pour les tronçons situés dans leurs agglomérations.</p> <p>Piste cyclable « Parigné l'Evêque – Brettes-les-Pins » Cette liaison de 5,8 kms favorisera un itinéraire moins routier que la RD52 et est estimée au total à 1 783 000 €.</p> <p>Piste cyclable « Challes – Parigné l'Evêque » Cette liaison de 4,7 kms est estimée à 104 000 €.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des modes actifs</li> <li>- Bien-être et santé des habitants</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre</li> <li>- Co-construction et solidarité interterritoriale</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Communes de Brette-les-Pins, de Challes et de Parigné l'Evêque – Communauté de communes – Etat – Département - Région
Etapas à prévoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'une maîtrise d'œuvre globale par l'EPCI</li> <li>- Acquisition du foncier en parallèle</li> <li>- Prise en charge financière des travaux sur la partie communale</li> </ul>



<b>Réhabilitation des équipements culturels et de loisirs</b>	
Orientation stratégique n°5	Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire
Action n°	25
Intitulé du projet	Réhabilitation et extension d'équipements culturel et de loisirs
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Brette-les-Pins</b>
Description de l'action	<p>La commune de Brette-les-Pins dispose de deux équipements municipaux majeurs pour le bien-être de sa population : la bibliothèque et la piscine ouverte sur la période estivale. Ce second équipement est le seul existant de ce type à l'échelle de l'intercommunalité. Les deux équipements présentent des signes de vétusté. La bibliothèque existante est un bâtiment énergivore. Le bassin de la piscine est dégradé entraînant d'importantes fuites d'eau</p> <p>Extension de la bibliothèque :</p> <p>La bibliothèque dispose d'un espace limité excluant la possibilité d'accueil des écoliers, un besoin d'extension est identifié de 50 à 60m<sup>2</sup>.</p> <p>Réhabilitation de la piscine :</p> <p>L'aide à la décision en amont de travaux pour réhabiliter la piscine reposera sur une étude de faisabilité technique et financière devra intégrer l'opportunité d'un investissement intercommunal et donc appréhender le coût global pour le fonctionnement et l'entretien de cet équipement singulier à l'échelle de l'EPCI. Cette étude devra intégrer les conclusions liées de celle concernant la mise en œuvre d'un réseau de chaleur.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien être des habitants</li> <li>- Cohésion sociale</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre et la précarité énergétique</li> <li>- Attractivité du territoire par le maintien d'un équipement spécifique</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Communauté de communes du Sud Est Manceau, ADEME, Pays du Mans, Etat, Département, Région
Étapes à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'audits énergétiques sur les équipements existants</li> <li>- Lancement d'une Moe pour l'extension de la bibliothèque</li> <li>- Lancement d'une étude de faisabilité en vue de la rénovation de la piscine municipale</li> </ul>



## Répondre aux besoins liés à la petite enfance et à la jeunesse

Orientation stratégique n°5	Diversifier l'accompagnement des personnes et des familles
Action n°	26
Intitulé du projet	Réhabiliter et développer l'habitat en centre bourg : créer de l'habitat inclusif pour seniors
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Brette-les-Pins</b>
Description de l'action	<p>La commune de Brette-les-Pins a une action globale sur son centre-bourg afin de favoriser le logement adapté à tous les publics. Des opérations sont engagées ou ont été récemment réalisées telles qu'un lotissement de 32 maisons en accroche au centre-bourg et proximité immédiate des écoles, la rénovation énergétique de son parc communal de 22 logements locatifs (isolation des combles perdus). De plus, la municipalité est partie prenante des projets d'amélioration de l'habitat privé via la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique à l'échelle du pôle métropolitain ainsi que dans le processus de diagnostic préalable à la mise en place d'une Opération de revitalisation du territoire. Une attention particulière sera portée par l'EPCI dans le projet de revitalisation à ce territoire relai, limitrophe de la commune Petite Ville de Demain (Parigné l'Evêque) ayant des premiers marqueurs identifiés de dévitalisation (perte de population).</p> <p>Habitat inclusif pour seniors :</p> <p>Le prochain projet de la commune est une opération d'habitat inclusif pour seniors en centre-bourg (terrain de 4 000 m<sup>2</sup> identifié pour la réalisation d'environ 8 logements). Les élus conditionnent le projet à une gestion de proximité. Cette offre répond à un besoin identifié de personnes en perte d'autonomie souhaitant vivre en proximité des commerces et services. Elle participera également à la dynamisation du centre-bourg.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien être des habitants en facilitant leur maintien sur le territoire, à domicile</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre et la précarité énergétique</li> <li>- Offre de logements adaptés</li> <li>- Habitat inclusif</li> <li>- Cohésion sociale</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Bailleurs sociaux, porteurs de projets privés, CAUE, Communauté de communes du Sud Est Manceau, Pays du Mans, Etat, Département, Région
Etapas à prévoir	<p>Actions :</p> <p>Se saisir pleinement de l'étude pré-opérationnelle habitat portée par le Pays du Mans et de la mise en œuvre d'une PTRE</p> <p>Définir les moyens de création d'un habitat inclusif pour seniors en centre-bourg par l'engagement d'une étude de faisabilité</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**SUD-EST  
MANCEAU**  
communauté



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Action n°	27
Intitulé du projet	Répondre aux besoins liés à la petite enfance et à la jeunesse
Maître d'ouvrage	Commune de Brette-les-Pins
Description de l'action	<p>La commune de Brette-les-Pins souhaite porter des projets destinés à développer les moyens de garde en petite enfance sur son territoire tout en maintenant une dynamique importante d'actions vers la jeunesse. Ces projets sont des réponses face à deux enjeux territoriaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attractivité fragile avec baisse du nombre d'habitants,</li> <li>- rééquilibrage territorial de l'offre de garde à l'échelle intercommunale.</li> </ul> <p>Construction d'une maison d'assistantes maternelles :</p> <p>La commune de Brette-les-Pins souhaite porter l'investissement pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles sur son territoire. Un foncier est identifié dans le centre-bourg permettant la construction d'une maison de 120 m<sup>2</sup> environ et d'espaces de stationnement, récréatifs extérieurs. L'intercommunalité via le service animation-jeunesse est associée à la réflexion préalable au projet. Le positionnement d'une structure d'accueil pour la petite enfance représente un enjeu de rééquilibrage territorial de l'offre à l'échelle intercommunale. En effet l'axe des déplacements automobiles des habitants de Saint-Mars-d'Outillé et Brette-les-Pins est orienté vers Ruaudin et non pas vers Parigné-l'Évêque ou Changé, où se situe la majeure partie de l'offre d'accueil du territoire intercommunal. De plus, ce projet renforcerait l'attractivité de la commune qui présente des signes de fragilité (baisse du nombre d'habitants).</p> <p>Label et actions « Terres de jeux 2024 » :</p> <p>Parallèlement pour répondre aux besoins liés à l'enfance et à la jeunesse des actions vont être développées via la labellisation « Terre de jeux 2024 ». En ce sens des jeux olympiques locaux seront organisés dans les écoles ainsi qu'une promotion du football féminin.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être et santé des habitants</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre et la précarité énergétique</li> <li>- Offre de services pour les familles, la petite enfance</li> <li>- Cohésion sociale</li> <li>- Égalité femmes-hommes</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Assistantes maternelles, Communauté de communes du Sud Est Manceau, Etat, Département, Région
Étapes à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les moyens de création d'une MAM en centre-bourg par l'engagement d'une étude de faisabilité</li> </ul>

<b>Aménagement d'un SkatePark</b>	
Orientation stratégique n°5	Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire
Action n°	23
Intitulé du projet	Aménagement d'un skate-park adolescents
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Challes</b>
Description de l'action	<p>La commune de Challes souhaite aménager à proximité du terrain de football et du local jeunes récemment auto-construit avec les usagers un skate-park pour ce public.</p> <p>Ce projet offrira sur le territoire communal un équipement permettant la pratique d'un sport de plein air, favorisant les rencontres tout en répondant évitant des déplacements polluants vers d'autres communes ayant ce type de structure. Ce projet permet aussi de compléter l'offre du city-stade afin de proposer une alternative à des comportements inadaptés dans l'espace public.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être et santé des habitants</li> <li>- Cohésion sociale</li> <li>- Sécurité</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre</li> </ul>
Partenaires	Communauté de communes du Sud Est Manceau, Etat, Département, Région
Coût prévisionnel	Montant total : 100 000€ HT
Plan de financement	Coût investissement HT : 100 000 € HT Part commune : 30 000 € HT Part DETR : 35 000 € HT Part DSIL : 15 000 € HT Part Autre : 20 000 € HT
Calendrier	Démarrage travaux en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



<b>Offrir des logements adaptés aux séniors</b>	
Orientation stratégique n°5	Diversifier l'accompagnement des personnes et des familles
Action n°	29
Intitulé du projet	Réalisation d'un habitat inclusif pour seniors en centre-bourg
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Challes</b>
Description de l'action	<p>La commune de Challes a engagé des études de maîtrise d'œuvre (au stade de l'esquisse) en vue d'un projet d'habitat inclusif pour seniors en centre-bourg en réponse à une demande importante sur le territoire.</p> <p>Le foncier a été acquis, il est situé au cœur du centre-bourg, face à la mairie et à la place centrale du village, accolé à l'école et encadré par des équipements sportifs (terrains de football et de basket). La volonté d'un habitat de proximité et l'optique intergénérationnelle ont guidé la localisation. L'esquisse du programme d'habitat permet de proposer un premier projet de 20 maisons à conception bioclimatique, des espaces extérieurs arborés et très végétalisés pour éviter l'îlot de chaleur ainsi que des cheminements doux reliant notamment les aires de jeux pour enfants, le city-stade.</p> <p>Comme développé dans la fiche action « Regroupement des classes et création d'un réseau de chaleur », deux salles de classes seront réhabilitées et réaffectées au projet d'habitat pour offrir des espaces partagés et mutualisés (salles d'activités en lien avec l'école, salle de réfectoire pour les résidents).</p> <p>La volonté forte pour ce projet est celle d'une gestion communale de proximité pour conforter des actions favorisant la cohésion sociale, les liens intergénérationnels (appréhendés dans l'aménagement). La commune est accompagnée sur la faisabilité du projet par l'ANCT. L'EPCI porte une attention particulière à ce projet d'habitat participant à la dynamisation de ce territoire relai, limitrophe de la commune Petite Ville de Demain (Parigné l'Evêque), ayant des premiers marqueurs identifiés de dévitalisation (perte de population).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien être des habitants en facilitant leur maintien sur le territoire, à domicile</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre et les îlots de chaleur</li> <li>- Offre de logements adaptés</li> <li>- Conception bioclimatique</li> <li>- Habitat inclusif et intergénérationnel</li> <li>- Cohésion sociale</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Communauté de communes – Etat - ANCT– Région - Département
Etapas à prévoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité ANCT</li> <li>- Etude de MOE et travaux</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Mise en place d'une épicerie sociale et solidaire

Orientation stratégique n°	Développer la démocratie participative communautaire
Action n°	30
Intitulé du projet	Mise en place d'une épicerie sociale et solidaire
Maître d'ouvrage	Commune de Changé
Description de l'action	<p>La commune de Changé souhaite mettre en place sur son territoire une épicerie sociale et solidaire dans un contexte de forte augmentation de l'aide alimentaire entre 2019 et 2020. L'épicerie solidaire se présente comme un commerce de proximité classique. Il s'agit d'une forme d'aide alimentaire proposant une offre diversifiée et de qualité qui permet l'accès à des produits frais et à des fruits et légumes, principalement de saison, en libre-service et moyennant un engagement de la part de l'utilisateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une participation financière symbolique (10% à 30% de leur valeur marchande)</li> <li>- une participation humaine (aide logistique ou ateliers collectifs)</li> <li>- un investissement dans un projet envisageable grâce à l'économie réalisée durant le temps d'accès à l'épicerie solidaire.</li> </ul> <p>Les épiceries solidaires sont des lieux d'accueil et d'échange, elles organisent régulièrement des activités pour leurs clients bénéficiaires, en principe à leur demande.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le bien-être et la santé des habitants</li> <li>- Cohésion sociale et lutte contre l'isolement</li> <li>- Circuits-courts</li> <li>- Développement économique</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	ANDES - Etat – Département – Région – CAF – CPAM – Communauté de communes - Centre social du Rabelais – EREA de Changé – Intermarchés et épicerie de la commune (SUPER U, Lidl, Proxi) – Producteurs locaux (agriculteurs et maraichers) – Jardins sociaux de Changé
Etapes à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage du projet : lieu, partenaires, fonctionnement</li> <li>- Mise en oeuvre</li> </ul>

<b>Renforcer les équipements sportifs</b>	
Orientation stratégique n°	Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire
Action n°	<b>31</b>
Intitulé du projet	<b>Renforcement des équipements sportifs</b>
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Changé</b>
Description de l'action	<p>Le renforcement du complexe sportif de la ville de Changé est pressenti comme nécessaire au regard des demandes et de la dynamique démographique.</p> <p>En ce sens, la création d'un terrain de football synthétique est planifiée en 2022.</p> <p>En outre, les sujets en cours de réflexion sont les suivants.</p> <p><u>Couverture des cours de tennis :</u> La couverture des cours de tennis est envisagée par une structure porteuse de panneaux solaires,</p> <p><u>Nouvelle construction ou extension du gymnase :</u> Un diagnostic des besoins amont est à effectuer pour définir le besoin de construction d'un équipement supplémentaire ou l'extension du gymnase COSEC. Les associations et usagers font remonter des besoins de créneaux supplémentaires que la commune souhaite objectiver.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le bien-être et la santé des habitants</li> <li>- Répondre aux enjeux de lutte contre les gaz à effet de serre</li> <li>- Proposer des équipements adaptés aux usages et aux besoins des associations sportives</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Etat – Département – Région
Étapes à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager un diagnostic partenarial sur le volet sportif pour effectuer un état des lieux des besoins et définir le besoin d'extension et de construction d'équipements complémentaires.</li> <li>- Recherche de subventions et lancement des marchés de maîtrise d'œuvre</li> </ul>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

<b>Projet Terres de jeux 2024</b>	
Orientation stratégique n°5	Développer la démocratie participative communautaire
Action n°	32
Intitulé du projet	Développement d'actions sportives « Terres de jeux 2024 »
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Parigné l'Evêque – Petite ville de demain</b>
Description de l'action	<p>La commune de Parigné l'Evêque, riche en associations sportives, a obtenu le label « Terre de jeux 2024 ». En ce sens des actions autour des jeux olympiques seront mises en œuvre sur le territoire communal. Une réflexion d'actions partagées avec la commune de Brette-les-Pins, également labellisée, pourrait être intéressante.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bien-être et santé des habitants</li><li>- Offre de services pour les familles, la petite enfance</li><li>- Cohésion sociale</li><li>- Egalité femmes-hommes</li></ul>
Partenaires potentiels identifiés	Communauté de communes du Sud Est Manceau, Etat, Département, Région
Etapas à prévoir	Actions : <ul style="list-style-type: none"><li>- En cours de définition</li></ul>

## Renforcer le complexe sportif

Orientation stratégique n°5	Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire
Action n°	33
Intitulé du projet	Renforcer le complexe sportif : réhabilitation des vestiaires du stade de football et étude des besoins en construction nouvelle
Maître d'ouvrage	Commune de Parigné l'Evêque – Petite Ville de Demain
Description de l'action	<p>Le renforcement du complexe sportif de la ville de Parigné-l'Evêque participe au bien-être et à la bonne santé des habitants du territoire communal et intercommunal. La richesse du site, représentant un écrin de verdure à grande échelle (8 hectares environ) avec une pluralité et une diversité d'équipements sportifs, constitue un facteur central du rayonnement de la commune au-delà de son territoire qu'il est nécessaire de maintenir.</p> <p>Rénovation des vestiaires de football : La rénovation de ce bâtiment constitue une priorité pour la commune. Une étude de faisabilité technique, programmatique et financière sur le bâtiment des vestiaires sera lancée en 2022 suite à la réalisation de l'audit énergétique.</p> <p>Un état des lieux – étude des besoins : Un diagnostic des besoins amont est à effectuer pour définir le besoin de construction d'un équipement supplémentaire et son usage, son exploitation ainsi que la mise en accessibilité du site aux PMR (portails automatiques, cheminements, handisport). Les associations et usagers font remonter des besoins de créneaux supplémentaires pour le gymnase multisports et l'escalade ou encore de restauration (cours de tennis à transformer).</p> <p>Objectifs : - Favoriser le bien-être et la santé des habitants - Répondre aux enjeux de lutte contre les gaz à effet de serre et la précarité énergétique - Proposer des équipements adaptés aux usages, aux personnes à mobilité réduite et aux besoins des associations sportives</p>
Partenaires potentiels identifiés	Diagnostic partagé avec élus et services de la commune et de la communauté de communes, associations sportives Etat – Banque des territoires – ANCT – ANAH – département – région : convention Petites Villes de demain
Etapas à prévoir	Actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager un audit énergétique pour les vestiaires à rénover et une étude de faisabilité technique, programmatique et financière pour la réhabilitation du bâtiment</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Engager un diagnostic partenarial sur le volet sportif pour effectuer un état des lieux des besoins et définir le besoin de construction d'un équipement complémentaire.</li><li>- Recherche de subventions et lancement des marchés de maîtrise d'œuvre</li><li>- Veiller aux enjeux de mobilité douce, d'accessibilité, de rénovation énergétique et aux attentes de la population.</li></ul>
--	---



## Réhabiliter le patrimoine bâti remarquable

Orientation stratégique n°5	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	34
Intitulé du projet	Réhabiliter le patrimoine bâti communal remarquable comme support de cohésion sociale
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Saint-Mars-D'Outillé</b>
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Mars-d'Outillé a acquis en 2021 une maison remarquable située au cœur de son centre-bourg, 33 rue Nationale. L'ensemble immobilier comprend un parc arboré et végétalisé d'environ 3 000 m<sup>2</sup>, un bassin, une maison principale à trois étages pour une surface de plancher de plus 400 m<sup>2</sup> et deux dépendances de 80 à 100 m<sup>2</sup> d'emprise au sol chacune. Le bâtiment non entretenu par les anciens propriétaires est détérioré et vacant. Le projet est de le réhabiliter architecturalement, thermiquement tout en lui donnant de nouvelles fonctions. Le souhait de la commune est de restaurer un patrimoine remarquable pour offrir un lieu de cohésion sociale, participant à renforcer la vie associative intergénérationnelle et dynamique de la commune.</p> <p>Une démarche participative avec les habitants a été amorcée par l'ouverture du lieu lors des journées du Patrimoine en septembre 2021 et le recueil dans une boîte à idée des suggestions pour son usage futur. Les idées récurrentes et validées en conseil municipal sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation de logements, d'hébergements,</li> <li>- d'un centre culturel permettant d'accueillir l'actuelle bibliothèque, des salles de musique, un espace d'expositions/de spectacles (théâtre),</li> <li>- un espace de co-working,</li> <li>- une structure d'accueil Petite enfance (crèche, MAM),</li> <li>- un jardin public, jardin partagé.</li> </ul> <p>Une étude préliminaire architecturale vient d'être engagée par la collectivité. Un appui spécifique de l'intercommunalité sera apportée tout au long de ce projet concourant à positionner une offre culturelle complémentaire et relai sur le territoire intercommunal.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine architectural</li> <li>- Rénovation énergétique</li> <li>- Revitalisation centre-bourg</li> <li>- Cohésion sociale</li> <li>- Bien-être des habitants</li> <li>- Offre culturelle</li> </ul> <p>Nature en ville</p>

Partenaires potentiels identifiés	CAUE, Communauté de communes du Sud Est Manceau, Etat, Département, Région
Etapas à prévoir	Actions : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fin 2021 : Etude préliminaire et réalisations de plans</li><li>- 2022 : Lancement d'une étude de faisabilité et de programmation</li></ul>





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**SUD-EST  
MANCEAU**  
communauté



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Requalifier l'habitat en centre bourg

Orientation stratégique n°5	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	35
Intitulé du projet	Réhabiliter et développer l'habitat en centre bourg : opération mixte avec habitat inclusif intergénérationnel et acquisition parc locatif social
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Saint-Mars-D'Outillé</b>
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Mars-D'Outillé veille à maintenir un parc locatif et à le développer pour répondre à des demandes notamment en termes de petits logements. Cette action globale se concrétise par des projets portés en régie comme la création de deux logements au-dessus de la Poste.</p> <p>Opération d'habitat mixte : Une étude de faisabilité réalisée par la Mancelle d'habitation porte sur un foncier situé dans une dent creuse du centre-bourg. Le programme en cours de formalisation prévoit un habitat inclusif pour seniors de 12 à 13 logements couplé à des logements en location et en accession sociale. La dimension de mixité sociale et intergénérationnelle est renforcée par un projet de MAM également étudié sur le site.</p> <p>Acquisition de logements sociaux mis en vente : La commune réfléchit à l'acquisition d'une partie du parc de 18 logements sociaux T2/T3 mis en vente par le bailleur PODELIA. L'opportunité d'acquérir est étudiée afin d'assurer le maintien de logements locatifs sociaux qui jouxtent la mairie et de favoriser une réhabilitation énergétique de ce parc.</p> <p>Objectifs : - Bien être des habitants en facilitant leur maintien sur le territoire, à domicile - Lutte contre les gaz à effet de serre et la précarité énergétique - Offre de logements adaptés - Habitat inclusif intergénérationnel - Cohésion sociale</p>
Partenaires potentiels identifiés	Bailleurs sociaux (Mancelle d'habitation, Podelia), porteurs de projets privés, CAUE, Communauté de communes du Sud Est Manceau, Pays du Mans, Etat, Département, Région
Etapas à prévoir	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'avancement de l'étude de faisabilité par la Mancelle d'habitation</li> <li>- Engagement d'une étude de faisabilité sur l'opportunité d'acquisition en propre ou via un bailleur des logements sociaux mis en vente dans le centre-bourg et les modalités de gestion</li> </ul>



<b>Création d'une ressourcerie</b>	
Orientation stratégique n°3	Réduire la production de déchets des ménages, des collectivités et des entreprises
Action n°	36
Intitulé du projet	Création d'une ressourcerie / recyclerie
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de communes Sud Est Manceau</b>
Description de l'action	<p>L'intercommunalité du Sud Est Manceau a pour projet le changement de destination de la déchetterie de Saint-Mars-d'Outillé en ressourcerie ou recyclerie.</p> <p>En accord avec les actions de réemploi que l'EPCI souhaite mettre en place en déchetterie de Parigné l'Evêque, il s'agit de développer un projet d'avenir pour réduire les impacts environnementaux négatifs en intervenant à chacune des étapes de la vie des biens de consommation : conception, usage et fin de vie de l'objet.</p> <p>Le positionnement dans un territoire moins central de l'EPCI permet de répondre aux besoins d'une partie des habitants de l'intercommunalité dont le bassin de vie et les déplacements ne sont pas tournés vers la ville centre, Parigné l'Evêque.</p> <p>Une réflexion préalable portera sur l'opportunité de créer une ressourcerie ou une recyclerie. Enfin, ce projet permettra aussi d'intégrer des enjeux d'insertion par l'activité économique.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réemploi</li> <li>- Bien-être et santé des habitants</li> <li>- Implication citoyenne – cohésion sociale</li> <li>- Lutte contre les gaz à effet de serre</li> <li>- Développement économique</li> <li>- Co-construction et solidarité interterritoriale</li> </ul>
Partenaires potentiels identifiés	Commune de Saint-Mars-d'Outillé - Communauté de communes – Pays du Mans - Etat – ADEME - Région – Département – Europe (LEADER)
Etapes à prévoir	<p>Montage du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place d'un groupe projet : formation et maîtrise des différents dispositifs par les membres</li> <li>• diagnostic de territoire (spécificités populations et besoins, gestion actuelle des déchets, acteurs et filières en présence...)</li> <li>• définition forme juridique, acteurs associés, échelle territoriale, etc.</li> </ul>

PROJETS EN COURS		Subventions										
		ETAT					Plan de relance			Planning prévisionnel		
		Année de dépôt	DETR	DSIL	Région	Département	Autres	Date d'exécution	Date d'achèvement			
	Intitulé du projet	Montant HT	2020		5 000 € NOTIFIE						23/10/2020	31/12/2020
	Réhabilitation du restaurant scolaire	16 802 €										
	Eclairage public suite aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement	93 426 €	2021	46 713 €							2021-2022	2022
	Extension et restructuration de la partie cuisine du restaurant scolaire	179 000 €	2021	79 268 €							2021-2022	2022
	Remise aux normes du réseau d'assainissement	550 145 €	2020-2021	550 145 €	55 014 €	43 659 €	AELB 287.896,50€				2020-2021	2021
	Mise aux normes du bâtiment de l'école	24 737 €	2020	12 000 € NOTIFIE						1 509 €	nov-20	sept-21
	Rénovation des façades du bâtiment de stockage annexe au café-restaurant	14 539 €	2020	7 000 €							sept-20	déc-20
	Regroupement de classes et création d'un réseau de chaleur	923 000 €	2021	NOTIFIE	276 900 €							
Challes	Regroupement de classes et création d'un réseau de chaleur	923 000 €	2021			75 000 €	22 230 €				oct-21	sept-22
					50 000 €			48 360 €				

Changé	Extension de l'école maternelle de l'Auneau (phase 2)	782 500 €	2020	391 250 € NOTIFIE									
	Rénovation et extension du pôle santé	388 000 €	2021		124 019 €								
	Rénovation et extension du pôle santé	388 000 €	2021		60 000 €								
Communauté de Communes	Amélioration énergétique et mise aux normes de la salle de gymnastique Ouranos	41 140 € + 1 210 € mission SPS	2020		19 072 € NOTIFIE	4 797 €					juli-21	déc-21	
	Travaux d'aménagement de la ZAC Boussardière et de la ZAC de la Chenardière	400 197 €	2020		100 000 € NOTIFIE						4ème trimestre 2021	2ème trimestre 2022	
	Déploiement d'une offre d'autopartage électromobile en territoires peu denses	32 626 €	2021	13 051 €							3ème trimestre 2021	1er trimestre 2022	
	Construction d'un multi-accueil à Changé	1 337 000 €	2021		334 250 €	85 000 €						2021	2022
	Création d'un espace France services	27 985 €	2021		22 388 €							mai-21	2021

CTR 365 000 €  
CAF 252 000€  
Dpt Sarthe 5 000 €





le 22 octobre 2021

Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD EST DU PAYS MANCEAU	CHANGE	CTR 2020 : construction d'un bâtiment multi-accueil à Change	23/09/2021	Investissement	365 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD EST DU PAYS MANCEAU	CHANGE	PLR11 : construction d'un multi-accueil à Changé	23/09/2021	Investissement	85 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD EST DU PAYS MANCEAU	PARIGNE-L'EVEQUE	PLR11 : optimisation du fonctionnement des déchèteries	21/05/2021	Investissement	86 000,00 €
					<b>536 000,00 €</b>

**ANNEXE 8**

**SYNTHESE DES FICHES**



<b>Orientation 1 : Réduire la production des déchets des ménages, des collectivités et des entreprises</b>				
Numéro de l'action	Maîtrise d'ouvrage	Libellé / Descriptif	Cout prévisionnel HT	Dispositif / Contrat spécifique
36	Communauté de communes du Sud Est Manceau	Création d'une ressourcerie		
<b>Orientation 2 : Devenir un territoire plus économe et plus propre en matière d'énergies</b>				
13	Communauté de communes du Sud Est Manceau	Projet d'installation d'une ombrière / d'un site de transport multimodal sur le parking de l'Hôtel Communautaire		
14	Communauté de communes du Sud Est Manceau	Education à l'environnement		
16	Commune de Brette-les-Pins	Rénovation de l'éclairage public		
17	Commune de Brette-les-Pins	Développer les énergies renouvelables		
<b>Orientation 3 : Améliorer l'accès à la santé</b>				
<b>Orientation 4 : Accroître l'offre sportive, culturelle et touristique pour renforcer l'identité du territoire</b>				
19	Commune de Parigné-l'Évêque	Valoriser le patrimoine naturel		
21	Communauté de communes du Sud Est Manceau	Projet Guide de randonnées du Sud Est Manceau		
25	Commune de Brette-les-Pins	Réhabilitation des équipements culturels et de loisirs		
28	Commune de Challes	Aménagement d'un SlatePark		
31	Commune de Changé	Renforcer les équipements sportifs		
33	Commune de Parigné-l'Évêque	Renforcer le complexe sportif		
<b>Orientation 5 : Diversifier l'accompagnement des personnes et des familles</b>				
26	Commune de Brette-les-Pins	Proposer des logements adaptés aux seniors		
27	Commune de Brette-les-Pins	Répondre aux besoins liés à la petite enfance et à la jeunesse		
29	Commune de Challes	Offrir des logements adaptés aux seniors		
<b>Orientation 6 : Développer la démocratie participative communautaire</b>				
30	Commune de Changé	Mise en place d'une épicerie sociale et solidaire		

32	Commune de Parigné-l'Évêque	Projet Terres de jeux 2024		
<b>Orientation 7 : Renforcer l'attractivité du territoire</b>				
1	Communauté de communes du Sud Est Manceau	Aménagement de la ZAC de la Boussardière		Etat
2	Communauté de communes du Sud Est Manceau	Création d'un club Tourisme du Sud-Est Manceau		
3	Communauté de communes du Sud Est Manceau	Création de géocachings touristiques		
4	Commune de Brette-les-Pins	Valorisation touristique du Château du Hautbois en lien avec l'ENS		
5	Commune de Challes	Développement de l'agritourisme vert		
6	Commune de Changé	Requalification des espaces publics		
7	Commune de Parigné-l'Évêque	Requalification des espaces publics		
8	Commune de Parigné-l'Évêque	Renforcement et dynamisation du tissu économique		
9	Commune de Parigné-l'Évêque	Valoriser le patrimoine bâti remarquable		
10	Commune de Saint-Mars-d'Outillé	Requalification des espaces publics		
11	Commune de Changé	Enfouissement des réseaux		
12	Commune de Parigné-l'Évêque	Rénovation de l'habitat		
15	Communauté de communes du Sud Est Manceau	Projet réemploi des gravats		
18	Commune de Changé	Schéma directeur Assainissement collectif		
34	Commune de Saint-Mars-d'Outillé	Réhabiliter le patrimoine bâti remarquable		
35	Commune de Saint-Mars-d'Outillé	Requalifier l'habitat en centre-bourg		
<b>Orientation 8 : Proposer une offre de transports alternatifs à la voiture rapides et pratiques sur tout le territoire</b>				
20	Communauté de communes du Sud Est Manceau	Projet Boucle Vélo du Sud Est Manceau		
22	Commune de Challes	Aménagement d'une piste cyclable intercommunale	20 000 € HT	

23	Commune de Changé	Développement des modes actifs et modes doux		
24	Communauté de communes du Sud Est Manceau	Aménagement de liaisons cyclables		

